

400

# JEAN GUYOT

DE

H

CHATELET,

ILLUSTRE MUSICIEN WALLON DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE,

PREMIER MAITRE DE CHAPELLE

DE

S. M. L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

FERDINAND 1<sup>er</sup>.

---

## SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR

CLÉMENT LYON,

ANCIEN OFFICIER DE L'ARMÉE BELGE,

MEMBRE CORRESPONDANT DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES.

---

« Des grands hommes étoient honorer la mémoire »  
« C'est jeter dans les cœurs des semences de gloire. »

CHARLEROI.

Imprimerie LOUIS DELACRE, V<sup>e</sup> G. DELACRE Successeur.

1875.

## HONNEUR

à nos vaillants musiciens wallons qui, avec leurs frères des Flandres,

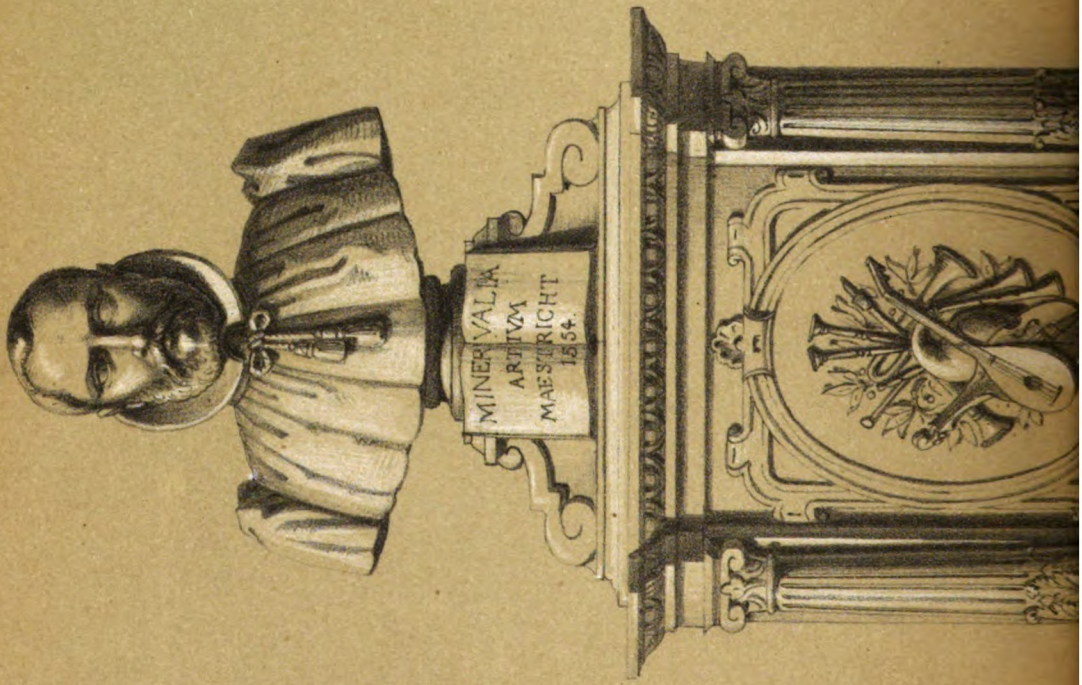
ont porté à un si haut degré

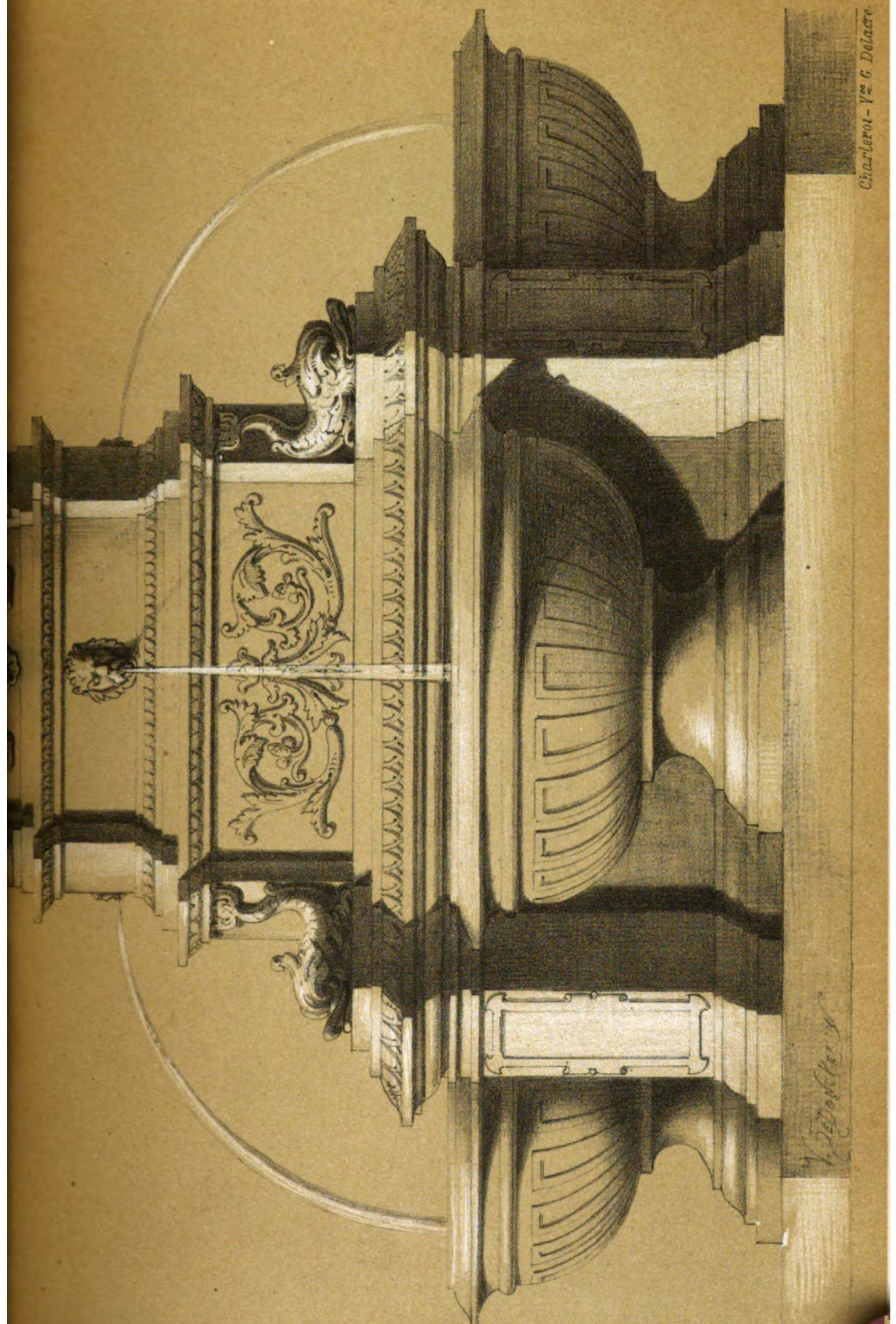
la gloire artistique du nom belge à l'étranger.

---

*Les Amis de la Musique 5/53/61 Nieuwkoop*

*(Cet ouvrage a été déposé conformément à la loi).*





Charleroi - V. G. Delacoe

V. G. Delacoe



JEAN GUYOT,  
SA VIE ET SES ŒUVRES.

---





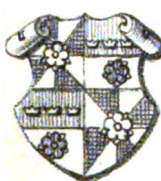
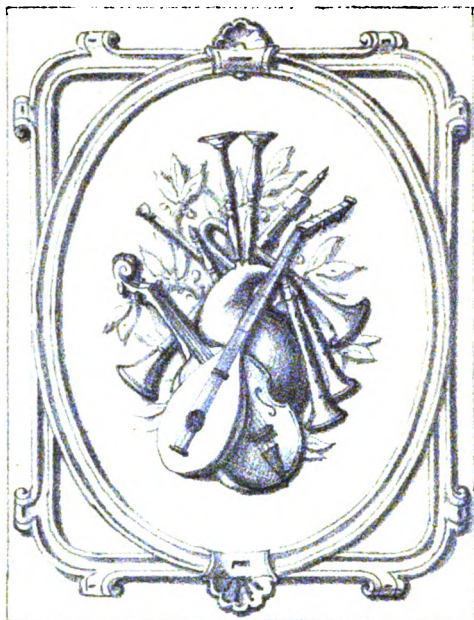
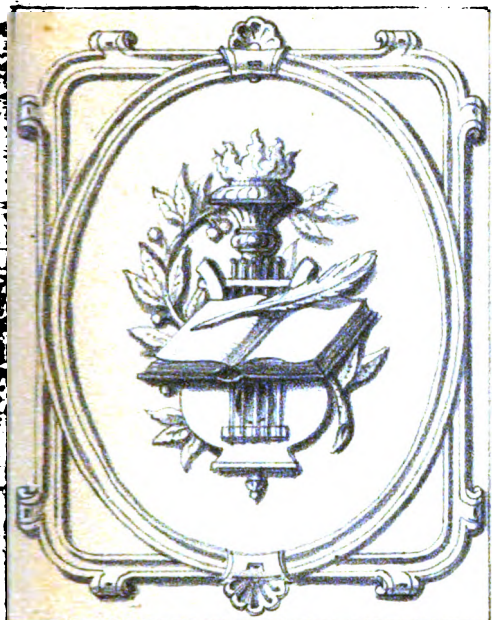
# PRÉFACE.

---


« C'est une consolation en mou-  
« rant de laisser son nom estimé  
« parmi les hommes, et de tous les  
« biens humains, c'est le seul que  
« la mort ne peut nous ravir. »

(Bossuet).





JEAN GUYOT  
NÉ À CHÂTLET EN 1512  
DÉCÉDÉ À LIÈGE LE 11 MARS 1586.  
PREMIER MAÎTRE  
DE CHAPELLE DE L'EMPEREUR  
D'ALLEMAGNE FERDINAND 1<sup>ER</sup>  
ET DE LA CATHÉDRALE DE S<sup>T</sup> LAMBERT À LIÈGE  
POÈTE, DIALECTICIEN MUSICAL,  
COMPOSITEUR, FACTEUR D'ORGUES,  
FONDATEUR D'ÉCOLES MUSICALES  
À VIENNE, À LIÈGE ET À CHÂTELET.



A  
JEAN GUYOT  
SA VILLE NATALE  
RECONNAISSANTE  
MDCCCLXXV.



## PRÉFACE.

---

« C'est une consolation en mourant de laisser son nom estimé  
« parmi les hommes, et de tous les  
« biens humains, c'est le seul que  
« la mort ne peut nous ravir. »

(Bossuet).

C'est le résultat de longues et laborieuses recherches, auxquelles je me suis livré avec persévérance, que je viens aujourd'hui présenter, en toute confiance, à mes compatriotes ; voulant, autant qu'il est en mon pouvoir, aider à la propagation du goût des beaux-arts et au développement des connaissances historiques dans ma patrie, il m'a paru qu'il serait utile, dans cette intention, non-seulement de donner des conférences publiques, — comme je l'ai fait dans les villes qui y avaient un intérêt plus spécial, (1) — mais de publier même ces conférences, de manière à conserver, avec plus de sécurité, la mémoire d'un enfant des bords de la Sambre, qui a rendu de si éminents services à l'art mu-

---

(1) Ces conférences ont été données à l'Hôtel-de-Ville de Charleroi, le 9 Avril 1871, sous les auspices de la *Société d'Archéologie* ; à l'Hôtel-de-Ville de Châtelet, le 3 Juillet de la même année, sous le bienveillant patronnage de la *Société Royale des Fanfares Guyot* et au Pavillon de Flore, à Liège, avec le concours du *Cercle Franklin*, le 21 Janvier 1872.

sical, dans son pays et à l'étranger ; et, pour que cette publication soit de nature à attirer davantage encore l'attention publique sur le but que je veux atteindre, j'ai décidé d'affecter le bénéfice réalisé par les souscriptions généreuses que j'ai obtenues, à l'érection d'une fontaine artistique, ornée d'une plaque commémorative, avec les attributs de la poésie et de la musique, fontaine qui sera élevée sur une des places publiques de Châtelet, ville natale de Jean Guyot, si ses habitants et ceux de notre contrée témoignent autant de patriotisme pour ce projet qu'ils ont montré de générosité à souscrire au travail que je publie en ce moment ; car, je dois le dire, les souscriptions me sont arrivées plus nombreuses que je n'eusse osé l'espérer ; tous les amis de notre histoire ont souscrit sans distinction de classe ou d'opinion ; aussi est-ce avec une douce émotion que je rencontre dans cette liste les noms des plus obscurs artisans à côté de ceux de nos plus hauts personnages.

L'Administration Communale de Châtelet, le Conseil d'Administration de l'Ecole industrielle de cette ville, la Société Royale des Fanfares Guyot, la Société Chorale des XXV de Gilly, ont droit à une marque d'attention toute particulière, non-seulement pour le nombre d'exemplaires souscrit, mais aussi pour l'empressement que ces Administrations et ces Sociétés ont mis à répondre à l'appel que j'avais cru devoir leur adresser par ma circulaire du 1<sup>er</sup> Mars dernier. D'autres sociétés de musique, entr'autres l'« Harmonie de Charleroi » et les « Fanfares de la Marche St-Eloi, à Châtelet, » doivent être aussi signalées, bien qu'elles n'aient souscrit que pour un nombre beaucoup plus restreint d'exemplaires. Je me plais donc à le déclarer : si, dans cette honorable liste de souscripteurs, j'éprouve la peine de constater l'absence de quelques noms qui me sont chers, et qui eussent dû se faire

inscrire les premiers pour diverses raisons, j'ai reçu, d'autre part, assez de preuves de la sympathie publique, à l'occasion de cette publication, pour y trouver une consolation suffisante ; sans user de réclames dans les journaux, à l'aide d'une simple annonce, qui a figuré gratuitement et de temps à autre dans quelques organes de publicité du pays, j'en suis arrivé à recueillir plus d'un millier de souscriptions !

Un témoignage de sympathie pour l'œuvre entreprise est surtout précieux à mes yeux : S. M. le Roi Léopold II, notre auguste souverain, le protecteur éclairé des beaux-arts et des belles lettres dans notre patrie, a bien voulu m'autoriser à l'inscrire en tête de mes souscripteurs, et m'a fait l'honneur de m'adresser, dans cette intention, la somme de cent francs. Puisse ce haut patronage servir d'exemple auprès de ceux qui, par leur condition sociale, par l'éclat de leur rang, par la grandeur de leur fortune, doivent avoir à cœur de se montrer les protecteurs dévoués de tout ce qui peut élever et ennoblir l'esprit humain.

\* \* \*

Aussi, grâce à ces nombreux encouragements, me suis-je décidé à revenir sur une première détermination, et à publier la *vie complète* du grand musicien du XVI<sup>e</sup> siècle, au lieu des conférences que j'ai données à Charleroi, à Châtelet et à Liège en 1871 et 1872 ; mes souscripteurs recevront donc plus que je ne leur ai promis : c'était du reste un devoir pour moi. J'ai placé, en tête de ce volume, une planche lithographique, qui donnera une idée plus précise du monument commémoratif que je désire, je le répète, voir élever un jour à Jean Guyot, sur une des places publiques de sa ville natale. Ne saurions-nous donc pas, nous, enfants de l'antique terre de Wallonie, rendre un légitime et solen-

nel hommage à ceux qui ont fixé, avec leurs frères de la Flandre, un brillant fleuron de gloire artistique à notre couronne nationale, soit par leurs talents, soit par leur génie ? Est-il d'ailleurs une gloire plus pure que celle qui a sa source dans un art qui ennoblit l'homme ? la musique, en effet, adoucit les mœurs, pousse à l'éclosion des sentiments les plus généreux, et dispose enfin d'une influence essentiellement moralisatrice. Et puis, tout le monde est musicien dans notre chère vallée ! tous, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, aiment profondément l'art d'Orphée. On ne saurait rencontrer un pays où les sociétés de musique, de tout genre, soient plus nombreuses : de simples communes en comptent parfois jusque cinq. J'ai cité la Flandre. Quel noble exemple ne nous offre-t-elle pas ? Plus que nous, confessons-le, cette terre classique des arts et de la liberté tient à ses hommes remarquables ; soit qu'elle leur élève, sur les places publiques de ses vieilles cités, des statues ou de simples monuments commémoratifs, soit qu'elle se complaise à célébrer leurs louanges dans les annales de son histoire, jamais elle ne perd de vue ses illustrations qui, semblables aux phares brillants qui éclairent ses côtes, indiquent constamment à ses enfants le chemin glorieux qu'ils doivent s'efforcer de parcourir, s'ils ne veulent déchoir de l'antique splendeur de leurs pères ; le pays Wallon, non moins fertile que la Flandre en personnalités marquantes, ne voudra certainement pas méconnaître ses devoirs les plus patriotiques en s'abstenant de lutter noblement sur le même terrain.

D'un autre côté, en présence de l'ensemble avec lequel, dans toutes les parties de notre chère Belgique, on multiplie les efforts pour rendre un hommage mérité à ceux qui ont le plus honoré le nom de notre petite, mais vaillante nation, — Grétry à Liège, Roland de Lattre à Mons, Servais à Hal, pro-



chainement peut-être Tinctoris à Nivelles etc., (je ne parle ici que de la musique) — je me demande si la Ville de Châtelet, qui compte, dans son sein, tant d'amateurs distingués, pourra rester plus longtemps indifférente à une illustration de la valeur de Jean Guyot, le plus remarquable de ses enfants, le fondateur et le chef des premières écoles musicales Viennoises, Liégeoises et Castilettaines au XVI<sup>e</sup> siècle, l'auteur des « *Minervalia Artium*, » le Premier Maître de Chapelle de l'Empereur d'Allemagne Ferdinand I<sup>er</sup>, de Jean Guyot qui brilla, comme une vive étoile, dans le ciel artistique de cet admirable XVI<sup>e</sup> siècle, où la pensée subit une impulsion si vigoureuse dans ses multiples manifestations ? Je me demande si le moment n'est pas venu de remettre en lumière la noble personnalité de cet artiste trop longtemps oublié, et qui était à la fois bon poète latin, musicien habile, savant compositeur, chef expérimenté et enthousiaste, écrivain judicieux, et facteur d'orgues, — car c'est à lui que l'on doit les premières orgues de l'antique Cathédrale de S<sup>t</sup>-Lambert, à Liège —, je me demande enfin si les protecteurs dévoués de l'art musical à Châtelet, si ceux qui ont eu à cœur de donner, comme un sympathique témoignage de leur reconnaissance, le nom du grand artiste à cette brillante Société Royale des Fanfares Guyot, — dont la réputation n'est plus à faire — si les nombreuses sociétés musicales de cette ville, les fanfares de la Marche S<sup>t</sup>-Eloi, le Cercle symphonique etc., ne se trouvent pas aujourd'hui engagés d'honneur à suivre l'exemple des habitants de Liège, de Mons, de Hal et bientôt sans doute de Nivelles ? Enfin, au cas où les ressources obtenues ne permettraient pas de rivaliser avec ces derniers, ne serait-il pas souverainement juste, néanmoins, de rappeler la glorieuse mémoire de notre compatriote, ne fut-ce qu'en inscrivant son nom et ses titres, en lettres d'or, sur un monument commémoratif quelconque : une fon-

taine publique, par exemple ? (1) L' « *Utile dulci* » d'Horace serait ainsi rempli à souhait et, pour suivre l'opinion de quelques savants, on ne donnerait pas à la musique, quel que soit d'ailleurs son mérite incontestable, une part plus grande que celle qui lui revient réellement par rapport aux autres connaissances humaines dont l'influence est plus prépondérante sur la marche du progrès et de la civilisation.

\*  
\* \*

Parmi les nombreuses publications qui ont vu le jour depuis la renaissance des études historiques, il n'en est pas, à mon sens, qui soient plus profitables, pour le bien et la vertu, que celles qui ont pour but de nous indiquer, par un heureux choix d'exemples, le chemin suivi par les hommes illustres nés sur le même sol que nos pas ont foulé dès notre enfance ; c'est le principal mérite des biographies : les grands exemples ont la souveraine puissance de l'entraînement, et cette puissance est d'autant plus féconde et salutaire que ceux qui nous les offrent nous touchent de plus près. Ce n'est pas à dire pour cela que les habitants des bords pittoresques de la Sambre se soient préoccupés beaucoup jusqu'à ce jour de conserver à leurs enfants les biographies de ceux qui ont jeté quelque éclat sur leur nom ; loin de là ; mais ils sont assurément très excusables, car nous devons à leur souci constant des intérêts matériels, l'étonnante richesse de notre bassin ; l'industrie laisse d'ailleurs bien peu de loisirs à ceux qui s'y livrent et qui participent, en somme, dans une sphère différente, à notre gloire nationale. Plus

---

(1) Cette idée me paraît d'autant plus opportune, qu'un système de distribution d'eau vient d'être établi à Châtelet ; cette fontaine procurerait gratuitement aux indigents l'eau qui leur est nécessaire ; mon projet aura donc en outre le mérite de la philanthropie.

---

heureux, j'ai rencontré, dans le cours de mon existence, quelques loisirs et j'ai voulu profiter de ceux que me laissait la vie de garnison, alors que j'étais officier, pour réunir les matériaux destinés à l'œuvre que j'ai entreprise. Peut-être aurai-je un jour la satisfaction, grâce à ces documents, de tirer de l'oubli injuste dans lequel elles sont tombées quelques illustrations industrielles de notre bassin : par exemple, les de Colnet qui ont importé la verrerie, au XV<sup>e</sup> siècle, les de Sandrouin, métallurgistes, verriers, charbonniers, fondateurs des mines d'Anzin, les de Moreau qui ont étendu, au siècle passé, le cercle de nos relations commerciales, etc., etc. Ce sont là des travaux que, dans mon patriotisme, je souhaite de pouvoir plus tard mener à bonne fin ; mais, en attendant, que le lecteur veuille bien accueillir avec bienveillance, avec indulgence surtout, cette biographie du grand musicien de Châtelet et, en raison de la pensée qui m'y a poussé, me pardonner, si je ne réussis pas à atteindre le but auquel j'ai visé. M'est avis qu'il n'appartient qu'à l'homme égoïste de cacher aux autres ce qu'il connaît et de ne point laisser partager par le public les jouissances pures, les douces consolations que l'on puise dans tout genre d'étude sérieux. A quoi bon les vastes connaissances de certains hommes, s'ils s'obstinent à les conserver exclusivement pour eux au grand détriment de leurs amis et de la société ? Quant à moi, j'ai voulu suivre le précepte qui dit : « *Fais ce que dois, advienne que pourra.* »

CLÉMENT LYON.



INTRODUCTION.

---

LA MUSIQUE

AU PAYS WALLON

AVANT LA NAISSANCE

DE

JEAN GUYOT.

---



## INTRODUCTION.

---

### SOMMAIRE.

La musique au pays wallon avant Jean Guyot : Les écoles de Charlemagne à Liège, à Lobbes et à Cambrai ; — celles de la cathédrale de Saint-Lambert à Liège ; — les Princes-Evêques de Liège, protecteurs des sciences et des arts ; — le culte de la musique dans les abbayes de Stavelot, de Gembloux, de Lobbes, d'Alne, d'Orval, de St-Hubert, de St-Trond, du Val-St-Lambert ; — les musiciens des bords de la Sambre pendant les IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles ; ils sont à la tête des artistes de l'époque ; — Etienne, abbé de Lobbes, puis évêque de Liège ; Hériger et Adelbold, moines-musiciens de Lobbes ; — Albert, abbé de Gembloux, né à Leernes ; Radulphe, abbé de St-Trond, né à Moustier-sur-Sambre ; Hubert de Liège et Lambert, moines de St-Hubert, se distinguent par leur talent musical. — Grands musiciens des bords de la Meuse : Francon, écolâtre de Liège, invente les caractères de la musique ; — Etienne, abbé de St-Jacques, à Liège ; Wazelin, abbé de St-Laurent ; les religieux de St-Laurent, Gilbert, Jean et Nison, savants musiciens ; — Didier de Lattines, né à Lantin, près de Liège ; Alard de Limborgh, chantres de la collégiale Saint-Paul à Liège ; — les écoles musicales de Namur au XIV<sup>e</sup> siècle : Lille y envoie deux ménestrels pour s'y perfectionner ; — la musique à St-Aubin à cette époque ; — Guillaume Dufay, de Chimay : sa renommée universelle. — Mathias Herbéus, de Maestricht (Pays de Liège) ; Pierre de Mal et Henri, dit le Jeune, chanoines de St-Paul, à Liège, se distinguent

comme musiciens. — Gilles le Binchois, né à Binche; Josquin Desprès, né dans le Hainaut; Tinctoris, de Nivelles, leurs talents, leur gloire. — Arnould de St-Ghislain, etc., etc. Influence des Wallons sur les Flamands au point de vue de la musique jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle.

« O vous que la fortune a favorisé de ses  
 « dons; vous que la naissance a placé au-  
 « dessus du commun des hommes, daignez  
 « accueillir les artistes; repandez sur eux  
 « les richesses que souvent vous prodiguez;  
 « regardez-les comme vos semblables; que  
 « dis-je? Admirez-les comme des êtres qui  
 « jouiront des regards de la postérité, tandis  
 « que, malgré votre noblesse, vos richesses  
 « et vos titres, il ne restera aucun souvenir  
 « de votre existence que par la protection  
 « et la bienveillance que vous aurez accordées  
 « aux arts ! »

(de Villenfagne. Discours sur les  
 artistes Liégeois lu à la séance  
 publique de la Société d'Emu-  
 lation de Liège, le 25 février  
 1772. — V. : Ses mélanges de  
 littérature et d'hist. p. 107. —  
 Liège 1788.

Jeter un rapide coup d'œil sur l'histoire de la musique, au pays Wallon, depuis les temps les plus reculés jusqu'au moment où Jean Guyot, de Châtelet, attirera sur lui les regards du peuple par l'éclat de ses talents, tel sera l'objet de cette introduction. Ce fut surtout par une inclination toute particulière pour la musique que les Wallons se firent remarquer de tout temps dans le monde des arts. On sait que Charlemagne, qui vécut souvent au milieu de nos populations, dans les pays de Liège et de Hainaut, y établit des écoles musicales florissantes, entr'autres à Liège, à Lobbes et surtout à Cambrai.



La Flandre, quelque soit d'ailleurs l'incontestable mérite qu'elle a acquis par la suite, ne peut certes prétendre à une telle antiquité.

Dans le Cartulaire écrit à Aix-la-Chapelle, en 759, l'Empereur a soin de rappeler qu'il doit y avoir des écoles, non-seulement près des évêchés, mais aussi dans les monastères, et que les enfants, qu'ils soient issus de condition servile ou d'hommes libres, doivent y apprendre *les psaumes, les notes, le chant*, le comput et la grammaire (1); les études et les lettres profanes étaient divisées en deux cours, chacun de cinq ans, et c'est dans le second qu'on enseignait l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la *musique* (2). Ce programme des études au moyen-âge, tracé d'après les traditions antérieures par Martianus Capella, rhéteur africain du V<sup>e</sup> siècle, se maintint presque invariablement pendant douze cents ans, et il était même encore en usage en Belgique au XV<sup>e</sup> siècle, comme il conste d'un diplôme accordé en 1428, par Philippe, duc de Brabant, à l'Université de Louvain (3).

Au IX<sup>e</sup> siècle, écrivent les savants Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, les écoles du Pays de Liège étaient tellement renommées que celle de Stavelot, pour ne citer que celle-là, attirait les regards de tous les

---

(1) « Et ut scholæ legentium puerorum fiant, Psalmos, notas, cantus, computum, grammaticam per singula monestaria vel episcopia discant. (Apud Baluz., capitul. Reg. Franc. tom. I, col. 237; et Labbe-Concil, tom. VII, col. 985),

(2) « Cujus hic ordo est ut prius in quadrivio, id est, in ipsa primus Arithmetica, secundus in musica, tertius in Geometria, quartus in Astronomia (Honorius d'Autun: *Philosophia mundi*, dans Migne Patrolog. tom. 172, col. 4242.

(3) V. Etudes sur les anc. séminaires du diocèse de Liège, depuis le Concile de Trente, dans les Publications de la Société d'Archéologie du Duché de Limbourg, tom. III, p. 92 à 93. Imp. à Maestricht. Si l'on veut se rendre un compte plus exact de tout ce que Charlemagne a fait pour répandre le goût de la bonne musique dans nos contrées, il suffira de lire l'intéressant ouvrage que M. Ed. Fétis a consacré aux musiciens belges dans la collection de la Bibliothèque Nationale.

peuples voisins, et que les jeunes gens y accouraient des contrées du Rhin, de la Lorraine, du Cambresis, pour y puiser les connaissances indispensables dans les lettres, les sciences ou les arts. On cite comme un des plus grands musiciens de cette époque Saint-Grimbald, moine de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Bertin, né à Tournai, selon Meyer, vers 820. Persécuté par Bauduin-le-Chauve, il se retira en Angleterre, où il mourut, en 903, au monastère de Winstone qu'il avait fondé ; c'était un des hommes les plus instruits de son temps. Sous les successeurs de Charlemagne, la décadence se produisit aussi bien dans l'ordre politique que dans la sphère des arts et des lettres ; la plupart des écoles cathédrales et monastiques ne purent s'en relever entièrement par la suite ; c'est ainsi que, dès le X<sup>e</sup> siècle, cette décadence était déjà complète, et s'accroissait chaque jour davantage dans les écoles épiscopales ; un fait curieux à constater et consolant tout à la fois, c'est que la civilisation, qui se manifeste toujours par l'élévation des esprits, devint précisément alors plus florissante dans le pays de Liège : citer les évêques Francon (856 à 903), Etienne (903 à 920), Rathère (953 à 956), surtout les Eracle (959 à 972), les Notger (972 à 1008), les Wolbodou (1018 à 1021), et les Wason (1042 à 1048), c'est rappeler le lustre éclatant dont brillèrent les écoles publiques de la cathédrale de Liège et de l'abbaye de Lobbes jusque dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle ; avec de tels soutiens, ces antiques académies, dont la Belgique peut être fière à juste titre, jetèrent une vive lumière autour d'elles ; durant près de deux siècles, la renommée de leur nom se répandit dans toute l'Europe.

Grande fut aussi en ce temps la réputation des écoles des autres monastères du diocèse de Liège ; indépendamment de celle de Lobbes, les écoles des abbayes de Stavelot, de

---

Gembloux, de Saint-Trond, de Saint-Hubert et de Waulsort rivalisèrent avec celles de la Métropole.

\*  
\* \*

La gloire d'avoir produit ou formé les premiers et les plus remarquables musiciens de cette époque reculée appartient incontestablement à ces rives sinueuses de la Sambre, qui ont vu naître celui que je crois pouvoir considérer comme le fondateur et le chef de l'école musicale Liégeoise au XVI<sup>e</sup> siècle, et par conséquent comme le restaurateur de l'art musical dans la patrie liégeoise : Jean Guyot.

Côtoyant de riants coteaux dont la plupart étaient couverts de forêts profondes, temples mystérieux dans lesquels la nature soulève les plus puissantes harmonies ; roulant dans de vastes pâturages où brouaient des troupeaux bigarrés ; ignorant encore les mille bruits stridents de nos grandes industries, les eaux limpides de la Sambre baignaient les murs séculaires de deux antiques abbayes dans le silence desquelles les beaux arts, amis de la paix et du recueillement, semblaient s'être donné rendez-vous, alors que l'ignorance et la barbarie couvraient encore nos contrées comme d'un voile funèbre ; je veux parler de ces monastères de Lobbes que j'ai déjà cité et d'Alne, où, dès le IX<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle, la musique sacrée s'était faite une grande et légitime renommée. Ce n'est pas à dire cependant que toutes les sciences n'y aient tenu une place honorable, mais on doit reconnaître que l'enseignement des beaux arts, et en particulier celui de la musique, y jouissait d'une faveur plus marquée. Je vais en fournir quelques exemples : L'Evêque de Liège, Etienne (913 à 920), qui auparavant avait été abbé de Lobbes, devint un des musiciens les plus habiles de son temps ; il écrivit plusieurs offices que l'Eglise Universelle

a adoptés et conservés, entr'autres le *Cantique de la Sainte-Trinité* et le *Chant Nocturne de St-Lambert*, que Surius a rendus publics (1). Ses contemporains le mentionnent comme un des prélats de l'époque les plus versés dans la connaissance des Saintes-Ecritures, de la musique et de la liturgie ; un des principaux soins d'Etienne fut de maintenir, à Lobbes, l'amour des arts et des sciences et d'y préparer une succession d'hommes instruits dans la littérature profane, les Saintes-Ecritures et la musique ; on cite parmi ses élèves Rathier, Scamnin et Theoduin (2). L'Ecole de Lobbes, fondée par Etienne, mérita bientôt le titre de « *la plus illustre Académie des Gaules* » (3). Quelques-uns pensent que ce prélat composa un traité sur la musique. « Il possédait parfaitement, dit le baron de Villenfagne, le chant ecclésiastique et la musique » (4). Il prit donc une très-large part dans le mouvement intellectuel de son époque.

L'impulsion donnée alors à l'étude de la musique s'étendit, je le répète, aux principaux monastères du pays : Stavelot, Orval, Tongerlo, le Val-Saint-Lambert possédaient également des écoles musicales et des chapelles particulières. Enfin, sous le gouvernement d'Etienne, on peut affirmer que la science musicale prit un développement des plus remarquables dans les écoles ouvertes par l'Eglise de Liège ; cet enseignement formait la partie essentielle des études. Faut-il nommer encore ici deux autres moines de l'abbaye de Lobbes qui se signalèrent à cette époque par leurs talents parmi les disciples d'Orphée ? Hériger et Adelbold ou Athel-

---

(1) Louis Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 3 ; Foppens, p. 1106 ; Saumery, *Les délices du Pays de Liège*, p. 21.

(2) J. Vos, *Lobbes, son abbaye, etc.*, tom. 1, p. 192-193.

(3) Mabillon et Vos, tom. II, p. 82.

(4) De Villenfagne, *Recherches sur l'Histoire du Pays de Liège*, p. 109.

bold ; le premier qui eut pour élève le second, fut un des plus savants religieux du X<sup>e</sup> siècle et brilla à la fois dans la culture des mathématiques et dans celle de la musique. Le flamand Hériger, né à Meerbeke, est de son côté considéré comme un des premiers restaurateurs des sciences, des arts et des lettres à une époque où les lumières avaient encore tant de peine à se répandre ; et c'est à Lobbes, en pleine terre de Wallonie, qu'il vint puiser ses principes. Il mourut en 1007 ou 1009. Son élève Adelbold, chroniqueur, musicien, évêque d'Utrecht (960 à 1027), naquit, paraît-il, dans la principauté de Liège d'une famille originaire de la Frise, et se distingua à la fois dans les sciences mathématiques et dans la musique. Il était fort jeune quand il vint commencer ses études à Lobbes, dans le cloître austère des Bénédictins. Hériger, après l'avoir instruit, le recommanda au Prince-Evêque Notger qui l'accueillit favorablement, et qui fut l'un de ses appuis et de ses précepteurs. Soutenu par ces hommes distingués, il devint plus tard l'un des élèves privilégiés du savant Gerbert, qui était alors professeur à Rheims et ne tarda pas à devenir pape, sous le nom de Sylvestre II. Mais des succès plus importants l'attendaient. Henri II, Empereur d'Allemagne, le choisit pour son chancelier, en 1008, et, deux ans après, Adelbold succéda à Elfride, comme évêque d'Utrecht. A la fin du X<sup>e</sup> siècle, Adelbold, par son savoir, s'était déjà placé au nombre des hommes les plus distingués de son époque. Outre quelques ouvrages sur les sciences mathématiques ou sur des sujets religieux, on lui doit un « *Chant nocturne* » et une pièce, composée mi-partie en vers, mi-partie en prose, intitulée « *Les Louanges de la Croix.* » Adelbold composa également un « *Traité* » sur la musique dont on n'a malheureusement conservé que le titre.

Il mourut à Utrecht le 27 novembre 1027 (1). On le voit : Sous leur robe de bure, ces religieux laissaient battre des cœurs ardents pour l'amour de Dieu et pour la gloire des arts ; leur vie se passait entre les offices religieux et l'application studieuse aux choses de l'esprit ; c'était, au milieu du recueillement de la vie monacale, un goût profond pour le travail que devaient refléter leurs traits austères : aussi est-ce à ce labeur incessant, manuel chez les uns, intellectuel chez les autres, que nous devons d'avoir conservé de précieux vestiges du passé, à travers les époques les plus néfastes de nos annales.

\*  
\*  
\*

Je passe au XI<sup>e</sup> siècle et, parcourant rapidement la série des grands musiciens belges de cette époque, je trouve encore, au premier rang, les enfants des bords de la Sambre tendant une main fraternelle à ceux des rives de la Meuse ; à eux seuls ils constituent presque entièrement l'élément musical dans nos contrées ; c'est que la Flandre n'avait pas encore conquis le rang qu'elle devait occuper plus tard, à peine rencontre-t-on un ou deux flamands parmi ces grands musiciens du XI<sup>e</sup> siècle dont la réputation, comme celle de Francon, écolâtre de Liège, était appelée à devenir universelle. Les noms d'Albert, abbé de Gembloux, (2) de Radulphe, abbé de St-Trond, d'Hubert de Liège, doivent être cités parmi les plus illustres contemporains de Francon ;

---

(1) Biog. nat. tom. I. Art. de M. Ad. Quetelet, p. 57-60. Quant à la date de sa mort, d'autres auteurs l'ont reportée, les uns au 1<sup>er</sup>, les autres au 23 décembre de la même année. V. Aussi Dict. univ. et classique d'hist. et de géog.— Parent, Bruxelles ; Messenger des Arts et des Sciences de Gand. Année 1836, p. 42. — Ottinger : Bibliog. biog. ; Goethals : Lectures relatives à l'hist. des sciences. — Bull. du Bibliophile belge, etc.

(2) V. Delvenne, Piron et Becdelièvre. Abry. p. 5. Foppens, p. 931, Saumery p. 78.

---

or, Albert, ou Olbert, abbé de Gembloux, musicien, poète, écrivain ecclésiastique, était Wallon; né au village de Leernes (1) près de notre ville de Fontaine-l'Évêque, il se distingua par son talent musical et se rendit célèbre dans les annales de l'art par la composition de ses cantiques ecclésiastiques; il écrivit en outre des chants pour les offices de Saint-Véron et de S<sup>te</sup>-Waudru et mourut en 1048. Quant à Radulphe, abbé de Saint-Trond, il naquit au village de Moustier-sur-Sambre, et il eut l'honneur d'introduire, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dans son abbaye, la nouvelle méthode de Guy d'Arezzo pour le chant ecclésiastique; non content de prouver ainsi son goût éclairé pour l'art musical, il composa, pour les grandes solennités, un volume d'hymnes noté de sa main. Qu'il me soit permis de rapporter ici un trait dont il est le narrateur: Radulphe, qui écrivit aussi une chronique de son monastère, rapporte que Gontrau, abbé de S<sup>t</sup>-Trond, en 1039, (2) possédait une voix si estimée par sa force, son étendue et son harmonie, qu'aux jours solennels, on le faisait venir à Liège pour présider au chœur des chantes; là, il captivait tous les regards par sa belle prestance et il charma toutes les oreilles par la douceur de son organe.

Mais avant d'en arriver à Francon, qui domine ces moines-artistes de toute la hauteur de son génie, que le lecteur m'autorise à lui rappeler les noms de deux musiciens wallons de cette époque, qui pour être moins saillants n'en ont pas moins droit à notre sympathique reconnaissance: Lambert, moine de l'Abbaye de S<sup>t</sup>-Hubert, excellent orga-

---

(1) C'est dans cette localité qu'a pris naissance l'industrie verrière en Belgique, en 1438, grâce à un gentilhomme verrier d'origine vénitienne, Jean de Colnet, dont la famille s'est perpétuée jusqu'au commencement de ce siècle dans la verrerie.

(2) V. Becdelièvre, de Villenfagne, pag. 109 à 111, t. III. — Hist. littéraire de France.

niste, et Hubert de Liège, religieux du même monastère, qui y touchait les orgues avec une perfection remarquable et qui, grâce à ses compositions, occupa un rang distingué dans la musique de son temps. Comme je viens de l'écrire, leur maître à tous est l'écolâtre Francon, la plus puissante personnification artistique de l'époque. « Parmi les musiciens liégeois du XI<sup>e</sup> siècle, écrit le baron de Villenfagne, (1) celui qui s'est le plus distingué par cet art, qui commençait alors à faire quelques progrès, est, sans contredit, Francon, écolâtre de Liège, (2) en faveur duquel Burney, dans son *Histoire de la Musique*, revendique l'invention des *caractères musicaux* pour le *temps*, attribuée longtemps à Jean de Muris. » C'est dans un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, dont Jean de Muris lui-même est l'auteur, que Burney a fait cette découverte intéressante; on y lit : « *Magister Franco, qui invenit mesuratum figuratum.* » Dans un autre manuscrit, le même auteur a vu que Francon y est cité comme ayant écrit sur la mesure; enfin, ce savant judicieux a trouvé les ouvrages de notre compatriote wallon sur la musique, dont il donne des extraits dans son *Histoire* et qu'il apprécie ainsi : « Si l'on compare, dit-il, la manière de noter de Franco avec celle de Guy d'Arezzo ou autres écrivains des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, on doit être beaucoup étonné de sa méthode, de sa clarté et de sa simplicité; car, quoiqu'il n'emploie que trois caractères ou formes distinctes de notes, cependant, par leurs différentes propriétés d'étendue ou de diminution, ils fournissent une grande variété de mesures et de proportions, et, s'il est certain qu'il a suggéré la *barre* et le *point* d'augmentation,

(1) *Mélanges de littérature et d'histoire.*

(2) V. pour la vie de Francon : Piron. *Levensbeschryvingen.* Malines 1860; Paquot. *Mémoires*, tom. II. Beudelièvre, etc.



---

les services qu'il a rendus à la musique pratique, lui assigneront avec justice une place illustre et honorable parmi les fondateurs et les législateurs de l'art. » (1).

« En effet, continue Burney, je n'ai pu trouver de progrès considérables dans la table de temps, depuis le XI<sup>e</sup> jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, puisque le principal mérite des auteurs, qui ont écrit sur le « *Cantus mensurabilis*, » et dont les noms et les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, était de critiquer les découvertes de Franco et de censurer ses libertés. »

\* \*

Et si maintenant, je fouille les annales du XII<sup>e</sup> siècle, j'éprouve une même consolation en recueillant de nouvelles preuves du goût distingué que témoignèrent toujours pour la musique les Wallons, et particulièrement les Liégeois ; les travaux importants des Guy d'Arezzo et des Francon avaient ouvert le chemin à de nouvelles productions. L'art musical suivit une marche ascensionnelle ; les artistes, adoptant toutes les améliorations utiles, toutes les innovations importantes qui découlaient les unes des autres, élevèrent autour d'eux le niveau des conceptions musicales. Etienne, abbé de Saint-Jacques, à Liège, hagiographe et musicien, mit à profit les doctrines de ses deux illustres devanciers et prit bientôt rang parmi les artistes les plus experts de son pays : « *Musice valde peritus*. » Il mourut en 1138. D'un autre côté, Wazelin de Momale, musicien et peintre, né à Fexhe, abbé de Saint-Laurent (2), à Liège, où l'art d'Orphée était en estime particu-

---

(1) V. de Villenfagne, p. 110. V. Aussi, L. Abry, p. 5 et 6. — Foppens, 319. — Paquot, 11 et Saumery, 22. — L'ouvrage de Burney est écrit en langue anglaise.

(2) V. Le Catalogue des écrivains du Monastère de Saint-Laurent, par Renier, moine de cette maison, catalogue cité par de Villenfagne.

lière, joignit à des talents réels pour la peinture, une science musicale très développée; il composa plusieurs chants fort mélodieux pour différentes fêtes. Ses religieux marchèrent sur ses traces et l'on cite parmi les plus recommandables Gilbert, Jean et Nison qui l'imitèrent avec succès. Le premier produisit de beaux chants sur Saint-Georges et Sainte-Begge, et les deux autres en composèrent pour les offices de plusieurs saints. « Si, dit le baron de Villenfagne que nous « aimons à citer, (1) on fait attention aux désordres où les « peuples grossiers de ces siècles ténébreux étaient plongés, « à l'ignorance fatale qui maîtrisait toute l'Europe, on ne « sera pas surpris de voir les arts chercher un asile au fond « des cloîtres où ils furent accueillis. »

\*  
\* \*

Bien que M<sup>r</sup> Ed. Lavelleye déclare, dans ses « Docu- « ments inédits sur la création d'une école de musique « à Liège, en 1798, » que, du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, l'art musical a suivi, dans notre pays, une marche ascensionnelle, je constate que pas un historien parmi ceux que j'ai consultés, ni de Villenfagne, ni Saumery, ni Dewez, ni Becdelièvre et leurs imitateurs, ne fait mention d'aucun musicien Liégeois qui se soit distingué dans son art, de la fin du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'époque de Jean Guyot, qui est le premier artiste-compositeur cité par quelques-uns d'entr'eux. Mais, s'il est probable que les artistes de cette époque ne se signalèrent pas d'une manière transcendante, il n'est pas permis néanmoins de supposer que, pendant deux longs siècles, la musique ne trouva plus aucun interprète éclairé dans des contrées où cet art avait donné le jour à de si brillantes personnalités; je suis intimement persuadé qu'en étudiant avec soin les archives de

---

(1) P. 111.

cette époque, on pourrait assurément rencontrer quelques noms qui, malgré le peu de bruit qu'ils ont occasionné jusqu'ici, n'en méritent pas moins d'être tirés de l'oubli ; tel est, par exemple, celui de Henri Désidier ou Didier de Lattines, né à Lantin, près de Liège ; il fut appelé à remplacer, en 1391, le chanoine Alard de Limborch dans les fonctions de chantre de cette collégiale St-Paul de Liège, où, un siècle et demi après, Jean Guyot devait venir faire ses premières armes. Didier était à la fois un prêtre fort instruit et un excellent musicien. Il composa le chant de l'office de la Visitation de la Sainte-Vierge, qui était encore en usage du temps de Daniel de Blochem, lequel mourut en 1467. Cette fête fut instituée, pendant le schisme, par le pape Urbain VI (1), mais le chant primitif, en ayant été trouvé trop difficile pour les chantres ordinaires, les autres églises de Liège adoptèrent les modifications apportées par Henri Didier de Lattines (2).

Une raison qui milite en outre, selon moi, en faveur de l'existence de musiciens de talent, à cette époque, dans nos écoles wallonnes, c'est la mention suivante que j'extrai du tome second du *Cartulaire de Namur*, publié par mon estimable ami, M<sup>r</sup> Stanislas Bormans, (3) avec le concours du regretté Jules Borgnet : « Il y avait aussi  
« une ou des écoles de chant dans la seconde moitié du  
« XIV<sup>e</sup> siècle à Namur, comme on le voit par le compte de  
« cette ville, année 1364, fol. 19 v<sup>o</sup> :..... « pour une pièche  
« de vin de Rins, contenant 3 emmes, liqueile fut présentée et  
« donnée as menestreis des singneurs qui astoient venus as  
« escoles à Namur, 29 moutons de Brebant qui valent à escus

---

(1) Elu pape le 6 avril 1378, décédé le 4<sup>er</sup> novembre 1389.

(2) V. Thimister. Essai hist. sur la Collég. St-Paul à Liège, p. 52.

(3) M<sup>r</sup> Stanislas Bormans occupe aujourd'hui les importantes fonctions d'archiviste de la province de Namur ; il a remplacé feu M<sup>r</sup> Jules Borgnet.

« *moyens, 38 escus, 33 heaumes*. Ce qui s'accorde avec ce  
 « que dit Gachet, Gloss., p. 869 : « En 1363, dit-il, la ville  
 « de Lille paya 35 sols à deux menestrels, afin qu'ils pussent  
 « aller aux écoles à Namur. » Il fallait donc que les écoles  
 musicales de Namur fussent bien florissantes à cette époque  
 pour que la ville de Lille ait cru devoir y envoyer ses me-  
 nestrels, Lille qui produisit également plus tard elle-même  
 d'excellents musiciens. Il est manifeste, dans tous les cas,  
 que nos écoles wallonnes devaient jouir alors d'une très-bonne  
 renommée. J'ajouterai la mention suivante qui prouve la vita-  
 lité de la tradition musicale à la Collégiale de St-Aubin; elle est  
 extraite du Cartulaire de cette Eglise, où on peut la lire dans  
 le testament du chanoine Guillaumel de Seilh : « *Item, je lais*  
 « *as escolirs de la dite Eglise qui liront les lechons et chante-*  
 « *ront les vers à mes vigiles, cascun 1 Wihot.* »

Une preuve décisive en faveur de l'existence d'écoles  
 musicales importantes à Namur, vers ce temps, résulte des  
 succès qu'obtint dans la musique un de ses enfants, qui,  
 au XV<sup>e</sup> siècle, réunit en un corps de doctrine l'ensemble des  
 règles de la composition suivies par les artistes italiens :  
 j'entends parler du moine Jean Carthusinus, né à Namur, et  
 qui, après avoir appris la musique dans les monastères,  
 passa en Italie et fut élève de Victorin de Feltre. Son  
 ouvrage est intitulé : « *Libellus musicalis de ritu ca-*  
 « *nendi.* » (1).

Qui ne se rappelle, d'ailleurs, que c'est dans le courant  
 de ce siècle que naquit dans notre belle province, à Chimay,  
 Guillaume Dufayt, cet illustre Wallon que l'on range parmi  
 les plus célèbres musiciens de son temps, et dont la renom-

---

(1) Ed. Fétis, p. 83-84.

mée est universelle? (1) Dufayt quitta sa patrie pour aller exercer son art à la cour du Souverain-Pontife qui l'attacha comme ténor à sa chapelle particulière, en 1380; le grand artiste Wallon demeura en possession de son emploi jusqu'en 1432, époque à laquelle il mourut dans un âge avancé.

J'aurais bien d'autres noms à signaler pour réparer l'oubli injuste, mais involontaire sans aucun doute, dans lequel Saumery, le baron de Villenfagne, Dewez, le comte de Becdelièvre, Henri Delvaux de Fouron ont laissé les musiciens Wallons et spécialement les Liégeois du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, si je ne craignais de prendre, en m'occupant davantage de cet objet, une part plus grande que ne comporte ce chapitre.

\*  
\* \*

De tous les biographes liégeois, Louis Abry est presque le seul qui, pour les XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, signale l'existence d'un musicien : Mathias Herbéus ou Herbenus, né à Maestricht, en 1451, recteur de l'Ecole de S<sup>t</sup>-Servais en cette ville vers 1495, époque où il fit une visite à Jean Trithème, à Spanheim. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : « De la nature de la voix et des principes de la musique. » (2) Théologien et poète habile, il composa en outre plusieurs autres ouvrages dont parlent Abry, Foppens (3) et

---

(1) Quant à l'origine de Dufayt, elle a été suffisamment établie par le savant auteur de la *Biographie universelle des Musiciens*, qui a eu entre ses mains un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle contenant une méthode « Secundum doctrinam Wilhelmi Dufait Cimacensis Hann », c'est-à-dire selon la méthode de Guillaume Dufayt, de Chimay, en Hainaut.

(2) L. Abry. Les hom. ill. de la nat. liéq., p. 111.

(3) Foppens, p. 867.

Trithemius. (1) Le titre latin de son ouvrage sur la musique est : « De natura vocis ac ratione Musicæ pulcherrimum opus. » Il porte la date de 1495, et indique que l'auteur était alors âgé de 44 ans, ce qui fait remonter la date de sa naissance à 1451. (2) J'ai cependant eu l'occasion de rencontrer d'autres noms dans le cours de mes recherches, entr'autres ceux de Pierre de Mall, chanoine de la collégiale S<sup>t</sup>-Paul, à Liège et de Henri, surnommé le Jeune, son contemporain et comme lui chanoine de ce chapitre ; Pierre de Mall, qui fut chanoine de 1431 à 1454, était un prêtre très-versé dans le chant religieux, et, si l'on en croit Daniel de Blochem, également chanoine de S<sup>t</sup>-Paul, ce serait lui qui aurait introduit à Liège la coutume de sonner trois fois la cloche tous les matins pour donner le signal de l'Angelus, usage qui se répandit dans toute la chrétienté, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. (3) Le chanoine Henri, dit le Jeune, se fit aussi, de son temps, une belle réputation musicale ; il était le neveu du chanoine Henri de Piro, à la prébende duquel il succéda, lors du décès de ce dernier (22 octobre 1438), et dont il habita la magnifique maison claustrale ; Henri le Jeune était maître ès-arts et habile musicien ; il mourut à Liège et fut inhumé dans une des chapelles de la collégiale S<sup>t</sup>-Paul. (4)

\*  
\* \*

Je quitte maintenant la principauté de Liège pour passer

---

(1) Trithemius, fol. LXXVIII.

(2) F.-J. Fetis. *Biog. univ. des Musiciens*, p. 126. Bruxelles 1838 (1<sup>re</sup> éd.)  
M<sup>r</sup> Louis Schols, mon estimable ami, docteur en médecine et membre correspondant de la Société d'Archéologie du Duché de Limbourg, a composé une bonne biog. de son compatriote Herbaes dans ses « *Biographies Mastrochoises*, » ouvrage manuscrit.

(3) Ernst : *Tableau des suffrageants de Liège*, p. 266 et O. Thimister : *Essai sur la collég. de S<sup>t</sup>-Paul*, p. 58.

(4) Thimister. *loco citato*, p. 58.

---

dans le Hainaut ancien, où nous avons déjà signalé la grande figure de Guillaume Dufayt ; j'éprouve encore la satisfaction d'y rencontrer des artistes Wallons de premier ordre qui ont occupé des emplois très élevés pendant le cours du XV<sup>e</sup> siècle ; sans parler d'Antoine Busnois, de Tappissier, de Firmin Caron, de Guillaume Faugues, noms essentiellement Wallons, c'est notre beau pays de Hainaut qui a donné le jour à Egide ou Gilles Binchois, célèbre musicien, né à Binche, et qui fut premier chantre de la chapelle de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne ; (1) à Josquin Desprez, (2) maître de musique de la chapelle du roi Louis XII, né vers le milieu de ce siècle, et qui mourut, croit-on, à Condé, vers 1501 ; quelques-uns le disent originaire de cette ville, mais feu notre savant musicographe Fétis, qui fixe la date de sa mort après 1512, n'admet pas qu'il soit né à Condé plutôt que dans une autre localité du Hainaut ; notre province le revendique avec honneur ; (3) c'est encore Jean Ockergan, le père du contrepoint comme on l'appelle, qui naquit à Bavay (Hainaut ancien), vers 1440, et qui fut un des plus célèbres musiciens wallons de son temps. Nommé maître de chapelle du roi Charles VII, il passa, sous le même titre, au service de Louis XI, et mourut trésorier de l'abbaye de St-Martin de Tours, en 1515. Il forma d'excellents élèves, parmi lesquels on peut citer, à sa gloire, Josquin Desprès, Verbonnet, Brumel, Gaspard, Agricola, Louis Compère et Pierre de la Rue. A part Brumel, ce sont encore bien là des noms wallons ! Guillaume Crespel les nomme dans une espèce de complainte en vers qu'il fit sur la mort de Jean Ockergan et que voici :

---

(1) V. Th. Bernier. Dict. biog. du Hainaut.

(2) V. Ed. Fétis. Les Musiciens Belges, p. 86, pour le lieu de sa naissance.

(3) V. Th. Bernier. Loco citato.

Agricola, Verbonnet, Prioris,  
 Josquin Desprès, Gaspard, Brumel, Compère (1)  
 Ne parlez plus de joyeux chants ne ris  
 Mais composez un « Ne recorderis »  
 Pour lamenter notre maistre et bon père.

Au-dessus de tous ces maîtres wallons plane l'imposante physionomie de Tinctoris, Jean Le Teinturier, le plus grand théoricien musical du XV<sup>e</sup> siècle, comme le qualifie M<sup>r</sup> Edmond Vanderstraeten qui, pour suivre une idée qu'excuse jusqu'à un certain point un excès de patriotisme, prétend cependant enlever à la patrie wallonne, avec beaucoup d'autres, cette gloire musicale. Trithème, un contemporain et beaucoup d'autres savants, font naître Tinctoris à Nivelles. Je n'ai pas à entrer ici dans la contestation soulevée à ce propos. Jean le Teinturier écrivait, en 1476, en parlant de la musique de son temps : « Ce dont je ne puis assez m'étonner, c'est qu'en remontant vers une période de quarante années, on ne trouve aucune composition considérée par les savants comme digne d'être entendue ; mais, depuis ce temps, sans parler d'un grand nombre de chanteurs qui exécutent la musique avec

---

(1) J'ai de très sérieuses raisons pour croire que Louis Compère est originaire de Nivelles, où une famille de ce nom résida de temps immémorial ; une branche de la famille Compère, de Nivelles, vint se fixer à Châtelet vers le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle et ses membres y occupèrent des charges considérables. En voici des preuves : Messire François *Louis* de Compère, de Presles, écuyer, est nommé en remplacement de feu Jean-Pierre l'Adventurier, le 9 novembre 1683, bailli de Châtelet, Pont-de-Loup, Bouffloux, Memberzée et leurs dépendances. (Arch. de Liège. Rég. aux commissions du chap. de Saint-Lambert, tom. 32, fol. 161 et v<sup>o</sup>). Il mourut en 1700 et fut remplacé, dans ses fonctions, le 26 avril, par son fils, François-Joseph de Compère ; un autre membre de cette famille, noble seigneur Charles-Joseph de Compère de Presles fut également nommé bailli le 8 mai 1722 ; il était gentilhomme de la bouche de S. A. S. le Prince-Evêque de Liège ; il donna sa démission en 1744 (id. fol. 217). François-Louis de Compère fut remplacé en qualité d'échevin de la ville de Châtelet par François Speilleux en 1701 (fol. 4). Cette famille de Compère est aujourd'hui représentée par M<sup>r</sup> de Presles de la Nieppe, président à la Cour d'appel de Bruxelles.



---

toutes sortes d'agrément, je ne sais si c'est l'effet d'une influence céleste ou celui d'une application assidue, on a vu tout d'un coup fleurir une infinité de compositeurs, tels que Jean Okeghem, J. Regis, (1) Ant. Busnois, Prius, Caron, Guill. Faugues, qui tous se glorifient d'avoir eu pour maîtres, en cet art divin, J. Danstaple, Gilles Binchois et Guillaume Dufay, lesquels sont morts depuis peu. » Avec quelle légitime fierté ne voyons-nous pas ces listes de grands artistes composées presque exclusivement de noms wallons ! Et combien d'autres ne rencontrerons-nous pas encore sur notre chemin en parcourant les annales de l'art à cette époque de rénovation musicale !

---

Pour en finir, car je ne veux pas abuser de la patience de mes lecteurs, je mentionnerai enfin Arnould de Saint-Ghislain, qui vécut dans le cours de ce siècle ; ce musicien écrivit un traité sur les différentes espèces de chanteurs, dont le manuscrit appartient à la Bibliothèque Nationale de Paris. (2) Je m'arrête ; peut-être m'accusera-t-on d'avoir poussé trop loin le développement de cette introduction et d'y avoir affiché trop ouvertement mon patriotisme Wallon ; mais ayant cru voir, de la part de quelques historiens flamands, une tendance marquée à s'appropriier, même hypothétiquement, nos gloires nationales, au grand préjudice de la Wallonie,

---

(1) Regis correspond parfaitement au nom de « De Roy » dont une famille exista pendant longtemps à Châtelet. Jusqu'à ce qu'il me soit démontré, preuves en main, que Regis est un *de Coninck*, comme le suppose assez gratuitement M<sup>r</sup> Ed. Vanderstraeten, je le tiens pour Wallon, ainsi que beaucoup d'autres dont il traduit en langue flamande, les noms latinisés suivant la mode du temps.

(2) V. Th. Bernier. Dict. biogr. du Hainaut.

j'ai cru devoir faire connaître aussi, de mon côté, et sans esprit étroit de clocher, ce que nous valons, nous. Je conclus : Jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, l'art musical fut cultivé, en Belgique, presque exclusivement par les nobles fils de la Wallonie : Liégeois, Hennuyers et Namurois ; et j'en suis amené à prétendre que les Flamands, avec lesquels ils devaient plus tard rivaliser, pour le plus grand honneur du nom Belge, ont été initiés par eux aux principes de la musique. On pourra d'ailleurs s'assurer plus loin de la part immense que les Wallons ont continué à prendre dans ce domaine artistique jusqu'à nos jours. Je le dis, en conséquence, avec conviction : le temps est venu de leur donner la place qu'ils méritent, (1) en les distinguant une bonne fois de la foule dans laquelle on les étouffe, et en évitant surtout de continuer à les confondre, à l'avantage exclusif de la Flandre, sous le nom de Néerlandais qui pouvait avoir sa raison

---

(1) Louis Guicciardin dans sa Description de tous les Pays-Bas, édit. de Ch. Pantin, 1582, à Anvers, s'exprime ainsi au sujet des musiciens de son temps (p. 51 et 52) :

« Les Belges sont aussi les vrais maîtres et restaurateurs de la musique : ce sont eux qui l'ont remise sus et réduite à sa perfection, l'ayans si propre et naturelle que hommes et femmes y chantent comme de leur instinct par mesure, et cecy avez grand'grace et mélodie : tellement qu'ayans depuis conjoint l'art à ce naturel, ils font telle preuve et par la voix et par les instrumetz de toutes sortes que chacun voit et scait : veu qu'il n'y a court de Prince Chrestien, en laquelle n'y aye quelcun de ses musiciens. Et à fin que je parle de ceux de nostre temps : de ceste province sont sortis Jean Tainturier de Nivelles, duquel je fais mention en la ville dont il estoit natif, à cause de l'excellence et sureté de sa vertu : Josquin de Prez, Obrecht Ockegem, Richiafort, Adrian Willart, Jean Mouton, Verdelot, Gombert, Lupus Lupi, Courtois, Créquillon, Clément non Papa et Cornille Canis, tous lesquels sont decedez : mais les ensuivants vivent : Cyprion de Rore, Jean le Coich, Philippe de Monte, Orland de Lassus, Mancicourt, Josquin Baston, Chrestien Hollandois, Jacques de Waet, Bonmarché, Severin Cornet, Pierre du Hot, Gérard de Tornhout, Hubert Waelrant, Jacquet de Berchem, lieu voisin d'Anvers, et d'autres encor très renommez et fameux maîtres en musique espars en honneur et honnestes degrez par le monde. »

---

d'être alors, mais qui n'a plus la même signification aujourd'hui. Que chacun rende à César ce qui est à César; on stimulera ainsi l'instinct patriotique et surtout le sentiment artistique parmi les deux races, également vaillantes et courageuses, qui forment notre bien-aimée patrie; (1) Flamands et Wallons ne s'en estimeront que plus.

Et maintenant, j'aborde la vie de Jean Guyot.

---

(1) Les Wallons, depuis un siècle, se sont aussi beaucoup distingués dans la peinture : citer les noms du baron Pierre Lion, né à Dinant, au milieu du siècle passé, Wiertz, de la même ville, Navez, de Charleroi, Th. Tournois, de Presles, Alex. Robert, de Trazegnies, Gallait, de Tournai, etc., etc., c'est assez indiquer notre vitalité artistique.



CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

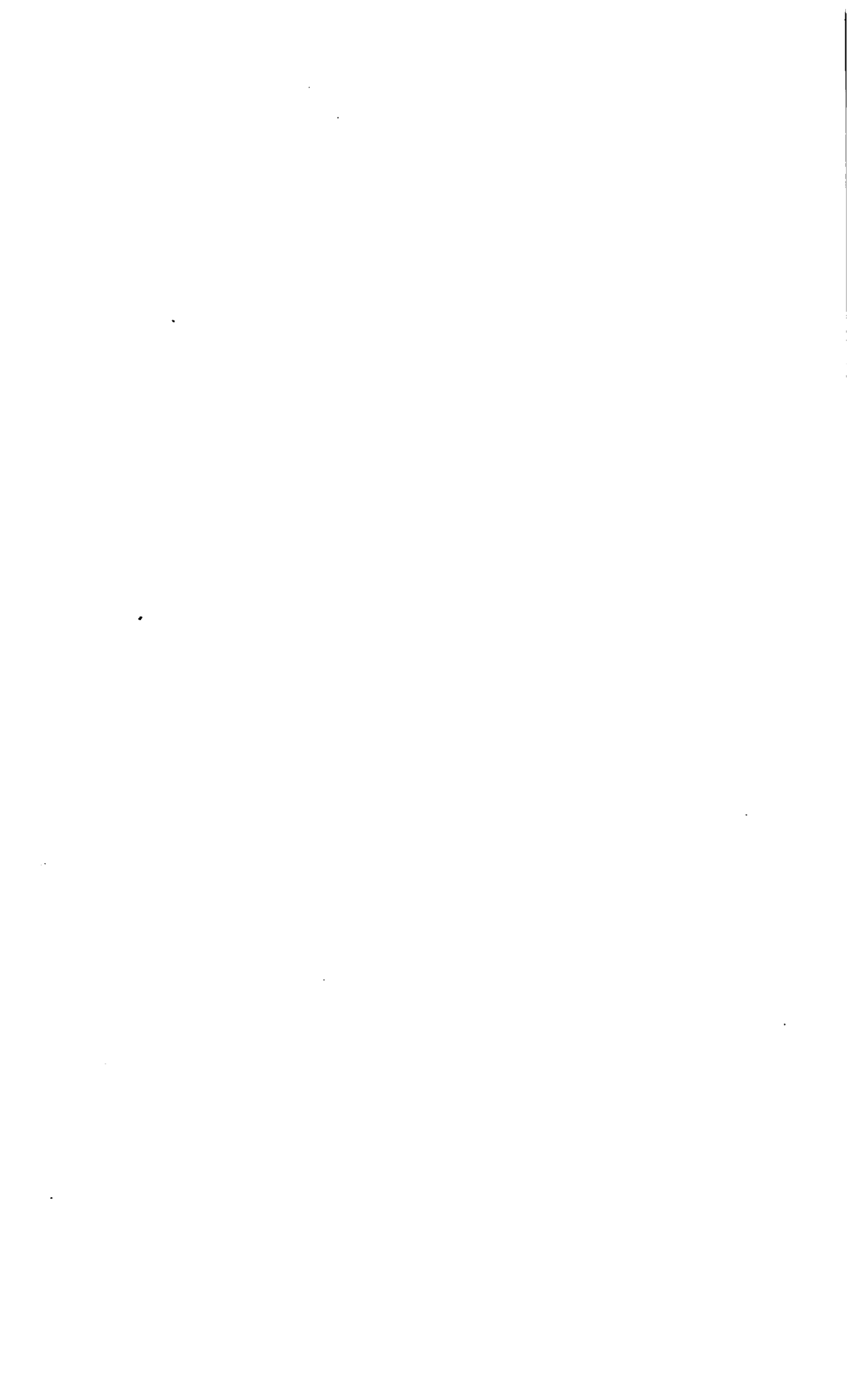
---

LES BIOGRAPHES

DE

JEAN GUYOT

---



# JEAN GUYOT DE CHATELET, SA VIE ET SES ŒUVRES.

---

## CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

---

### SOMMAIRE.

Comment les biographes se sont occupés de Jean Guyot; — Leurs noms; — Leurs écrits; — Leurs erreurs; — Le premier et le plus exact est L. Abry, de Liège.

---

« Il n'y a pas au monde un si pénible  
« métier que celui de se faire un nom,  
« et la vie s'achève qu'on a à peine  
« ébauché son ouvrage.

(La Bauxte.)

Jusqu'à ce jour, on a connu fort peu de choses de la laborieuse existence de Jean Guyot, cet illustre musicien, que ses talents devaient cependant vouer à la sympathique estime de la postérité. Tout au plus cinq ou six biographes, Louis Abry, Paquot, Dewez, Delvenne, le comte de Becdelièvre, Henri Delvaux de Fouron, Théodore Bernier lui ont-ils consacré quelques lignes bien courtes, bien sèches, bien erronées. Henri Hamal, dont les manuscrits reposent à la bibliothèque de l'Université de Liège et qui réunit tant et de si importants matériaux pour servir à l'histoire musicale liégeoise, ne fait aucune mention de Jean Guyot. On verra plus avant, qu'en s'en occupant sous le nom de Castileti, Fétis a versé dans de graves erreurs, bien excusables, il est vrai, quand on songe à l'œuvre colossale que notre compatriote

wallon avait entreprise. Eh ! mon Dieu, je n'écris pas ceci pour vous faire l'apologie de mes travaux, mais uniquement pour vous permettre d'apprécier où ils m'ont amené, et pour faire éclater une fois de plus à vos yeux cette vérité incontestable et bonne à divulguer que le travail intelligent, poussé avec persévérance, conduit toujours à de sérieux résultats, quel que soit d'ailleurs le temps qu'il faut mettre pour y arriver. On ne connaissait donc, en somme, presque rien de notre musicien ; pour le prouver, je donne ci-dessous les extraits des œuvres des quelques rares auteurs qui s'en sont occupés : Le premier est Louis Abry, peintre et graveur wallon assez médiocre, né à Liège, le 28 juillet 1643, mort dans la même ville, le 18 juillet 1720. Amateur passionné, mais assez peu éclairé, de toutes les curiosités qui pouvaient intéresser l'histoire de son pays, il laissa après sa mort de nombreux manuscrits qui témoignent à la fois de son activité et de son attachement pour sa patrie, entr'autres une biographie Liégeoise que la Société des Bibliophiles de Liège a fait éditer, en 1867, grâce au zèle et à l'intelligence de MM. Henri Helbig et Stanislas Bormans. J'y lis deux articles sur le compositeur dont je m'occupe et qui me prouvent à l'évidence que Louis Abry, comme bien d'autres historiens, a, par une confusion regrettable, fait deux hommes marquants d'un seul : « Jean Guide ou Guidonius, de Chastelet-sur-Sambre, pays de Liège, et Jean Guillot, de Châtelet. »

Je reviendrai plus loin sur le premier. Quant au second, voici ce qu'il en écrit à la page 308 de ses *Hommes illustres de la nation Liégeoise* :

« Jean Guillot, entre ceux qui ont été de plus haute réputation, était de Chastelet, ville du pays de Liège ; il eut une inclination toute particulière pour cette belle science, en laquelle il surpassa tous ceux qui l'avaient précédé ; on lui cède l'honneur de plusieurs élèves qui ont passé plus avant, comme il



« conste par son épitaphe en marbre, ornée de festons, d'instruments attachés à un montant du dogsale de la Cathédrale, en marbre qu'on lui a dressé pour « mémoire et à manière de récompense de ses travaux et de ses bons offices, « ayant été pourvu d'une prébende impériale. » (1).

Je publierai dans cette biographie, en son lieu et place, l'inscription de ce monument, d'après L. Abry qui a pris soin d'y joindre cette fois les véritables armoiries de Jean

(1) Parmi les historiens dont Louis Abry fait mention, je remarque : les abbés de Lobbes, Etienne, évêque de Liège en 903, 13<sup>e</sup> abbé, (p. 3); Folcuin, Hariger (p. 4), Hugues, prieur du même monastère au X<sup>e</sup> siècle (p. 14); Olbert, 4<sup>e</sup> abbé de Gembloux et prieur de St-Jacques, à Liège, né à Leernes, sur la Sambre (p. 5), mort le 15 juillet 1048; Radulphe, abbé de St-Trond en 1108, né à Moustier-sur-Sambre; Réginald, religieux d'Alne (p. 24), qu'on présume être l'auteur des « Commentaires de la Sapience de Salomon; » — Barthélemi Honoré, chanoine de Floresse, qui vivait vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle; — Pierre Marchant, de Couvin, commissaire général de l'Ordre des Récollets dans les Pays-Bas et qui publia plusieurs ouvrages imprimés en 1631, 1638 et 1643 (p. 110). Mais parmi ceux qui intéressent plus directement les communes de notre arrondissement, il faut citer : Jean de Marchinelle, carme de Liège, qui écrivit des « Questions théologiques, » le « Combat spirituel » (« De pugna spirituali, Sermones ad populum »), des sermons qu'il avait prononcés aux peuples et d'autres pièces pieuses pour l'édification des fidèles, dès l'an 1410 (p. 19); Jean Sottiau, né à Montigny-sur-Sambre, pays de Liège, docteur en théologie, a composé un traité des « Constitutions synodales des prélats » par tous les lieux connus, imprimé à Louvain, l'an 1570, item des « Annotations » ajoutées aux marges du Concile de Trente, imprimées à Anvers, l'an 1571 (p. 48). L. Abry, lui donne les armoiries suivantes : « de..... à la croix de.....; aux 1 et 4 de..... à la merlette de.....; aux 2 et 3 de..... à la fleur de lys de..... » — Henri Willot, de Fontaine-l'Evêque, pays de Liège, récollet, liseur en théologie de Namur et ailleurs, fit son premier cours à Cologne et sa philosophie à Louvain, au collège du Lys; il a été provincial et commissaire-général de son Ordre dans les Pays-Bas. On a de lui quantité de beaux livres, dont quelques-uns ont été imprimés en 1592 et 1599; il mourut à Rome, où il avait été député du Couvent de Liège, pour assister à un chapitre général; il repose au couvent de leur Ordre, nommé Ara-Coeli, (p. 63). L. Abry, lui donne les armoiries suivantes : « de..... à la flèche de....., la pointe en chef, la base au W, la flèche accostée de la lettre H à dextre et de la lettre W à senestre. » Les amateurs de biographies locales pourront en rencontrer qui concernent notre arrondissement, entr'autres dans les écrits suivants : Paquot, de Florennes : « Mémoires pour servir à l'histoire des Pays-Bas. » — Ulysse Capitaine : « Nécrologe Liégeois. » — A'phonse Leroy : « Liber Memorialis », de l'Université de Liège. — Théodore Bernier : « Biographie du Hainaut », etc., etc.

Guyot, comme j'aurai l'occasion de le démontrer; je prouverai en outre que *Jean Guide* et *Jean Guillot* représentent un seul et même personnage, et qu'on les a confondus à tort.

Après Louis Abry, le second écrivain qui s'occupa de notre Jean Guyot est Dewez, dans son *Histoire du pays de Liège*, publiée à Bruxelles, en 1822. (1) Voici ce qu'il en dit :

« Guioz, (*sic*) né à Châtelet, en 1500. Il avait un talent distingué pour la musique et il a effacé tous les compositeurs qui l'ont précédé. Il a formé beaucoup d'élèves qui, à leur tour, en ont formé d'autres, et ont aussi étudié les progrès et perpétué le goût de ce bel art dans leur patrie. Est-ce aux efforts de Guioz, se demande Dewez, qu'on doit attribuer cette passion pour la musique, qui est généralement dominante dans les habitants de Chatelet, au point qu'on dirait que la nature leur a accordé un don particulier pour cet art ?

« Guioz dirigea longtemps la musique de la chapelle de l'Empereur d'Allemagne, Ferdinand I<sup>er</sup>; de retour dans sa patrie, il obtint une prébende dans le chapitre Cathédrale de Liège et mourut en 1589. » (2)

Delvenne, dans sa *Biographie du royaume des Pays-Bas*, publiée à Liège en 1828, (3) s'est borné à copier servilement Dewez.

(1) Tom. II, pag. 338.

(2) Dewez, dans les biographies qui accompagnent son *Hist. Gén. de la Belg.*, vol. 7, article : Belges et Liégeois célèbres, p. XL (Bruxelles 1807), parle d'un autre Guyaux, ou Guyot, qui acquit aussi certain renom et qui doit, selon moi, appartenir à la famille de notre célèbre musicien : (V. aussi Paquot, tom. X, pag. 15 et 18). « Guyaux (Jean-Joseph), dit-il, né à Wanfercée, village du Brabant en 1684, docteur de Louvain, président du Collège du Pape, chanoine de Gand et prévôt de Saint-Pierre, a donné un « *Commentaire sur l'Apocalypse* », écrit en latin barbare; (Louvain 1784 in-8°). » Il avait laissé des commentaires manuscrits sur les évangiles, les épîtres et les actes des apôtres qui, après sa mort, ont été proposés par souscription; mais ils étaient si mal rédigés qu'on dut renoncer au projet de les publier. Il mourut à Louvain, le 8 janvier 1774. Notre historien Dewez, dans le même ouvrage, p. XLI, cite encore une célébrité de nos environs : « Henten (Jean), dominicain, né à Nalinnes, près de Thuin, dit-il, est un des principaux éditeurs de la première *Bible*, dite de Louvain, en 1547. Il mourut à Louvain en 1566. »

(3) 2 vol., tom. I, pag. 458.

Quant au comte de Becdelièvre, il écrit dans sa *Biographie Liégeoise*, publiée à Liège en 1836 : (1)

« Guioz (Jean), (*sic*) célèbre compositeur, naquit en 1500, à Chatelet, ville de l'ancienne principauté de Liège, et aujourd'hui faisant partie de la province de Namur. (*sic*) Ses talents pour la musique lui acquirent une telle célébrité qu'il fut regardé par ses contemporains comme le premier compositeur de son époque, et de bien supérieur à tous ceux qui l'avaient précédé. L'Empereur Ferdinand I<sup>er</sup> l'attira à sa cour et le chargea de diriger la musique de sa chapelle. Guioz, après une longue absence, revint dans son pays et obtint un canonicat de St-Lambert, dans l'église cathédrale de Liège, ville où il mourut en 1589. Il a formé à son école un grand nombre d'élèves qui ont étendu les progrès et perpétué le goût de l'art musical dans leur patrie. »

Henri Delvaux de Fouron, dans son *Dictionnaire biographique de la province de Liège*, édité en 1845, (2) n'a fait que résumer comme suit ce qu'avait publié, avant lui, Dewez, Delvenne et le comte de Becdelièvre :

« Guioz (Jean), (*sic*) bon musicien, né à Chatelet en 1500; il dirigea longtemps la musique de la chapelle de l'Empereur Ferdinand I<sup>er</sup>. De retour dans sa patrie, il obtint une prébende dans le chapitre cathédrale de Liège, où il mourut en 1589. »

J'ai cité le nom de Fétis; voici comment il s'exprime dans sa deuxième et dernière édition de la *Biographie Universelle des Musiciens*, publiée à Paris en 1862 : « Jean Guyot ou Guioz, (*sic*) musicien belge fort distingué du seizième siècle, fut connu généralement sous le nom de *Castileti* parce qu'il était né *au Chatelet* (*sic*), en latin *Castiletum*, près

---

(1) Tom. I<sup>er</sup>, p. 278. Cet estimable écrivain, français d'origine, mais qui s'attacha beaucoup à notre beau pays par suite de son séjour à Liège, nous a conservé le souvenir d'un autre enfant de Chatelet qui se distingua dans ses études universitaires, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : « Jean Bertrand fut déclaré primus de l'Université de Louvain en 1673; il est cité dans le : *Catalogus Omnium primorum Universitatis Lovainensis. Mechliniæ 1824, in-12°.* »

(2) P. 57. C'est par suite de l'orthographe adoptée par ces biographes liégeois que la Société Royale des Fanfares Guioz de Châtelet a cru devoir prendre cette forme qui n'est pas exactement celle du nom de notre artiste, comme on le verra par la suite.

de Charleroi, qui était autrefois enclavé dans la principauté de Liège et qui fait aujourd'hui partie de la province de Hainaut. » Puis il ajoute, par erreur, comme le constate M. le chevalier Léon de Burbure : « Il est aussi inscrit dans les registres de N.-D., à Anvers, sous le nom de *Jean du Casteliet*, c'est-à-dire du Chatelet. » Enfin, il poursuit avec plus de vérité cette fois : « Tylman Susato nous a révélé le nom véritable de Castileti dans un de ses recueils : *Castileti*, dit-il, aliàs *Guyot Joan*. Fétis cite à l'appui de ses notes Villenfagne : *Recherches sur l'Histoire de Liège*, dans lesquelles je n'ai rien trouvé relativement à Jean Guyot, puis Dewez et de Becdelièvre-Hamal qui font, dit-il, naître notre musicien en 1500. Il constate qu'ils se copient et il critique aussi cette date, en se basant sur un point tout à fait controuvé : « Les résultats obtenus par M<sup>r</sup> Léon de Burbure, dans ses recherches, démontrent que cette assertion est erronée. Il est impossible que Guyot soit né en 1500, car dès 1505 on trouve au nombre des chantres de l'Eglise de N.-D. d'Anvers maître *Jean du Casteliet* (Alias Guyot). (1) Et d'après cette donnée inexacte, (2) il applique la biographie de Jean du Casteliet à Jean Guyot, en confondant ainsi deux musiciens parfaitement distincts. Il écrit encore : « En 1521 (*sic*) il renonce au bénéfice de l'église S<sup>te</sup>-Catherine, à Anvers, *suivant toute apparence*,

---

(1) Je me hâte de reconnaître toutefois que ce Jean du Casteliet pouvait fort bien être un enfant des bords de notre Sambre, car il existait dans nos contrées, et de temps immémorial, une famille de ce nom. C'est ainsi que M<sup>r</sup> Stanislas Bormans, en s'occupant de la seigneurie de Landelies, dans ses « Seigneuries féodales du pays de Liège (p. 257), donne les mentions suivantes : « 22 mai 1315, Madame Ennisse, dame dou Chastelleir, fait relief par l'entremise de messire Arnould de Beaufort, chevalier, son manbour. — 2 mai 1318, messire Gille de Melin, chevalier, manbour de dame Amie, dame dou Castelleir, sa femme, fait relief du douaire de celle-ci.

(2) M<sup>r</sup> Fétis a mal interprété malheureusement les notes qui lui ont été fournies par l'estimable M<sup>r</sup> Léon de Burbure. Ou le verra plus avant.

pour entrer dans la chapelle de l'Empereur, ainsi que l'indique le *Novus thesaurus musicus* de Joannelli. » On verra plus loin que ce n'est qu'en 1563 que Jean Guyot fut maître de chapelle de l'Empereur, et que le *Novus thesaurus musicus* n'a été publié, à Venise, par Joannelli, qu'en 1568. Je laisse encore parler Fétis : « Il revint à Anvers en 1536, et y obtint une chaplainie de la Vierge. Il mourut dans cette position, en 1551. » Tout cela fourmille d'erreurs, par suite de la confusion inexplicable de deux personnages qui n'ont rien de commun l'un avec l'autre; les seuls faits certains sont : les divers noms Jean, Guyot ou Guioz, Castileti, le lieu de sa naissance (Chatelet), sa position de maître de chapelle à la cour de l'Empereur d'Allemagne, et les publications musicales qu'il fit paraître à Anvers, chez Tylman Susato, que Fétis mentionne, et dans le recueil de Joannelli, imprimé à Venise, chez Antoine Gardane. J'aurai, d'ailleurs, l'occasion de revenir sur ces inexactitudes, en traitant ces différents points.

Enfin, pour clôturer cette liste des biographes qui se sont occupés, tant bien que mal, de Jean Guyot, M. Théodore Bernier, dans sa *Biographie du Hainaut*, éditée par Manceaux, à Mons, en 1871, a suivi le texte de Dewez.

J'ai cru qu'il était de mon devoir de passer en revue les principaux écrivains qui ont tiré de l'oubli le nom de notre enfant de Chatelet, afin d'éviter une peine inutile à ceux qui, par la suite, voudraient se livrer à de nouvelles recherches; c'est dans cette même intention que j'indiquerai aussi, le cas échéant, avec franchise, les ouvrages que, pour une raison ou pour l'autre, je n'ai pu consulter; j'ai eu lieu d'observer que la plupart des biographes que je viens de citer s'étaient bornés à reproduire, même avec leurs erreurs et parfois servilement, les écrits de leurs devanciers, de sorte qu'ils ne nous apprenaient rien de nouveau;

à l'origine, ils n'ont parlé de la vie de Jean Guyot que d'après l'inscription de sa pierre tumulaire. C'est dans l'ouvrage de L. Abry : « *Les hommes illustres de la nation liégeoise* », c'est dans le travail consciencieux de ce pionnier infatigable, qui passa vingt ans de sa vie à écrire des notices sur les hommes remarquables de sa patrie, que j'ai puisé mes premiers et précieux renseignements : ils sont aussi les plus complets ; c'est, en effet, dans ses écrits, restés pendant près de deux siècles ensevelis dans le plus profond oubli, que j'ai pu retrouver et les armoiries, et une description artistique de la pierre tombale, et enfin une copie, malheureusement assez incorrecte, de l'épithaphe de notre maître de chapelle. A mon tour à apporter ma pierre à l'édifice dont il a jeté les bases avec une foi patriotique si ardente, et à léguer à une cité dans laquelle mes aïeux ont occupé souvent les premières charges publiques pendant deux siècles et demi environ, (1) une œuvre que je crois destinée, malgré l'infériorité de son auteur, à attirer les regards de mes compatriotes sur une des plus pures et des plus sympathiques illustrations de la ville de Chatelet.

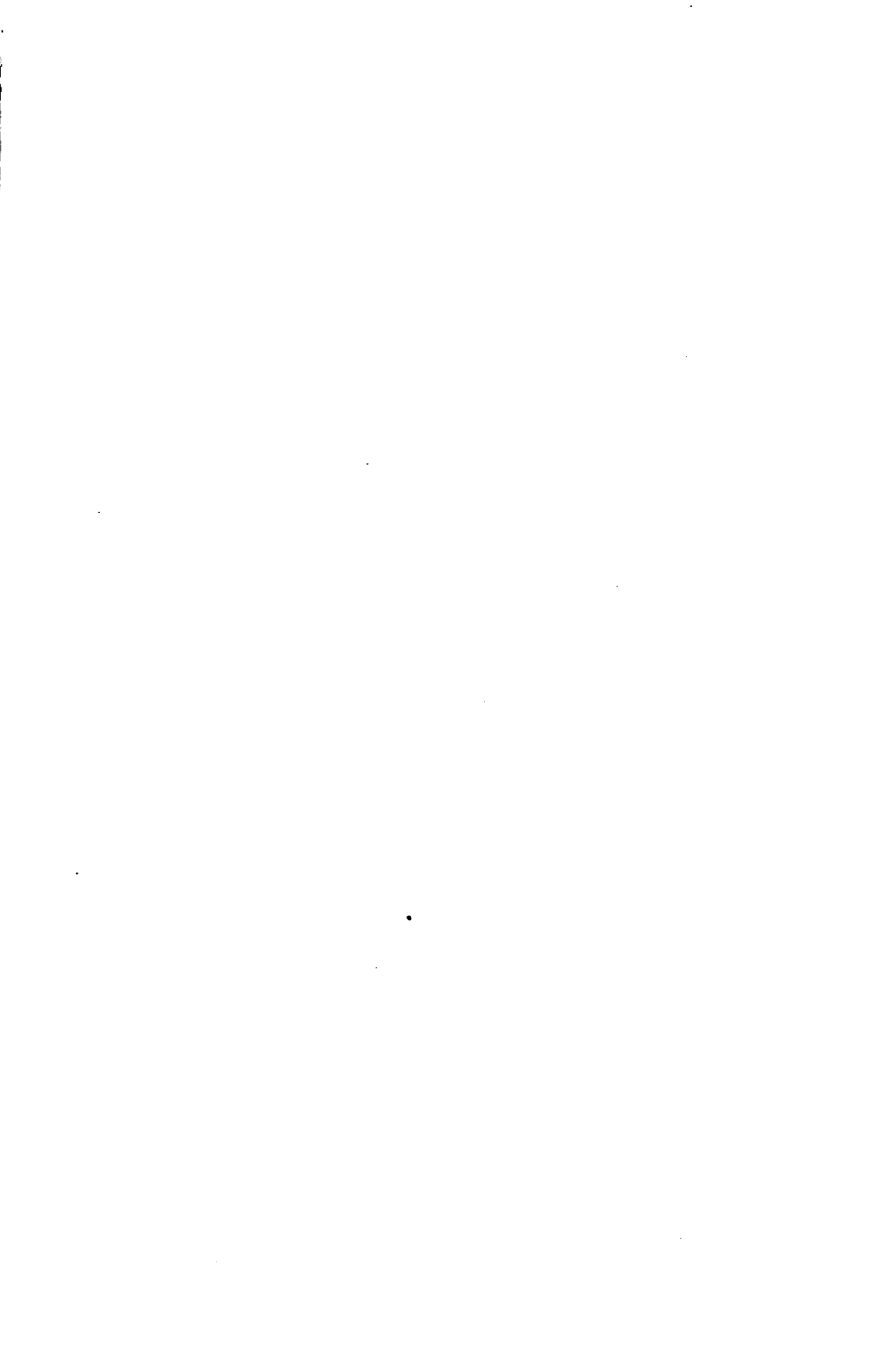
Je ne me servirai des livres imprimés que lorsque les renseignements perdus dans la poussière des archives me feront défaut ; car c'est dans ces dépôts séculaires surtout que se cachent les sources de l'impartiale histoire.

---

---

(1) Pierre Lion ou Lyon, qui descendait d'une ancienne famille liégeoise, fixée à Jumet dès le 13<sup>e</sup> siècle, était venu s'établir à Chatelet par suite de son mariage avec D<sup>lle</sup> Anne Cornet, en 1654.

HARVARD UNIVERSITY  
EDA KUHN LEBE MUSIC LIBRARY  
CAMBRIDGE 38, MASS.





**CHAPITRE II.**

---

**SA NAISSANCE ; SA FAMILLE.**

---

# JEAN GUYOT DE CHATELET, SA VIE ET SES ŒUVRES.

---

## CHAPITRE II.

---

### SOMMAIRE.

Erreur évidente du testament relativement à son âge. — Les différentes formes orthographiques de son nom patronymique ; quelle est celle qui lui convient et pourquoi. — Auteurs qui confondent Casletanus (Cassel) et Castiletanus (Chatelet). — Sa première enfance. — Sa famille ; son origine probable ; sa situation de fortune. — Ses oncles ; ses frères et sœur.

---

Joyusement sans nuls faux tour.

*(Chanson de Jean Guyot. — 1513).*

L'homme qui est en ce monde présent  
En son vivant voit plusieurs beaux passages  
Mais il ne voit, au moins bien peu souvent,  
Chantres estre riches et docteurs estre saiges.

*(Musique de Clément non papa).*

Jean Guyot est né à Chatelet, une des bonnes villes de l'ancienne principauté de Liège, en 1512, d'une famille probablement originaire de Liège ; je fixe cette date d'après les considérations qui vont suivre : les registres paroissiaux qui reposent à l'hôtel-de-ville de Chatelet ne pouvaient m'être d'aucune utilité pour trancher ce point ; il est peu de communes du reste dont les registres soient antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle. Ceux de la ville de Chatelet, recopiés au commencement de ce siècle, par les soins de feu le bourgmestre Wilmet, d'après des originaux en partie perdus aujourd'hui, ne datent, pour les naissances, que de l'an 1600, c'est-à-dire qu'ils n'ont été commencés que douze ans après la mort de

Jean Guyot ; pas n'était, au surplus, besoin de leur secours, le testament faisant amplement foi. (1) Dans cet acte qu'il passa à Liège, le 8 mars 1588, il se déclare âgé de 66 ans : « *Qui hactenus ipsum annos per sex supra sexaginta sustinuit,* » ce qui ferait reporter la date de sa naissance à 1522 ; mais, d'un autre côté, la matricule de l'Université de Louvain et les listes de promotion de la Faculté des Arts établissent qu'il y étudiait de 1534 à 1537 ; en supposant donc qu'il soit né en 1522, comme paraît l'indiquer son testament, il aurait été étudiant, à Louvain, dès l'âge de 12 ans, ce qui n'est pas admissible ; de plus on ne pouvait acquérir la licence qu'à partir de l'âge de 18 ans ; or, cette licence, il l'obtint à la promotion du 22 mars 1537 ; on doit conséquemment lui assigner à cette date l'âge réglementaire et reporter l'année de sa naissance tout au moins vers 1519. Je suis donc amené à supposer que, dans ce testament, le mot *sexaginta* a été écrit erronément pour *septuaginta*, ce qui donnerait alors l'année 1512 pour la date exacte de sa naissance. Voici d'ailleurs, à ce point de vue, l'opinion d'un homme très compétent, celle de M. l'abbé Edmond Reusens, bibliothécaire de l'Université de Louvain : « Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, les étudiants de la Faculté des Arts étaient souvent très-jeunes ; cependant, il me semble que l'âge de 15 ans, pour être promu à la licence-ès-arts, est trop peu avancé. Il y a eu des étudiants promus à 17 et 18 ans ; mais je n'en ai pas trouvé de plus jeunes. » (2).

Remarquons qu'en 1538, les registres du greffe des

(1) Voir cet acte aux annexes.

(2) Dans cette lettre du 26 mars 1871, que l'obligeant abbé a bien voulu m'adresser, il ajoute : « Nous n'avons pas, à Louvain, les registres d'immatriculation ; d'ailleurs ces registres n'indiquent pas l'âge. » Cette collection se trouve aux archives du royaume, à Bruxelles. M<sup>r</sup> Louis Galesloot a bien voulu la consulter pour nous et y a rencontré le nom de notre artiste en 1534. (V. plus loin).

échevins de Chatelet le qualifient déjà de « messire ou sire Johan Ghuyot, prestre. » S'il était réellement né en 1522, il aurait été prêtre à l'âge de 16 ans, tandis qu'on ne pouvait l'être qu'à 24. Dans tous les cas, je ne sais à quelle source Dewez a puisé pour en arriver à fixer cette date à l'an 1500; en admettant enfin, contrairement à l'évidence, que cette dernière date soit la véritable, on en arriverait à déduire que Jean Guyot avait atteint sa 37<sup>e</sup> année lorsqu'il fut nommé licencié-ès-arts et 63 ans lorsqu'il fut appelé à la cour de Vienne !!! Cette date de 1512 étant admise, les autres époques, se rattachant aux différentes phases de la carrière de l'artiste, seront déterminées d'une manière plus rationnelle; ainsi il se rendra à l'Université de Louvain à l'âge de 22 ans (1534); il écrira ses premières compositions musicales à 28 (1540); il sera maître des chantes à la collégiale St-Paul, à Liège, à 34 (1546); il fera éditer ses « *Minervalia artium* » à 42 (1554); il exercera les fonctions de maître de chapelle à la cour de l'Empereur Ferdinand à 51 (1563) et il décédera âgé de 76 (1588), ce qui répond bien aux affirmations des biographes liégeois qui assurent que Jean Guyot est mort à un âge avancé. Ces diverses dates, correspondant à ces âges, sont évidemment plus plausibles, plus logiques que celles des historiens qui ont tranché cette question avant moi, en fixant à l'an 1500 la date de sa naissance, et que le texte testamentaire, évidemment erronné, qui la reporterait à l'année 1522. Jean Guyot est donc né à Chatelet en 1512.

\*  
\* \*

J'aborde la question de l'orthographe du nom, car je tiens à élucider tous les points qui pourraient donner matière à discussion; j'ai pris pour principe, dans mes études historiques, de suivre le chemin que nous a tracé le père de l'his-

toire moderne : feu Augustin Thierry, c'est assez dire que je ne veux rien avancer sans preuves ; quand celles-ci me feront défaut, j'emploierai la forme hypothétique. Comme pour la plupart des noms de cette époque, l'orthographe de celui de Jean Guyot a subi de nombreuses transformations : dans les actes de la Faculté des Arts de Louvain, il figure sous celui de : « *Joannes Ghuyot, ex Castileto* » ; dans la matricule de cette Université : « *Johannes, f. (1) Petri Guyon, de Castileto* », dans l'*Essai sur l'ancienne Collégiale de S<sup>t</sup>-Paul à Liège* où il fut maître de chant « *Præsentor* », il est cité, en 1546, sous le nom de « *Jean Castiletti* » ou *Jean de Châtelet* ; M. le baron de Stein, dans son *Annuaire de la Noblesse Belge — généalogie de la famille de Chestret* — le mentionne sous celui de *Jean Ghyot, dit de Castiletty* ; une lettre de Ferdinand I<sup>er</sup>, Empereur d'Allemagne, son auguste bienfaiteur, lue au chapitre de S<sup>t</sup>-Lambert, à Liège, le 30 juin 1564, l'appelle aussi « *Joannes Castiletty* ; » sa pierre tumulaire qui se trouvait jadis en la chapelle des Clercs porte : « *Joannes Guidonius Castillitanus*, » comme ses *Minervalia* ; un registre de famille appartenant aujourd'hui à M<sup>r</sup> le baron Jules de Chestret : « *Ghyot de Castileti* ; » l'inscription du monument que son disciple Gérard Heyne lui fit élever dans la cathédrale de S<sup>t</sup>-Lambert, en 1590, « *Joannes Guiot Castellitanus*, mais une autre copie donne *Guyot* ; » Louis Abry, dans ses « *Hommes illustres de la nation liégeoise* », écrit : « *Jean Guillot* » et « *Jean Guide* ; » Dewez et ceux qui l'ont copié : « *Jean Guioz*, » de même que Van den Steen, dans son « *Essai sur la cathédrale de S<sup>t</sup>-Lambert* ; » Hyacinthe Van der Meeren, dans sa « *Bibliotheca scriptorum Leodiensium*, » travail inédit dont feu l'honorable Ulysse Capitaine possédait une copie qu'il a bien voulu me communiquer, l'indique sous le nom de :

(1) Abréviation pour : *filius*.

« *Joannes Guidonius Castiletanus* ; » ses compositions musicales, imprimées à Anvers, chez Susato ; à Nuremberg, chez Montanus ; à Venise, chez Gardane, portent : « *Jean Castileti* », qu'elles font souvent suivre de : « *aliàs Guyot* » ; enfin les registres du greffe des échevins de Châtelet, de 1500 à 1600, donnent : *Ghuyot*, *Ghuyon* et *Guyon*. Ces différentes formes de noms, pour caractériser une seule et même personne, ont donné lieu à une erreur assez curieuse dans laquelle ont versé plusieurs écrivains, entr'autres L. Abry ; ils ont vu deux hommes distincts dans *Ghuyot*, *Guyot*, *Ghyot*, *Guiot*, *Guillot* et *Guide*, *Guidonius* : le musicien et l'humaniste. D'autres en ont fait un troisième en s'emparant du nom de *Castileti*. Je rectifierai plus loin ces erreurs, que l'inscription de la pierre tumulaire et la découverte du testament de notre compatriote m'ont permis de pénétrer. Ce dernier acte surtout m'a convaincu : en effet, notre maître de chapelle y est indistinctement appelé : « *Joannes Guyot, aliàs Castileti* » et « *Johannes Guidonius Castiletanus*. (1) Les trois noms y sont réunis.

J'ai cru devoir m'en tenir définitivement à cette appellation : *Jean Guyot* ; car, dans mes recherches, j'ai acquis la conviction que cette forme était généralement plus usitée que les autres pour caractériser les membres de cette famille. *Jean Guyot* a pris soin lui-même, au surplus, de faire imprimer, sur ses compositions musicales : *Joannes Castileti*, aliàs *Guyot*. *Castileti* est son nom d'artiste.

\*  
\* \*

Il importe encore d'éviter les confusions faites par cer-

---

(1) Il faut remarquer que toutes ces formes *Guide*, *Guido*, *Guidon*, *Guidonius*, *Guiot*, *Guyot*, etc., sont dérivées du mot : *Guy*, prénom qui, à une époque précédente était souvent donné pour Guillaume. Ex. : *Guy de Dampierre*, dont on fait *Guillaume de Dampierre*.

tains auteurs, par rapport à la similitude de deux noms de ville traduits en langue latine : *Casletanus* (Cassel) et *Castiletanus* (Chatelet). Cette synonymie de noms a failli m'induire en erreur par rapport à Jean Guyot, et je n'y ai échappé qu'en m'assurant que les dates et certains actes ne concordaient pas avec la vie de notre artiste. Voici le fait : Jean-François Foppens, ce continuateur des biographies des Valère André, des Aubert Mireus et des François Swertius, écrit ce qui suit : (1) « Joannes Gya, Casletanus, Flander, Sacrarum Lit-  
« terarum Lutetiæ Parisiorum assiduus et diligens Professor, *Guilielmo Budæo* admodum familiaris vixit : in cujus etiam : *De contemptu rerum fortuitarum*, libros III. Commentarios scripsit. Parisiis, apud Badium. 1526. in-4°. — Decessit Parisiis, anno Dom. 1557, ut patet ex disticho hoc numerali *Francisci Thorii* :

CASLETUM GENUIT RAPUIT TE GALLIA

GYA

NEXIBUS EXUTUS CORPORIS, ASTRA COLIS.

La ressemblance curieuse et toute fortuite du prénom Jean, des noms de famille *Gya* et *Guyot*, du lieu de naissance Casletanus et Castiletanus, du siècle le XVI<sup>e</sup>, l'analogie des genres d'écrits, pouvaient, si la date du décès n'avait été suffisamment établie, prêter, jusqu'à un certain point, à confusion. C'est ce qui est arrivé à A.-J. Van der Aa qui écrit : « *Jean Gya*, né à Chatelet (Casletanus), a publié, en 1526 ou

(1) Bibliotheca belgica. Bruxelles, édition de 1739, pag. 653.

1547, un ouvrage, à Paris, chez Badius, intitulé : « De contemptu rerum fortuitarum. — Libri III. (1). »

\* \* \*

J'ai eu le rare bonheur de mettre la main sur des éléments qui m'ont permis de déterminer, d'une manière aussi précise que possible, la situation de la famille du grand artiste : son testament et les registres du greffe des échevins de Chatelet de l'an 1500 à 1600. (2) J'ai pu contrôler l'exactitude absolue des diverses mentions du testament par une foule d'inscriptions, tirées de ces registres scabinaux ; j'en ai déduit, de science certaine, que Jean Guyot appartenait à l'une des bonnes familles bourgeoises de la ville de Chatelet ; qu'elle se trouvait déjà établie dans cette seigneurie dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, et qu'elle pourrait fort bien avoir pour origine reculée la ville de Liège, ce qui découle du reste d'un passage du testament, et de ce fait que son aïeul ne paraît pas avoir eu de collatéraux à Chatelet ; il serait donc le premier qui s'y serait fixé, venant peut-être de Liège. Piérard ou Pirard (Pierre) Ghuyot ou Ghuyon, (*sic*) (3) père de notre musicien, semble avoir vécu dans une position indépendante, ce qui justifie la présence du nom de son fils

---

(1) V. A.-J. Van der Aa : Biographisch Woordenboek der Nederlanden. Harlem. 1862. Je dois faire remarquer que *Casletanus* pourrait néanmoins fort bien signifier Chatelet, car les registres aux inscriptions de Louvain reposant aux archives gén., donnent quelque fois *Cassellensis* pour Cassel, forme qui paraît convenir davantage. Casletanus aurait pu être quelquefois employé pour Châtelet. Jean Gya serait-il alors un parent de Jean Guyot ?.....

(2) Ces registres, que mon frère Camille, docteur en droit et membre de Comité de la Société Archéologique de Charleroi, a eu la patience de compulsuer, ont fait partie du protocole de feu M<sup>r</sup> le notaire E. Delbroyère, et sont actuellement déposés en l'étude de mon cousin-germain, M<sup>r</sup> le notaire Camille Vandam, du cette ville.

(3) Reg. scabinaux de Chatelet (greffe des échevins).



Jean parmi les « *divites* », c'est-à-dire au nombre des jeunes gens fortunés, dans les registres d'inscription de l'Université de Louvain. Quoique chargée d'un grand nombre d'enfants, la famille de notre artiste wallon jouissait, du vivant des parents, d'une honnête aisance. Livrons-nous, un instant, à un examen plus approfondi, les plus petits faits historiques étant souvent bourrés de grosses conséquences : un détail qui, au début, paraît insignifiant, conduit parfois aux résultats les plus inespérés pour l'observateur. Piérard Guyot (j'ai préféré cette orthographe pour les raisons mentionnées plus haut et parce qu'elle est adoptée par notre artiste) Piérard Guyot donc, père de Jean, avait cinq frères et une sœur : I<sup>o</sup> Colard (Nicolas), cité en 1508 avec Johan, son frère, comme mambours de sa nièce Marie, fille de feu Estienne Bachelet, car Colard avait épousé D<sup>lle</sup> Jehenne Bachelet, sœur d'Estienne (1) laquelle, veuve en 1515, devait être morte en 1539. II<sup>o</sup> Johan, cité en 1508, comme *clerc*, greffier ou secrétaire des échevins, épousa Catherine N.....; (2) veuve en 1523, elle eut pour mambour Colard Hennekart, puis en 1526, Bertrand Guyot, son beau frère. Le secrétaire des échevins de Chatelet, Johan Guyot, a sans doute été le parrain de notre artiste. III<sup>o</sup> Bertrand Guyot, plusieurs fois « maître commis et député des villes de Chesteling, Pondreloup et Bouffioul », entr'autres en 1526; il est également mentionné, à cette date, comme « Receveur des Vénérables, Nobles et Très Honorables Seigneurs de Saint-Lambert en Liège », charge qu'il occupait

---

(1) Cet Estienne Bachelet, qui était mort en 1508, eut cinq enfants : A Estienne (le Jeune) qui mourut de mort violente et dont la fille Jehenne épousa Michel des Logges; B Johan, qui était mort en 1518; C Jehenne, épouse de Michel Sarto; D Une fille épouse de Jean du Sart; E Marie Bachelet. (Greffes des échevins).

(2) Les noms patronymiques des épouses ne sont généralement pas cités dans les actes publics de l'époque.

encore en 1530 ; enfin, de 1537 à 1544, année de sa mort, il est signalé comme échevin de la ville de Chatelet ; il possédait une maison sur le Péron, et il avait épousé D<sup>lle</sup> Catherine N..... qui vivait en état de veuvage en 1548. C'était, en somme, un personnage important qui ne doit pas être resté sans influence sur la carrière du musicien wallon, grâce à ses hautes fonctions et surtout à ses attaches avec la capitale de la principauté. IV<sup>o</sup> Jacques (Jacquo, Jaco), cité en 1510 et 1524, était défunt ainsi que sa femme en 1544 ; les mambours de ses orphelins furent Colard de Flérus et Piérard Guyot, son neveu. V<sup>o</sup> Antoine Guyot, cité en 1523. Enfin, VI<sup>o</sup> le père de notre artiste avait une sœur qui épousa un certain Henne, sans doute aïeul ou tout au moins parent, croyons-nous, de ce maître Gérard Heyne, disciple de Jean Guyot, qui fit élever à ce dernier un monument commémoratif dans la cathédrale de Saint-Lambert. (1) Je dis : tout au moins parent, car il existe, en effet, une certaine analogie entre les armes de Jean Guyot et celles de Gérard Heyne, (2) si l'on en juge par les dessins conservés par Louis Abry.

\*  
\* \*

On trouvera la descendance des oncles de Jean Guyot aux annexes. Je me bornerai ici à déterminer, le plus suc-

---

(1) On lira, au surplus, aux annexes, des croquis généalogiques de la famille Guyot ; ces croquis ont demandé beaucoup de temps et de patience à mon frère Camille et à moi, car ils n'ont pu être établis qu'à l'aide de nombreux fragments, reliés les uns aux autres par un contrôle méticuleux. Pour atteindre ce but, force nous a été de consulter onze à douze registres in-4<sup>o</sup> du greffe des échevins, antérieurs aux registres paroissiaux (de 1507 à 1600), d'une lecture assez difficile et surtout sobres de détails.

(2) On rencontre dans ces registres un Jehan Henne lequel demeurait à Malines, en 1515, et avait pour enfants : Romain, Anne, Catherine, Claire et Barbe. De 1549 à 1560, un Grégoire Henne est encore cité, et un Dieudonné Henne en 1596.

cinctement possible, tous les éléments qui constituaient à l'origine sa famille ou plutôt sa branche. Piérard Guyot, son père, devait exercer, à Chatelet, la profession de tanneur ; il y possédait également une foulerie, probablement de grosses étoffes de laines ou de draps ; cela ressort d'un acte de partage passé, plusieurs années après son décès, le 26 avril 1538, entre son gendre, Jean Rebert (1) Piérard, maître Jan (*sic*) Mathieu, Colard, Ambroise et Bastin Guyot, ses fils. « *Mathieu tiendrat et posséderat, pour sa parte et portion, les tanneries scituées emprez la ruelle con dist de Bouffioul.* » « *Collard arat pour sa part quatre florins et demy, hypotecqués sur la tenurre, foulerie etc., con dist de Bouffioul.* » (2). Indépendamment d'une quantité assez considérable de rentes, provenant d'hypothèques sur divers immeubles sis à Chatelet, le père de Jean Guyot possédait cinq maisons, ainsi qu'il conste des différents actes du greffe des échevins de Chatelet que je fais figurer dans les annexes ; c'est ainsi que, dans l'approbation faite par les échevins du testament de Piérard Guyot et de Jehenne, sa femme, le 13 avril 1523, je lis : « *Ordonnèrent et laissèrent à Crispin leur filz les maisons et tenures qu'ilz avoient lors situez audit lieu de Chestelet, emprès le Trisson, assavoir celle ou demeuroit lors Johan de Gilir et les deux aultres ou demeuroient les vefves de Colard Jacquet et de Thomas le postainnier, avecq le courtisial et fournil y appartenant.* » Ces trois maisons, maître Crispin les donna, par acte du 12 avril 1527, « en arrentement », à son beau-frère Johan de Flérus, afin de se procurer l'argent nécessaire à la continuation de ses études ecclésiastiques ; il ressort de cet acte que ces maisons ne formaient qu'un bloc

(3) Ce nom devient plus tard Robert.

(2) Greffe des échevins, 1537 à 1547. (Voir aux annexes).

« tenant ycelles maisons l'une az l'aaultre et joindant au lieu qu'on dit le Trisson », d'un côté à la rue de la Tombelle, de l'autre à Remy Walthier, du Nord « à une ruelle (1) quy est entre ycelle maison et la maison Hubert Tirion. » Le père de Jean Guyot possédait, en outre, « une maison, tenure et appartenances scituées emprez la fontaine con dist de Builhon ; » elle tomba en partage à son fils Piérard (2) et finalement une cinquième « maison, aisemence, appendices et appartenances extante en la rue de l'engliese » qui échut à Mathieu.

\*  
\* \*

Il serait intéressant de savoir dans laquelle de ces cinq maisons notre illustre Jean Guyot peut avoir vu le jour ; il est évident que ce ne peut être dans l'une des trois maisons

(1) Cette ruelle porte aujourd'hui le nom de : rue Lyon et part de la rue de la Tombelle pour aller rejoindre la place de l'Hôtel-de-Ville. La maison de Hubert Tirion dont il est fait mention ici appartenait en 1600 au notaire Jean de Spineto ; mon bisaïeul, Jean-Bernard Lyon, notaire et bourgmestre de Châtelet, ayant épousé Jeanne Françoise de Spineto, cette maison échut à ma famille par voie de succession ; elle fut occupée, de la fin du siècle passé au commencement de celui-ci, par l'abbé François Lyon, qui la laissa à son frère Jean-Bernard Lyon, ancien officier au service d'Autriche, puis échevin de Chatelet, mon aïeul ; mon oncle, feu le docteur Napoléon Lyon, bourgmestre de la commune de Gerpinnes, l'eut en partage et sa veuve, née Françoise Piret, la vendit à M<sup>lle</sup> Thérèse Lyon, rentière, ma tante, qui la loua à feu M. Benjamin Pirmez-Drion et qui la revendit plus tard à feu M. Goblet, beau-père de M. Edmond Piret-Goblet, sénateur, à qui elle appartient aujourd'hui. Telle est l'histoire de cette maison depuis trois siècles et demi ! J'ajouterai que plusieurs personnes marquantes y ont vu le jour, entr'autres Jean-Dominique de Spineto, jurisconsulte et avocat, bourgmestre de la ville de Liège, conseiller intime de S. A. S. le prince-évêque et son ambassadeur aux cours de Bruxelles et de Vienne ; il est mort à Liège vers 1734 ; Jérôme-Adrien Lyon, son neveu, avocat, licencié des Universités de Louvain et de Paris, maire de la ville de Liège en 1799, etc., qui fut un des partisans les plus exaltés de la révolution liégeoise de 1789. (Voir l'ouvrage de M<sup>r</sup> Ad. Borgnet) ; il est décédé à Liège en 1825 ; et enfin, mon estimable ami M<sup>r</sup> Octave Pirmez, l'auteur des *Jours de Solitude*, des *Heures de Philosophie* et des *Feuillées*, ouvrages qui ont captivé l'admiration de la littérature moderne.

(2) Acte du 26 avril 1538. Il est à regretter que les registres du greffe présentent des lacunes de 1550 à 1565 et de 1582 à 1594.

formant bloc, situées sur le Trixhon et bornées par les rues de la Tombelle et Lyon, puisqu'elles étaient occupées par d'autres du vivant de ses père et mère : l'une par Johan de Gilir et les deux dernières par les veuves de Colard Jacquet et de Thomas le postainnier. L'honneur d'avoir vu naître le grand artiste du XVI<sup>e</sup> siècle devra donc tout naturellement revenir à l'une des deux maisons suivantes : à celle qui se trouvait auprès de la fontaine de Bouillon (1) ou à celle de la rue de l'Eglise. Or, la première échut au fils aîné ; elle paraît d'un autre côté plus vaste, mieux disposée, puisqu'elle avait un jardin, que celle de la rue de l'Eglise qui n'en possédait pas. C'était un usage d'ailleurs, dans nos contrées, de laisser au fils aîné l'héritage de la maison paternelle, et tout me semble concourir ici à affirmer que cette tradition a été respectée. Jean Guyot aurait donc vu le jour à Chatelet, dans une maison située près de la fontaine de Bouillon.

\* \*

Piérard Guyot, son père, avait épousé, vers 1503, une demoiselle dont je n'ai malheureusement rencontré que le prénom : Jeanne (Jehenne), mais qui pourrait fort bien être une D<sup>lle</sup> de Flérus (Fleurus), ce qui semble résulter de ce fait qu'un Colard de Flérus fut mambour de ses orphelins, en 1530, et qu'un autre membre de cette famille, Johan de Flérus, épousa une fille de notre Piérard Guyot ; je trouve celui-ci cité en 1510 dans les greffes scabinaux ; le 8 avril 1523, il teste avec sa femme Jehenne, par-devant le notaire Meurice Jehenon, en présence des témoins : Piérard Guyot, son fils, sire (2)

(1) Cette fontaine de Bouillon est sans doute celle qu'on appelle aujourd'hui Fontaine des Béguines, près du Trixhon ? On veut désigner sans doute par ce nom les religieuses dominicaines établies près de là, mais elles n'ont pu donner leur nom à la fontaine puisque elles ne s'installèrent à Chatelet qu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette communauté fut supprimée en 1794.

(2) Ce titre honorifique était généralement attribué aux prêtres.

Johan Guyot, son neveu, Antoine et Bertrand, ses frères ; par ce testament, qui n'est autre qu'un acte d'avancement d'hoirie, réalisé aux échevins de Chatelet, le 14 avril suivant, il a pour but de doter sa fille Marie en vue de son mariage et exclusivement à ses frères et sœur, sauf Crispin, qui fut aussi doté pour l'achèvement de ses études ecclésiastiques. C'est ainsi qu'ayant reçu sa part en 1523, Marie n'interviendra pas dans le partage des biens de ses auteurs, qui aura lieu, en 1538, entre ses frères et sœur. Piérard Guyot, dont je m'occupe, fut mambour, en 1527, des orphelins de son frère Colard Guyot ; il dut mourir vers 1530, laissant : 1<sup>o</sup> Marie Guyot, qui épousa Johan, fils de feu Jacques Rebert, dit Jacquo de Flérus, par convenances de mariage datées de 1525 ; Johan de Flérus fut nommé en 1549, avec son beau-frère, sire « Johan Guyot », notre artiste, « mambour des abbés, église et couvent de N.-D. de Floreffe. » 2<sup>o</sup> Maître Crispin (Crispin) qui, pour achever ses études ecclésiastiques, obtint de ses parents, en même temps que sa sœur Marie, par testament du 8 avril 1523, quelques biens dont il réclama « la vesture » à la Cour échevinale en 1525 et dont, en 1527, il engagea une partie à Johan de Flérus, son beau-frère ; ces sortes d'études devaient alors être assez onéreuses, car nous voyons qu'en 1528 son père dut lui faire une nouvelle rente « pour son avancement dans la prêtrise » ; enfin, ayant reçu les derniers ordres, il se fixa à Chatelet, en attendant que son illustre frère, le futur maître de chapelle de l'Empereur d'Allemagne, lui procurât un canonicat au chapitre de Saint-Feuillien, à Fosses. Maître Crispin achète entre temps, à Chatelet, en 1531, une maison avec ce même Colard de Flérus qui, l'année précédente, avait été nommé mambour des orphelins des père et mère de Crispin ; en 1535, celui-ci donne en arrentement à son beau-frère Johan de Flérus une

maison sise sur les Trissons (*sic*); 3° Piérard (1) Guyot, cité en 1527 avec Michel Sarto, comme mambour de Marie, orpheline d'Etienne Bachelet; en 1531 et en 1544, il est nommé mambour, avec Colard de Flérus, des enfants de son oncle Jacques Guyot; il est encore cité, en 1547, comme représentant Marie, veuve de Jacques Jacket, (2) femme de son frère Sébastien; 4° *Jean Guyot, qui est l'illustre maître de chapelle auquel je consacre cette biographie*; 5° Mathieu Guyot, qui épouse N...., fille d'Adrien Crampe; il est mentionné en 1541, 44 et 49; il avait pour beaux-frères, en 1547, sire Johan, Gaspard, Andrien et Piérard Crampe. Voici une mention curieuse qui le concerne et qui pourrait faire supposer que le grand nombre d'enfants fit disparaître quelque peu l'aisance de la famille : en 1549, Pierson Sarto, fils de Johan, petit-fils de Michel Sarto-Bachelet, (3) fit remettre, par son oncle Guillaume, une somme d'argent à Mathieu Guyot, « corduanier, pour luy avoir appris son mestier, come pour l'avoir sus-

(1) J'ai lu dans le testament : Balthazar, mais cela tient peut-être à une copie inexacte ou à une mauvaise lecture, les différents actes du greffe des échevins de Chatelet le désignant constamment sous le nom de Piérard.

(2) Jacques Jacket, frère de Nicole (Nicolas Jacquet), vice-curé de Chatelet. Il est à regretter que les registres du greffe, des années 1550 à 1576, soient disparus; sans cela, mes recherches eussent été plus fructueuses encore.

(3) Voici un fragment généalogique de cette famille Sarto, de Pondeloup; il pourra probablement être utile, par la suite, pour établir l'origine d'un artiste musicien de ce nom, vivant au XVI<sup>e</sup> siècle et signalé par quelques auteurs : Michel Sarto, qui vivait à Chatelet tout au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, si pas dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup>, et qui était mort en 1545, se maria deux fois, d'abord avec Jehenne Bachelet et ensuite avec Jeanne N.... Il eut du premier lit : 1° Jehan; 2° Valentin; 3° Colard; 4° Pierson (Pierre); 5° Michel ou Michaux; 6° Guillaume, qui épousa Jehenne, fille de Colard Guyot-Bachelet; tous ces six enfants cités en 1545. Ceux qui suivent doivent appartenir au second lit : A. Marie Sarto, qui épousa Georges Jamez; B. Gerard, cité en 1549, et C. D<sup>lle</sup> N...., qui épousa Colard Guyot, fils de Colard Guyot-Bachelet.

Voici maintenant leurs enfants : Jean Sarto eut un fils, Pierson, cité en 1549; Colard Sarto en eut également un du nom de Bertrand, cité en 1545, ainsi que Michel ou Michaux dont le fils portait le même nom. (Greffe des échevins).

---

tenté et nourri. » Mathieu Guyot, le frère du futur maître de chapelle de l'Empereur, était donc un simple disciple de Saint-Crépin !! (1); 6<sup>e</sup> D<sup>lle</sup> Guyot, qui épousa Johan Rebert (alias Robert); 7<sup>e</sup> Colard (Nicolas) Guyot, qui fut marié; 8<sup>e</sup> Ambroise Guyot, de même; il est cité en 1545 et 1549; il était mort en 1576; il habitait une maison sur le Marché; 9<sup>e</sup> Bastin (Sébastien), qui épousa Marion, veuve de feu Jacques Jacket (Jacquet) (1544), laquelle avait eu un fils unique, nommé Johan, de son premier lit. On voit, par ce qui précède, combien la famille de Piérard Guyot, père de notre artiste, fut nombreuse : elle ne se composait de rien moins que de neuf enfants. Comme je l'ai indiqué plus haut, le père de cette grande famille était mort vers 1530; mais ce ne fut que huit ans après, c'est-à-dire lorsque Jean Guyot eut terminé ses études universitaires et qu'il fut sur le point de partir pour l'étranger, que ses fils et son gendre, Johan Rebert, à l'exclusion de sa fille Marie et de Crispin, qui avaient été dotés précédemment, partagèrent ses biens. (Acte du 26 avril 1538). (2) Nous aurons l'occasion de nous occuper plus loin des neveux et nièces de Jean Guyot, à propos de son testament; il est temps de le suivre maintenant dans le cours de ses études.

---

---

(1) Le métier des cordonniers de Chatelet a été établi en franc métier par acte du chapitre cathédral en date du 23 Janvier 1709. (Archives de Liège. Reg. du chap. cath. de S. Lamb.). Il est bon de savoir aussi que les métiers étaient très honorés à cette époque.

(2) Greffe des échevins de Chatelet.





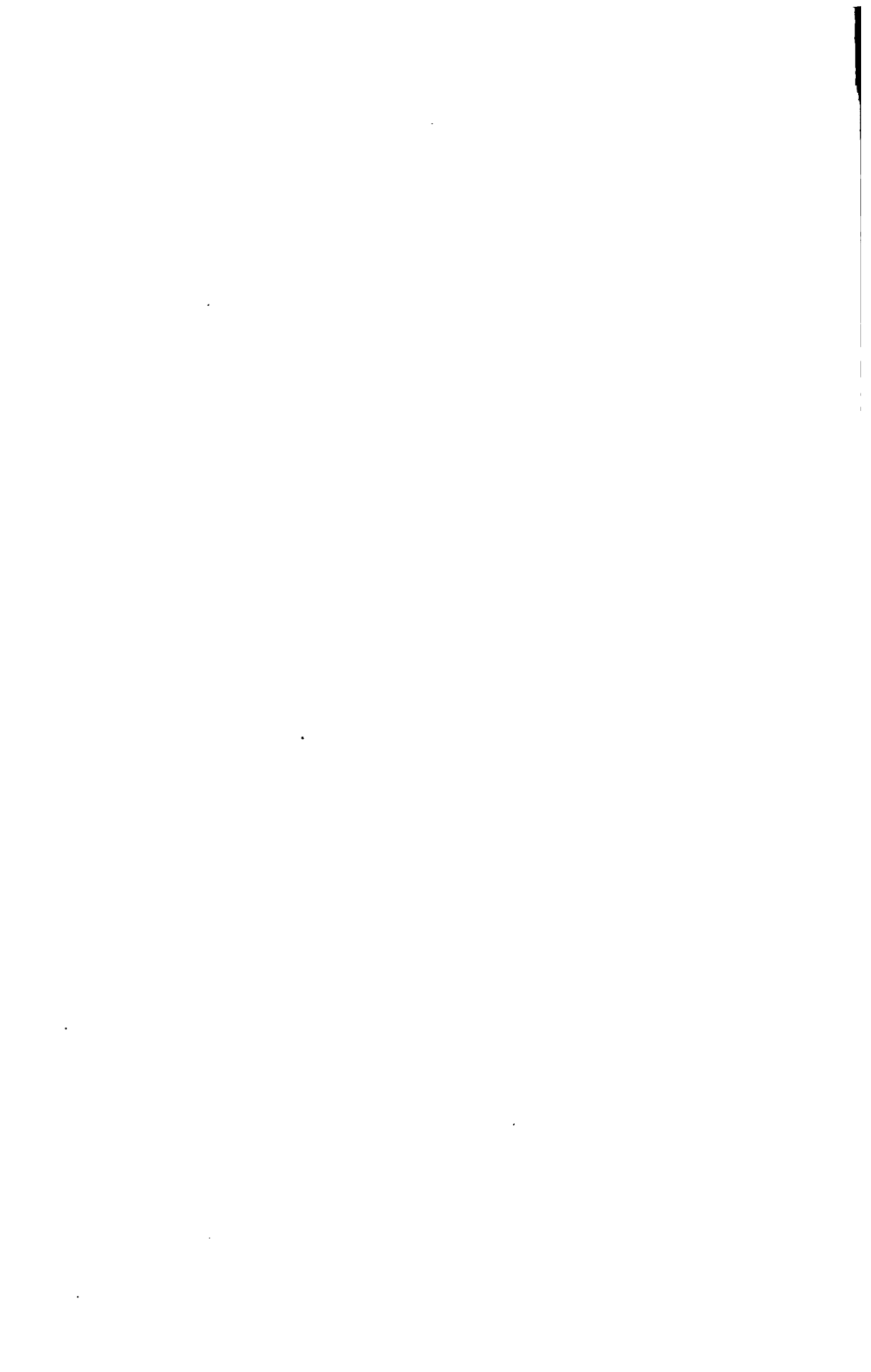
**CHAPITRE III.**

---

**SES PREMIÈRES ANNÉES PASSÉES A CHATELET.**

(1512 à 1534).

---



**CHAPITRE III.**

---

**SOMMAIRE.**

Ses premières études. — A-t-il suivi les écoles que les Récollets du couvent de Farciennes auraient établies à Chatelet? — Bonne renommée de ces écoles. — Le comte Jean de T'Serclaes de Tilly, le célèbre général de la guerre de Trente-Ans, en fut élève. — Goût musical des habitants de Chatelet au XVI<sup>e</sup> siècle. — La musique religieuse de leur église. — Aspect poétique et particulièrement calme des environs de Chatelet à cette époque. — Premières et durables impressions qu'a dû en ressentir Jean Guyot.

---

« Le nom acquis dépassera toujours le nom transmis. »

(L. HALLEZ-CLAPARÈDE « Des noms propres. » (Revue des Deux-Mondes 1871).

« Les Belges ont la double gloire  
« d'avoir été en Europe les restaurateurs  
« de l'ancienne musique et les inven-  
« teurs de la nouvelle. »

(Le Mayeur : Les Belges, poème.  
Chant II. Remarque page 213).

Apprécier quelle put être la première enfance de Jean Guyot, à Chatelet, n'est pas, on en conviendra, une chose aisée; trois siècles et demi se sont écoulés depuis lors et ont laissé perdre bien des souvenirs, bien des documents précieux. Je m'efforcerai néanmoins d'y remédier, autant qu'il sera en mon pouvoir de le faire. Quand Jean Guyot se trouva en âge de se livrer à de sérieuses études, il laissa percer, sans aucun doute, comme tant d'autres personnages éminents,

ses goûts artistiques et le penchant qui devait l'entraîner plus tard complètement vers la carrière musicale; je n'ai malheureusement pu m'assurer, si ce n'est par induction, de l'endroit précis où il fit ses études préliminaires, avant d'entrer à la Faculté des Arts de l'Université de Louvain. Jean Guyot fréquenta-t-il les écoles que les Pères Récollets du couvent de St François-sur-Sambre, à Farciennes, avaient établies à Chatelet, auprès de l'Eglise paroissiale, aujourd'hui reconstruite? D'un autre côté, ce Collège, qui acquit, par la suite, une belle réputation, dans l'enseignement des humanités et de la musique, existait-il déjà au moment de la jeunesse de Guyot? Ce sont là des questions qu'il m'est presque impossible de résoudre d'une manière absolue, faute de documents. La seule remarque que je puisse me permettre en cette circonstance, c'est que ces suppositions ne sont pas improbables, car la création de ces écoles doit remonter tout au moins, à mon avis, aux premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Saumery, dans ses « *Délices du pays de Liège* », dit le plus grand bien des religieux de St François-sur-Sambre au point de vue de leur savoir, de leur talent et de l'instruction qu'ils répandaient au milieu des populations voisines. (1) Le rapprochement his-

---

(1) Cet auteur s'exprime en ces termes, dans cet ouvrage publié vers 1734, tom. II, pag. 330 :

« A un quart de lieue de Farciennes, sur la rive droite de la Sambre, on trouve un couvent de *Récollets*, appelé *St François le beau lieu*, nom qui répond parfaitement aux agréments de sa situation. Il fut bâti, en 1417, par les soins de *Gérard de Eyck*, abbé de Floreffe et de *Thomas Hubulet*, pieux ecclésiastique. On y comptait autrefois jusque trente religieux dont la vie laborieuse et pénitente mérita toujours les suffrages du public qu'ils édifiaient. Quelques-uns d'entr'eux se sont même distingués par une intelligence parfaite des langues grecque et hébraïque. Leur bibliothèque, une des mieux assorties des Pays-Bas, n'est pas le seul avantage qu'ait conservé cette sainte maison. Les religieux d'aujourd'hui, habiles dans la science du salut, savent encore tirer, de ce précieux amas de volumes, des secours importants pour l'instruction des peuples voisins. »

Le R. P. Lucas Buisset, qui alla avec le père Hennepin à la découverte des

torique suivant rendra mes suppositions plus plausibles encore : M<sup>r</sup> le comte de Villermont, dans son ouvrage intitulé : « *Tilly ou la Guerre de Trente-Ans* » (1) établit que le célèbre rival de Mansfeld, vint étudier, dans sa jeunesse, à Chatelet, au Collège des Jésuites : « Jean T'Serclaes de Tilly, écrit-il, avait un peu plus de dix ans lorsque sa mère le confia aux soins de jésuites, réputés avec raison les meilleurs instituteurs de la jeunesse. *Envoyé d'abord au Collège que les Pères de la Compagnie possédaient à Chatelet*, il passa peu après à Cologne. » L'honorable comte de Villermont fait ici erreur : jamais les Jésuites n'eurent un établissement quelconque d'instruction à Chatelet, et il en a convenu depuis avec moi, à la suite de la correspondance que j'eus l'honneur d'échanger à ce sujet avec cet estimable écrivain ; les Récollets de S<sup>t</sup> François-sur-Sambre seuls, et quelques prêtres séculiers qui y vinrent fonder un collège d'humanités et des écoles musicales dans la première moitié du siècle passé, s'y livrèrent à la carrière de l'enseignement. Quoiqu'il en soit, il reste acquis, par ce passage, que, Jean de T'Serclaes étant né vers 1559, *il existait à cette époque, à Chatelet, un collège qui jouissait déjà d'une assez grande réputation pour qu'un enfant d'une aussi illustre lignée ait pu y être envoyé; il est de plus évident que ce collège ne peut être autre que celui des Récollets dont l'établissement à Farciennes était antérieur d'un siècle et demi à la date précitée.* Je me réserve au surplus de publier plus tard quelques réflexions au sujet du lieu de naissance du

---

sources du Mississipi, est mort, le 2 août 1684, au couvent de Farciennes. Quant au père Hennepin, il gouverna pendant cinq ans, après son retour d'Amérique, les Récolletines de Gosselies. (V. dans la revue de Liège de 1845, l'intéressant article que notre compatriote feu M<sup>r</sup> Félix Van Hulst, de Fleurus, leur a consacré). Ce couvent de S<sup>t</sup> François était situé à l'endroit où s'élève aujourd'hui le château de M<sup>me</sup> Scarsez.

(1) Tom. I, p. 3. Tournay, Casterman, 1860. 2 vol.

célèbre général, que je suppose être né à Montigny-sur-Sambre, où ses parents possédaient un château féodal dont on distingue encore les fossés, dans l'île formée par le canal et la vieille Sambre. Pour en revenir à Jean Guyot, c'est donc chez les Franciscains du couvent de Farciennes établis à Chatelet, et dans les écoles desquels l'enseignement de la musique était en grand honneur, que je présume que notre futur maître de chapelle commença ses premières études; il est d'ailleurs difficile d'admettre qu'avant de quitter Chatelet, pour aller à Louvain entreprendre des études supérieures, les goûts qui devaient décider de la carrière de l'artiste ne se soient pas manifestés et développés sous des influences éclairées. On se déplaçait peu à cette époque; aussi n'est-il pas probable que l'enfant ait été puiser au loin les rudiments de l'art musical. Je me sens donc porté à formuler cette opinion que Jean Guyot passa la plus grande partie de son enfance à Chatelet, qu'il y suivit les leçons des Franciscains, et qu'il ne quitta sa ville natale que vers l'âge de 22 ans.

\*  
\* \*

Il est un fait bien établi : c'est que les habitants de la ville de Chatelet ont témoigné, de temps immémorial, d'une inclination pour ainsi dire naturelle pour l'art musical et qu'elle se trahissait déjà, dès l'époque de la plus tendre jeunesse de Jean Guyot; plusieurs documents des greffes scabinaux en font foi; en 1520, dans un acte de réalisation de partage, passé devant la cour échevinale par les enfants de feu Johan Henry et de Marguerite, son épouse, il est dit « qu'on devra chanter une messe avecq diacre et sous-diacre *et avecq un chantré, maistre d'école et enfants* », ce qui implique clairement l'idée de l'exécution de messes en musique à l'aide de chœurs. En 1528, « Lambert Bustin fit une

donation pour la fondation d'une messe à mettre en meilleure forme et manière. » (1) Il est manifeste que cette recommandation ne peut s'appliquer qu'au chant ; il y a une preuve plus irrécusable encore : un fragment de motet écrit sur parchemin fait partie de la couverture du registre, de 1537 à 1547 ; mais ce qui m'a le plus surpris, depuis lors, c'est que les autres registres du greffe, à partir de cette date, ainsi que la majeure partie des registres aux causes reposant aux archives de l'hôtel-de-ville de Chatelet, sont également recouverts de parchemins, ornés de compositions musicales excessivement soignées au point de vue de leur exécution manuscrite ; près de cent registres sont ainsi reliés au moyen de partitions, de motets, de messes, qui ont dû appartenir aux fonds de l'Eglise paroissiale de Chatelet, et qui remontent, si l'on en juge par leur caractère gothique, bien certainement au XVI<sup>e</sup> siècle. Peut-être en retrouverait-t-on, de ces manuscrits musicaux, qui ont été composés par de grands artistes de cette époque et particulièrement par Jean Guyot ; j'ai surtout remarqué le soin avec lequel ils ont été transcrits et la patience qu'il a fallu à leurs auteurs pour orner aussi agréablement les lettres capitales d'arabesques, de fioritures, aux couleurs rouges, bleues et noires.

Une observation que la vue de l'un d'eux m'a suggérée m'a permis de déterminer assez approximativement le temps auquel le curé de Chatelet a cru devoir abandonner ainsi, aux mains de vulgaires relieurs, cette belle collection de musique sacrée ; celle-ci appartenait, en effet, au curé, car, en travers de la musique, je constate qu'il a écrit ou qu'ils ont écrit — il pourrait y en avoir eu plusieurs — des notes relatives aux décès, qui, vraisemblablement, ont dû être re-

---

(1) Greffe des échevins, 1524 à 1527.



copiées dans un obituaire ; or, comme ce ne fut que vers 1543 qu'on imprima pour la première fois dans les Pays-Bas (à Anvers) des compositions musicales, il est à supposer que, pendant une grande partie de l'existence de Jean Guyot, tout au moins jusque vers 1560 ou 1570, l'Église de Chatelet, comme beaucoup d'autres, se contenta d'user de partitions manuscrites sur parchemin ; leur nombre augmentant considérablement chaque année dans une ville qui comptait tant d'amateurs éclairés, le curé les aura petit à petit employées aux besoins de son ministère, à plus forte raison dès que les premières impressions musicales, comprenant un bon choix de messes et de motets, se furent répandues davantage. Il est vrai que dans la seconde moitié de ce siècle, les iconoclastes vinrent dévaster presque toutes nos églises et piller leurs richesses : Chatelet ne fut pas épargné et ses collections musicales peuvent fort bien avoir été dispersées en cette occasion, comme cela appert d'ailleurs d'un passage des comptes de l'église paroissiale, pour les années 1579 et 1580. (1). Il est utile d'attirer l'attention des personnes compétentes sur ces couvertures qui représentent peut-être le véritable trésor musical de l'antique église de Chatelet. Ce seul fait prouve à l'évidence, une fois de plus, l'étonnante vitalité de cette ville dès le XVI<sup>e</sup> siècle au point de vue de la musique ; enfin les exemples abondent — j'ai pu m'en convaincre en fouillant les archives provinciales de Liège — et concourent à prouver que Chatelet, grâce aux Franciscains de Farciennes, sans doute, ne négligea jamais rien pour

---

(1) Extraits du compte de l'église de Chatelet pour l'année 1579-80 :

• Paye a ung libraire de la ville de Bruxelles ce 22 de décembre pour rauoir lui des gradueles que les esconas auoient pillé audit Chastelet, 12 florins.

« Paye a ung homme pour lauoir raporte dudit Bruxelles, 12 patars. »

(Note due à l'obligeance de M<sup>r</sup> Olivier Gilles).

donner au culte de la musique le prestige qu'il lui convenait d'avoir, surtout dans les cérémonies imposantes de l'Eglise. Nous aurons l'occasion de nous convaincre, dans le cours d'un des derniers chapitres de cette biographie, que ce souci de soutenir la valeur musicale, qui fait l'honneur de la ville wallonne, s'est perpétué jusqu'à nos jours et que, notamment en janvier 1709, le magistrat de Chatelet renouvelait encore ses instances auprès des chanoines de S<sup>t</sup>-Lambert pour assurer une protection efficace aux écoles de la ville où les religieux récollets enseignaient les principes de la musique et les humanités.

Quant à moi, je n'hésite pas à déclarer que les brillantes aptitudes, qui distinguèrent plus tard notre artiste, ont puisé le suc de leurs racines dans le sol natal : voilà, à mon sens, la source la plus plausible de sa vocation artistique. Ses débuts, mes considérations précédentes les ont fait assez pressentir ; il y a lieu d'augurer qu'il fit partie, dès sa plus tendre jeunesse, des enfants de chœur de l'église de Chatelet, et qu'il reçut, dans cette fonction, au milieu des cérémonies religieuses auxquelles il participa, les premiers et précieux germes de l'amour musical qui devait, plus tard, enflammer son âme ; adolescent, il aura suivi les cours d'humanités et reçu les principes de la musique dans les écoles des Pères Récollets, qui seuls, s'occupaient de l'instruction de la jeunesse, à cette époque, dans les environs ; j'incline même à penser qu'il fit, sous leur direction, ses études préparatoires à l'état ecclésiastique ; jeune homme, on le verra fréquenter les cours de la Faculté des Arts de Louvain.

\* \*

Dans la préface de son *Histoire des Ducs de Bourgogne*, M. de Barante se laisse aller aux réflexions suivantes à propos

des écrivains qui se livrent à l'étude des faits historiques : « Il faut que l'historien se complaise à peindre plus qu'à analyser, sans cela les faits se dessèchent sous sa plume ; il semble les dédaigner, tant il est pressé d'en tirer la conclusion et de les classer sous un point de vue général. Il remplace l'aspect riant et pittoresque d'une contrée par les lignes exactes de la carte géographique : vous connaissez peut-être mieux la disposition et la conformation du pays, et pourtant vous n'en avez aucune idée. » Il m'a paru que ce conseil était bon à suivre et, tout en évitant avec soin les trop longues digressions, j'ai pris parti de revêtir les ossements que j'ai déterrés dans mes fouilles de la chair qui, selon moi, leur convient. Est-il indifférent, par exemple, pour l'observateur, de savoir quelle était la physionomie exacte du pays natal de Jean Guyot pendant sa première jeunesse ? L'influence du milieu dans lequel s'écoulent les premières années de l'homme ne pèse-t-elle pas souvent d'un grand poids dans la balance quant au choix de sa vocation ? La peinture vraie de la contrée qui a vu naître notre artiste, faite pour ainsi dire d'après nature, au temps de sa jeunesse, aura du moins ce mérite qu'elle permettra de mieux apprécier les tendances religieuses et artistiques de notre concitoyen dans leurs manifestations à la fois simples et paisibles.

\*  
\* \*

La seigneurie de Chatelet et les contrées qui l'avoisinaient n'étaient point alors, comme de nos jours, envahies par une industrie bruyante, avide de nouvelles conquêtes et destructive de toute poésie champêtre ; la population était plutôt agricole qu'industrielle : il y avait bien, en vérité, des *fosses au charbon*, à Chatelineau, à Gilly, à Charnoy (berceau de la ville de Charleroi), à Lodelinsart, à Jumet, mais l'art de

---

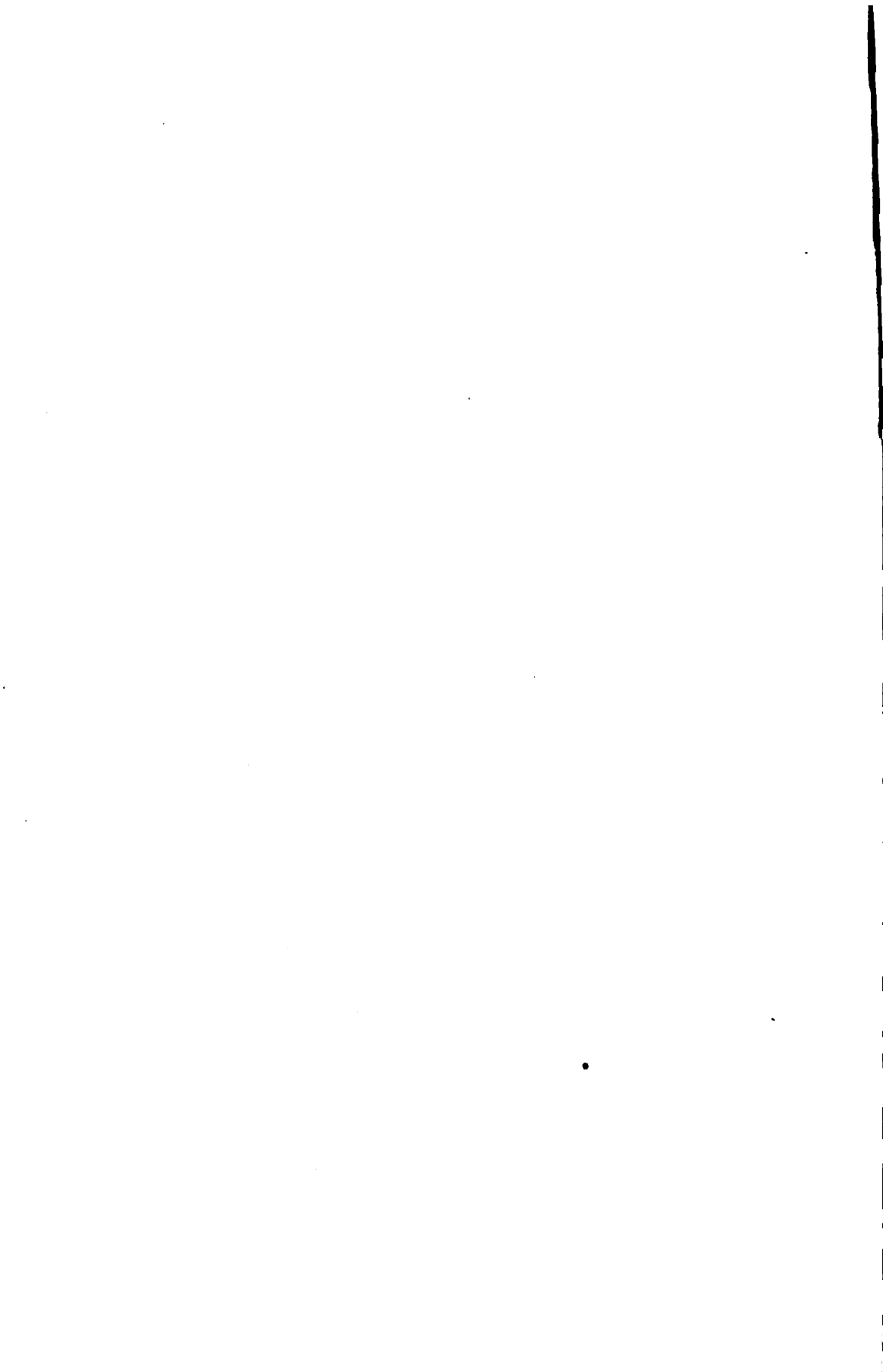
les exploiter était encore dans l'enfance ; on se contentait de profiter des affleurements, et le combustible, médiocrement poussé par le commerce, ne songeant pas encore à renverser la prépondérance du bois dans l'industrie, atteignait difficilement les abords de notre capitale actuelle ; la métallurgie ne faisait pas non plus gémir les enclumes sous les coups redoublés des lourds marteaux, ou retentir les échos de la vallée des bruits stridents de ses machines. Tout au plus pouvait-on signaler quelques petites forges ou platineries à Marchienne (Zône), à Monceau, à Presles, à Loverval, à Biesme et dans quelques localités plus éloignées de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Dans la plupart des villages des bords de la Sambre, les manants passaient les longues soirées d'hiver à fabriquer des clous ; quant à la verrerie, elle avait à peine un siècle d'existence, et on ne pouvait guère citer, en Belgique, que les fours de Lernes, de Fontaine-l'Évêque, de Charnoy, de Barbançon, de Froid-Chapelle et de Genappe. On voit par là combien notre contrée était peu à même de pressentir, pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, l'immense développement que la grande industrie devait y prendre plus tard ; de là, absence relative de mouvement, de tumulte, de bruits de toute espèce sur les rives recueillies de la Sambre ; on n'y respirait pas, au milieu des prairies et des vergers, un air chargé de vapeurs de toutes sortes ; on ne s'y mouvait pas non plus dans la perpétuelle agitation des affaires ; les contemporains de Jean Guyot n'avaient pas encore appris à connaître, comme nous, ces visages dont toutes les rides respirent la fièvre du gain, l'intérêt, l'égoïsme, et trop souvent, hélas ! l'ennui d'un cœur blâsé, ainsi que cela ne se rencontre que trop souvent aujourd'hui.... Notre petit coin de terre était un poétique Eden, orné ici de collines couvertes de bois qui descendaient parfois jusqu'au cœur de

la vallée, là de vertes prairies émaillées de fleurs où serpentait, comme un ruban d'argent, la Sambre aux méandres capricieux ; d'étroits canaux ne lui avaient pas encore infligé l'inflexible dureté de la ligne géométrique ; quelques ruisseaux poissonneux, abondant surtout en truites, sautillant à travers le gravier de leur lit, l'Eau-d'Heure, le Piéton, la Biesme, l'Ornoz accouraient, à différents points, apporter à la rivière le tribut de leurs eaux transparentes. Oh ! l'heureux pays ! la nature paisible s'y complaisait dans le calme et le recueillement, au milieu de la verdure et des fleurs, au murmure des eaux claires, au doux concert des oiseaux. Outre un grand nombre de grosses fermes où vivaient, dans une douce simplicité, des familles d'honnêtes cultivateurs, quelques petites villes, fières soit de leurs remparts, soit de leurs tours, soit de leurs fossés ou de l'escarpement de leurs rochers inattaquables, Chatelet, Walcourt, Fontaine-l'Évêque, Thuin, Marchiennes, Fosses ; quelques gros bourgs glorieux de leur antiquité, Gosselies, Gerpennes, Fleurus ; quelques vieux châteaux, aux tours massives et crénelées, Monceau, Montigny, Farciennes et plus avant dans les terres, Acoz, Presles, Loverval, Ham-sur-Heure ; plusieurs vastes abbayes bien rentées, recherchant pour s'abriter les vallons les plus séduisants, Lobbes, Alne, Oignies, Floreffe ; enfin, des couvents ou des prieurés d'un rang plus modeste, quelques peu envieux cependant des immenses possessions territoriales de leurs aînées, Soleilmont, Saint François-sur-Sambre, un ou deux ermitages, St-Blaise, à Bouffioulx, par exemple, venaient rompre, en certains endroits, la monotonie mélancolique des sites, et jeter, çà et là, un peu d'animation dans la solitude placide du paysage. Si nos communes étaient assez rapprochées les unes des autres, elles ne contenaient toutefois, en réalité,

qu'une population restreinte, courbée avec résignation sous l'autorité du seigneur ou de l'abbé. Lecteur, jetez à foison de la lumière sur ce riant tableau de nos contrées; imaginez un brillant soleil décrivant sa course dans un ciel d'azur et prolongeant, à travers les ombres des grands arbres, ses rayons d'or où bourdonnent les insectes au déclin d'une belle journée d'été, et dites-moi s'il était un séjour plus séducteur que celui des bords de la Sambre pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle? Laissant couler uniformément ses jours comme le flot limpide, l'homme intelligent pouvait s'y livrer en toute quiétude aux charmes de la méditation; quant à la masse des existences humaines, elle devait y mener, loin du tumulte des grandes cités et de l'industrie, une vie purement végétative dans la naïve ignorance de tout ce qui touchait au monde passionné des affaires, des plaisirs bruyants et de la folle gloire. Ce fut, sans aucun doute, à cette existence particulièrement paisible et sereine de ses premières années que Jean Guyot fut redevable de son attachement au travail, de son attraction pour le beau, de son goût pour la musique religieuse, de son mépris de la fausse renommée et surtout de son ardent amour de la retraite. (1).

---

(1) Depuis 1494, année dans laquelle Louis de Wadry vint piller Chatelet, jusque vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, nos contrées furent généralement épargnées par le fléau de la guerre; elles n'en eurent pas moins leur part dans la suite. En 1542, les gens de Chatelet voulurent empêcher le passage de la Sambre aux bandes du terrible Martin van Rossem et ils se conduisirent très vaillamment. Aussi la Gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, s'en réjouissait-elle dans les lignes suivantes qu'elle écrivit de sa main à M. de Boussu: « Suis « joyeuse que les paysans du quartier de Chastelet ont si bon courage. » (Voir E. Verstraete: *Hist. militaire du territoire actuel de la Belgique; Hist. de Mariembourg; Archives de la ville de Chatelet*, compulsées par M. O. Gilles: *V. la Marche Saint-Eloi, à Chatelet*, art. du 22 juin 1865 de l'*Union de Charleroi*, signé O. G.).



**CHAPITRE IV.**

---

**SES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

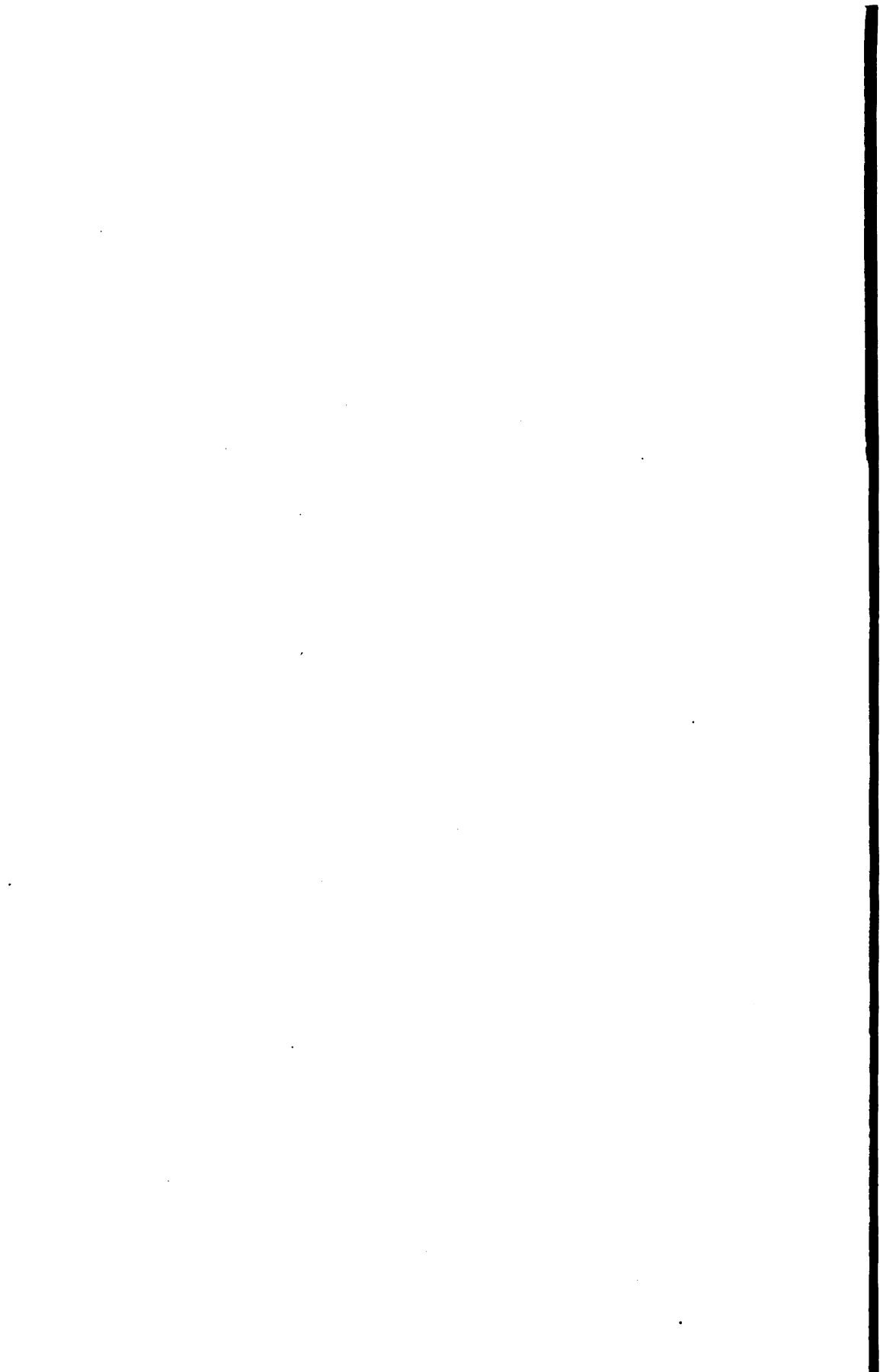
**A LA**

**FACULTÉ DES ARTS DE LOUVAIN.**

**(1534 à 1537).**

---





# JEAN GUYOT DE CHATELET, SA VIE ET SES ŒUVRES.

---

## CHAPITRE IV.

---

### SOMMAIRE.

Nécessité du travail ; — Dans quelle université Jean Guyot s'est-il rendu pour compléter ses études ? — Comment j'en suis arrivé à savoir qu'il suivit les cours de l'Université de Louvain ; — *Guide et Guillot* indiqués par Alry, représentent une seule personne : *Jean Guyot* ; — Les Wallons à Louvain avant Jean Guyot ; — Il reçoit les leçons de la Faculté des Arts ; — Il fait partie de la Pédagogie du Lys ; — Il est classé parmi les riches ; — Ses études, ses succès, ses maîtres, ses camarades d'études ; — Il est nommé licencié-ès-arts ; — Il y achève également ses études ecclésiastiques ; — Où a-t-il conquis le doctorat ou *magisterium* ?

---

« Tout homme reçoit deux sortes d'éducation, l'une qui lui est donnée par les autres, et l'autre, beaucoup plus importante, qu'il se donne à lui-même. »  
(GIBBON).

« Le travail et la science sont désordres, mais les maîtres du monde. »  
(DE SALVANDY).

Nous avons vu que, vers 1530, Jean Guyot avait eu le malheur de perdre ses parents ; la famille était nombreuse : des neuf enfants qui la composaient, les deux aînés seulement étaient établis : Marie, qui s'était mariée dès 1525 à Johan de Flérus, et maître Crispin qui reçut les derniers ordres sacrés vers 1529 ; les autres devaient encore se frayer un chemin dans la vie et lutter pour obtenir, à leur tour, une place au soleil ; ils étaient loin d'être dans la misère, il est vrai,

mais la perte du chef de famille avait dû atténuer singulièrement l'aisance dont elle avait joui ; il appartenait désormais aux enfants de faire appel à toute leur énergie, à tout leur courage, à toute leur intelligence, pour maintenir la position honorable que leur avaient léguée leurs auteurs, et ils y étaient stimulés d'autant plus sérieusement que leurs cousins germains, issus de familles moins chargées d'enfants, avaient eu plus de facilité à maintenir leur rang dans la société ; ainsi, des quatre enfants de Johan Guyot, le secrétaire des échevins, deux étaient déjà prêtres vers cette époque : sire Johan, en 1528, et sire Gabriel, en 1532 ; nous les retrouvons plus tard tous deux, en 1545, investis des importantes fonctions de « notaires apostoliques et impériaux. » D'après les actes qui figurent dans les registres du greffe des échevins, les autres cousins germains paraissent de même vivre dans une situation de fortune très respectable, ainsi que leur descendance.

\* \* \*

Orphelin à l'âge de 18 ans, notre artiste Castiletain s'est senti excité, de bonne heure, par un aiguillon puissant — la nécessité de se créer une position convenable, — à cultiver, avec une vive ardeur et une foi robuste, tous les éléments qui pouvaient constituer pour lui les bases d'un avenir solide. Pourvu d'un bagage scientifique et artistique plus que suffisant pour entreprendre un long voyage dans les contrées les plus élevées de la science et de l'art, où se rendra-t-il pour compléter cette instruction fondamentale ? évidemment, dans une de ces grandes universités qui ont produit les vaillants et admirables auteurs de la renaissance ; mais là ne git pas toute la question ; ce qui nous intéresse davantage, c'est de connaître à laquelle de ces universités notre

---

artiste a réclamé le pain de l'intelligence ? Je vais m'efforcer de faire apprécier à mes lecteurs par quels moyens, par quelles déductions, j'en suis arrivé à supposer que Jean Guyot se rendit à Louvain plutôt que dans toute autre université. Comme je ne possédais, dès le principe, que les éléments recueillis par L. Abry, dans ses « *Hommes illustres de la nation liégeoise* », je me pris à confronter les noms, les origines et les actes de *Jean Guide*, de Chatelet, auteur des « *Minervalia artium* », avec ceux de *Jean Guillot*, l'illustre musicien, et, de cette confrontation, il résulta pour moi à l'évidence — ce qui fut du reste confirmé par des découvertes ultérieures, — que ces deux noms ne pouvaient s'appliquer qu'à une seule et même personne ; en effet, remarquons, indépendamment du même prénom et du même lieu de naissance, l'analogie frappante qui existe entre *Guide* et *Guillot*, le premier écrivain sur l'art musical, le second composant de la musique, tous deux enfin vivant à la même époque et dans les mêmes contrées. L'existence de ce personnage unique auquel ces deux noms avaient été attribués m'étant démontrée, il me restait à passer à son actif les titres glorieux qui avaient été répartis sur ces deux noms comme représentant deux auteurs distincts. Jean Guyot, le futur maître de chapelle de l'Empereur d'Allemagne, était donc bien l'auteur des *Minervalia artium* ! Qu'était-ce que cet ouvrage ? Un livre savant, écrit en langue latine, sur les arts et particulièrement sur la musique. Mais, pour composer un tel ouvrage, dans une telle langue, il fallait bien admettre que l'auteur se fût livré à des études supérieures, et qu'il avait dû, en résumé, fréquenter les cours d'une des grandes universités en vogue à cette époque, soit à Paris, soit à Cologne, soit enfin à Louvain. On verra, en conséquence, dans le paragraphe suivant, quelles sont les

raisons qui m'ont amené à porter mes investigations de préférence dans cette dernière direction.

∴

Dès la fondation de l'Université de Louvain, les Liégeois prirent la coutume de venir y étudier côte à côte avec leurs frères des Flandres, et cet exemple fut généralement suivi par toutes nos provinces wallonnes; en ce qui concerne la vallée de la Sambre, on peut dire que Louvain représentait, dès cette époque, la seule université fréquentée par nos jeunes compatriotes; je n'en citerai pour preuves que les nombreux noms du pays qui figurent dans la liste des promotions générales de cette université, publiée par M. l'abbé Reusens; sans remonter bien au-delà du XVI<sup>e</sup> siècle, voici ceux que j'y rencontre : (1) Jean Coron, de Thuin, qui figure le 6<sup>e</sup> sur 46 dans la promotion de l'an 1495 (F); Léonard Léonard, de Chatelet, le 5<sup>e</sup> sur 148, en 1510; Joannes Stanifex ou Jean le Stainier, de Gosselies, qui fut déclaré primus sur 157 concurrents, lors de la promotion de 1512; ancien élève du Collège du Porc, il en eut plus tard la présidence, après avoir occupé avec distinction la chaire de philosophie. A la promotion du 19 mars 1528, notre enfant de Gosselies figure parmi les huit « Tentatores » et les « Examinatores » avec son compatriote Christophe Hennebecq, de Frasnès, qui fut régent du Collège du Faucon en 1537. Voici quelques lignes que lui a consacrées feu le respectable M. Quetelet, dans son *Histoire des sciences physiques et mathématiques chez les Belges* : (2) « Jean le Stainier, né à Gosselies en 1494, décédé

---

(1) Voir les *Annalectes pour servir à l'Hist. ecclés. de la Belg.*, tom. I et suiv. Je représenterai par un F le Collège du Faucon; par un L celui du Lys et par un P celui du Porc.

(2) Bruxelles 1864.

en 1536. Vers la même époque (octobre 1513), le géomètre Stainier (Joannes Stannifex), de Gosselies, remportait le premier prix à l'unanimité (Louvain). Cette récompense remise, avec la plus grande solennité, en présence de Prince témoin de son triomphe, causa une vive sensation. Stainier embrassa l'état ecclésiastique; on lui doit quelques ouvrages de physique qui n'ont guère laissé de trace de son passage; sa carrière, du reste, ne fut pas longue, car il mourut en 1536, directeur d'un des collèges de Louvain : il n'avait alors que 42 ans. » (1) On verra plus loin qu'un autre membre de cette famille, portant exactement le même prénom, fera partie, en qualité d'organiste, de la chapelle de Charles-Quint, à Madrid, en 1547. Qu'il me soit permis d'ajouter à cette liste ceux de : Gabriel Hewyn, de Chatelet, 3<sup>e</sup> sur 133, en 1526 (F) et de Jean Badier, aussi de Chatelet, 6<sup>e</sup> à la promotion du 18 février 1535 (F) dans laquelle François Pascasy, de Marcinelle, occupe la 57<sup>e</sup> place et figure dans les « *postlineales*. » (P) (2).

\*  
\* \*

J'avais déjà observé l'habitude constante, dans nos provinces, d'envoyer à Louvain, centre intellectuel le plus rapproché du territoire wallon, les jeunes gens destinés aux études universitaires, et je supposais tout naturellement que Jean Guyot avait dû suivre la même voie; pénétré de cette idée, j'écrivis à M<sup>r</sup> Louis Galesloot, chef de division aux Archives du Royaume, à Bruxelles, et à M<sup>r</sup> l'abbé Edm. Reusens, bibliothécaire et professeur à l'Université de Louvain; tous deux consentirent fort obligeamment à se livrer, à mon

(1) Pour Jean le Stainier, primus de Louvain, on peut consulter les ouvrages suivants : Molanus. *Hist. Lovaniens*, pag. 600. — Paquot. *Mém.* etc., tom. III, pag. 622, ainsi que le : *Catalogus omnium primorum*, imp. à Malines, pag. 22.

(2) Voir aux annexes une *Note sur quelques enfants du pays de Charleroi qui allèrent étudier à Louvain jusqu'à l'époque de la Révolution brabançonne*.

intention, à quelques recherches dans les anciens registres de cette Université; le premier découvrit la mention suivante, sous la date de 1534, dans la matricule de Louvain qui repose aux Archives du Royaume :

« Lilienses. Divites

Johannes, f. Petri Guyon, de Castileto, »

c'est-à-dire « Collège du Lys, catégorie des jeunes gens fortunés : Jean, fils de Pierre Guyon, de Chatelet. » Les cours s'ouvrant en octobre, ce doit donc être en octobre 1534 que Jean Guyot fit son entrée à Louvain. Cette découverte viendrait confirmer, s'il en était besoin, la filiation que j'ai établie d'après les registres du greffe de Chatelet; ce fut surtout à l'estimable abbé Reusens que je dus la connaissance plus approfondie du séjour de Jean Guyot à Louvain; il me fit connaître que son nom se trouvait inscrit, sous la date de 1535, parmi ceux des élèves riches de la Pédagogie du Lys, dont la fondation remonte à l'an 1490 environ. Une première conséquence qui résulte de ce qui précède et du contrôle de ces découvertes avec d'autres, c'est que notre jeune artiste avait atteint l'âge de 22 ans lorsqu'il vint s'asseoir sur les bancs de l'Université; une seconde conséquence, non moins utile, en découle également : on sait que les étudiants de Louvain étaient alors classés par catégories, sous les rubriques suivantes : *Nobiles*, *Majorennnes*, *Minorennnes*, *Pauperes* (étudiants jouissant d'une bourse); les trois premières formaient les *divites* par opposition aux *pauperes* (1); or, MM. Galesloot et Reusens ont rencontré tous deux le nom

---

(1) Cette classification est établie d'après les registres aux thèses, reposant à la Bibl. de Bourg. M<sup>r</sup> l'abbé Reusens m'a cependant fait observer qu'il y avait un grand nombre de *divites* qui jouissaient de bourses fondées soit par des parents, soit par des personnages nobles.

---

de Jean Guyot, rangé parmi les *divites* ; il est donc avéré, comme je l'ai exposé, après avoir consulté les registres du greffe de Chatelet, qu'il appartenait bien décidément à une famille aisée. Ainsi donc, de la certitude de son existence à Louvain, en 1534, j'ai pu tirer plusieurs bonnes observations qui m'ont permis d'élucider beaucoup de points douteux de sa biographie ; par exemple : déterminer, d'une façon plus précise, la date de sa naissance ; m'assurer de la nature et des résultats de ses études universitaires, et finalement décider irrécusablement à quelle condition sociale appartenait sa famille. Consultons maintenant le programme des études qu'on suivait alors à cette Université.

\*  
\* \*

Qu'était-cè alors que cette Faculté des Arts dont notre compatriote devait suivre les doctes leçons ? (1) La Faculté des Arts était considérée, à juste titre, comme la première entre celles que l'Université comportait ; il y avait quatre Pédagogies ou Colléges : c'étaient celles du Château, du Porc, du Lys et du Faucon ; chacune de ces institutions était placée sous l'autorité d'un régent, d'un sous-régent, de deux professeurs primaires ou principaux et de deux professeurs secondaires ; la durée des cours de la Faculté des Arts était de deux années à commencer du 1<sup>er</sup> octobre à la dernière quinzaine de septembre ; on y enseignait successivement la logique pendant neuf mois, la physique pendant huit mois et le métaphysique pendant

---

(1) Au moment où Jean Guyot entra à la Pédagogie du Lys, le docteur en médecine Jean Heems, d'Armentières, en fut nommé Régent, position qu'il occupa jusqu'à sa dernière heure. Il mourut à Louvain, le 2 août 1560, après avoir régenté la Pédagogie du Lys pendant 25 ans.



quatre mois ; les trois derniers mois étaient consacrés à des répétitions générales sur les matières qui avaient fait l'objet des leçons pendant les vingt-et-un mois précédents ; les cours d'éloquence et de philosophie morale seuls étaient communs à tous les élèves inscrits à la Faculté ; ils se donnaient les jours fériés, les mardis et les jeudis. (1) Les grades que conférait cette Faculté étaient au nombre de trois : le baccalauréat, la licence et le doctorat ou *magisterium*. Les épreuves pour la licence étaient les plus célèbres ; elles s'ouvraient le 17 septembre, dans une réunion solennelle, convoquée spécialement à cet effet ; les candidats présentés et les examinateurs agréés y prêtaient le serment d'usage ; les examens devaient commencer endéans les trois jours suivants ; ils avaient déjà été précédés du concours pour les *lignes*, appelé *calamus*. Voici en quoi il consistait : dans chaque Pédagogie, les étudiants concouraient entre eux sur toutes les branches de l'enseignement ; les neuf premiers étaient censés se trouver dans les *lignes* ; les trois premiers formaient la première, les trois suivants la deuxième et les trois derniers la troisième ligne. Au jour de l'examen décisif, ceux qui faisaient partie de la première ligne dans chacune des quatre Pédagogies, se réunissaient en un concours général. Chacun d'eux devait subir, pendant cinq heures, un double examen sur les questions les plus difficiles de la philosophie ; celui qui remportait la palme était proclamé *primus* ou premier en philosophie ; les autres étaient classés d'après l'ordre du mérite. Un examen analogue, moins difficile cependant, avait lieu pour ceux de la seconde et de la troisième ligne. Les étudiants qui n'avaient pas figuré

---

(1) V. *Analectes pour servir à l'Hist. eccl. de la Belg.*, tom. I à VI. *Promotions de la Faculté des Arts de Louvain, 1428-1797*, par M<sup>r</sup> l'abbé Reusens. (Voir l'introduction).

dans les lignes, concouraient ensemble et obtenaient des places d'après le résultat de l'examen. Enfin les noms des *postlineales* appartenant à la première moitié étaient proclamés.

Voilà donc le programme d'études que Jean Guyot suivit à Louvain ; le lecteur doit avoir hâte maintenant d'apprendre les succès qu'il recueillit, grâce à son travail et à son intelligence.

\* \*

A l'expiration des deux années qu'il devait passer à la Faculté des Arts (octobre 1534 à fin septembre 1536), Jean Guyot se présenta, selon la coutume, au concours définitif ; ces solennelles épreuves pour l'obtention de la licence commencèrent, suivant l'usage, le 17 septembre 1536 ; le 5 décembre suivant, il fit d'abord sa « *Responsio formalis* », sorte d'acte préparatoire à la licence, avec trois autres jeunes gens de sa condition, Robert Coulier, d'Arras, Jean Bourdeaux, de Damme et Simon de St-Wulmar ; après que toute la série des candidats eut satisfait aux examens prévus par les réglemens universitaires, ce qui demanda assez de temps, car ces candidats étaient nombreux, la Faculté des Arts dût se rendre compte du mérite de chacun, en se livrant à l'examen des compositions manuscrites ; il n'est donc pas surprenant de voir proclamer les résultats du concours trois mois environ après son ouverture ; enfin, le 22 mars 1537, eut lieu la promotion générale attendue avec une impatience si légitime par la foule des récipiendaires qui étaient au nombre de 108. Jean Guyot fut proclamé 22<sup>e</sup> et, de ce chef, nommé licencié ès-arts ; il est mentionné comme suit : « *Joannes Ghyot, ex Castileto, Liliensis* », parmi les lauréats de la seconde ligne, dans la liste des promus. Peut-être sera-t-on curieux de savoir les

noms des examinateurs et ceux des condisciples de notre jeune artiste; je les donne avec d'autant plus de plaisir qu'ils pourront concourir plus tard, qui sait ? à préciser certains faits, certains actes de sa vie parfois difficiles à définir sans le rapprochement quelques de circonstances antérieures. Les relations que l'on nouent sur les bancs de l'école sont souvent plus durables que celles qui résultent plus tard des nécessités de la vie. J'inscris ci-dessous, d'après les listes de M<sup>r</sup> l'abbé Reusens, les noms des régents des différentes Pédagogies, lors de la promotion du 22 mars 1537 : Collège du Lys, Jean Heems, d'Armentières, docteur en médecine; Collège du Château : Corneille Sculteto, de Weerd, et Jean Scarleye, de Bois-le-Duc; Collège du Faucon : Christophe Hanebeke, de Frasnès. Les interrogateurs (*tentatores licentiandorum*), comme on les appelait, étaient : Wilmar de Cassel, Pierre Boelen, de Brie, Jean de Grammont et Simon Plueger; les examinateurs : Jean De Bruyker, de Gand, Jean Renier, de Weerd, Jacques De Cremer, de Termonde et Arnold, de Hasselt. Tel était le jury devant lequel Jean Guyot dut comparaître. Parmi les lauréats de cette promotion figurent, en première ligne : 1. Nicolas Florentii, de Gouda; 2. Lucas Jacques, de Termonde; 3. Jean Bellens, de Rethy; 4. Alexandre Pascal, de Lonchin; 5. Guillaume Artus, de Lille; 6. Egide Bauters ou Boutens, de Gand; 7. Godefroid Lefèvre, de Liège; 8. Charles Isabel, de Malines; 9. Antoine de la Pierre, de Peelt; 10. Henri Lindanus, de Genappe; 11. Mathias Carpentier, de Messines; 12. Nicolas Languigne, d'Audenarde. En seconde ligne arrivent : 13. André Jacques, de Bruxelles; 14. Egide De Cherf, de Chimay; 15. Jean Walter, de Geldorp; 16. Adam Sasbout; 17. Jean Goswin, d'Arshot; 18. Pierre Beke ou de Beeck, de Louvain; 19. François Verlysen, de Malines; 20. Walter Dubois ou De Wilde, de Furnes;

21. Egide Tutor, de Gand; 22. *Jean Ghuyot, de Chatelet*; 23. Martin Roelants, de Malines et 24. Robert Vurees, (ex Lento) (de Lens ?) Enfin, parmi les 84 classés dans les *postlinales*, voici ceux du pays que je note : Nicolas Le Grand, de Gosselies; Georges, de Jeumont; Nicolas Hesbin, de Courcelles; Martin de Puche et Valentin Marez, de Binche.

\*  
\*  
\*

Le résultat de ce concours, sans être fort brillant pour Jean Guyot, aura été néanmoins un succès assez honorable; c'est qu'il n'avait pas que le programme des études de la Faculté des Arts seulement à suivre; on voudra bien se rappeler, qu'en venant s'asseoir, à l'âge de vingt-deux ans, sur les bancs de l'Université, il devait encore compléter ses études ecclésiastiques, afin d'obtenir les derniers ordres sacrés; c'était, on en conviendra facilement, un surcroît de besogne qui justifie amplement, à mon sens, le succès assez peu éclatant du jeune lauréat. Je dois ajouter que mon explication est en contradiction avec cette opinion de M<sup>r</sup> l'abbé Reusens qu'on étudiait les arts (la philosophie) avant la théologie. Les études théologiques, m'écrit-il, se faisaient effectivement dans les universités; mais elles ne commençaient qu'après que le candidat avait pris le grade de licencié ès-arts. Qu'on veuille bien remarquer que ce n'est pas tout-à-fait gratuitement que j'émetts ici l'opinion que Guyot a obtenu la prêtrise à Louvain; en effet, avant son arrivée dans cette ville, les actes scabinaux de la ville de Chatelet, ne lui donnent jamais la qualification de *sire*, qualification attribuée alors aux membres du clergé; ce n'est qu'en avril 1538, c'est-à-dire un an après son départ de l'Université, que ce titre honorifique lui est accordé; il est bon de savoir, en outre, que généralement, en ce temps-là, les jeunes gens qui se destinaient aux ordres

commençaient leurs études sacrées dans des monastères, couvents ou prieurés voisins de leur lieu natal, et même chez de simples prêtres de leurs paroisses, et qu'ils allaient les continuer, afin d'obtenir la licence en théologie, dans les universités; ainsi, le diocèse de Liège ne possédait pas d'écoles publiques de théologie au XVI<sup>e</sup> siècle. Selon M<sup>r</sup> l'abbé Jos. Daris, (1) professeur de droit et d'histoire ecclésiastiques au séminaire de Liège, « les leçons publiques de théologie ne se donnaient plus guère que dans les universités; au moins, ajoute-t-il, je n'ai pu constater qu'au diocèse de Liège il y eut, à cette époque, des écoles publiques de théologie, soit à la cathédrale, soit dans les collégiales, soit dans les couvents. » La première idée de l'établissement d'un séminaire à Liège appartient au Prince-Evêque, Gérard de Groesbeck, et remonte au 21 juillet 1567, c'est-à-dire, plus de 30 ans après que Jean Guyot eut reçu les derniers ordres; encore, ne fut-il réellement institué que le 9 février 1589; il me paraît, en conséquence, assez clair que celui-ci ne termina ses études ecclésiastiques qu'à Louvain et, je le répète, cette situation toute spéciale ne fait qu'ajouter au mérite de la place qu'il a obtenue à la promotion générale du 22 mars 1537. Au surplus, ses publications ultérieures, et surtout ses *Minervalia artium* dans lesquels il fait intervenir, comme personnages, la géométrie, l'arithmétique, la musique, etc., donneront la preuve des remarquables résultats qu'il sut tirer de ses études universitaires. On peut avoir été un élève passable, même ordinaire, et s'élever par la suite au premier rang, et c'est ce qu'il fit.

\*  
\* \*

---

(1) *Notices sur les églises du diocèse de Liège*. (Tom. I, pag. 1 et suiv.) Liège 1869. Les séminaires furent établis presque partout par suite d'une décision du Concile de Trente, dont l'ouverture eut lieu le 13 décembre 1545.

Un point reste à fixer : l'inscription qu'on lisait jadis sur sa pierre tumulaire, dans la Chapelle des Clercs, à Liège, lui attribue le titre de « *magister artium* » ; le monument commémoratif élevé en son honneur, dans la cathédrale de Saint-Lambert, par son disciple Gérard Heyne, ainsi que les actes de partage réalisés aux échevins de Chatelet, le 26 avril 1538, lui accordent d'autre part la qualification de *maître*. Où a-t-il conquis ce dernier grade ? J'ai fait de vaines recherches pour le découvrir. J'avais d'abord pensé, qu'après sa licence, il était resté à Louvain pour obtenir la maîtrise ; mais M<sup>r</sup> l'abbé Reusens, consulté par moi, n'a pas trouvé, dans les actes de la Faculté, qu'il y ait été élevé au grade de *maître ès-arts*. « D'ailleurs, écrit-il, *cette dernière promotion n'était qu'une formalité qu'on payait très cher* ; aussi, il n'y avait que 15 ou 20 élèves fortunés sur cent qui prenaient ce titre. » Une particularité qui pourrait toutefois nous mettre sur le chemin de la vérité pour arriver à la solution de cette question, c'est que, du 22 mars 1537, date de sa promotion à la licence, jusqu'au 26 avril 1538, où il comparait devant les échevins de Chatelet pour partager les biens de ses père et mère décédés, c'est-à-dire pendant un laps de temps de plus d'un an, je perds complètement sa trace. N'a-t-il pas consacré cette année à parachever ses hautes études et à les couronner par l'obtention du doctorat ès-arts ? Notre jeune musicien ne pourrait-il pas fort bien avoir été conquérir ce dernier grade dans une autre université ? Ce sont là des questions auxquelles mes recherches ultérieures me permettront sans doute de répondre. J'incline entretemps pour l'affirmative. M<sup>r</sup> Reusens m'assure du reste que la qualification de *magister* aurait été donnée à notre savant compositeur comme conséquence de sa promotion dans la Faculté des Arts ; car « les licenciés, ajoute-t-il, paraissent avoir souvent reçu ce titre,

même sans avoir été promu au *magisterium* proprement dit. » Les chapitres suivants nous feront voir tout ce qui résulta, pour l'avenir de notre jeune étudiant Castiletain, de ces fortes études dans lesquelles la philosophie, le droit, les arts, les sciences et les lettres se trouvaient si brillamment représentés.

---







CHAPITRE V.

---

JEAN GUYOT

A-T-IL ÉTÉ

PUISER LES PRINCIPES DE SON ART EN ITALIE ?

(1538 à 1543).

---



# JEAN GUYOT DE CHATELET, SA VIE ET SES ŒUVRES.

---

## CHAPITRE V.

---

### SOMMAIRE.

Coup d'œil sur les arts et les lettres en Italie au XVI<sup>e</sup> siècle ; — Les musiciens belges en Italie ; — Adrien Willaert fonde des écoles musicales à Venise ; ses élèves ; — Jean Castileti est cité parmi ses contemporains (1500 à 1540) ; — Quelques noms de ceux-ci ; — Preuves qui tendent à établir que Jean Guyot s'est rendu à cette époque en Italie : ses études universitaires achevées, il fait argent des biens de la succession de ses auteurs ; — Son absence de 1538 à 1543 ; — Il abandonne son nom *Guyot* pour en adopter un de consonnance italienne : *Castileti* ; — L'abbé Saintini a collectionné dans les églises et les bibliothèques de Rome des motets manuscrits de notre artiste, datés de 1540 ; — Réponse à M<sup>r</sup> Kiesewetter : *Castileti* n'est pas *Chasteleyn* ; — Notre artiste fera publier plus tard ses compositions musicales en Italie : à Venise, chez Gardane (1568) ; — Résumé de ma démonstration ; — Pourquoi Jean Castileti n'est signalé par aucun auteur comme ayant été en Italie ; — Opinion de M<sup>r</sup> Ed. Fétis à ce sujet ; — M<sup>r</sup> de Gasparis suppose qu'il n'a pas été à Rome ; — Il pourrait toutefois avoir été dans d'autres villes italiennes, particulièrement à Venise ; — Retour des artistes belges en Italie vers leur pays natal ; — Jean Castileti a dû suivre leur exemple.

---

- Nous aussi nous avons nos grands noms de famille,
- Il est, dans notre ciel, plus d'un astre qui brille,
- Nous aussi nous avons des aïeux immortels,
- Et la gloire chez nous peut dresser ses autels.

(Benolt Quixx. Dantan chez les contemporains illustres. Orlando de Lassus, pag. 266).

Je débiterai en émettant l'opinion qu'il n'y aurait rien d'improbable à ce que Jean Guyot se soit rendu en Italie, au début de sa carrière, comme tant d'autres artistes belges, ses prédécesseurs ou ses contemporains : les Dufay, les Tin-

turier, les Duquesne, les de Près, les Willaert, les de Rore, les Waelrant, les Roland de Lassus, les Philippe de Monte, etc.; en conséquence, à la question de savoir si notre musicien de Chatelet a cédé à l'influence de l'exemple, et si lui aussi a été poussé à visiter à son tour, pendant quelques années, les écoles musicales italiennes, je répondrai par les conjectures suivantes : Eh ! mon Dieu, pourquoi Jean Guyot aurait-il résisté à l'impulsion qui poussait la plupart des artistes, ses contemporains, vers le ciel enchanteur de l'Italie, sous l'azur duquel s'épanouissaient alors, comme une luxuriante végétation, les arts, les sciences et les lettres ? Une vie nouvelle s'y développait tous les jours de plus en plus et inondait les villes de la Péninsule des créations les plus sublimes de l'art ; jamais ses annales ne signalèrent splendeur plus grande, vitalité artistique plus profonde, entraînement vers le beau plus général : là florissaient, en ce temps de renaissance, les Michel Ange (1475 à 1564), les Titien (1477 à 1576), les Tintoret (1512 à 1594), les Paul Véronèse (1528 à 1588), dignes successeurs des Raphaël (1483 à 1520) et des Corrège (1494 à 1534) ; à ces maîtres dans l'art de peindre venaient se joindre des maîtres en l'art d'écrire : Le Tasse (1544 à 1595), digne émule du Dante, la Jérusalem délivrée à la main, portera bientôt à son apogée la gloire littéraire de l'Italie ; l'art, en ses formes multiples, se glisse dans toutes les manifestations de la pensée et si la peinture et la poésie peuvent présenter au monde des noms que le génie de ceux qui les portaient a immortalisés, la musique religieuse, cette douce confidente des âmes simples et naïves, cette ineffable consolation des cœurs mélancoliques, saura aussi faire entendre de son côté ses accords harmonieux, et elle permettra à ses adeptes d'unir leurs vives et consolantes lumières à celles des autres astres de

---

ce ciel si brillamment constellé. L'illustre Palestrina (1529 à 1594), l'étoile du génie au front, s'entendra proclamer : *Prince de la musique de son temps*, et, appuyé sur le clavier d'ivoire d'un orgue au buffet majestueux, il offrira une main sympathique à la Peinture et à la Poésie représentées par Michel Ange et par Le Tasse. C'était pour s'inspirer à ces sources pures, pour fortifier leurs talents naissants, que les étrangers, et particulièrement les Belges, accouraient en foule vers l'Italie. « Il régnait entre les princes tenant une cour, et le nombre en était grand, en Italie surtout, une noble rivalité au sujet des poètes et des artistes dont ils aimaient à s'entourer, afin de rehausser l'éclat de ce qu'ils appelaient leur règne. C'était, dit M<sup>r</sup> Ed. Fétis, auquel j'emprunte ces lignes, (1) à qui aurait les plus capables et les plus illustres. Tel prince se ruinait pour qu'on pût dire qu'il jouait grandement le rôle de protecteur des lettres et des arts. » Le même auteur ajoute que la part brillante que les musiciens belges ont prise, en Italie, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, est un fait acquis à l'histoire. On les voit partout, à Milan, à Venise, à Florence, à Naples, à Rome, à Parme, établir des écoles pour enseigner les règles du style et former des élèves qui deviennent à leur tour des maîtres renommés. N'est-ce pas un écrivain italien qui leur a rendu ce légitime hommage ? « Plusieurs de ces fameux musiciens flamands (2) nommés par Guichardin, écrit Orteaga, séjournèrent longtemps en Italie près de ses princes et acquirent une si grande autorité qu'ils firent entrer leur goût national dans la musique ita-

---

(1) Les musiciens belges, tom. 1<sup>er</sup>, pag. 103.

(2) Les italiens avaient l'habitude de confondre les habitants des *Pays-Bas* sous le nom collectif de : *flamands*, ce qui est loin de vouloir dire que nos musiciens étaient tous de nationalité flamande. — V. *Révolutions du théâtre musical en Italie*. Bologne 1783, tom. 1<sup>er</sup>.

lienne. » Voilà, certes, un témoignage flatteur des plus précieux pour nous.

\*  
\* \*

Je vais faire passer devant vos yeux toute une courageuse phalange de musiciens belges éminents qui se rendirent alors en Italie pour y développer la puissance de leurs facultés artistiques : Guillaume Dufay, de Chimay (1380 à 1432) est attaché comme ténor à la Chapelle Pontificale ; le Nivellois, Jean le Tinturier (Tinctoris), dirige, au XV<sup>e</sup> siècle, la chapelle de Ferdinand d'Aragon, Roi de Naples et de Sicile, et fonde la première école musicale de cette ville ; un autre Belge, Guillaume Guinaud, prend la direction de la chapelle de Louis Sforce, Duc de Milan ; son premier chantre est un Brabançon : Simon Querçu ou Duquesne ; le wallon Josquin Desprez, né vers 1455, mort dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, brille d'abord comme chantre à la chapelle de Sixte IV et passe ensuite à la cour d'Hercule I<sup>er</sup> d'Este, Duc de Ferrare. Voici encore Jean de Roy, qui accourt visiter l'Italie ainsi que Pierre de la Rue qui, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, deviendra maître de chapelle à Anvers, puis à Malines où il dirigera celle de Marguerite d'Autriche ; ici c'est Jacques Arcadelt, né dans les Pays-Bas, un des chantres les plus distingués de la chapelle pontificale, laquelle comptait un grand nombre de Belges, Arcadelt qui devint maître des enfants de chœur de Saint-Pierre au Vatican, agrégé au Collège des Chapelains, et enfin abbé camerlingue de la même institution ; là, c'est un autre Belge, Jean de Macque qui, pendant 52 ans (1540 à 1592), se fait connaître en Italie, d'abord comme organiste, puis comme maître de la chapelle du vice-roi de Naples. Plus loin c'est le flamand Jacques de Kerle : lui aussi, veut passer quelques années en Italie ; il

deviendra plus tard le successeur de Philippe de Monte, à la cour de Rodolphe II, Empereur d'Allemagne. On le voit : les rangs de cette glorieuse pleïade d'artistes musiciens belges en Italie sont serrés; aussi qu'on ne s'étonne pas si, dans cette rapide esquisse, j'en passe et des meilleurs; c'est ainsi que j'allais omettre le nom de Jean Matelart, un enfant du Hainaut, et qui de plus est un musicien de premier ordre. Matelart aura, en 1596, l'honneur de diriger la musique de la chapelle de l'Eglise Collégiale de Saint-Laurent in Damaso.

Mais, parmi les plus illustres musiciens de notre nation qui visitèrent, au XVI<sup>e</sup> siècle, la terre féconde de l'Italie et qui y puisèrent, sans aucun doute, leurs plus nobles inspirations à l'époque où florissait Palestrina, il faut placer, au premier rang, le Wallon Orlandus Lassus, né à Mons, qui accompagna d'abord, en Sicile, Ferdinand de Gonzague, lieutenant de Charles-Quint, puis Constantin Castriotto à Naples et à Rome où le cardinal de Florence, enthousiasmé de son génie, l'accueillit dans son propre palais et lui procura, à l'âge de 21 ans, la place de maître de chapelle de l'Eglise de Saint-Jean de Latran (1541); Lassus fut suivi de près par son concitoyen Philippe de Monte qui se rendit à Venise et qui parcourut plusieurs autres villes italiennes.

J'attire particulièrement l'attention de mes lecteurs sur le flamand Adrien Willaert, né à Roulers en 1490; il pourrait fort bien, à mon avis, avoir été le maître de Jean Guyot; Willaert visita l'Italie à deux reprises, Rome en 1516 et Venise en 1526; il y devint maître de chapelle à Saint-Marc et y fonda cette importante école musicale vénitienne d'où sont sortis les plus grands maîtres pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles; un de ses élèves, Cyprien de Rore, de Malines, après avoir reçu ses doctes leçons dès sa plus tendre jeunesse, recueillit plus tard sa succession à Saint-Marc; il avait d'abord été au



service d'Hercule II, Duc de Ferrare, et il était revenu depuis quelque temps à Saint-Marc pour y remplir, sous la haute direction d'Adrien Willaert, les fonctions de second maître de chapelle. Cyprien de Rore mourut à l'âge de 49 ans, à la cour d'Octave Farnèse, Duc de Parme et de Plaisance. Un autre élève de Willaert, Hubert Waelrant, né à Ath ou à Arras, se rendit expressément en Italie pour y suivre les leçons de ce maître célèbre.

\*  
\* \*

Par une singulière coïncidence, dont la portée n'échappera à personne, il se trouve que, dans un ouvrage publié à Amsterdam, en 1829, par MM. R.-G. Kieseewetter et F.-J. Fétis, Jean Castileti est précisément cité parmi les contemporains d'Adrien Willaert. Voici comment ce fait est établi : dans un chapitre destiné à faire connaître les contemporains du maître de chapelle de Saint-Marc, de l'an 1500 à 1540 (*Beistabschnitt das zeitalter Hadrians Willaert, beyläufig von 1500 à 1540*), ces auteurs groupent, entr'autres, les noms suivants, (1) dont la plupart ont, encore une fois, la forme wallonne : Jean Larchier, Arnold de Flandre ou de Ponte ; Eustache Barbion ; Antoine Barre ; Philippe Bassiron ; Josquin Baston ; Noé Bauldevin ; Le Brun ; *Jean Castileti, alias Guyot* ; Certon ; Antoine Champion ; Coclicus (Adrien Petit) ; Jean Courtois ; Damiens ; Divitis ; la Fage ; Jean Felis ; Jean Gallus ; Mathieu Gascogne ; Gérard ; Nicolas Gessin ; Nicolas Gom-

(1) Pag. 34 à 36.

J'ai vainement consulté pour Castileti un autre ouvrage de Kieseewetter publié à Leipsig, en 1834, et intitulé : *Geschichte der europaisch-abendlandischen oder inserer heutigen musik (Histoire de la musique de l'Europe occidentale, etc.)*. L'auteur y divise l'histoire de la musique en 17 époques ; les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> correspondent au temps où vivait Jean Castileti et sont placés sous les noms de Willaert (1520 à 1560) et de Palestrina (1560 à 1600). J'ai aussi consulté sans succès son autre ouvrage : *Die Verdieuete der Niederlander, etc.*

bert ; Claude Goudimel ; (1) L'Heritier ; Hesdin ; Hilaire ; Clément Jannequin ; Petit Jean de Latre ; François Legendre ; Longueval ; Jean Lupus ; (2) Maillart ; Pierre de Manchicourt ; Christophe Morales ; Renand de Mel ; Pierre de Moulu ; Mourtin ; Jean Mouton ; Nicolas Payen ; Le Petit ; Jean Richefort ; Roucourt ; Adrien Sylvanus ; Tylman Susato ; Thérache ; Antoine Trojanus ; Herman de Turchant ; Philippe Verdelot ; Adrien Willaert ; Giuseppe Zarlino, etc.

J'ignore si, pour établir ce fait de l'existence de Jean Castileti, de 1500 à 1540, Kieszewetter et Fétis avaient connaissance, à l'époque où ils publiaient, c'est-à-dire en 1829, des compositions musicales recueillies à Rome par l'abbé Saintini et dont le catalogue n'a été publié qu'en 1854, à Florence, par M<sup>r</sup> Vladimir Stassoff ? Peut-être ont-ils été assez heureux pour rencontrer à ce sujet d'autres renseignements que j'ignore ? Quoiqu'il en soit, il ne serait pas étrange, je le répète, que notre artiste wallon eut été se mettre, à Venise, pendant quelques années, sous la sage et habile direction de ce maître flamand, dont la réputation était immense ; d'autres faits vont concourir à donner à cette opinion un poids plus considérable.

\*  
\* \*

Où retrouve-t-on la trace de ses premières œuvres musicales ? en Italie, toujours en Italie. En consultant l'ouvrage publié, à Florence, en 1854, par M. Wladimir Stassoff :

---

(1) Une société musicale de Gosselies a pris le nom de cet artiste depuis de longues années, prétendument parce que la famille de ce grand musicien serait originaire de cette commune. Claude Goudimel toutefois est né à Besançon.

(2) Les Lupus, Lupi, Loupi, le Loupi, le Loup, Leloup étaient des noms très répandus à Pond-de-Loup et dans les environs de cette commune. Une D<sup>u</sup>e d'une excellente famille de ce nom et de ce village y épousa, au XVI<sup>e</sup> siècle, un Robert le Stainier.

« l'Abbé Saintine et sa collection musicale à Rome, » (1) je rencontre la mention de six motets de notre illustre compatriote qualifié Jean Castiletti (alias Guyot). Ces six motets à cinq voix sont tous datés de l'an 1540, c'est-à-dire deux ans après son départ de Chatelet ; ils devaient être manuscrits :

- 1° *Surgens Jésus* ;
- 2° *Amen dico vobis* ; (2)
- 3° *Surgé prospera* ;
- 4° *Usque quo Domine* ;
- 5° *Domine me memineris* ;
- 6° *Emitte Domine*.

Il est bon de savoir que l'abbé Saintine, né en 1778, avait consacré sa fortune et ses loisirs à recueillir des trésors immenses de musique ancienne, éparpillés dans les églises de Rome et dans les bibliothèques des monastères et autres de la capitale du monde chrétien. A.-J. Van der Aa, dans sa « *Biographisch woordenboek der nederlanden*, » (3) publiée à Harlem, en 1862, après avoir versé dans l'erreur de ses prédécesseurs en faisant deux personnages de *Guidonius* et de *Guyot*, donne également les titres de ces six motets trouvés dans la célèbre bibliothèque de l'abbé Saintine, et il s'exprime en ces termes au sujet de notre artiste : « Castillette (Joannes), aliàs Guyot, contrapointiste néerlandais (*sic*) de la première moitié du seizième siècle, dont l'ouvrage manuscrit de Commer : *Collectio operum musicorum Batavorum sæculi XVI* » (4) renferme un : « *Carole ter felix* » à huit voix. Je

(1) Pag. 45.

(2) Cet ouvrage de Stasoff se trouve à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles. Les deux premiers motets ont été imprimés à Anvers, chez Tylman Susato, en 1546.

(3) 3<sup>e</sup> partie litt. C., pag. 224.

(4) Au 17<sup>e</sup> fascicule. — Van der Aa cite les sources suivantes de son article : Kieseewetter prysverh., pag. 35 ; — Catal. van musick der maats van Toonk.

regrette que Van der Aa ait omis la date de ce motet; peut-être aussi le manuscrit de Commer ne l'indique-t-il pas? il me paraît toutefois qu'il n'a pu être composé, par notre artiste wallon, qu'en l'honneur de Charles-Quint, peu de temps après les succès qu'il remporta sur son rival François I<sup>er</sup>. On me pardonnera de m'écarter un peu de mon sujet pour en finir avec Van der Aa, qui ajoute ce qui suit à la biographie de notre artiste: « Peut-être *Castelletti* n'est-il autre que *Chasteleyn* sous le nom duquel un « *mane surge Jacob* » à cinq voix, figure dans la collection de Commer. » Il est évident que cette supposition du biographe hollandais est tout à fait gratuite, et qu'il ne peut plus s'agir aujourd'hui de confondre *Jean Castileti* avec *Chasteleyn* qui n'ont rien de commun à part la profession; il est aussi évident que Guyot au lieu d'être, comme l'écrit cet estimable auteur, un contrapointiste *néerlandais*, c'est-à-dire, appartenant aux Pays-Bas, sera bel et bien classé dorénavant parmi les contrapointistes de la patrie wallonne. Singulier rapprochement cependant! F.-J. Fétis confond *Castileti* avec *Castelier* et Kieseewetter, d'autre part, tend à en faire un *Chasteleyn*; mais aucun des deux ne songe au nom de *Joannes Guidonius* pour l'attribuer à notre musicien, c'est-à-dire que chacun d'eux a cherché la vérité historique là où elle n'était pas et ne l'a pas supposée là où elle se trouvait effectivement.

Bref, le catalogue de la célèbre collection de l'abbé Saintine démontre que des églises ou des bibliothèques de Rome possédaient des motets, manuscrits sans doute, de Jean Castileti, datés de 1540, alors qu'il n'avait que 28 ans. Cela est assez significatif.

\*  
\* \*

Ce sera encore en Italie, ce sera à Venise même où Adrien Willaert avait fondé ses écoles musicales au com-

mencement du siècle, que Jean Castileti fera publier plus tard ses principales productions ; il y a là une corrélation frappante entre la liste des contemporains d'Adrien Willaert, publiée par Kieseewetter et Fétis, dans laquelle figure le nom de Jean Castileti, et ce fait que ce fut précisément à Venise qu'il confia, en 1568, ses compositions à l'imprimeur Gardane ; en effet, le « *Novus Thesaurus musicus* de Joanelli, qui fut édité dans cette ville, par cet imprimeur, et dont je parlerai plus loin, contient toute une collection de motets de Jean Castileti (aliàs Guyot). Recueillons encore quelques données favorables à notre opinion.

Nous avons vu qu'à la promotion du 22 mars 1537, notre jeune étudiant de Louvain avait été promu à la licence ès-arts ; de cette date jusqu'au 26 avril de l'année suivante, que devint-il ? Il n'est plus à Louvain, il ne figure plus dans aucun acte à Chatelet. Où donc est-il ? Selon moi, il n'y a pas de doute ; Jean Guyot, s'il ne l'a obtenu déjà à Louvain, est allé acquérir le titre de maître ès-arts dans un centre intellectuel quelconque. L'inscription de sa pierre tumulaire, celle de son monument commémoratif, les différents actes publics de la ville de Chatelet dans lesquels il figure à partir de cette date lui assignent ce titre. Résumant ce que j'écrivais dans le cours du chapitre précédent, je ne serai donc pas trop à côté de la vérité en le lui accordant, en 1538, comme conséquence d'une dernière année d'études ; pourvu de ce grade, à 26 ans, c'est-à-dire à l'âge où tout sourit dans la vie et où l'esprit se laisse facilement entraîner par les plus douces illusions, il semble tout naturel d'admettre qu'il dut tourner dès lors ses regards vers l'Italie, cette terre classique des arts vers laquelle convergiaient les aspirations les plus élevées de ses contemporains.

\*  
\* \*

Mais poursuivons l'analyse des faits historiques qui militent en faveur de son séjour en Italie. Le 26 avril 1538, Jean Guyot, qualifié « *maistre Jan* », comparait devant la cour des échevins de Chatelet (1) avec ses frères Piérard, Mathieu et son beau-frère Johan Rebert qui y représentait trois des autres frères de Jean Guyot : Colard, Ambroise et Bastin. Quel acte vient-il y passer ? un acte de partage de la succession de ses auteurs ; or, ceux-ci étaient décédés depuis près de huit ans et leurs biens étaient restés indivis entre leurs enfants ; d'un autre côté, ce partage n'a lieu précisément qu'au moment même où Jean Guyot vient d'achever de conquérir tous ses grades, au moment où, pour suivre l'exemple des autres artistes belges, ses confrères, il dut se sentir entraîné vers cette terre étrangère au contact de laquelle il pourra donner une impulsion plus puissante, une direction plus certaine à ses capacités musicales. Pour entreprendre d'aussi longs voyages, ne lui fallait-il pas une forte somme d'argent ? et pour l'obtenir ne devait-il pas chercher à entrer en possession de son héritage ? Cela me paraît logique. C'est d'ailleurs ce qu'il fit. Quelles ressources cet héritage lui apporte-t-il ? l'acte de partage s'exprime ainsi à ce sujet : « *Secondement, le susdit maistre Jan, pour sa part, joyrat et arat siex florins de rente par an que doivent Piérart le Tellier et les représentans Forin de Chaisgne ; item un courtil scitueit et joindant d'ung costeit au courtil con dist des prestres et d'aultre à chemin le Seigneur, a telz charges qu'il doibt ; item deux muids de spéalte de rente deys par Collard de Flérus et les représentans Johan Julien, parmy*

---

(1) Greffe de Chatelet, 1537 à 1547. Voir aux annexes.

« tout quoy, il, maistre Jan, serat tenu à acquitter ses dits « frères envers Charles Theys de deux muyds de spelte par an. » Voilà la part de notre artiste bien déterminée; il convient de remarquer ici que, sauf le courtil, il ne lui est guère échu que des rentes, et que les cinq maisons de son père passent dans les mains de ses frères. En vérité, il n'en avait que faire, puisqu'il se disposait à quitter son pays natal. On se souvient que son frère Crispin avait obtenu, en 1523, du vivant de ses parents, et par avancement d'hoirie, certains biens immeubles; dans un acte, qui porte la même date que celui du partage, il rapporta à la masse ce qu'il avait reçu en trop; ses autres frères firent de même, probablement pour régulariser tous les points de la succession; cela majora un peu la part de Jean Guyot. Que fera notre artiste des biens immeubles que cette succession lui rapporte? encore une fois, il va s'en défaire et il les transformera, au moins en grande partie, en beaux écus sonnants. Par un acte de même date que le précédent, « maistre Jean Ghuyot » cède à son beau-frère Johan Rebert « *parmy la some de trengte florins, monoye de Brabant, qu'il cognessoit avoir receu du dit Johan* », un de ses immeubles lui échut et désigné comme suit : « *ung courtil si long et si large qu'il s'extant scituéit et joindant d'ung costé au cortil condist des prestres et d'aultre au chemin le Seigneur.* » C'est la confirmation de ce que j'établissais plus haut en disant que Jean Guyot cherchait alors à réaliser la plupart de ses biens immeubles pour en retirer l'argent nécessaire à ses voyages. Aurait-il agi de la sorte s'il avait eu l'intention de rester au pays?

\*  
\*

Autre observation : pendant un laps de temps d'environ cinq années, à partir de la date de ce partage, je perds toute

---

trace de notre artiste en Belgique; de 26 à 31 ans, je le cherche en vain dans notre pays. Ce n'est qu'en 1543 que je l'y retrouve de nouveau; à cette date, il reparait à Chatelet, si j'en juge par un acte du greffe des échevins qui paraît s'appliquer à sa personne et par lequel « *Jean Ghuyon, après avoir été advestis et adherité des biens de ses feux père et mère, donne une maison en arrentement à Adrien Spallar.* » Indépendamment de ce fait, il en existe un autre qui vient nous confirmer dans l'idée que Jean Guyot était vers ce temps de retour aux Pays-Bas : en effet, il fit imprimer, à Anvers, en 1546, chez Tylman Susato, des motets à quatre ou cinq voix sous le nom de Jean Castileti. Qu'est-il donc devenu de 1538 à 1543 ? selon moi, la réponse est toute simple : Jean Guyot a dû passer ce temps en Italie. Quels sont les faits qui concourent à le prouver ? Je vais m'attacher à les réunir en un faisceau ; le lecteur pourra mieux juger de cette façon si je cède ou non à une croyance naïve que rien ne justifierait. Jusqu'en 1538, nous l'avons vu, il s'est contenté de porter son nom de famille, Jean Guyot, sans aucune espèce d'adjonction ni de modification : les registres de l'Université de Louvain et ceux du greffe de Chatelet en font foi ; or, en 1540, il cesse tout à coup de s'en servir ; sans doute, ce nom, pour un artiste et surtout pour un musicien, ne présentait qu'une consonnance vulgaire et, dans tous les cas, peu harmonieuse. Il se dépouille donc de son nom patronymique ; or, voyons quel sera celui auquel il accordera la préférence. Enfant de Chatelet, c'est au nom de sa ville natale qu'il va songer d'abord et auquel, par ses talents, il s'efforcera d'attacher un rayon de gloire ; ce sera de ce nom qu'il signera dorénavant toutes ses brillantes compositions musicales. S'appellera-t-il cependant Jean de Chatelet ou, pour suivre une coutume du temps, latinisera-t-il cette appellation et lui préférera-t-il celle de



Joannes Castiletanus (Jean le Castiletain) ou Joannes Castiletani pour lui donner une finale qui plaise davantage à l'oreille ? non ; la forme italienne le captive ; aussi s'emparera-t-il d'un nom qui est plus en harmonie avec le génie de cette langue, et mieux approprié au rythme musical ; Jean Guyot signera désormais, à partir de 1540, *Joan. Castileti*. Il le fera suivre généralement, il est bien vrai, de la mention « aliàs Guyot », mais Castileti sera le nom sous les auspices duquel il se fera connaître et apprécier dans le monde des arts.

Résumons-nous : les musiciens belges des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles allaient généralement en Italie, dans leur jeunesse, pour s'y perfectionner dans leur art ; Adrien Willaert avait organisé, dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, à Venise, des écoles musicales très renommées et dans lesquelles bon nombre de Belges distingués firent leur apprentissage ; Jean Guyot, qui devait être maître ès-arts en 1538 ou tout au moins licencié, pouvait d'autant mieux en avoir fait partie qu'il est cité, par MM. Kieseewetter et Fétis, parmi les contemporains de ce grand artiste qui vivaient de 1500 à 1540 ; or, précisément à cette époque, nous perdons sa trace en Belgique ; il disparaît de 1538 à 1543, c'est-à-dire pendant cinq ans, et après avoir réalisé la succession de ses père et mère évidemment dans le but d'obtenir l'argent indispensable à d'aussi longs voyages ; à partir de l'année 1540, il cesse de porter son nom de famille et prend le nom de sa ville natale auquel il donne une tournure italienne, Castileti ; en outre, à cette date, il a composé six motets que l'abbé Santini a recueillis dans les églises ou les bibliothèques de Rome. Notez que ce sont ses débuts dans la carrière artistique, qu'il n'avait alors, je le répète, que 28 ans, et qu'il est peu probable que les premières compositions d'un jeune homme de cet âge, élaborées dans son pays natal, aient été jugées suffisamment

remarquables pour les faire passer de Belgique en Italie sans qu'il se soit rendu dans ce dernier pays, sans qu'il s'y soit formé au goût nouveau, en y fréquentant les écoles les plus célèbres de l'époque ; enfin, ce sera encore en Italie, à Venise même, qu'il fera publier, plus tard, en 1568, ses principales œuvres musicales ; réunissant tous ces faits, je me demande s'il est possible de douter que, pendant les cinq années de son absence, Jean Guyot se soit rendu en Italie pour se placer, au commencement de sa carrière, sous les bienfaisants auspices d'un maître éclairé. Je crois, au contraire, qu'il y a des présomptions sérieuses qui permettent d'accorder crédit à cette opinion.

\*  
\* \*

Mais, me dira-t-on, les auteurs qui se sont occupés de la musique, n'en font-ils pas mention ? Je dois à la vérité de déclarer que ceux que j'ai consulté ne m'ont fourni aucun éclaircissement ; c'est en vain, que j'ai interrogé l'ouvrage de Caffi sur l'histoire de la musique sacrée à Saint-Marc, à Venise (1) et les *Démonstrations harmoniques* de Zarlino ; j'eus recours, sans plus de succès, aux œuvres de Ch. Burney (2), de sir John Hawkins (3), de l'abbé Baini (4), de Stafford (5), de Labat (6), etc. J'aurais désiré encore me ré-

(1) Caffi : *Storia della musica sacra.... di San-Marco in Venezia*, etc.

(2) *A général history of music*. London, 1789. 4 vol. Il fait mention d'un Jean Guide (ou Guidon), de Bologne, disciple de Perluigio, qui devint maître de chapelle du pape Grégoire XIII. (Tom. III, pag. 188). Il fait aussi mention du contrepointiste Claude Lejeusne, qui serait né à Valenciennes, d'après quelques-uns.

(3) *A général history of the science and practice of music*. (Six volumes). Il y donne le portrait de Claude Lejeusne.

(4) *Mém. hist. et critique sur la vie de Palestrina*. (Rome, 1829). Cet ouvrage, écrit en italien, fait mention d'un contemporain de Palestrina, du nom de Pierre Misonne. On sait que ce nom est très répandu dans nos environs.

(5) *Hist. de la musique* (Paris, 1832), un vol. in-12°, ouvrage très intéressant traduit de l'anglais par M<sup>lle</sup> Adèle Fétis.

(6) *Etudes philosoph. et morales sur l'hist. de la musique, etc., etc.* Excellent ouvrage imprimé à Paris, en 1882. 2 vol. in-8°.

féer au « *Traité de musique* » composé, en 1583, par Adrien Le Roy, mais il n'a pas été imprimé et je ne sais où le manuscrit repose. Je pouvais plus loin mes recherches et, ne trouvant rien dans les livres, je résolus de m'adresser à différents dépôts scientifiques de l'Italie ; j'obtins ainsi des renseignements précis de Rome, de Bologne et de Florence. Je crois ces communications assez intéressantes pour leur donner place ici. Dès que j'eus connaissance de l'ouvrage de M. Wladimir Stassoff, je m'empressais d'écrire à l'honorable directeur de la bibliothèque Alexandrine qui appartient toujours à l'Université de Rome, M<sup>r</sup> le docteur Henri Narducci, afin de m'assurer si Jean Castileti n'avait pas séjourné dans cette ville. Il eut l'obligeance de me répondre, le 21 mai dernier, que n'ayant rien trouvé, dans cette capitale, il avait intéressé un ami érudit qui en avait écrit à M. de Gasparis, à Bologne, le plus intelligent, dit-il, que nous ayons en Italie en fait de connaissances historiques et bibliographiques. M. Henri Narducci a bien voulu me donner la traduction suivante de la réponse de M. de Gasparis : « Quant à Jean Guyot, « je dois avertir d'avance que je ne me suis jamais occupé « des musiciens étrangers, m'étant borné aux Italiens pour « servir à l'histoire musicale de notre pays, champ assez « vaste pour soi-même, et très difficile à parcourir. Cepen- « dant, j'ai des raisons pour douter que Guyot ait séjourné, « vers la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle à Rome, et je puis « en outre affirmer franchement, qu'à Rome, aucune de ses « pièces ne fut livrée à l'impression. »

Mais, s'il paraît être acquis que Jean Guyot ne s'est pas fixé à Rome, les probabilités de son séjour dans l'une ou l'autre des grandes cités artistiques de l'Italie, à Naples, à Florence, à Milan et particulièrement à Venise, n'en restent pas moins debout. C'est vraisemblablement là, sur cette terre

classique où les arts et les lettres étaient à l'apogée, où, à côté des Michel Ange, des Titien, des Tintoret, des Paul Veronèse, on écoutait avec admiration les chants poétiques du Tasse et les solennelles compositions musicales de l'illustre Palestrina, c'est là assurément que Jean Guyot, enthousiaste comme on l'est à cet âge, doué d'ailleurs d'une riche imagination, aura été puiser les éléments les plus féconds de l'art d'Orphée.

\*  
\*  
\*

Ne voulant me laisser rebuter par aucune difficulté, ayant pris d'ailleurs la résolution d'examiner à fond tous les faits relatifs à la vie de Jean Castileti, je m'adressais en outre à la bibliothèque nationale de Florence ; je savais que Castileti avait composé des chansons dans sa jeunesse, et j'avais appris, par l'ouvrage de M. Edm. Van der Straeten, (1) que cette bibliothèque possédait une collection de compositions musicales sous le nom de : *fonds Strozzi*. (2) Dans un recueil de chansons françaises qui en fait partie, M<sup>r</sup> Morelot, auteur d'un travail sur *la musique au XV<sup>e</sup> siècle*, (3) en avait rencontré trois sous les noms de Hayne, Heyne. J'augurais que Castileti pouvait y avoir fourni sa part également, mais je fus déçu dans mes espérances, comme on le verra par la lettre suivante que l'honorable préfet de la bibliothèque nationale de Florence, comte Luigi Passerini, eut l'obligeance de m'écrire, sous la date du 12 août dernier : « L'indication que vous me donnez du manuscrit provenant de la bibliothèque Strozzi n'est pas exacte, car la classe XIX se compose de 69 codes, et non plus. Je crois que le livre dont vous demandez des renseignements est le 59<sup>e</sup> de la dite classe XIX,

(1) La musique aux Pays-Bas avant le XIX<sup>e</sup> siècle.

(2) Cl. XIX n<sup>o</sup> 178.

(3) Paris 1856, in-4<sup>o</sup>.

« qui contient un recueil de chansons, françaises et ita-  
 « liennes, livre décoré de miniatures de la plus belle  
 « manière de Gherardo di Monte. Le nom de votre Jean Cas-  
 « tileti, ou Guyot, ne figure pas entre ceux des compositeurs  
 « de chansons ; si ce n'est Joannes Martini (Jean de Martin),  
 « dont il y en a une grande quantité. Les autres musiciens  
 « sont Henricus Yzac, Johannes Tintoris, Jannez Agricola,  
 « Jannez Strochem, Murian, Josquin, Jannez Japart, Cento-  
 « rius, Busnois, Alexander Agricola, Caron, P. Longier,  
 « Collinet de Lancy, Joannes Régis, F. Rubinet, Loyset  
 « Compère, Pétrus Congiet, Jacobus Barle, Pietrequin, Ja-  
 « cobus Obrecht, Hemart.

« Les codes 57 et 58 contiennent aussi de la musique  
 « française. Le premier est dédié aux chansons de Roussel,  
 « et faisait autrefois partie de la bibliothèque de Gaddi.  
 « L'autre, qui était de la même collection, est titré : « Hymni,  
 « Responsorœ, Versiculi et Antiplisnae Sacrœ notis musicis  
 « optatœ a variis : nempe, Josquin, Yzach, Erasmo, Joanne  
 « Mouton, Carpentras, Petro de la Rue, Luiset, Eustachio,  
 « Agricola, Oebrecht, Ninot, Brumel, Longaval, Richafort et  
 « Luiset Compère. Sur la vie de Castileti, il n'y a pas de mé-  
 « moires dans cette bibliothèque : peut-être qu'il y ait des  
 « renseignements dans les documents des archives centrales  
 « d'Etat, dont M<sup>r</sup> le commandeur Cesar Guasti est le surin-  
 « tendant. Ici, à Florence, il y a deux personnes qui se sont  
 « fort occupées de la musique ancienne : M<sup>r</sup> le professeur  
 « Alessandro Biaggi, et M<sup>r</sup> le chevalier Leto Puliti, et je crois  
 « que d'eux vous pourrez tirer des notices. »

\*  
\* \*

Et comment se ferait-il, m'objectera-t-on, s'il paraît constant, comme vous le supposez, que votre artiste wallon

ait été alors en Italie, que son nom ne soit signalé par aucun auteur, et qu'on n'y trouve pas de trace absolue de son passage, au moins jusqu'à présent ? L'explication de ce fait est toute naturelle : « Il est vraisemblable, écrit M<sup>r</sup> Edmond Fétis, que « les compositeurs belges, qui exerçaient, en Italie, les « fonctions de maîtres de chapelle, firent venir de leurs « compatriotes pour former en partie les corps d'exécutants « placés sous leurs ordres. On cite les sommités ; mais sans « doute la Belgique fournit également à l'Italie beaucoup de « chanteurs et d'instrumentistes obscurs. » (1) Ce même auteur s'exprime encore en ces termes en écrivant la biographie de Pierre de la Rue ; il est clair que son raisonnement peut s'appliquer parfaitement à ma démonstration : « On « manque de renseignements pour les faits antérieurs de sa « vie ; mais comme il existe plusieurs de ses compositions « dans les archives de la chapelle pontificale, et comme on « a inséré de ses messes dans les plus anciens recueils imprimés à Rome et à Venise, on suppose qu'il a fait, de « même que la plupart des autres musiciens belges de son « temps, un voyage en Italie avant de se fixer à Anvers. » (2) Qu'on veuille bien remarquer, au surplus, qu'à cette époque, Jean Guyot venait à peine de terminer ses études universitaires et qu'il n'avait en somme que 31 ans (1543) lorsqu'il reparut dans nos contrées ; il est rare qu'à cet âge on ait acquis assez de notoriété pour voir son nom figurer à côté de ceux des plus illustres maîtres qui excitaient alors l'admiration de l'Italie ; aussi mon raisonnement ne tend-t-il qu'à établir que c'est dans cette contrée qu'il a, comme tant d'autres, été s'initier aux meilleures méthodes : il y aura été, non comme maître, mais tout simplement comme élève.

---

(1) Les musiciens belges, tom. I, pag. 84.

(2) id. id. pag. 117.

\*  
\*  
\*

La plupart des illustrations musicales, dont j'ai évoqué le glorieux souvenir dans les lignes qui précèdent, avaient généralement à cœur de revoir leur patrie, après avoir été fortifier leurs talents sous le ciel enchanteur de l'Italie; c'est ainsi que, d'après la version de certains auteurs, Jean le Tinurrier serait revenu à Nivelles terminer ses jours, que Josquin Desprez, Hubert Waelrant, Orlandus Lassus et Philippe de Monte ne purent résister au désir patriotique de revenir aux lieux qui les avaient vus naître. Jean Guyot aura suivi leur exemple, et, fort des leçons qu'il aura reçues à Venise, il sera revenu se fixer dans la patrie liégeoise où il ne devait pas tarder à ceindre son front de l'aurole de la gloire artistique.

Dans ce qui précède, le lecteur n'aura guère trouvé, je le sais, qu'un faisceau de probabilités péniblement formé, qu'une gerbe d'inductions glanées avec persévérance dans le champ des investigations historiques : les temps sont trop éloignés de nous, les écrits sur l'histoire musicale sont encore trop rares pour qu'il puisse en être autrement. D'ailleurs, ces hypothèses auront un mérite incontestable si elles arrivent à conduire plus tard les amis de nos gloires artistiques à des découvertes sérieuses. « Les inductions et les hypothèses, écrit M<sup>r</sup> Edmond Vander Straeten, (1) sont tolérées en l'absence de preuves rigoureuses; et, si elles ont souvent une base chancelante, elles ont souvent aussi le mérite de mettre sur la voie de la vérité et d'élargir le champ de l'investigation. » C'est ce dont mes lecteurs auront pu se convaincre en lisant les pages que j'ai consacrées à établir que Jean Guyot a dû, comme beaucoup d'autres musiciens de son temps, se rendre en Italie.

---

(1) V. La musique aux Pays-Bas avant le XIX<sup>e</sup> siècle, tom. I. Préface. Pag. IX.







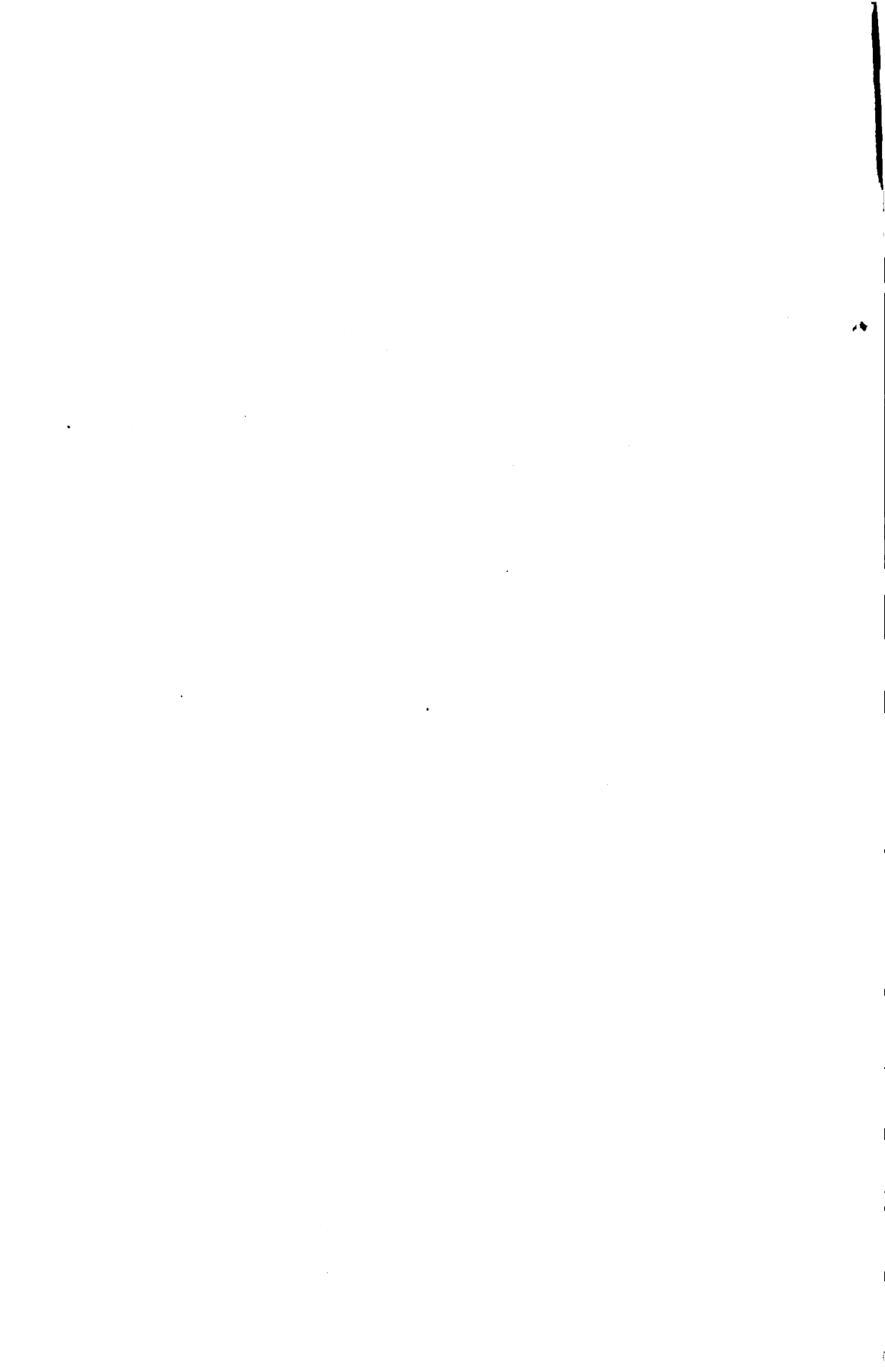
**CHAPITRE VI.**

---

**JEAN GUYOT**

A-T-IL SÉJOURNÉ A ANVERS DE 1543 A 1546 ?

---



# JEAN GUYOT DE CHATELET, SA VIE ET SES ŒUVRES.

---

## CHAPITRE VI.

---

### SOMMAIRE.

Comment expliquer l'emploi que Jean Guyot fit de son temps entre les années 1543 et 1546 ? — Alla-t-il se perfectionner à Anvers ou bien appartenait-il déjà à la collégiale St-Paul à Liège ? — Physionomie artistique d'Anvers à cette époque ; — Le grand musicien Hubert Waelrant y fonde une école et une bibliothèque musicales ; — Il n'a pu attirer Jean Guyot à Anvers ; il était du même âge que lui et ne pouvait qu'avoir été son condisciple sous Adrien Willaert, à Venise ; — Orlandus Lassus serait aussi venu en ce temps à Anvers, mais il était beaucoup plus jeune que notre artiste et ne devait guère encore avoir acquis une grande renommée ; — Erreur de F.-J. Fétis qui confond *Jean Castileti* avec *Jean du Castelier*, maître de chapelle à Anvers, mort en 1544 ; — Lettre rectificative de M<sup>r</sup> le chevalier Léon de Burbure ; — Tylman Susato établit le premier une imprimerie de musique à Anvers ; — Jean Guyot le choisit pour son imprimeur ; — Néanmoins il ne résulte pas de ce fait qu'il soit venu à Anvers ; — L'imprimeur Pierre Phalèse ne s'est fixé en cette ville qu'en 1579, c'est-à-dire à une époque où Jean Castileti avait cessé de composer ; — Une curieuse tradition de la ville de Chatelet : quatre des meilleurs élèves de cette ville étaient jadis envoyés chaque année à Anvers ; — Gœthals, dans son *Dictionnaire généalogique*, cite une famille Guyot de Liège qui a quitté cette ville au XVI<sup>e</sup> siècle, pour se fixer à Anvers, où elle existe encore actuellement ; — Suppositions à ce sujet.

---

« Partout où les arts ne rapportent rien  
« à celui qui les cultive, le goût des arts se  
« perd bientôt. »

(SCHMIDT. Histoire des Allemands,  
tom. I, pag. 204).

« La gloire, l'honneur, la renommée d'un  
« grand homme sont une propriété de la  
« nation qui l'a produit. Elle doit en être  
« jalouse et défendre ce dépôt sacré. C'est  
« par ses grands hommes qu'elle est célèbre  
« elle-même ; pour prix de la gloire qu'elle  
« en reçoit, elle doit au moins protéger leurs  
« cendres et faire respecter leur mémoire. »

(Comte JOSEPH DE MAISTRE : Lettres et  
opuscules, tom II, pag. 317).

Le chapitre précédent m'a servi à vous convier à rechercher avec moi l'emploi que Jean Guyot dut faire des cinq

années qui suivirent son départ de l'Université; j'ai démontré qu'absent de la Belgique à partir du mois d'avril 1536, il ne paraît figurer de nouveau dans nos actes publics que vers 1543, date à laquelle je suppose qu'il revint d'Italie.

Mais voici que je le perds encore pendant trois années pour ne le retrouver, d'une manière certaine, en qualité de chapelain à la collégiale de Saint-Paul à Liège, qu'en 1546; y était-il déjà avant cette époque? c'est ce qu'il serait difficile de décider en l'absence de documents sur la matière, car les archives de cette collégiale n'existent plus. On pourrait se demander également si, de 1543 à 1546, Jean Guyot ne s'est pas rendu à Anvers où de nombreux éléments de l'art musical se trouvaient réunis; en le confondant avec Jean du Castelien, feu M<sup>r</sup> F.-J. Fétis pourrait avoir, dans une certaine mesure, donné naissance à cette supposition; aussi, pour ne rien omettre, vais-je me livrer à l'étude de cette question; je débiterai par dire que je la résolverai dans le sens de la négative.

\* \*

Je sais bien que Hubert Waelrant, un de nos meilleurs musiciens wallons du XVI<sup>e</sup> siècle, que nous avons rencontré à Venise sous la direction du maître flamand Adrien Willaert, attiré sans doute par l'excellence des maîtrises anversoises, vint se fixer dans cette ville et y fonda une école musicale dans laquelle, au dire de certaines autorités, il aurait créé une méthode de solmisation, au moyen de sept syllabes : *bo, cé, dé, ga, lo, ma, ni*, représentant les sept notes de la gamme; je sais bien aussi que ce maître wallon, voulant pousser plus loin encore l'amour de son art, y créa une bibliothèque musicale à l'usage des jeunes Anversoises, ainsi qu'une librairie; mais je ne crois pas que ces appas furent suffisants pour attirer Jean Guyot, surtout si l'on veut bien

admettre qu'il peut avoir été en Italie l'élève de Willaert, et conséquemment le condisciple de Waelrant. Celui-ci, quelque remarquable qu'il ait été, ne pouvait, dans ces conditions, avoir exercé une influence assez prépondérante sur l'esprit de notre enfant des bords de la Sambre pour le lier de la sorte à sa destinée. Waelrant était, en effet, un maître excellent ; il édita plusieurs recueils et publia des chansons françaises et italiennes, des cantiques sacrés et une symphonie angélique reproduisant, vraisemblablement, suivant son idée, la musique des concerts célestes ; mais, en raison de son âge, il n'a pu être, je le répète, que le condisciple de Castileti. Ce grand artiste mourut, à Anvers, le 19 novembre 1595, et quoi qu'il eut été inhumé dans la cathédrale de N.-D. où une belle pierre tumulaire rappelait naguère encore son souvenir, ses dernières années furent loin d'être marquées au coin du bonheur, et sa situation peu aisée ne réveilla que trop le souvenir de ce quatrain mis en musique par Clémens non papa :

- « L'homme qui est en ce moment présent
- « En son vivant voit plusieurs beaux passages ;
- « Mais il ne voit, au moins bien peu souvent,
- « Chantres estre riches et docteurs estre saiges.

Mais, objectera-t-on, à part Hubert Waelrant, Anvers, cette cité qui était alors, comme aujourd'hui, un véritable foyer d'activité artistique et qui a su mériter le titre de reine du commerce et des arts, n'offrait-elle pas à Jean Guyot, même après son retour présumé d'Italie, des séductions capables d'exciter ses plus nobles convoitises ? Aux dires de certains auteurs, ne seraient-ce pas la splendeur et l'éclat des collégiales anversoises qui y auraient également attiré Orlandus Lassus lui-même, cet éminent musicien wallon dont la physionomie domine avec celle de Palestrina, celles

de tous les autres artistes de son époque ? Ces auteurs ne prétendent-ils pas que celui dont la musique « *récréait le monde* » (1) serait venu se fixer momentanément à Anvers, où il aurait accepté la place de maître de chapelle de la cathédrale ? Il est vrai d'ajouter que le savant Fétis se montre contraire à cette opinion. Je serais presque tenté de convenir que Jean Castileti a subi la même attraction, au moins pendant quelques mois, si le fait du séjour d'Orlandus Lassus était mieux établi ; mais, outre qu'il y a contestation sur ce point, il faut encore envisager que ce grand maestro, plus jeune d'environ 10 ans que Jean Guyot, était loin d'être arrivé alors à cette immense réputation qu'il n'atteignit réellement que dans la seconde moitié du siècle. Il n'a donc pu servir d'exemple à notre artiste Castiletain.

\*  
\* \*

J'ai indiqué, dans le premier chapitre de cette biographie, les écarts étranges auxquels peuvent se laisser aller les musicographes les plus autorisés, quand, après une étude laborieuse de l'histoire musicale de ces temps éloignés, ils en arrivent parfois à conclure trop précipitamment de l'analogie, souvent toute fortuite, qui peut exister entre certains noms ou certains faits. Combien ont même reproché à d'autres des fautes qu'ils ont été seuls à commettre ! C'est malheureusement le cas de notre célèbre compatriote Fétis qui, dans la

---

(1) *Orlandus Lassus recreat orbem*. J'ai trouvé la mention de plusieurs premiers prix d'orgue conquis par cet artiste aux concours d'Evreux, dans un ouvrage intitulé : « *Puy de musique érigé à Evreux, etc.*, ouvrage dû aux recherches de MM. Bonnin et Chassant. (V. Bibl. de Bourg.). Orlandus Lassus est né à Mons en 1520, selon Vinchant, selon d'autres en 1530 ; la date de 1520 paraît la plus sérieuse. Philippe de Monte y était né en 1517 ou 1520. (Voir Fétis. *Biog. univ. des musiciens* et l'*Iconographie montoise*). Jean Guyot, né à Chatelet en 1512, était donc leur aîné.

*Biographie générale des musiciens*, (1) à propos d'un certain Jean du Castelier, se livre, comme je l'ai démontré, à des déductions singulières pour faire de ce maître de chapelle de N.-D., à Anvers, le même personnage que Jean Castileti, et, ce qui me paraît plus bizarre de la part d'un écrivain aussi justement considéré, c'est qu'il part précisément de cette confusion de deux musiciens, produite par la simple analogie des noms, pour réfuter les biographes liégeois qui, en fixant, erronément il est vrai, la date de la mort de Jean Guyot, à l'année 1589 (2), font, avec raison, de celui-ci un maître de chapelle de la cathédrale de Saint-Lambert à Liège. Selon Fétis donc, notre grand artiste wallon n'aurait pas été à Liège; il serait mort à Anvers en 1551, où il était maître de chapelle sous le nom de maître Jean du Castelier ! Ferme-ment résolu à contrôler la valeur des affirmations émises sur ce point par l'auteur de la *Biographie générale des musiciens*, j'ai pris la liberté de m'adresser à l'obligeance bien connue de M<sup>r</sup> le chevalier Léon de Burbure, musicographe distingué, membre de l'Académie Royale de Belgique, habitant la ville d'Anvers, et je crois devoir mettre sous les yeux de mes lecteurs l'aimable lettre que cet intrépide investigateur de nos archives musicales eut l'obligeance de m'adresser :

« Anvers, 13 mars 1871.

« MONSIEUR,

« Après avoir pris connaissance de la lettre que vous m'avez fait l'honneur  
« de m'écrire relativement au compositeur de musique du XVI<sup>e</sup> siècle, Jean Cas-  
« tileti ou Guyot, je me félicite doublement d'avoir proposé à la commission de  
« la Biographie Nationale, de transporter sa biographie de la lettre C à la lettre G,  
« sous le nom de Guyot. Ayant accepté la mission de la rédiger, je n'avais pas  
« encore pu trouver ni un exemplaire de ses *Minervalia artium*, ni des notions  
« suffisantes pour faire une notice bien appuyée sur des documents authentiques

(1) Seconde édition, 1862 (pag. 167); la première édition parut en 1837; elle ne fit aucunement mention de Jean Guyot.

(2) On verra qu'il mourut le 11 mars 1588.



« comme je tiens toujours à le faire. Je considérais les notes sur un maître Jean  
 « du Castelier qu'en 1860 j'avais remises telles quelles à M. F. Fétis, comme  
 « non avenues, vu que j'avais obtenu depuis ce temps la certitude qu'il avait  
 « vécu antérieurement au véritable Jean Castileti dit Guyot, dont l'existence en  
 « 1563-64 a été constatée à Vienne dans les archives de l'Empire.

« En relisant l'article Guyot de M<sup>r</sup> Fétis, j'y remarque qu'à la page 167,  
 « 1<sup>re</sup> colonne, ligne 41, l'auteur ajoute entre parenthèse, à la suite du nom de  
 « M<sup>e</sup> Jean du Castelier, les mots *aliàs Guyot* que je ne lui avais pas indiqués et  
 « qui ont pu vous faire croire, Monsieur, que Castileti a été inscrit à Anvers sous  
 « ce nom, entre les années 1537 et 1546. Le fait est que je n'ai trouvé aucune  
 « trace de son séjour à Anvers, mais il n'y aurait rien d'étonnant qu'il y fut venu  
 « comme tant d'autres, Roland de Lassus y compris, étudier la composition, soit  
 « auprès d'Antoine Barbé, soit sous Hubert Waelrant ou Tilman Susato.

« En résumé, le chapelain maître Jean du Castelier, qui mourut positivement  
 « à Anvers, en 1550-51, était, d'après mes découvertes ultérieures, fils de Guil-  
 « laume du Castelier et de Gertrude Mondet. Ses parents vivaient encore en 1521,  
 « et habitaient Tournai. Il n'a aucun rapport avec le célèbre compositeur Castileti  
 « qui, en 1563, devint premier maître de chapelle (Obrister Kapellmeister) de  
 « l'Empereur Ferdinand I<sup>er</sup>, à Vienne, comme successeur de Pierre Maessens,  
 « ou Moessanus, encore un maître belge dont la vie est à éclaircir.

« Je vous félicite, Monsieur, des belles découvertes que vous avez faites sur  
 « Castileti, et, pour vous engager à les poursuivre encore, je vous propose de  
 « vous charger à ma place de la rédaction de sa notice dans la Biographie  
 « Nationale, où, comme je vous l'ai dit, elle figurera à la lettre G, qui, selon  
 « toutes les probabilités, ne sera imprimée que dans trois ou quatre ans : en  
 « acceptant mon offre, vous me ferez, sous tous les rapports, un véritable  
 « plaisir.

« Dans cet espoir, je vous présente, mon cher Monsieur, mes sentiments de  
 « bien affectueuse sympathie.

« (Signé) Chev<sup>r</sup> LÉON DE BURBURE. »

La démonstration de cette erreur fait encore une fois disparaître les présomptions d'un prétendu séjour de Jean Guyot à Anvers. Je dois ajouter ici qu'avant la publication de la seconde édition de l'ouvrage de Fétis, un autre musicien belge distingué, M<sup>r</sup> Auguste Thys, secrétaire de la Société Royale des chœurs de Gand, avait versé dans le même errement ; je ne sais où il a puisé ce renseignement qui figure dans la deuxième édition de son travail sur les sociétés de musique chorale (1861) où il consacre les lignes suivantes à notre artiste : « Jean Guioz (*sic*) (Johannes Casti-

leti) de Chatelet (Liège), né vers 1500 et mort en 1589, *passa une partie de sa vie à Anvers* où il fut chapelain-chanteur. Il produisit des élèves de grand talent, dirigea longtemps la chapelle de l'Empereur Ferdinand I<sup>er</sup> et composa des partitions remarquables. » (1).

\*  
\* \*

Vient la question du séjour de Tylman Susato à Anvers ; ce savant allemand, à la fois compositeur et imprimeur de musique, se fixe en cette ville vers 1529 ; en 1543, il commence la publication de son important recueil de chansons à quatre, cinq, six et huit parties dont le dernier livre parut en 1555 ; Tylman Susato fut le premier imprimeur de Castileti ; qu'est-ce à dire ? mais il importe de remarquer, comme on le verra d'ailleurs plus avant, que ce ne fut qu'en 1546, en 1549 et en 1550 qu'il publia des compositions de notre glorieux enfant de Chatelet ; or, à cette date, Jean Guyot était bien et duement maître de chapelle en la cité de Liège ! Il n'y a donc rien à déduire de ce rapprochement et l'idée de la présence de Jean Guyot à Anvers, à cette époque, pendant un temps plus ou moins long, ne peut certainement en découler. Le choix de son premier imprimeur et la persistance de l'artiste à lui donner plus tard encore le soin d'éditer ses œuvres s'expliquent tout naturellement par cette seule raison que Susato était alors l'unique imprimeur de musique des Pays-Bas ; rien n'empêche au surplus que Castileti, étant à Liège, se soit rendu, de temps en temps, à Anvers pour surveiller l'impression de ses motets et de ses chansons, mais on ne pourrait raisonnablement en inférer qu'il y ait résidé à poste fixe et surtout qu'il ait été attaché à l'une ou

---

(1) Pag. 197. Une première édition a été publiée en 1855. Je n'ai eu connaissance de cet ouvrage qu'au moment où j'imprimais ce chapitre.

l'autre des importantes maîtrises de cette cité. L'impression de ses œuvres à Anvers n'implique donc pas plus l'idée d'une halte prolongée dans cette ville que celle d'un séjour dans d'autres cités où il a fait éditer quelques-unes de ses remarquables conceptions. Poursuivons l'examen des autres faits qui paraissent donner quelque crédit à l'opinion de ceux qui pencheraient pour l'affirmative.

\*  
\* \*

Il y a eu aussi d'autres imprimeurs de musique à Anvers au XVI<sup>e</sup> siècle; mais ils sont venus plus tard, beaucoup trop tard pour faire concorder ce fait avec la supposition de l'existence de Castileti à Anvers; Pierre Phalèse, né à Louvain, vers 1510, comme il conste des recherches de M. Edouard Van Even, archiviste de cette ville, (1) avait d'abord organisé vers 1555, — notez cette date, je vous prie, — dans sa ville natale, une imprimerie musicale; mais, outre que je n'ai trouvé aucune trace des productions de Jean Guyot dans ses recueils, l'honorable M. Van Even manifeste l'opinion qu'il n'aurait jamais été établi à Anvers et que ce serait son fils, appelé également Pierre, qui s'y serait rendu en 1579 (2); je dis: en 1579; or, à cette époque, Jean Castileti, devenu vieux, avait cessé de publier. En somme, que ce soit le père ou le fils qui ait été imprimeur en cette ville, il n'en est pas moins vrai qu'ils n'ont pu exercer aucune influence sur la carrière de notre artiste: la chronologie des faits l'établit surabondamment. Ajoutons que Tylman Susato et Pierre Phalèse ont

(1) Félis. Biog. univ. des musiciens, 2<sup>me</sup> édition. 1862.

(2) J'ai vainement recherché les ouvrages suivants de cet éditeur: 1<sup>o</sup> *Laudes vespertinae. B. Mariæ Virginis*, Anvers 1629; 2<sup>o</sup> *Chansons vulgaires de divers auteurs*, Anvers 1636. J'aurais voulu aussi consulter un autre ouvrage qui contient des chansons de Philippe de Monte: Stalpers. Guldejaer, édité à Anvers en 1638; mais je n'en ai pas eu l'occasion.

été non-seulement les premiers qui se sont appliqués, en Belgique, à la typographie musicale, mais qu'ils ont encore été les seuls dont les éditions ont joui d'un crédit général.

..

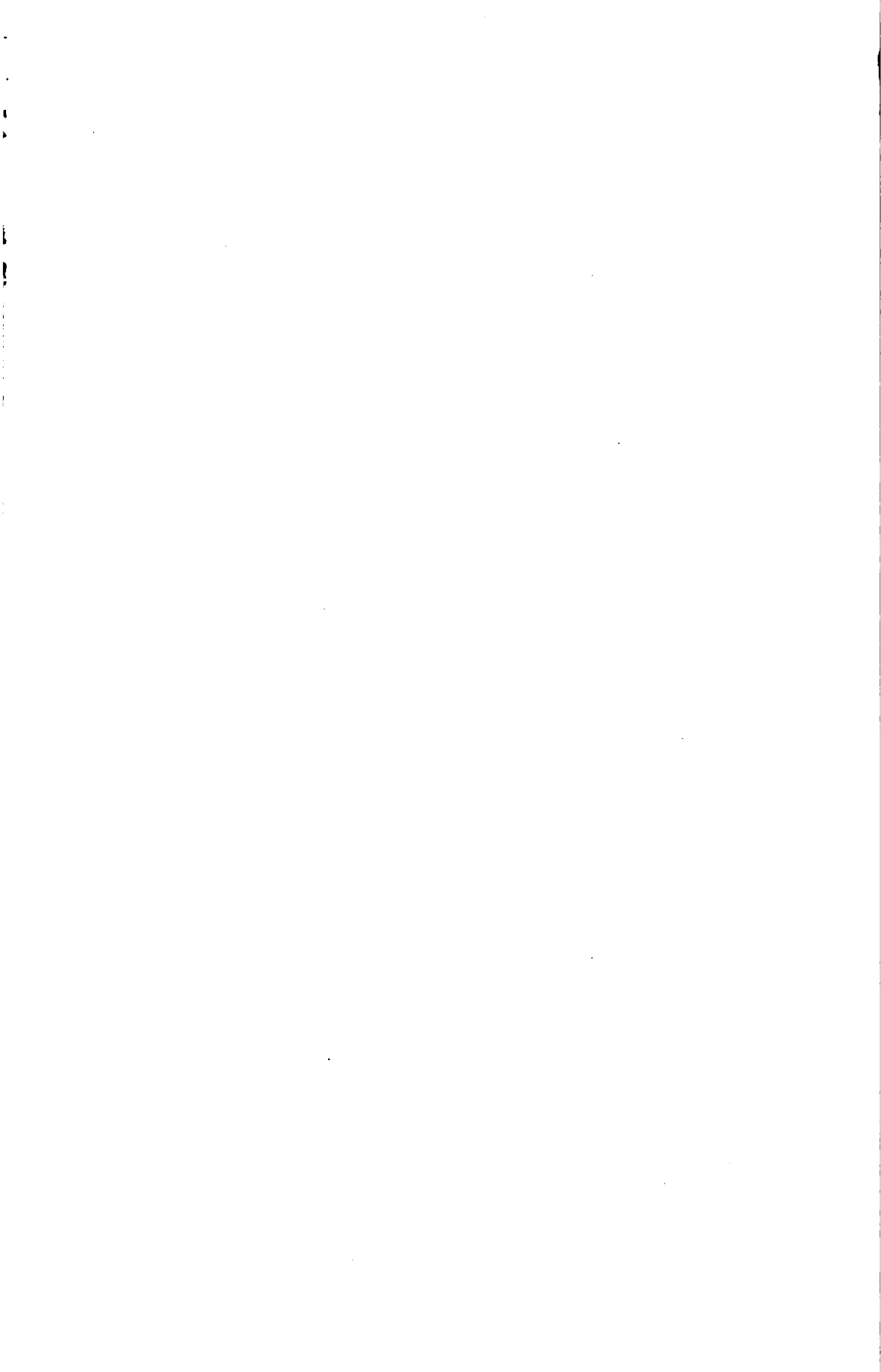
C'est ici le lieu de rappeler la mémoire d'une précieuse tradition de la ville de Chatelet; M<sup>r</sup> Ol. Gilles, qui s'attache patiemment, depuis plusieurs années, à réunir les matériaux d'une histoire de cette ville, — un vrai travail de bénédictin, — m'assure que, de temps immémorial, chaque année, quatre musiciens, choisis parmi les meilleurs élèves de la ville, partaient pour Anvers, où ils allaient faire leur apprentissage de chantré en la cathédrale. » Ce fait m'a été confirmé, depuis lors, par plusieurs autres personnes dignes de foi; mais la question est de savoir si cette coutume existait déjà du temps de Jean Guyot ou si elle ne s'est établie que postérieurement et peut-être à cause de lui. Il n'y aurait cependant rien d'extraordinaire à ce qu'elle fut déjà en usage du vivant de notre artiste Castiletain, car on sait que la cathédrale, les collégiales, le clergé des églises et les riches particuliers d'Anvers rivalisaient alors dans la protection de l'art musical et tenaient à honneur de témoigner hautement de leurs sympathies pour le culte de la musique; je n'en citerai qu'un exemple : le flamand Verdonck, de Turnhout, ne fut-il pas longtemps au service de Corneille de Prun, magistrat et trésorier d'Anvers? Il fallait que le goût des arts fut poussé bien loin pour en arriver à ce point que les particuliers en vinsent à rivaliser sur ce terrain avec les plus riches corporations religieuses !

Qu'il me soit permis, avant de clore ce chapitre, de noter encore un fait : Goethals, dans son *Dictionnaire généalogique*, s'occupe d'une famille Guyot qui quitta, dans le cours du

XVI<sup>e</sup> siècle, la ville de Liège, d'où je suppose, comme on l'a vu, que celle de notre artiste était originaire, pour aller se fixer à Anvers, où elle compte encore aujourd'hui au nombre des plus distinguées. François Guyot, son chef, est né à Liège, et il n'y aurait rien d'improbable, si l'on en juge par la concordance des dates, à ce qu'il soit le neveu de notre grand artiste; je n'ai pu toutefois m'assurer de l'exactitude de ce point qui est assez important car il tendrait à établir que la famille Guyot eut avec Anvers des relations dont l'origine pourrait peut-être remonter au maître de chapelle. Quelle que soit la valeur de ces hypothèses, nous allons nous empresser de retrouver notre enfant de Chatelet, d'une façon incontestable cette fois, sous la date de 1546, comme chapelain à la collégiale de Saint-Paul à Liège.

---





**CHAPITRE VII.**

---

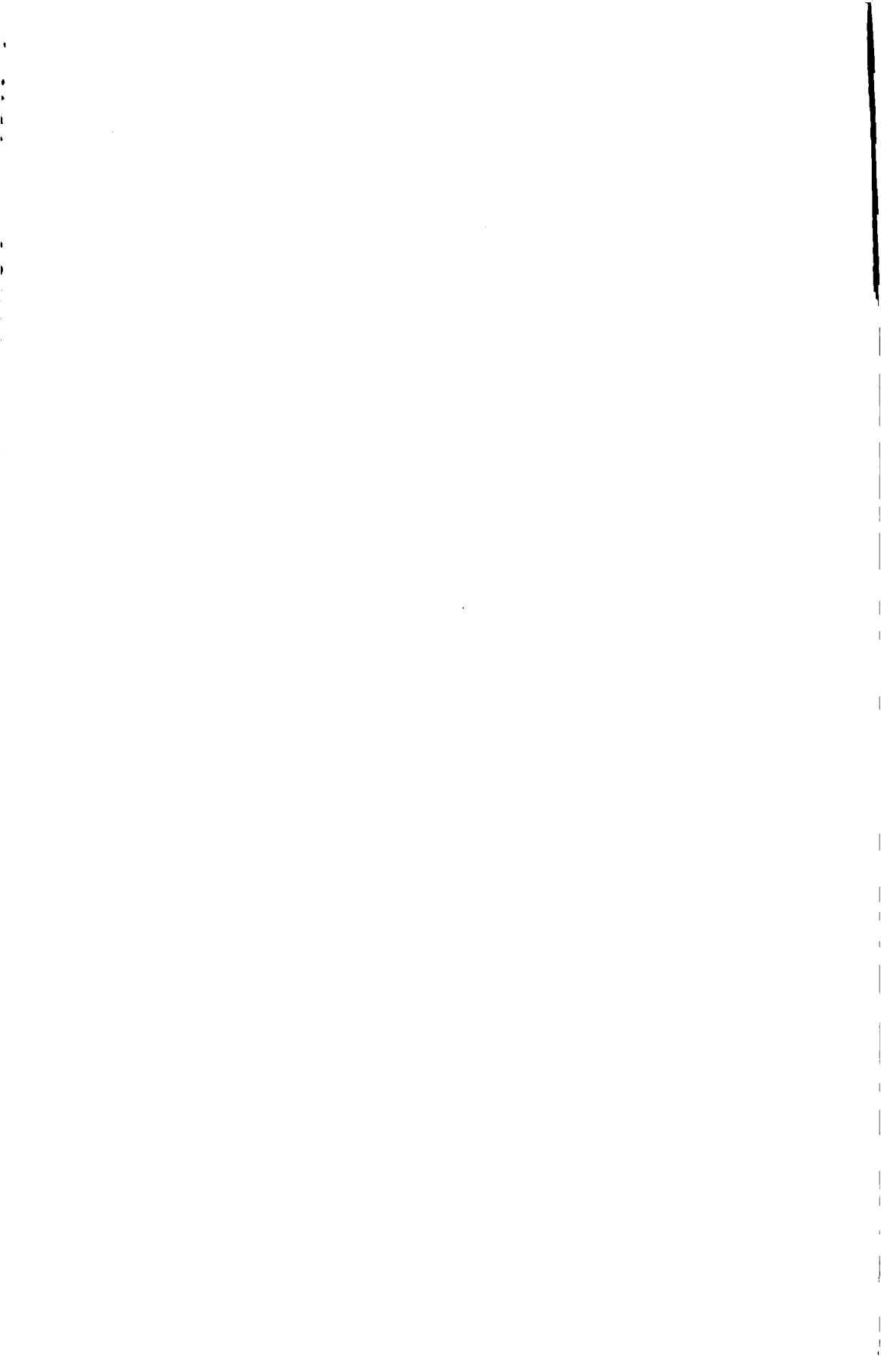
**JEAN CASTILETI OU GUYOT**

Chapelain et Maître des Chantres à la Collégiale de Saint-Paul à Liège.

(1546)

---





# JEAN GUYOT DE CHATELET, SA VIE ET SES ŒUVRES.

---

## CHAPITRE VII.

---

### SOMMAIRE.

Liège aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : Grands agréments que cette cité a toujours procurés ; — Ses monuments religieux ; — Opulence de son clergé ; — Jean Castileti cité comme chapelain de la collégiale Saint-Paul à Liège, en 1546 ; — Il y devint maître des chantres ; — Les principaux dignitaires de cette collégiale de son temps ; — Quels furent les chapelains, ses collègues ? — Artistes et savants du chapitre de St-Paul jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle ; — Ses grands musiciens ; — Quelles sont les raisons qui emmenèrent Jean Guyot à se fixer à Liège ? — Origine liégeoise de sa famille paternelle ; — Les Guyot mentionnés dans les plus anciens registres paroissiaux de cette ville ; — Influence de ses oncles Bertrand, échevin de Chatelet et receveur du chapitre de Saint-Lambert, et Jehan, secrétaire des échevins de Chatelet ; — Celle de ses cousins-germains Jehan et Gabriel, nommés notaires apostoliques à Chatelet par le Prince de Liège ; — Relations suivies des habitants des bonnes villes avec la capitale de la principauté ; — Les de Marotte et les de Henry, de Chatelet à la collégiale Saint-Paul et à la cathédrale de Saint-Lambert ; — Combien d'années Jean Guyot passa-t-il à Saint-Paul ? — Il est cité, en 1549, comme mambour de l'abbaye de Floreffe ; — Son attachement au chapitre de Saint-Paul ; — Ses legs testamentaires ; — Son assiduité au travail.

---

« C'est un charme pour la pensée  
« de rétablir en face du présent l'aspect  
« et la physionomie des temps anté-  
« rieurs. »

(FARMER).

Liège ! ce nom me rappelle le délicieux souvenir des plus beaux jours de ma vie d'officier ; pendant les cinq années que j'y ai tenu garnison, je n'eus qu'à me louer grandement de cette cité hospitalière qui offre généreusement à l'étranger tant de charmes séducteurs ; les montagnes escar-

pées qui l'enserrent, Saint-Martin, Saint-Laurent, Sainte-Walburge, Vivegnis, la Chartreuse, Robermont, Kinkenpois, du sommet desquelles on peut contempler à l'aise, à travers une vapeur bleuâtre, et comme du haut d'un vaste amphithéâtre, toute son agglomération où l'activité humaine se traduit par mille bruits divers ; ses poétiques environs, Chaudfontaine, Chèvremont, Tilt, Esneux ; son large fleuve, séparant en deux parties, par un circuit gracieux, de populeux quartiers enrichis par l'industrie et le commerce ; ses boulevards aux frais ombrages ; ses parcs, ses monuments, ses théâtres, ses sociétés particulières, ses bibliothèques, ses collections variées, son culte pour les beaux-arts et les belles lettres qui lui a valu le titre d'Athènes de la Belgique, la sympathique cordialité de ses habitants en font vraiment, entre toutes les villes belges, une des cités les plus enchantées, au point que ceux qui ont eu le bonheur d'y séjourner, captivés par tant de séductions attrayantes, ne forment généralement qu'un souhait : celui d'y retourner bientôt.

\* \*

Eh ! oui, mes chers lecteurs, c'est à Liège que nous allons retrouver bien décidément Jean Guyot ; c'est là qu'il passera la plus grande partie de son existence dans les fonctions les plus honorables ; c'est là aussi que les historiens conserveront, avec le plus religieux respect, la glorieuse mémoire de son nom. La cité de Liège, il est vrai, n'était point alors ce qu'elle est aujourd'hui ; un Prince barbare, Charles-le-Téméraire, avait, un demi-siècle auparavant, en 1468, couvert son sol de ruines ; dans l'affreuse vengeance qu'il exerça contre elle, il n'y eut d'exception que pour les édifices religieux, les monastères et les maisons du clergé : tout le reste périt, et ses habitants désolés, tournant une

---

dernière fois, pour maudire le vandale, leurs yeux en pleurs vers ces restes que les flammes impitoyables achevaient de consumer, allèrent chercher tristement, dans les contrées voisines, une nouvelle patrie. Longtemps cette ville, jadis si riche et si belle, resta plongée dans ce deuil lamentable, et ce ne fut que peu à peu que des bourgeois, auxquels le souvenir de la patrie tenait au cœur comme la racine de l'arbre tient au sol, vinrent timidement rebâtir, sur les débris de leurs demeures, de chétives constructions d'argile; une seule maison un peu passable fut reconstruite avant la fin de ce siècle : j'entends parler de l'hôtel-de-ville dont les fondations ne furent commencées qu'en 1491. (1) Terrible conséquence de cette dévastation sans nom ! Il ne fallut rien moins qu'un demi-siècle pour entreprendre sérieusement la réédification d'une ville dont les trésors artistiques et littéraires avaient tant de fois excité l'admiration de l'étranger. Les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle donnèrent l'impulsion et, chose consolante et du meilleur augure, ce fut par le rétablissement des écoles publiques qu'on commença; car les Liégeois savaient déjà alors, ainsi que l'écrit Louis Abry, que « c'est par elles qu'on ouvre les chemins à toutes les sciences, et que c'étaient elles qui feraient pulluler plus tard tant de beaux esprits qui iront puiser, dans les universités voisines, la doctrine du droit, de la théologie, de la médecine et d'autres. » (2) Mais ce fut surtout par la conservation de ses monuments religieux que Liège continua à briller d'une vive splendeur; indépendamment de sa cathédrale, de ses sept collégiales, de ses trente-deux églises paroissiales, de

---

(1) V. *Bull. archéol. liégeois*. Tom. VIII, pag. 279. Art. intitulé : *Revue de Liège en 1700*. M<sup>a</sup> de Louis Abry.

(2) Pag. 280. Loco. citato. Il dit que le rétablissement de ces écoles eut lieu vers 1514.

ses huit abbayes des deux sexes, elle comptait un nombre considérable de couvents et de corporations ; tous avaient leur bibliothèque et la plupart leurs écoles ; parmi les édifices d'un caractère plus profane qui furent édifiés après le sac des barbares soldats du Téméraire, citons le palais des Princes-Evêques ; commencé en 1508, ce monument grandiose, qui a obtenu tant et de si légitimes témoignages d'admiration, fait honneur au règne d'Erard de la Marck. Laissez-moi vous dire en passant que Jean Guyot le célèbre dans son ouvrage, et rappeler en même temps que Marguerite de Navarre y logea en 1557, et qu'elle en consigna le souvenir suivant dans ses *Mémoires* : « C'est, écrit-elle, le « palais le plus beau et le plus commode que l'on puisse « voir, ayant plusieurs belles fontaines et plusieurs jardins « et galeries, le tout tant peint, tant doré et tant accompagné « de tant de marbres, qu'il n'y a rien de plus magnifique et « de plus délicieux. »

Il va de soi qu'aucune autre cité de nos contrées ne possédait un clergé plus nombreux, plus riche, plus puissant ; quand l'illustre poète Pétrarque visita Liège, en juin 1333, il écrivit qu'elle était « célèbre par l'opulence de son clergé : « *Vidi Leodium insignem clero locum* ; » Philippe de Comines lui-même, lorsqu'il accompagna son monarque, le surnois Louis XI, au sac de 1468, déclara, en se servant d'une façon de parler proverbiale, « qu'il se disait autant de messes tous les jours à Liège qu'à Rome. » (1) Ce clergé opulent, ayant été seul épargné dans le désastre, se maintint dans la possession de ses biens immenses et de ses prérogatives, au point que, deux siècles et demi après Pétrarque, c'est-à-dire en 1567, un autre célèbre écrivain italien, Louis

---

(1) V. ses *Mémoires*. Livre 2, chap. 13.

---

Guichardin, affirmait que « Liège était le paradis des prêtres : « il Paradiso de prèti. » (1) Il est vrai que ses Princes étaient évêques ! C'est donc vers cette florissante cité, florissante surtout au point de vue de ses richesses artistiques religieuses, que Jean Guyot, prêtre et artiste, arrivé à l'âge de 34 ans, va diriger ses pas ; que le lecteur me permette de l'engager à y rechercher sa trace avec moi.

\*  
\* \*

Lorsqu'on se livre à des investigations de la nature de celles-ci, on a souvent lieu d'observer, — je ne saurais trop le redire, — que les moindres faits, quand ils sont habilement rapprochés les uns des autres, viennent parfois, inopinément et fort heureusement, dissiper les ténèbres dont on se trouve comme fatalement enveloppé au fur et à mesure qu'on s'enfonce dans l'étude du passé, ténèbres d'autant plus épaisses que nous sommes plus éloignés de l'époque où vivait notre artiste ; un fait surtout me fut particulièrement favorable : il se rattache à un petit incident qui m'est arrivé au mois de mai 1870. Je me rendais alors chaque jour au dépôt des archives provinciales où l'accueil le plus obligeant m'était toujours réservé par le savant conservateur de ce dépôt et par ses estimables adjoints ; les semaines, les mois se passaient ; je parcourais avidement les registres et les divers documents dans lesquels j'espérais rencontrer des notes sur Jean Guyot ; hélas ! c'était toujours en vain, ou, pour mieux dire, le succès venait rarement couronner mes efforts ; un jour donc que j'avais passé une moitié de mon temps en recherches infructueuses, découragé, n'en pouvant plus, je fermais le registre que j'avais sous la main, je jetais ma plume sur la table et, repliant mes papiers avec impatience, je m'écriais : « Eh bien !

---

(1) *Descrittione di tutti i Paesi Bassi*. Pag. 281.

puisque je ne trouve décidément rien, j'abandonne Jean Guyot et sa musique ; je me suis, en vérité, donné assez de peines pour sa plus grande gloire ; je souhaite que d'autres soient plus heureux que moi ! »

— De quel Jean Guyot parlez-vous, Monsieur ? me dit aussitôt un des travailleurs que je voyais là pour la première fois et qui me faisait l'effet d'un parfait gentleman.

— De Jean Guyot de Chatelet, le maître de chapelle de l'Empereur d'Allemagne Ferdinand I<sup>er</sup>.

— Et vous ne trouvez ici aucun détail sur sa carrière ?

— Fort peu, Monsieur, et, je vous en donne ma parole, j'en suis tout désappointé.

— Eh bien, reprit-il, voilà une singulière coïncidence ! je suis précisément un peu parent de cet artiste.

Je n'en pouvais croire mes oreilles ; il me semblait qu'on débarrassait mes épaules du poids d'un énorme rocher ; je sentais la confiance renaître vive et ardente en mon âme :

— Comment ! Monsieur, Jean Guyot appartiendrait à votre famille ; mais alors vous devez posséder des documents qui le concernent ?

— Oui, vraiment, et je les mets bien volontiers à votre disposition.

Nous échangeâmes nos cartes, et je pus lire sur celle de l'obligeant étranger : Baron Jules de Chestret. C'était le bourgmestre de la commune de Keer et Cadier, près de Maestricht (Limbourg), descendant effectivement de ce Jean de Chestret, échevin de Gosselies, qui avait épousé Jeanne Guyot, la nièce du maître de chapelle. L'ayant donc entretenu longuement du travail auquel je me livrais depuis plusieurs années, il me fit part qu'il possédait, dans ses archives, un registre de famille dans lequel on lisait l'inscription de la pierre tumulaire qui fut érigée, en mémoire de Jean Guyot,

dans la chapelle des Clercs, à Liège, et il eut l'obligeance de m'en adresser la copie aussitôt son retour. Elle portait la mention suivante qui fut pour moi toute une révélation : « *Sub hoc tumultu quiescit Dominus et Magister artium Joannes Guido-nius Castiletanus quondam in Sancto Paulo, deinde in Ecclesia Leodiensi Precentor..... etc.* » Mais s'il était dès lors connu que Jean Guyot avait exercé la charge de maître des chantes à la collégiale de Saint-Paul, à Liège, il restait à contrôler le fait et à déterminer, autant que possible, l'époque à laquelle il y exerçait ces fonctions ; ce point était d'autant plus important à élucider que, depuis le partage des biens de ses auteurs, qui eut lieu en avril 1538, jusqu'en 1546, date à laquelle il publia des motets chez Tylman Susato, à Anvers, je perdais, pour ainsi dire, toute trace de son existence, à part une simple mention dans les registres du greffe de Chatelet qui pourrait autant s'appliquer à son cousin-germain qu'à lui. Plus tard, il est vrai, j'ai encore découvert, dans ces mêmes registres, sous la date du 15 novembre 1545, un acte par lequel « *Sire Johan Guyon, « prestre, accompagné de son mambour, Piérart de Bois, donne « en arrentement des biens à Alexis delle Barre, son beau-« frère, »* » biens qui provenaient sans doute d'une autre succession que de celle de ses père et mère, d'un de ses oncles vraisemblablement. On pourrait de nouveau objecter que cet acte se rapporterait aussi bien à son cousin-germain, le prêtre Johan Guyot, fils du secrétaire des échevins, mais, à cette date, ce dernier était déjà qualifié de notaire apostolique et impérial, titre qu'on lui eut certainement accordé dans l'acte s'il se fut agi de lui ; de plus, il n'avait qu'une sœur qui épousa Grégoire Modamez ; notre artiste, lui, en avait deux également mariées, l'une, Marie, à Jean de Fleurus, et l'autre à Jean Rebert ; l'une de celles-ci pouvait



fort bien, étant devenue veuve, avoir épousé, en secondes noces, Alexis delle Barre; cela me paraît d'autant plus plausible que le testament de Jean Guyot fait mention d'un de ses neveux qui portait précisément ce nom. Était-il à Liège depuis 1543 ou n'y vint-il que plus tard? C'est ce qu'il est difficile de déterminer; dans tous les cas, il est fort probable qu'il se trouvait dans le pays vers cette époque. Bref, en 1546, je le rencontre définitivement cité dans un document authentique, en qualité de chapelain à la collégiale S<sup>t</sup>-Paul, à Liège, sous le nom de *Jean Castiletti*. C'est dans l'ouvrage, publié en 1867, dans le *Bulletin archéologique Liégeois*, par l'honorable chanoine O. Thimister, ouvrage intitulé : *Essai historique sur l'église Saint-Paul*, (1) que j'ai puisé ce détail, lequel correspond parfaitement, comme on voudra bien le remarquer, à l'indication que m'avait déjà fourni l'inscription de sa pierre tumulaire et aux noms que notre célèbre compatriote s'est donné dans son testament. Nul doute : *Jean Castiletti* n'est autre que *Jean de Chatelet* et celui-ci, à son tour, n'est autre que *Guyot*; à chaque instant de son existence notre artiste nous prouve effectivement combien il tient à son origine Castiletaine; je le redis avec plaisir, c'est du nom de sa ville natale qu'il signe ses compositions musicales en Belgique et à l'étranger; c'est ce même esprit patriotique qui le porte à écrire sur le titre de ses *Minervalia*, en 1554 : *Joannes Guidonius Castiletanus* et sur le titre courant : *Joannes Castileti*. J'ai voulu rechercher à quel document M<sup>r</sup> le chanoine Thimister avait eu recours pour établir cette mention; mais il a été impossible à l'auteur, à son grand regret, de me donner satisfaction sur ce point, les archives compulsées n'ayant pas été reclassées depuis lors.

---

(1) Pag. 377. En 1576, j'y vois figurer en cette même qualité un nommé Martin de Marchienne.

\*  
\* \*

La présence de Jean Guyot en qualité de maître des chantes de Saint-Paul, en 1546, est, d'après ce qui précède, absolument indiscutable. Etudions le milieu dans lequel il vivait alors : le nombre des chapelains de Saint-Paul, pour cette année, était, toujours d'après l'ouvrage de M. Thimister, de vingt-deux. Hubert de Corswaremme, licencié en droit canon, reçu chanoine de Saint-Lambert le 14 décembre 1520, y figure comme prévôt. (1) Jean VII Stouten y était doyen depuis le 29 juillet 1519, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1556. (2) L'écolâtre était Baudoin Goff, qui occupa cette charge de 1537 à 1579. Enfin, Hubert Fanchon y exerçait les fonctions de chantre (1525 à 1567). Tels étaient les principaux dignitaires de la collégiale Saint-Paul au moment où Jean Guyot y fut admis en qualité de chapelain ; il n'est pas plus inutile de savoir les noms de ses collègues qu'il ne l'a été de connaître ceux de ses compagnons d'étude à Louvain, car il est indubitable qu'on conserve souvent des relations avec les personnes au milieu desquelles on a passé certaines phases de son existence, particulièrement dans la jeunesse, et que la connaissance de ces relations peut conduire parfois à la découverte de nouveaux documents. Les noms suivants des chapelains de Saint-Paul nous sont fournis par l'ouvrage précité sous la date de 1546 : (3) Lambert Binet, Joseph Enla,

---

(1) Il fut abbé d'Amay et mourut le 6 mai 1554.

(2) Jean Stouten était un homme intelligent et laborieux. Son nom se rattache à l'introduction de l'imprimerie à Liège. On sait, en effet, que le premier livre édité en cette ville est le « Breviarium in usum venerabilis ecclesie collegiatæ S<sup>t</sup>-Pauli Leodiensis, » sorti des presses de Gautier Morberius. Cet ouvrage comprend deux volumes que M<sup>r</sup> U. Capitaine seul possédait. Le premier fut terminé le 1<sup>er</sup> novembre 1560 et le second le 4 juillet 1561. Jean Stouten y avait consacré tous ses soins. (V. Essai sur la coll. de S<sup>t</sup>-Paul, p. 85).

(3) Pag. 377.

Joseph Hoyngne, Philippe de Bocurt, Jean Maré, Paul Rogar, . . . . . Prang, Mathieu Witringer, Hermans Fabry, Gérard Bozeau, Godefroid Galéa, *Jean Castileti*, Gilles de Porta, Désiré Carpentarii, Renier de Wonck, Pierre Gurchoven, Jean de Varemia, Jean Ghenih, Jean Lathomi, Libert Desira, Englebert de Rupe, et finalement Jean Botteri.

\*  
\* \*

Plus que dans les autres collégiales de la cité de Liège, le culte de la musique était en grand honneur à Saint-Paul ; qu'il me suffise, afin d'éviter de m'égarer dans de trop longs détails, de rappeler ici le souvenir des chanoines Pierre de Mall et Henri, surnommé le Jeune, dont j'ai entretenu mes lecteurs dans mon introduction. Ne sera-ce pas aussi avec un légitime orgueil que cette collégiale comptera plus tard, parmi ses derniers maîtres de chapelle, le liégeois Moreau, moins illustre par la publication de son ouvrage intitulé : « *L'harmonie mise en pratique*, édité à Liège, en 1783, que par la gloire qu'il eut d'être reconnu comme le premier maître de l'immortel Grétry ? (1) Cette église possédait des orgues admirables auxquelles Philippe de Hurgés, dans le voyage qu'il fit à Liège, en 1615, consacra les lignes suivantes : « Les orgues y sont toutes argentées, dorées et peintes, non de couleurs seulement esparses à la volée, mais de figures excellentes, rapportant plusieurs histoires que je ne puis autrement particulariser. » (2) Le chapitre Saint-Paul

(1) Moreau mourut en 1803 (*V. Galerie des artistes mus. belges*), pag. 135, par G.-J. Grégoir d'Anvers. Bruxelles, imp. de Schott. 1862.

(2) Philippe de Hurgés, né à Arras, vers 1585, cultiva les arts libéraux, particulièrement la musique et le dessin ; il avait pris pour habitude de faire son petit voyage de plaisir à peu près tous les ans ; au mois d'août 1615 donc il quitta Tournay, où il était échevin, dans le but de visiter les villes de Mons, de Namur, de Liège, de Maestricht et de Cologne ; il profita pour cela d'un « chartier allemand qui tiroit droit à Liège où il alloit sans charge. » Après avoir traversé

se distingua, surtout depuis le XV<sup>e</sup> siècle, par le nombre et le mérite de ses savants, de ses artistes; aussi peut-on évoquer avec respect, pour n'en citer que quelques-uns, les noms de Daniel de Blochem, qui fut, dans la première moitié de ce siècle, premier licencié en droit civil de l'Université de Louvain; d'Arnold du Bourg (de Vico), maître ès-arts et écolâtre du chapitre, décédé en 1435; de Lambert d'Athin, fils du fameux Wathieu d'Athin, docteur en droit civil et canonique, homme de grand esprit et de savoir, décédé en 1436; de Thierry de Nieuwenstien, doyen de Saint-Paul, docteur en droit, décédé en 1460; du chanoine Erard, maître-ès-arts et docteur en médecine, décédé en 1508; de Pierre Heez de Hornes, doyen, bachelier ès-arts et ès-lois (1507-1517); de Pierre de Herkenrode, vice-doyen, maître ès-arts, licencié en droit civil et canonique, décédé en 1554; enfin de Remacle de Lymborch, maître ès-arts et docteur en médecine, l'un des hommes les plus savants du pays de Liège;

---

Mariemont, Morlanwelz, le village de Trazegnies, dont l'antique château attira son attention, il traversa le Piéton à Gouy. (V. *Voyage de Philippe de Hurgés en 1615*, publié par le liégeois H. Michelant, bibl. de la Bibliothèque Nationale de Paris, édité par les *Bibliophiles Liégeois*, en 1872. — Introduction). Voici ce qu'il dit relativement à ce petit cours d'eau : « On traverse une petite rivière nommée le Piéton à cause d'un village de mesme nom proche lequel elle prend ses sources; et fuz estonné de veoir un si petit canal couvert d'un fort haut pont et long; sur quoy me fut dit que parfois y arrivoit tel desbord des eaux y descendantes de tous costez que mesme ce pont en estoit couvert. Pour lors que nous veismes ceste rivière, elle estoit remise en son canal naturel, ne faisant la largeur de 60 pieds; au reste, si profonde, que le plus grand homme de nostre temps n'y eust pu tenir fond, ce que l'on jugeoit par sa clarté qui estoit extrême, voire rapportable à celle des plus belles eaux que l'on puisse veoir. Elle abonde en truites et en toute autre sorte de menuz poissons, comme encore en escrevisses que l'on y pesche aussi grandes qu'en nul autre endroit des Pays-Bas. » (P. 49). Philippe de Hurgés mourut à Tournay, le 27 juin 1643. Louis XIV, un demi-siècle plus tard, fit tellement honneur aux plats d'écrevisses du Piéton, qu'ils devinrent de mode à la cour et qu'aujourd'hui encore, dans quelques grands restaurants de Paris, les menus mentionnent les écrevisses du Piéton.

il mourut en 1587, une année avant Jean Guyot. (1) Si nous ajoutons que cette collégiale entretenait, de toute antiquité, des écoles très estimées, qu'elle possédait une bibliothèque fort remarquable, on conviendra facilement avec moi qu'elle formait un milieu intellectuel bien digne des sympathies du futur maître de chapelle de S. M. l'Empereur d'Allemagne.

\*  
\* \*

Il serait assez curieux, à mon avis, de pénétrer les raisons qui amenèrent le savant musicien de Chatelet à faire de Liège sa ville de prédilection. On verra, d'après un passage de son testament, que ses ancêtres étaient de Liège et qu'ils y occupaient une position sociale assez marquante pour obtenir d'être inhumé dans l'église Saint-Jacques, ce qui ne s'accordait qu'à certaines classes privilégiées. « *Lego fabricæ*

---

(1) Une branche de cette famille de Limborgh quitta Liège, au XVI<sup>e</sup> siècle, pour venir se fixer dans notre pays, par suite du mariage d'un des siens avec la fille d'un métallurgiste de Couillet. Voici une note que j'emprunte à la généalogie qu'en a dressée mon frère Camille, d'après d'anciens documents : Onuphre de Limborgh, appartenant à une très ancienne famille liégeoise, fut, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, échevin de la cité de Liège, où il épousa Marie de Corswarem, de laquelle il eut dix enfants, entr'autres : Onuphre de Limborgh, né à Liège, vers 1552, qui vint épouser, en secondes noces, D<sup>lle</sup> Anne Guildolfe, de Couillet ; il fut greffier des terres de Marcinelle et Couillet et mourut dans ce dernier village, le 3 novembre 1607 ; son fils Jean de Limborgh, greffier des terres de Marcinelle, Couillet, Montigny-sur-Sambre et Loverval, épousa D<sup>lle</sup> Marie Delmotte, de Montigny-sur-Sambre, où il occupa, ainsi que ses descendants, jusqu'au commencement de ce siècle, la ferme-château communément appelée de nos jours : *Château Lepage*. Leurs alliés, qui habitent encore actuellement cette commune possèdent, entr'autres toiles peintes, un magnifique portrait d'un de leurs illustres parents du XVI<sup>e</sup> siècle, Gregoire Sylvius, évêque de Tagaste, suffragant de Liège, chanoine de Saint-Paul, qui fut un des membres du Concile de Trente et auquel Jean Guyot a consacré quelques lignes fort élogieuses dans la dédicace de ses *Minervalia* ; j'attribue cette toile, jusqu'à plus ample informé, au célèbre peintre liégeois Lambert Lombard. La famille de M. De Limborgh, docteur en médecine et ancien bourgmestre de Marcinelle, provient de ces de Limborgh de Montigny.

*divi Jacobi in quâ majores mei quiescunt decem stuferos* (1) *Brabantia*, etc. » Tels sont ses propres termes. J'augure que son aïeul ne quitta Liège, pour venir se fixer à Châtelet, que par suite de la destruction de la capitale de la principauté par Charles-le-Téméraire; (2) les oncles de Jean Guyot,

(1) Stuferos : c.-à-d. *sols*.

(2) Voici quelques noms que j'ai extrait à ce sujet des registres paroissiaux déposés dans les bureaux de l'état-civil de Liège; j'ai pris soin de leur laisser leur forme orthographique : *Paroisse St<sup>e</sup>-Catherine*. — Naissance (5 avril 1586) : Paschale, fille de Henri Guillot et d'Agnès Strégnart conjoints; parrain Michel Tavier et marraine Marie, femme de Henri de Lamine. — *Paroisse Saint-Pholien*. — Naissance (1<sup>er</sup> octobre 1589) : Jacques, fils de Jehan de Cestelet et d'Antoinette conjoints; parrain Martin Martot, marraine Marie, femme de Robert de Geere. — *Paroisse Saint Servais*. — Naissance (11 avril 1590) : Jehenne, fille Michel Ghiot et de Marguerite conjoints; parrain Lambert Danhéa, marraine . . . . . — Naissance (23 avril 1592) : Georges, fils des mêmes; parrain Henri de Serches, marraine Gertrude Opplewe. — Naissance (13 avril 1597) : Marguerite, filles des mêmes; parrain Lambert Danhéa, marraine Marie, fille Simon Herck. — (9 juillet 1593) : Claude, fils de Claude Guyot; parrain Arnold Donceel, marraine Marie de Hackour. — (6 août 1590) : Jehenne, fille Jean Guyot et de Marie conjoints; parrain Jean Sleyens, chanoine de Saint-Jean, marraine Catherine Lefèvre. — *Paroisse Saint Nicolas Outre Meuse*. — (31 décembre 1594) : Catherine, fille de Jacques Guyot et de Marie conjoints; parrain Henri de Tro, marraine Isabelle, femme de Jacques David. — (27 octobre 1593) : Catherine, fille de Jacques Guyot et de Marie Messir; parrain Mathieu de Tro, marraine Catherine Dertine. — (22 août 1596) : Hubert, fils de Jacques Guillot et de Marye, fille Houbiet Mysir conjoints; parrain Gerard del Roche, marraine Marie, fille . . . . . (Illisible). — (Je ferai remarquer ici que la famille de Traux était une des plus anciennes et des plus importantes de la ville de Chatelet, ce qui me fait augurer que Jacques Guyot, aux enfants duquel Henri et Mathieu de Tro, servirent de parrain, est bien originaire de Chatelet et qu'elle se rattache de très près à celle de Jean Guyot). — *Paroisse St<sup>e</sup>-Catherine*. — (15 mai 1596) : Lambert, fils de Gerard Giot et de Jehenne de Boys conjoints; parrain Lambert de Boys, marraine Marguerite, femme de N. Libot. — *Paroisse Saint-Nicolas*. — (8 octobre 1598) : Georges, fils de Gerard Guyot et de Jehenne conjoints; parrain frère Everard Vincent, curé de Saint-Nicolas, marraine Anne Guyot. — (29 septembre 1604) : Anne, fille des mêmes; parrain Jacques Gilma, marraine Catherine Linterman. — (10 juillet 1605) : Michel, fils de Michel Ghyot et de . . . . . Magant; parrain Jehan Robert, marraine Lisbette Bolant. — (13 mai 1607) : Madeleine Marguerite, fille de Ghiot et de Maroye conjoints; par. Grégoire Parfondveaux, mar. Marguerite Ghiot. — (18 février 1613) : Guillaume, fils de Henri Guilloz et de

entr'autres Bertrand, conservèrent toujours avec la cité de Notger des rapports aussi fréquents qu'honorables. C'est ainsi qu'il fut, pendant de longues années, à partir de 1526 jusqu'à sa mort (1544), « Receveur des Vénérables Nobles et très honorables Seigneurs les chanoines de Saint-Lambert. » (1) J'observe, en outre, par la lecture des registres du greffe de Chatelet, qu'un autre de ses oncles, Jehan Guyot, fut, jusqu'à son décès (1523), secrétaire des échevins de cette ville et que, de ce chef, il dut avoir des relations suivies avec Liège. Ajoutons qu'à la date où nous rencontrons notre artiste à Saint-Paul ses deux cousins-germains, Jehan et Gabriel, prêtres comme lui, venaient d'obtenir, à Chatelet, la charge de notaires apostoliques et impériaux, charge dont la nomination appartenait au Prince ? Les rap-

Marie conj.; par. Henri d'Awans, mar. Catherine la Montaigne. — *Paroisse Ste-Catherine*. — (3 octobre 1611) : Jean, fils de François Giot et de . . . . . Sabeaux; par. François aux Brebis, mar. Anne Oegide. — *Paroisse Saint-Remacle*. — Catherine, fille de François Gihiot et de Jehenne . . . . . conj.; par. Erasme Haye, mar. Catherine Stelle. — *Paroisse Saint-Nicolas*. — (29 octobre 1614) : Janette, fille de Jean Ghiot et de Marguerite . . . . . conj.; par. Eglise Stabut, mar. Ode Grégory. — (5 février 1616) : Jacques, fils de Jean Guyot et de Marguerite; par. Michel Jordan, mar. Catherine Eustachy. — (1<sup>er</sup> décembre 1614) : Jehenne, fille de Léonard Guiot et de Jehenne conj.; par. Guillaume de Boys, mar. Idelette Guiot. — (29 mars 1616) : Linette, fille de Guillaume Giotz et de Marie conj.; par. Olivier Pierre, mar. Jehenne, femme de Pierre Léonard. — Jean, fils de Jean de Chastelet et de Maroie, conj.; par. Henri de Fechir, mar. Catherine, femme Cornélis.

(1) Cet oncle de Jean Guyot est également cité sous le nom de Bertrand Guyon, comme échevin de Chatelet, dans un acte du 13 octobre 1537, reposant aux archives de Liège; il s'agit du bornage par les échevins de Chatelet des prés nommés Harzé, appartenant au chapitre de Saint-Lambert. Les membres de la cour échevinale cités sont : Mathieu Henry, Johan Remy, Hubert Robson, Johan Bustin, Bertrand Bady, Collard Hennekart et *Bertrand Ghuyon*; malheureusement il ne reste plus que des fragments de trois des sept sceaux dont cet acte est muni. (V. Inventaire analyt. et chronol. des chartes du chap. de St-Lamb. à Liège, pub. par M. J.-G. Schoonbroodt, conservateur des archives. Liège 1863, p. 364, n° 1124). M<sup>r</sup> Olivier Gilles, qui a trouvé aux archives de Chatelet le sceau de Bertrand Guyot, m'assure qu'il ne porte que son chiffre.

ports de sa famille avec Liège peuvent justifier la préférence qu'il accorda à cette dernière ville ; au surplus, les relations qui existaient entre la capitale et les bonnes villes de la principauté étaient assez nombreuses et fréquentes ; je me suis livré, pendant quelque temps, à de longues recherches sur l'histoire de la ville de Chatelet ; or, dans les nombreux documents qu'il m'a été donné de compulsuer, j'ai constaté ce fait que, de temps immémorial, parmi les familles qui vinrent y occuper les plus hautes dignités magistrales, on trouve une quantité considérable de noms liégeois, de même que, d'après les anciens registres déposés à l'état-civil de Liège, on y remarque les noms d'un grand nombre de familles fixées dans le pays de Chatelet depuis plusieurs siècles ; c'est à ces rapports incessants entre les bonnes villes et la capitale que l'on doit l'établissement à Liège de plusieurs illustres enfants de Chatelet qui s'y firent une certaine renommée.

\*  
\* \*

Au temps de la jeunesse de Jean Guyot, une des familles les plus distinguées de notre chère vallée de la Sambre, celle des de Marotte, avait, avec les sommités politiques de la capitale, des rapports importants : Jean de Marotte (1) était en son temps un des personnages les plus puissants de notre pays ; seigneur de Bossu-en-Fagne, d'Acoz, de Doumont, de Lausprelle, de Frasné en la terre de Couvin, Prévôt héréditaire et Tiers seigneur de cette ville, grand bailli de la ville et Chatellenie de Couvin en 1569, enfin grand mayer et bailli de Chatelet, il avait épousé, le 13 avril 1576, Marie

---

(1) V. M<sup>e</sup> de Le Fort aux *Archives provinciales*, 1<sup>re</sup> partie, tom. XIV, pag. 249 et suiv. et 3<sup>e</sup> partie Litt. M. et de Stein. *Annuaire de la Noblesse de Belgique* 1865, XIX<sup>e</sup> année. Général. de Henry. Cette famille de Henry de Chatelet se fixa ensuite à Mettet où elle ajouta à son nom celui de Henry dit Petit ou Pety. Croirait-on que ce sont aujourd'hui les Pety de Thozée ?...



de Henry, fille de Mathieu de Henry, seigneur de Farciennes, souverain mayeur de la cour et justice de Chatelet, décédé en 1544, et de Jeanne de Niquet. L'oncle de Marie, Jean de Henry, licencié en droit canon de l'Université de Louvain, décédé le 19 septembre 1562, devint vice-doyen de la cathédrale de Saint-Lambert, à Liège, dont il était déjà chanoine en 1544, sous le nom de Jean Henrici de Casteleto. (1) Jean de Marotte (2) donc, qui mourut le 3 décembre 1582, jouissait à Liège d'une grande réputation; dans mes investigations aux archives provinciales, j'ai mis la main sur plusieurs lettres particulières qui lui furent adressées par le Prince-Evêque, Ernest de Bavière, pour réclamer ses services, à l'occasion des troubles du pays, en 1583, et pendant le cours des années suivantes. Tandis que son fils Wynand de Marotte, licencié ès-lois, obtenait un canonicat en la collégiale de Saint-Denis, à Liège, et se voyait ensuite élevé à la dignité de trefoncier de la cathédrale de Saint-Lambert, sa fille Elisabeth, qui naquit en 1550, y épousait Pierre d'Heur, dit Oranus, vice-chancelier, échevin de Liège et conseiller privé de S. A. S. le Prince-Evêque; les enfants de Pierre Oranus et de son épouse, Elisabeth de Marotte, fondèrent dans la collégiale de Saint-Paul, dont Guyot fut un des chapelains, une rente à charge de célébrer, à perpétuité, trois messes hebdomadaires à l'autel de la chapelle du fond dans l'aile nord de la collégiale, autel construit en 1595, par les familles Oranus, Potier-Tindeur, Miche et Marotte, alliées entr'elles et dont les armes, sculptées sur des écussons de marbre

---

(1) V. Schoonbroodt : Inv. analy. et chronol. des chartes de la cath. de S. Lambert, f° 368, n° 1135.

(2) Une de ses filles épousa « honeste et discret homme Jean le Stainier, grand bailli de Chatelet, » dont la pierre tumulaire, enrichie de quatre quartiers, se voit encore dans le pavement de l'ancienne tour de l'église de Pont-de-Loup.

blanc, se trouvaient placées au bas des quatre grandes colonnes de cet autel. Le rapprochement que je tire de ces faits qu'un membre de la famille de Marotte, toute puissante à Chatelet, éleva, au XVI<sup>e</sup> siècle, un autel précisément dans la collégiale Saint-Paul; qu'un autre de ses membres fit partie du haut clergé de la cathédrale de Saint-Lambert, ne nous mettra-t-il pas un jour sur les traces des premiers protecteurs de notre artiste? Est-ce sous leur couvert ou grâce aux seules influences de sa propre famille, ou enfin purement et simplement à ses éminentes qualités personnelles que Jean Guyot dut d'entrer comme chapelain dans le noble chapitre de Saint-Paul? Ce sont là des questions qu'il m'eut sans doute été donné de trancher, si les archives de cette collégiale n'avaient été perdues ou détruites pendant la révolution française (1) et si ce qui en reste n'était inabordable par suite de la confusion qui y règne.

\* \* \*

Quoiqu'il en soit, il est maintenant bien acquis que Jean Castileti était chapelain de cette collégiale en 1546, puisque l'*Essai historique sur l'église de Saint-Paul* l'établit; il est de plus constant, d'après la teneur de l'épithaphe de sa pierre tumulaire, qu'a bien voulu me communiquer M<sup>r</sup> le baron de Chestret, qu'il y fut maître des chantres (precentor) et qu'il passa de Saint-Paul à la cathédrale de Saint-Lambert pour y exercer les fonctions de maître de chapelle: « *Quondam in sancto Paulo, deinde in Ecclesia Leodiensi..... etc.* » Combien d'années a-t-il passées à la collégiale de Saint-Paul? Son séjour y fut-il de courte ou de longue durée? C'est encore

---

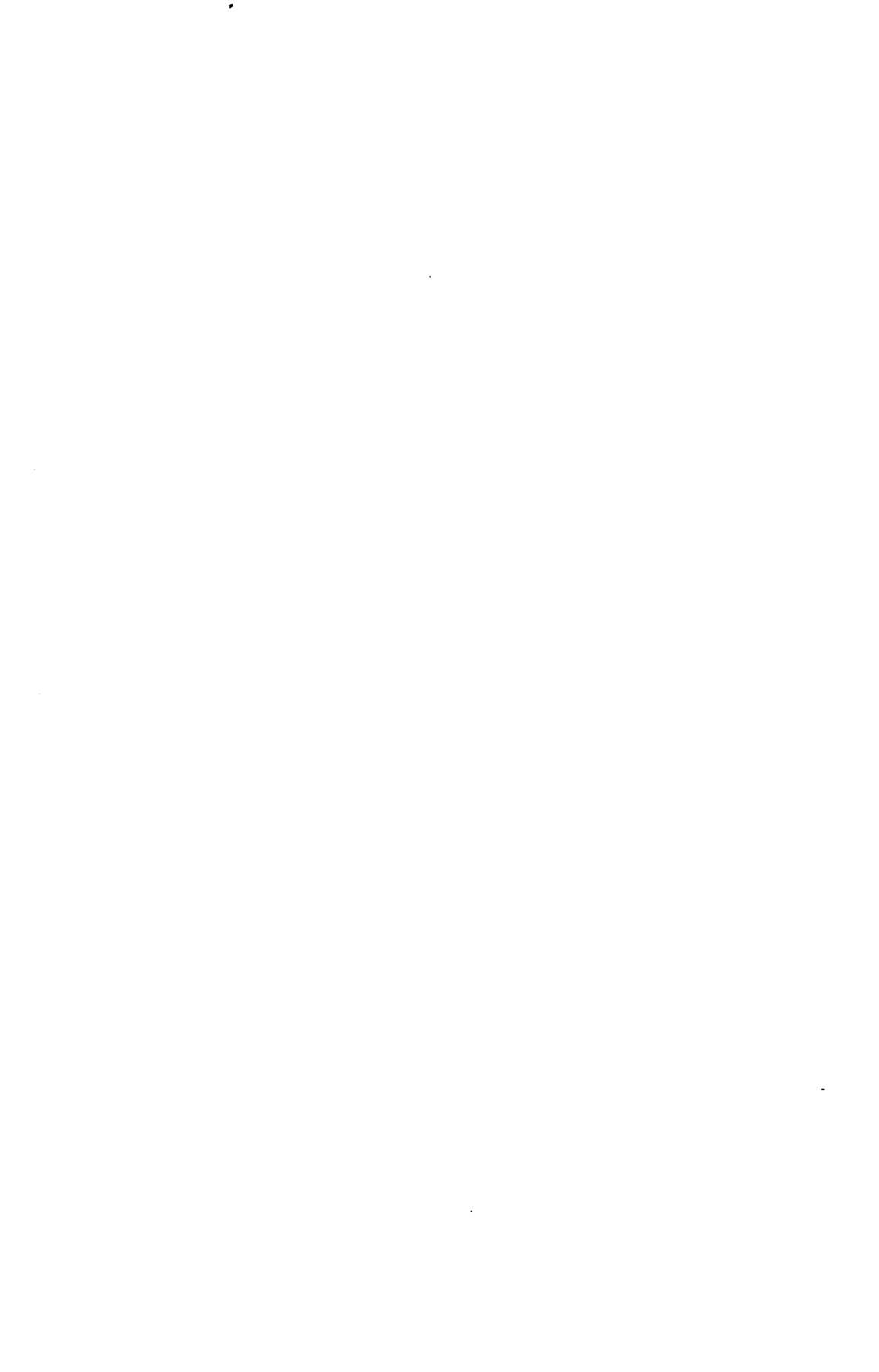
(1) On ne conserve que le manuscrit de Daniel de Blochem qui est antérieur à Jean Guyot. (Note due à l'obligeance de M<sup>r</sup> le chanoine Nicolas Henrotte, membre de l'Institut Archéologique liégeois).

une fois ce qu'il est difficile de déterminer, mais il me paraît qu'il y vécut plusieurs années; ce que je sais parfaitement c'est qu'il conserva dans son cœur le meilleur souvenir de son séjour à Saint-Paul : ses legs testamentaires le prouvent d'une manière péremptoire : « *Lego fabricæ Ecclesiæ collegiatæ Sancti Pauli Leodiensis*, écrit-il, *unum floren. Leod. semel solv.*; » il y fit partie en outre de la confrérie de la Bienheureuse Vierge Marie : « *Item lego confraternitati Beatæ Mariæ Virginis in Ecclesiæ collegiatæ S. Pauli Leodiensis unum fl. Leod. semel solv.* » Il fonda de plus une bourse de cinquante florins de Liège pour les choraux de cette église qui, à défaut des membres de sa famille, voudraient faire leurs études aux écoles de la cité et il donna finalement deux florins de Liège pour dire un *de profundis* pour les trépassés devant l'image de Saint-Jean-Baptiste qui couronne l'autel de ce nom à Saint-Paul. Il en conserva encore un autre souvenir ! c'est un vase en argent sur lequel étaient gravées les armoiries des seigneurs doyens de Saint-Paul, vase qu'il légua à son neveu Simon Bauvers (sans doute Bauvais ou Bavay, bonne famille bourgeoise établie à Chatelet depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle et qui comptait des orfèvres parmi ses membres) : « *Item una alia tacea quæ olim habuit arma quondam Domini Decany Divi Pauli Leodiensis ponderans ad decem uncias et duodecim cum dimidio esterlinos.* » Ce sont là des marques d'attachement qui militent en faveur de l'opinion d'un séjour assez prolongé dans ce noble chapitre; avant d'entretenir mes lecteurs de ses compositions musicales, je leur demanderai la permission de leur signaler encore deux actes du greffe des échevins de Chatelet, correspondant à ces années et dans lesquels il est question de notre maître de chapelle : en 1549, « *sire Jehan Ghyon, prestre, avecq Jehan de Flérus, est cité comme mambour*

---

*des abbés, églieze et couvent de N. D. de Floreffe.* » D'un autre côté, en 1550, les suivants passent un acte qui débute ainsi : « *Colard Guyon, Alexis del Barre pour lui mesme d'abord puis* » *estant en degrez, lieu et place de sire Jehan Ghyon son* » *proche.* » Notre Jean Guyot de Chatelet était donc absent de cette ville lors de la confection de cet acte ; sans doute que ses savants travaux l'avaient retenu à la collégiale Saint-Paul ; nous allons nous convaincre qu'il fut loin d'y perdre son temps ; car ce ne sera pas un de ces hommes sans énergie, sans volonté qui préfèrent se laisser aller au gré du courant ; il sait que, s'il a des rames et des voiles, c'est pour diriger son esquif, avec ou malgré les vents et les flots.

---



**CHAPITRE VIII.**

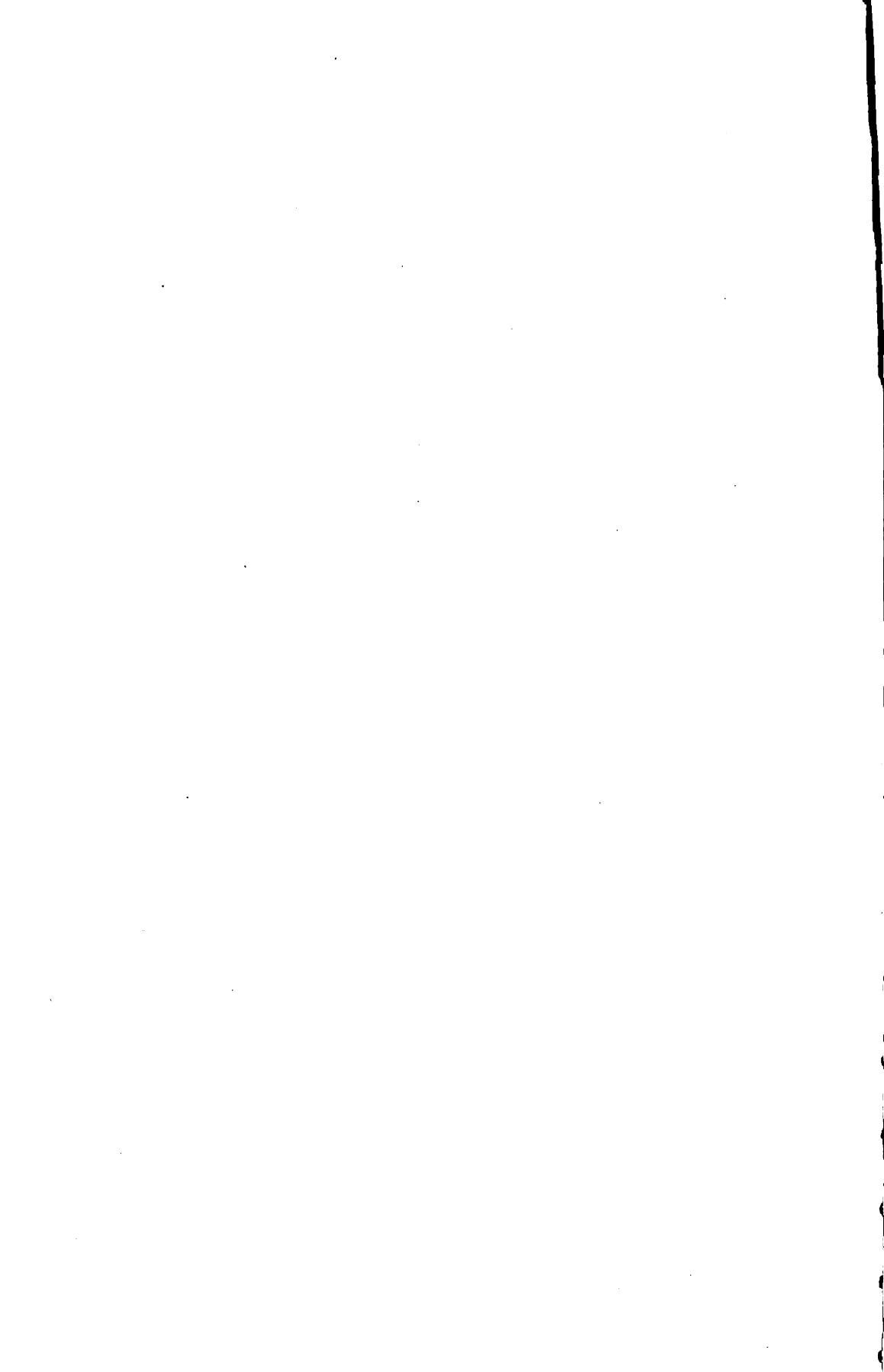
---

**LES MOTETS DE JEAN CASTILETI**

IMPRIMÉS A ANVERS CHEZ TYLMAN SUSATO.

(1546 à 1547).

---



# JEAN GUYOT DE CHATELET, SA VIE ET SES ŒUVRES.

---

## CHAPITRE VIII.

---

### SOMMAIRE.

Jean Guyot dirige les chantres de la collégiale St-Paul ; — Il fait imprimer des motets à Anvers, chez Tylman Susato, en 1546 et 1547 ; — Qu'entend-t-on par motets ; — Titre du recueil dans lequel figurent ceux de Guyot ; — Liste de ses motets ; — Il composera bientôt quelques chansons à la manière des autres musiciens de l'époque.

---

« Depuis longtemps l'étude de la divine  
« musique fleurit chez nos Belges, au point  
« que, du sein de leurs écoles, surgirent  
« quelques maîtres qui allèrent propager les  
« principes de leur art en Italie et les autres  
« pays de la chrétienté »

(Oeuvres de François SALE, musicien  
belge du XVI<sup>e</sup> siècle).

« Le motet n'existe plus dans le réper-  
« toire du chant sacré. C'est un genre mort,  
« une famille éteinte. De même que le  
« sonnet en poème, le motet en musique a  
« péri dans les révolutions du goût. »

(Es. FÉRS. Les music. belges  
Tom. I, pag. 93).

Vous plairait-il de pénétrer avec moi, mes chers lecteurs, sous les nefs gothiques de la collégiale Saint-Paul ; le silence qui y régnait, il y a un instant à peine, et qui permettait au bruit de nos pas d'éveiller l'écho des profondeurs du temple, vient d'être interrompu par la plainte de l'orgue, dont la douce et puissante harmonie, descendant lentement des voûtes élancées, fait rêver aux concerts célestes.



En ce moment la porte de notre âme s'ouvre aux mystérieuses impressions de ces accords mélancoliques ; tandis que les derniers rayons du jour, glissant à travers les vitraux aux vives couleurs, viennent couvrir les larges dalles de pierre comme d'un riche tapis et que la fumée de l'encens, s'élevant en légers nuages bleus, répand partout dans le temple un délicieux parfum, qui d'entre nous, absorbé par ce milieu que ne troublent pas les bruits du monde, n'aime à se rappeler les plus fraîches émotions de sa jeunesse, en laissant le champ libre aux souvenirs consolants du passé ? Déjà les cierges s'allument de toutes parts, l'autel est resplendissant de lumière ; les gémissements de l'orgue se marient aux voix graves des prêtres, aux voix pures des enfants. Daignez, chers lecteurs, jeter un regard sur ce bel instrument ; il vous sourira sans doute de vous y représenter, par la pensée, notre célèbre artiste castiletain accompagnant lui-même les cantiques sacrés qu'il vient de composer ; il vous sourira de le suivre là, entouré d'adolescents dont il stimule les talents précoces et des voix juvéniles desquels il se sert pour rehausser la splendeur des offices religieux. Voyez-le : il est à la fois compositeur et exécutant ; car, s'il ne veut pas laisser à d'autres le soin de faire ce qu'il croit pouvoir exécuter par lui-même, c'est qu'il est de force à diriger habilement ces concerts sacrés. Sorti vainqueur des épreuves universitaires, nous avons, à chacun de ses pas, constaté les progrès rapides de l'ancien étudiant de Louvain dans les diverses branches des connaissances humaines ; à son tour, il est devenu maître. Maintenant que le voilà revenu parmi nous, au milieu des siens, dans l'exercice de fonctions artistiques importantes, il nous reste à apprécier les résultats de la solide gymnastique intellectuelle à laquelle il n'a cessé de se plier jusqu'ici. Le temps

des semailles est passé pour lui ; l'heure de récolter la moisson a sonné ! nul doute qu'elle ne soit abondante. Un arbre entouré de soins aussi assidus, planté dans une terre fertile comme la terre liégeoise, doit nécessairement produire des fruits excellents. Nous allons en juger.

..

C'est pendant qu'il se trouvait à Saint-Paul, en qualité de maître des chœurs, de l'âge de 30 à 35 ans, qu'il composa une partie de ses premiers motets. On se souviendra qu'avant d'être investi des fonctions qu'il occupait à S<sup>t</sup>-Paul, il avait déjà donné le jour à six compositions religieuses du même genre qui figurent dans la collection de l'abbé Saintine. Jean Guyot était un travailleur de la bonne école qui semble avoir pris aussi pour devise : *Repos ailleurs*. Il comprit également, avant Joubert, la vérité de cette noble maxime : « *Excelle et tu vivras ;* » le souci de sa renommée, non moins grand que celui de son avenir, l'amena dès lors à consacrer tout son temps à l'étude de l'art musical. Il commença par publier des motets. On n'ignore pas que le motet était un petit morceau de musique religieuse qui se chantait généralement à plusieurs voix, avec ou sans accompagnement ; la musique s'adaptait à des paroles sacrées écrites en langue latine ; son exécution avait lieu pendant la messe ou dans quelque autre cérémonie de l'église. On a pu regretter que le côté mondain y a parfois percé légèrement, mais c'était l'affaire du temps ou, pour mieux dire, une question de mode passagère ; les hommes compétents reconnaissent aujourd'hui encore que les motets des plus éminents maîtres des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, tels que ceux de Lassus, de Willaert, de Waelrant, de Josquin Desprès, de Jean Castileti, etc., etc., méritaient bien réellement la vogue dont ils

jouirent jadis, et certes, on les entendrait encore avec plaisir si l'on consentait à se placer à un point de vue différent de celui où l'on se met pour juger la musique moderne.

\* \*

J'ai fait connaître, dans un chapitre précédent, quel fut le premier imprimeur des œuvres musicales de notre jeune compositeur ? Anvers possédait effectivement, à cette époque, un imprimeur de musique à la science duquel Jean Guyot aura souvent recours dans l'avenir ; comme plusieurs de ses collègues, il s'attachera tout particulièrement à Tylman Susato, surtout dans le cours de ces quelques années. Mais si Susato fut son premier éditeur, s'il lui confia l'impression non-seulement d'une bonne partie de ses premiers motets, mais encore de ses chansons, si enfin, de 1546 à 1553, alors qu'il était à Liège, il le conserva pour son unique imprimeur, c'est que celui-ci avait des titres sérieux à cette faveur ; comme Jean Guyot, il était bon musicien instrumentiste, excellent compositeur et, de plus, le meilleur typographe musical de nos contrées. M<sup>r</sup> le chevalier Léon de Burbure a prouvé qu'il était établi à Anvers dès 1529, et que c'est en 1543 qu'il y créa son imprimerie de musique dont il s'occupa jusqu'en 1560.

\* \*

Pour rendre à César ce qui appartient à César et aussi pour faire retomber un éloge mérité sur un écrivain estimable dont j'ai dû signaler quelques inexactitudes, je dirai que je dois la connaissance première des motets de Castileti, imprimés par Susato, à la 2<sup>me</sup> édition de la « *Biographie universelle des musiciens*, » de feu F.-J. Fétis ; seulement le titre du recueil étant mal renseigné dans cet ouvrage, je le rectifie : « *Liber primus sacrarum cantionum quinque vocum*,

« *vulgo moteta vocant ex optimis quibusque hujus ætatis musicis selectarii. Antwerpia, apud Tilematum Susato, anno MDXLVI.* » Dans ce premier livre, l'unique que la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, possède, je n'ai rencontré qu'un seul motet de Jean Castileti; il se trouve, au surplus, en excellente compagnie entre ceux de Thomas Créquillon, de Tylman Susato, de Pierre de Manchicourt, de Clemens non papa, de Lupus Hellinc, de Benedictus, de Cadéac, et de Jean Gallus; il a été composé pour cinq voix et il a pour titre :

« *Amen dico vobis (de venerabili sacramento, f° 5).* »

Mes lecteurs voudront bien se rappeler que ce motet figurait dans la collection de l'abbé Saintine, sous la date de 1540, ainsi que celui commençant par ces mots : « *Surgens Jhesus* » qui va suivre. Grâce à M<sup>r</sup> de Gasparis, de Bologne, j'ai pu avoir connaissance des autres motets de Castileti qui sont consignés dans les trois derniers livres de la publication de Susato. Cette belle édition in-4° appartient au complet au Lycée de cette ville; dans le second livre, qui parut également en 1546, on trouve, au feuillet 13 verso, le motet

« *Surgens Jhesus.* »

Avec cette souscription : *Jo. Castileti, aliàs Guyot.*

Au feuillet 19 du 3<sup>e</sup> livre, édité en 1547 :

« *O rex gloria.* »

Enfin, au feuillet 18 du 4<sup>e</sup> livre, publié aussi en 1547 :

« *Expurgate vetus fermentum,* » et

« *Immolabat hædum.* »

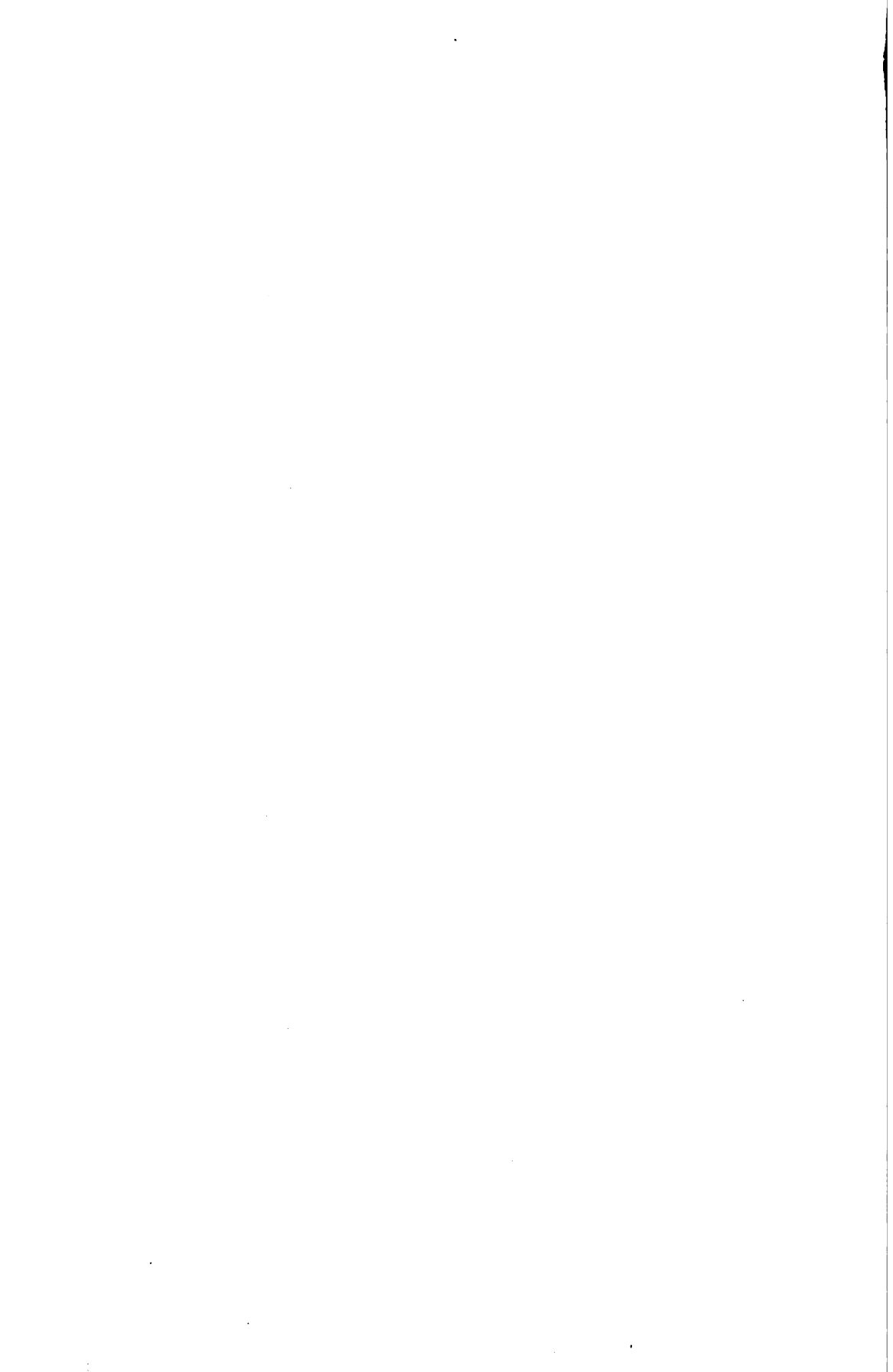
Ces trois derniers motets, qui sont écrits pour quatre voix, sont signés : *Castiletus aliàs Guyot.* C'est la seule fois que je remarque cette forme de signature. Tels sont donc les titres des premiers motets publiés par notre compatriote.

\*  
\*

Bientôt la chanson se présentera à lui sous la forme d'une séduisante fée qui, d'un coup de sa baguette magique, transformera un instant en un parterre tout émaillé de fleurs réjouissantes la contrée austère que notre compositeur devra désormais traverser ; s'il abandonne momentanément pour elle le chant religieux et les plaintives harmonies de l'orgue, c'est que, jeune encore et plein d'enthousiasme, il ne peut contenir le flot de gaieté qui inonde son âme ; l'allure leste et enjouée de la chanson lui plut à cet âge autant que la fleur fraîchement éclosée qui ouvre son calice parfumé au bord du chemin ; tout naturellement, tout naïvement plutôt, il la cueillit quand elle s'offrit à lui ; puis il se laissa absorber par ce premier amour et il lui consacra une large part de ses pensées, de ses doutes, de ses joies, de ses aspirations, de sa mélancolie même, ou pour mieux dire, il se plia un instant à refléter les impressions du pays et du temps au milieu desquels il vivait. La chanson ne lui offrait-elle pas, en vérité, sous une apparence frivole, deux sources puissantes d'inspiration : la poésie et la musique ?

---





**CHAPITRE IX.**

---

LES NEUF CHANSONS DE JEAN CASTILETI

IMPRIMÉES A ANVERS PAR TYLMAN SUSATO

(1549 à 1550)

---





# JEAN GUYOT DE CHATELET, SA VIE ET SES ŒUVRES.

---

## CHAPITRE IX.

---

### SOMMAIRE.

Le rôle de la chanson ; — Elle s'introduit partout ; — La chanson guerrière avec les bardes des anciens Belges ; — La chanson féodale avec les trouvères et les ménestriers ; — La chanson dans l'église aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ; — Singulier mélange du sacré et du profane ; — Dénominations bizarres données aux messes par les compositeurs ; — Musiciens belges qui se sont distingués comme chansonniers ; — Ils célèbrent généralement l'amour ; — Titres de quelques chansons du XVI<sup>e</sup> siècle ; — Jean Guyot, chansonnier ; — Il fait imprimer à Anvers, en 1549, neuf chansons de 4 à 8 parties ; — Son imprimeur est encore Tylman Susato ; — Grand nombre de noms wallons qu'on rencontre dans les recueils de chansons de cet éditeur ; — Analyse littéraire des chansons de Jean Guyot.

---

« Le charme de la musique séduit les  
« hommes : c'est en chantant que le labou-  
« reur confie à la terre ses espérances, que  
« le vigneron émonde son plant et presse  
« ses grappes, que le jardinier élague son  
« verger et récolte les trésors de Pomone.  
« Qui ne connaît ces psaltériens rustiques,  
« ces chalumeaux, ces pipeaux agrestes qui  
« charment les loisirs du pâtre ? Tandis qu'à  
« la maison la ménagère active trompe, en  
« chantant, les ennuis de sa tâche, le refrain  
« de la berceuse endort ou récréé son tendre  
« nourisson. »

(LIBERT FROIDMONT, de Visé : « *Satur-  
nalita*, etc. » (1).

Voici la chanson ; vive, légère, enjouée, l'œil en feu, les joues empourprées, sans doute elle a compris tout le parti qu'elle pourrait tirer des talents de notre artiste, car, sou-

---

(1) Cet ouvrage a été publié au XVI<sup>e</sup> siècle. Un chapitre sur cette question : Faut-il apprendre la musique aux princes ? en a été traduit par M<sup>r</sup> Van der Straten. Tom. I, pag. 187. — *La musique aux Pays-Bas*.

riante, elle accourt vers lui d'un pied leste sur la scène, et, avec la meilleure grâce du monde, elle répand autour d'elle, au bruit des grelots de son bonnet, la joie bruyante et pure; c'est un rayon de soleil glissant à travers un paysage rêveur et qui vient tout à coup dorer certain point de l'horizon. Elle était pourtant bien naïve encore à cette époque de tatonnements; elle plaisait néanmoins à nos aïeux, comme elle nous plaît aujourd'hui : le costume seul a changé; la spirituelle gaieté lui est restée. Quel est celui d'entre nous, flamand ou wallon, qui ne se réjouit d'entendre, à la fin d'un bon repas, quand le vin délicieux pétille dans les verres, quelques couplets d'une allure aisée et qui semblent faire leur entrée dans la salle du festin comme un groupe d'heureux enfants? La chanson est par-dessus tout la reine de nos fêtes intimes; quoique bien vieille, sa bonne humeur ne s'est jamais démentie; elle s'est conservée, malgré l'âge, toute la fraîcheur et l'insouciance de la jeunesse; aussi compte-t-elle des adorateurs nombreux dans tous les rangs de la société; elle distrait le riche dans sa oisive opulence; elle console aussi le pauvre qu'accable l'humaine misère; le cardinal de Bernis disait en parlant d'elle :

Fille aimable de la folie,  
La chanson naquit parmi nous;  
Souple et légère elle se plie,  
Au ton des sages et des fous.

Mais si le plaisir lui est familier et s'il lui permet de prendre de préférence une tournure à la fois franche et spirituelle, il ne la prive pas toujours néanmoins de certaines notes mélancoliques qui ont bien leur saveur et qui vont parfois surprendre et émouvoir les sentiments de l'âme, là où on ne comptait pas que la chanson irait les trouver. Sa douce mélodie, dans certains moments de rêverie, a un

caractère expressif qui impressionne d'autant plus vivement qu'on s'y attend moins. La surprise marche de pair avec l'émotion en constatant avec quelle aisance cette fille de la gaieté peut passer des chants d'allégresse, de triomphe ou de guerre, aux plaintes graves, aux notes émues, aux accents déchirants de la douleur. Tel est, par exemple, le genre de la romance, de la complainte. Toutefois son véritable rôle ici-bas est assurément de faire naître le rire, la bonne humeur, la jovialité autour d'elle, et c'est peut-être pour cette raison que le peuple montre une prédilection si marquée pour le chant ; en effet, que l'ouvrier se rende à la fête ou au travail, il chante toujours et, parmi ses chants, il affectionne de préférence ceux qui, par une cadence joyeuse, par un rythme plus vif, récréent mieux son esprit ; enfant, il va le long des sentiers en fredonnant avec insouciance des airs variés ou en se berçant au murmure d'une mélodie fugitive ; homme, il remplit sa tâche ou se console de ses peines en entonnant un gai refrain.

\*  
\*  
\*

Disons quelques mots de l'histoire de la chanson afin de mieux faire saisir le genre que notre compositeur choisira. Est-il besoin, pour en rechercher les sources, de remonter aux premiers âges de notre existence sociale ? ce serait trop nous écarter de notre sujet. Laissons donc en repos les ombres de bardes qui, de leurs chants belliqueux, excitaient le courage de nos pères dans la lutte homérique qu'ils avaient entreprise contre les aigles romaines ; ce n'est pas sur ces chants, qui n'avaient d'autre but que de pousser les hommes au carnage, à s'entretuer, que je veux attirer votre attention, mes chers lecteurs. Notre siècle, plus enclin à s'abandonner aux idées pacifiques, préférera sans aucun doute voir la chanson profiter d'occasions plus consolantes, plus hu-

maines pour se signaler. Au fait, elles ont toujours été loin de lui manquer ; elle a su fort habilement transformer son rôle au fur et à mesure que la situation sociale s'est modifiée ; lorsque des mœurs plus policées se firent jour, on la vit se glisser d'abord avec les trouvères, dans les châteaux, sous les donjons les plus fiers, pour y célébrer les romans *de gestes* et d'aventures ; avec les ménestrels ou ménétriers, elle alla s'asseoir gaiement à la table du seigneur. Ceux d'entre les chantres qui témoignaient d'une grande habilité dans leur art en réjouissant « *grandement* » leurs nobles hôtes par des chansons « *moult plaisantes,* » furent bientôt accueillis comme de vrais amis ; le plus souvent on les voyait sortir des demeures princières comblés de cadeaux ; car, au temps de la chevalerie, il n'était pas rare de voir un châtelain se dépouiller d'une robe de prix pour en couvrir le poétique ménétrier dont les plaintes l'avaient charmé. Du château féodal, où elle reçut une si cordiale hospitalité, la chanson ne tarda pas à franchir le pont-levis pour pénétrer, le croirait-on ? jusque dans le temple chrétien ; sans souci de la majesté des lieux saints, elle fit, pendant un laps de temps assez long, retentir les voûtes gothiques du frivole éclat de ses accords ; il y eut même une époque où toutes les compositions religieuses, les messes, les hymnes, les motets s'empressèrent de prendre un accoutrement profane, et nous serions réellement scandalisés si nous entendions aujourd'hui les paroles que l'on chantait librement alors dans les églises. Autre temps, autres mœurs. Les titres seuls de ces étranges compositions nous le démontrent surabondamment ; la messe intitulée : « *L'homme armé,* » dont la plus ancienne est due à notre compatriote wallon Guillaume Dufay, a été, pendant de longues années, le thème favori des principaux musiciens des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ; Créquillon écrivit deux

messes sous ces appellations : « *Douce mémoire* » et « *D'un petit mot* ; » Antoine Brumel donna ce titre bizarre à l'une des siennes : « *A l'ombre d'un buissonnet* ; » Pierre de la Rue composa, de son côté, un « *Stabat mater dolorosa*, » sur le thème de la chanson française : « *Comme femme de reconfort*, » tandis qu'il intitulait une de ses messes : « *L'amour de moy*. » On en vint, un instant, à réaliser cette idée étrange, grotesque, absurde, de faire dire, par l'une des voix d'un chœur, les paroles en langue vulgaire d'une chanson mondaine pendant que les autres exécutants chantaient des paroles latines ; le sacré et le profane vivaient ainsi en parfaite intelligence, au détriment du bon goût et de la dignité du culte ; on conçoit quel abominable effet devait produire une union aussi disparate ; cette anomalie donna nécessairement lieu à des scandales tels que l'autorité ecclésiastique dut intervenir et prendre les mesures les plus sévères pour en empêcher le retour ; ce qui n'empêcha pas toutefois, qu'en 1639, on jouait encore dans les églises de Rome, certains airs de ballet, (1) et qu'en France, vers 1670, on exécuta des ménuets et d'autres danses dans quelques églises. (2).

\*  
\* \*

Bref, la chanson était de mode partout ; si je vous l'ai montrée trônant sur le jubé de nos églises, ce n'était que pour mieux vous faire saisir la puissance de son empire ; elle était telle qu'aucune porte désormais ne pouvait lui être fermée : du château féodal, du temple chrétien elle s'introduisit dans l'humble chaumière du manant, en passant par le cloître austère ; il suffisait qu'elle se montrât quelque part pour

---

(1) V. Réponse faite à un curieux sur le sentiment de la musique d'Italie, écrite à Rome le 1<sup>er</sup> octobre 1639, par le violiste Maugras, rééditée récemment à Paris, chez A. Claudin, par M<sup>r</sup> Thoinan.

(2) V. Vander Straeten. Tom. I, pag. 191. *La musique aux Pays-Bas*.

dérider tous les fronts, même les plus soucieux ; elle avait, pour la servir, les plus brillants génies musicaux du temps. Les grands artistes belges de cette curieuse époque, loin de se laisser entraîner par ce mouvement, en prirent au contraire résolument la direction, et plusieurs d'entr'eux conquirent comme chansonniers un rang éminent. Laissez-moi vous dire que les chansons de Guillaume Dufay, écrites sur des paroles françaises, brillèrent par la pureté de leur harmonie, qu'Antoine Busnois, son contemporain, chantre de Charles-le-Téméraire, marcha sur ses traces et que la chanson qu'il intitula : *Dieu ! quel mariage !* se distingua autant par la tournure piquante de la mélodie que par l'élégance des parties harmoniques. Je ne voudrais pas poursuivre mon récit sans vous signaler encore un autre enfant du Hainaut, Josquin des Près, qui a vu imprimer ses chansons en musique une infinité de fois ; ce savant artiste, dont le talent excellait dans ces compositions frivoles, savait leur donner un air enjoué, badin et parfois même satirique. C'était sa spécialité. La nature artistique de ce célèbre chansonnier se pliait mal aux exigences d'une forme langoureuse, mélancolique, sentimentale ; ce qu'il composa de chansons légères est considérable ; les collections des divers auteurs du temps publiées en Italie, en France, en Allemagne, en Belgique et même en Espagne en recèlent une énorme quantité. Donnons encore un souvenir à Jean Crespel qui exerça sa muse facile dans ce genre et livra au public quelques jolies chansons ; mais leur maître à tous est incontestablement l'illustre Orlandus Lassus ; il est leur maître non-seulement par le génie, mais encore par le nombre et l'éclat de ses œuvres. M<sup>r</sup> Schmiedhainer, bibliothécaire à Munich, qui a fait le recensement des productions de ce grand artiste, ne lui attribue rien moins que 371 chansons françaises, 233 ma-

drigaux, 61 chansons allemandes, 34 latines et 5 italiennes !! Prêtres et laïques cultivaient la chanson profane ; aussi n'est-il pas étonnant de voir figurer au nombre des chansonniers de l'époque, le nom de Jean Guyot, lui qui sut réunir dans le cours de sa carrière tant de genres différents, à tel point que nous le verrons paraître, tantôt comme chansonnier, tantôt comme compositeur de musique religieuse, ici comme prosateur, poète, dialecticien, plus loin comme facteur d'orgue et enfin comme fondateur d'écoles musicales, tant était puissante dans cet homme l'activité de l'esprit.

\* \*

C'était à la fin des repas, après un souper copieux où le vin, coulant à profusion, avait mis nos ancêtres en belle humeur, qu'on chantait en famille les couplets de nos maîtres : qu'on apporte les petits recueils de chansons, disait-on alors ; n'est-il pas l'heure de *s'esbaudir un tantinet* ? Que les serviteurs remplissent donc les coupes des vins les plus généreux, et que chacun choisisse sa partie selon qu'elle s'accommode mieux avec la nature de sa voix ; alors tous à l'unisson, parents et amis, au choc cristallin des verres, célébreront jusque bien tard dans la nuit, les louanges de Bacchus ou celles de l'amour ; car il faut bien l'avouer, l'amour faisait presque tous les frais de ces compositions ; la muse des poètes chansonniers ne leur inspirait guère d'autre thème, mais si la sphère dans laquelle ils se mouvaient était étroite, elle n'en donnait pas moins naissance à une étonnante variété de sentiments. Quelques titres le feront suffisamment sentir. Le liégeois Jehan Delattre chante : *O triste adieu* ; Baston, *ung souvenir* ; Buus, *Pas aultre n'auray* ; Simon Cardon, *Espoir me soutient* ; Créquillon, *Mon povre cœur* et *Petite fleur* ; Antoine Gallus, *Pensée est mienne* ; Jean



Gérard, *Sans liberté*; Clément Jannequin, *Ouvrez-moi l'huis*; Lecoc, *Belle, vostr'amy*; Claudin Lejeune, *Bonjour, ma mye et En espoir vis*; Jean Loys, *Cessez mes yeulx*; Lupi, *Changer ne puis*; Manchicourt, *Par trop aymer*; Rogier, *Adieu, mon espérance*; Jacques Vaet, *Sans vous ne puis*; Hubert Waelrant, *Souffrir my fault*; Jean Guyot (Castileti), *D'amour me plains*, etc. On rencontre également des titres comme ceux-ci : *Sont-elles pas bien mariées*; *Ceste belle petite bouche*; *Allés souspirs*; *O quels torments*; *Langueur d'amour*. Ces chansons récelaient souvent des paroles que je n'oserais transcrire, ce qui ne les empêchait pas d'être parfaitement accueillies dans les familles les plus respectables, par la raison toute simple qu'il y avait en ce temps moins de pruderie et plus de pudeur réelle, qu'on s'effarouchait moins du mot et qu'on s'offensait davantage de la chose. Tels étaient donc l'empire et le genre de la chanson de la fin du XV<sup>e</sup> à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous allons nous convaincre que Jean Guyot subit, lui aussi, quoique prêtre, l'engouement général.

\* \*

Jean Guyot est jeune; vous ne vous figurez pas sans doute qu'il échappera à la contagion de la chanson; tout le monde chante; lui aussi chantera donc et il chantera comme on le fait à cet âge quand tout respire autour de soi le parfum du bonheur tranquille, quand l'épais rideau de l'avenir ne s'entr'ouvre que pour nous laisser entrevoir le prisme séducteur des plus riâtes illusions. Eh oui! vraiment l'on chante alors tout naturellement et l'on chante de bon cœur.

Mon cœur est un luth suspendu,  
Sîtôt qu'on le touche il résonne.

s'écriait Béranger, aux plus heureux moments de ses débuts. Jean Guyot a éprouvé une fois dans sa vie, selon toutes les

apparences, au temps de sa jeunesse, cette fascination du bonheur calme, qui, pressé de se communiquer au monde extérieur, s'épanouit en mélodieux élans de l'âme. A son tour il a chanté ! Assez tôt la froide réalité de l'existence viendra d'ailleurs lui arracher le bandeau qui recouvre ses yeux et lui fera voir la vie, non telle qu'elle devrait être, mais telle qu'elle est, hélas ! avec ses travers, ses souffrances, ses déceptions, ses trahisons, ses tristesses, ses nuages nombreux qui n'assombrissent que trop souvent notre ciel et qui ne permettent que trop rarement au brillant rayon de soleil de se glisser dans notre âme pour la réchauffer et la reconforter ; il sera encore temps alors pour l'enfant des rives de la Sambre de faire résonner les échos du temple de notes plaintives en laissant errer ses doigts, suivant l'impulsion d'une pensée mélancolique, sur le clavier de l'orgue. Mais maintenant, il faut qu'il chante ; car il est jeune et le plomb de l'humaine misère ne l'a pas encore arrêté dans son vol en lui faisant à l'aile quelque méchante blessure. Or donc, lui aussi va pratiquer cette affectueuse et délicate maxime du grand poète Pétrarque : « *Melius est amare quam amari* ; » il vaut mieux aimer que d'être aimé. (1).

\*  
\* \*

C'est à l'œuvre de M<sup>r</sup> F.-J. Fétis que je dois la connaissance première des chansons que Jean Guyot fit paraître à Anvers, de 1549 à 1550, sous le nom de Jean Castileti ; la *Biographie universelle des musiciens* (2) mentionne effectivement que neuf de ces chansons ont été réunies avec d'autres par Tylman Susato, dans un recueil qui a pour titre : « *Chansons à quatre, cinq, six et huit parties de divers*

(1) V. Opera omnia Francisci Petrarchæ. — Bâle 1554, in-f<sup>o</sup>, pag. 732.

(2) 2<sup>e</sup> édition.

*auteurs, livres I à XIII.* » Un musicien allemand des plus distingués, M<sup>r</sup> Aug. Guil. Ambros, de Prague, signale de même Jean Castileti comme chansonnier et, dans son histoire de la musique, il donne le titre de sa chanson à quatre voix « *Joyusement sans nulz faulx tour*, (1) chanson d'une musique savante et d'un rythme heureux qui a été reproduite dans la « *Collectio operum musicorum Batavorum sæculi XVI*, » publiée à Amsterdam de 1842 à 1860. (2) Je crois utile de mettre sous les yeux de mes lecteurs cette chanson complète transcrite en notation moderne et dont je dois la copie à l'excessive bonté de M<sup>r</sup> le président W.-F. Looman, d'Amsterdam. M<sup>r</sup> le chevalier Louis de Köchel, dans son ouvrage sur la musique de la chapelle impériale de Vienne, mentionne également, d'après Fétis, Jean Castileti comme chansonnier. (3).

\*  
\* \*

Dans les chansons que Tylman Susato imprima de 1543 à 1555, je remarque encore une fois, parmi les compositeurs, une foule de noms wallons ou français : Jean Baston, Louis Piéton, Corneille Canis (Lechien ?), Thomas Criquellion, Jean Lupi (Leloup ?), de Rocourt, Rogier, Pierre de Manchicourt, Nicolas Gombert, *Jean Castileti (aliàs Guyot)*, Jean Le Cocq, Jean Gallus (Le Français ou le Wallon ?), Nicolas Payen, Pierre Lefcornet, Goddart, Antoine Barbé, Gérard, Claudin (ce doit

---

(1) Geschichte der musik von August. Willelm Ambros. — Breslau 1868, pag. 319.

(2) C'est M<sup>r</sup> F. Commer qui a présidé à cette édition et qui a réuni cette collection. (Note due à l'obligeance de M<sup>r</sup> W.-F. Looman, président de la Maats chappy tot bevordering der Toonkunst, à Amsterdam, société fondée en 1839, par M<sup>r</sup> Vermeulen, de Rotterdam). La collection formée par M<sup>r</sup> F. Commer se compose de 21 volumes dont 12 imprimés et 9 manuscrits. La Bibl. de Bourg. ne la possède pas. La chanson de Jean Guyot figure au tome XII, pag. 58.

(3) Die Kaiserliche Hof musikkapelle in Wien.

être Claude le Jeune), Benoit, Jean Larchier, (1) Josquin de Prez, Jean Richefort, Noël Baulduin, Jean Mouton, Jean Courtois, Jean Lebrun, Clemens non papa, Cyprien de Rore, Clément Jannequin, Sandrin, Pierre Certon, Descaudain, etc., etc. Il y a, par contre, absence presque complète de noms flamands; ce qui se conçoit d'autant mieux dans le cas actuel que la grande masse des chansons mises en musique alors étaient composées en langue française. (2).

(1) Dans une enquête faite à Luxembourg, du 30 avril au 13 mai 1548, au sujet d'une contestation entre l'Empereur et l'Evêque de Liège, relativement à l'exercice de divers droits à St-Hubert, onze témoins furent entendus, entr'autres un certain *Jean Larchier*. (V. Inv. anal. et chron. des chartes de St-Lambert, par J.-G. Schoonbroodt, pag. 366, n° 1430).

(2) Cette publication de Tylman Susato est très rare; il n'en existé que quelques livres à la Bibliothèque de Bourgogne; elle faisait partie de la collection de feu M<sup>r</sup> Fétis, directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, que l'Etat a acquise, le 20 février 1872, pour la somme de 140,000 francs; elle ne se composait de rien moins que de six mille ouvrages formant dix mille volumes. (Voir *Monit. Belge*). M<sup>r</sup> Gevaert, le directeur actuel du Conservatoire, appelé à émettre son jugement sur la valeur de la bibliothèque de son prédécesseur, a déclaré qu'elle formait un des plus riches dépôts musicaux qui existent et que le gouvernement, en en faisant l'acquisition, rendait au pays un service signalé. Au bout de quelques années, ajoute ce savant musicographe, et sans de trop grands sacrifices, ce dépôt sera sans rival en Europe. Voici au surplus un passage du rapport que ce juge compétent a adressé, sous la date du 23 mai 1871, à M<sup>r</sup> le ministre de l'intérieur : « *Musique d'église imprimée, des compositeurs des quinzième, seizième et dix-septième siècles* : Cette section renferme des ouvrages rarissimes, d'autres absolument introuvables (à l'état complet), par exemple le *Patricinium musices*, d'Orlandus de Lassus, en sept volumes. — *Musique mondaine des seizième et dix-septième siècles* : Je considère comme une chose prodigieuse qu'une seule vie d'homme ait suffi à former cette collection, la plus considérable en ce genre dont j'aie connaissance. Les diverses voix de ces madrigaux — superius, altus, ténor, bassus, quinta vox, etc. — n'ont été imprimées qu'en cahiers séparés. Pour posséder un de ces recueils madrigaux au complet, il faut donc réunir cinq, six, quelquefois sept ou huit volumes éparpillés aux quatre coins de l'Europe. Tel amateur passe sa vie à chercher dans toutes les ventes une partie qui lui manque pour compléter un recueil. J'ai vu une partie séparée d'alto de je ne sais quel livre de madrigaux atteindre, dans une vente publique, le chiffre de 1200 fr. ! Or, presque tous les recueils existant dans la bibliothèque de M<sup>r</sup> Fétis portent la mention : complet. »

Les quatorze livres de la collection des chansons à quatre, cinq, six et huit parties publiée à Anvers, par Tylman Susato, de 1543 à 1555, se trouvent à la Bibliothèque Royale de Munich; l'honorable M<sup>r</sup> Foringer, premier bibliothécaire de ce dépôt, a bien voulu me donner connaissance de celles de Jean Castileti; elles figurent au nombre de neuf dans les 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> livres, le premier publié en 1549, le second en 1550. Voici les titres de ces chansons à quatre parties (soprano, alto, ténor et basse), qui figurent dans le 11<sup>e</sup> livre :

FOLIO IV<sup>bis</sup>. — « *L'arbre d'amour ung fruict d'amaritude.* »

» V. — « *Je l'ayme bien et l'aymeray.* »

» XIV. — « *Joyusement sans nulz faulx tour.* »

» XV. — « *Je suis amoureux d'une fille.* »

Le 13<sup>e</sup> livre contient vingt-deux chansons nouvelles à six et à huit parties dont les suivantes sont dues à Jean Castileti :

FOLIO VI. — « *En lieux desbatz m'assault mélencolie,* »  
(chanson à six parties).

» VI<sup>bis</sup> et f<sup>o</sup> VII. — « *Vous perdez tamps de me dire mal delle,* » (pour premier et second ténors, également à six parties). Chanson avec réponse.

La réponse est : « *Telle en messdict qui pour soy la désire.* »

» X. — « *Vous estes si douce et benigne,* » (à six parties).

» XIV et XV. — « *D'amour me plains et non de vous ma mye,* » (pour premier et second ténors, à huit parties).

» XV<sup>bis</sup>. — « *Tant seullement ton amour je demande,* » (pour premier ténor, à huit parties).

\*  
\*  
\*

Le recueil de chansons de Susato mentionne notre enfant de Châtelet sous le nom de « *Jo. Castileti, aliàs Guyot.* » Voici quelques spécimens de ces compositions; M<sup>r</sup> Jules Joseph Maïer, l'estimable conservateur de la section musicale de la Bibliothèque Royale de Munich, a bien voulu les transcrire à mon intention :

LIVRE XI. — 1549. (TENOR FOL. 4<sup>a</sup>).

L'arbre d'amour ung fruit d'amaritude  
 Se ma donnez en lieux de sa lyesse  
 Il est amere plain de sollicitude  
 Pour la douceur me vient au goust rudesse  
 Dame Vénus vostre béatitude  
 Triste seroit sans le nom de déesse.

LIVRE XI. (TENOR FOL. 5<sup>a</sup>).

Je l'ayme bien et l'aymeray  
 A ce propos suis et seray  
 Et demouray toute ma vie,  
 Et quoy qu'on m'en die par envie  
 Je l'ayme bien et l'aymeray.

LIVRE XI. (TENOR FOL. 14<sup>a</sup>).

Joyusement sans nulz faulx tour  
 Et sans penser à villénie  
 Les dames serviray tousjours,  
 De corps des biens tant qu'aray vie  
 Et en despit de jalousie  
 Et des envieux le bon jour  
 Donray a toutes mes amie  
 Joyusement sans nulz faulx tour.

LIVRE XI. (TENOR FOL. 15<sup>a</sup>).

Je suis amoureux d'une fille  
 Mais je ne l'ose dire  
 Va-t-en garila turlura  
 Mais je ne l'ose dire.  
 Elle at les yeux vert et riant  
 Va-t-en garila turlura  
 Et la couleur resplendissant  
 Va-t-en garila turlura.

De sa beaultez mon cueur souspire  
 Mais je ne l'ose dire.  
 Va-t-en garila turlura  
 Mais je ne l'ose dire.

LIVRE XIII. — 1550. (TENOR FOL. 6).

En lieux desbatz m'assault mélencolie  
 Lyez je suis du fault lien d'amour  
 Rigueur me tient rudement prisonnier  
 Et ne fait point de grâce à mes douleurs ;  
 Mourir my fault sy Dieu ny remédie  
 Car je ne scay à qui avoir recours.

LIVRE XIII. (TENOR FOL. 6a).

Vous perdez tamps de me dire mal delle  
 Gens qui volez divertir mon entente ;  
 Plus la blasmez, plus je la trouve belle  
 S'esbahit on si tant je m'en contente ;  
 La fleur de sa jonesse  
 A vostre advis viens n'est ce  
 N'est ce viens de ses grâces  
 Cessez voz grands audaces  
 Car mon amour vaincra vostre mesdire ;  
 Telle en mesdict qui pour soy la désire.

RESPONSE.

Telle en mesdict qui pour soy la désire ;  
 Mais faulx rapors qui sur amans attente  
 Plus en mesdict, plus a l'aymer m'attire ;  
 Par sa beaultez et sa grâce excellente  
 Au juger d'elle qu'est ce  
 C'est droict une déesse  
 Prinse en haultx lieux et places ;  
 Ostez doncq voz menasses  
 Faulx envieux ostez ceste querelle  
 Vous perdez tamps de me dire mal d'elle.

LIVRE XIII. (TENOR FOL. 10\*).

Vous estes si douce et bénigne  
 Et si avez si doux regard  
 Advisez celluy qui vous ayme ;  
 Nuict et jour il tent à la mort  
 C'est du pensement et amour  
 Qu'il at à vous dame d'honneur  
 Hélas, donnez vous à son cueur.

## LIVRE XIII.

(TENOR FOL. 14).

D'amour me plains et non de vous, ma mye,  
 Que si long tamps j'ay requis sans avoir ;  
 Mais si volez estre son ennemye  
 Vous confondrez son dire et son scavoit ;  
 Vous seulle avez ceste estime et pover ;  
 Si aultrement ne scay que faire ou dire  
 Abaissez donc son rigoureux voloir  
 Et me donnez le bien que je désire.

## LIVRE XIII.

(TENOR FOL. 15<sup>a</sup>).

Tant seulement ton amour je demande  
 Te suppliant que ta beaulté commande  
 Au cueur de moy come à ton serviteur,  
 Quoy que jamais il ne deservit heur  
 Pour obtenir ceste grâce si grande  
 Tant seulement ton amour je demande.

Le public appréciera leur valeur musicale par le morceau que je lui soumets ; je me bornerai ici à juger la forme littéraire. Ces vers de dix ou de huit pieds sont d'une facture régulière ; le poète, dans la chanson intitulée : « *Je suis amoureux d'une fille*, » emploie même une forme rythmique harmonieuse en croisant le vers de huit syllabes avec celui de six ; les rimes offrent parfois une certaine richesse : amaritude, sollicitude, béatitude ; vie, envie ; entente, contente ; avoir, scavoir, pouvoir ; demande, commande ; mais, en général, elles laissent à désirer ; il ne croise pas non plus les rimes masculines avec les rimes féminines, de sorte qu'il arrive souvent que l'oreille se trouve choquée par la répétition de plusieurs mêmes consonnances ; c'est que la poésie française était encore dans l'enfance ; sa législation n'était point créée ; ses maîtres les plus experts ne pouvaient édicter des lois qu'en marchant à pas comptés, de tatonnements en tatonnements. Les idées manquaient du reste aux amis des muses ; il leur fallait, pour les faire abonder, traverser une période plus mouvementée, plus riche en faits



saillants; alors seulement peuvent s'épanouir les trésors de l'imagination; déjà on pressentait cependant qu'une transformation complète ne tarderait pas à s'opérer; un art, inconnu aux peuples anciens, l'imprimerie, la découverte d'un continent nouveau, l'Amérique, les récits merveilleux qu'on en fit, et qui grossissaient par l'éloignement, les luttes profondes et terribles de la Réforme religieuse, tout cela devait bientôt mettre en éveil les esprits de France et de Navarre et créer des sources nouvelles d'inspiration. La pensée, jusqu'alors captive, prit son essor et la chaîne qui nous reliait au ténébreux moyen-âge fut brusquement rompue. Une période brillante s'ouvrit devant ces hommes du XVI<sup>e</sup> siècle dont les travaux opiniâtres enfantèrent la renaissance des arts, des sciences et des lettres et qui sont les premiers et véritables artisans de l'état social actuel; c'est un honneur pour Jean Guyot d'avoir, dans sa sphère artistique, coopéré énergiquement à ce mouvement; comme écrivain, comme musicien il prit un rang distingué au début de cette vaillante lutte de l'esprit; on conçoit que les armes qu'il eut en main n'offraient guère cette élégance, cette solidité, cette souplesse, ce fini qui devaient être l'apanage de la génération suivante; son mérite toutefois n'en est pas diminué, par la raison qu'il a été un de ceux qui ont aidé à cette transformation. L'étude des grands écrivains de la Grèce et de Rome était pour ainsi dire uniquement en honneur de son temps; mais le reflet de cette magnifique civilisation païenne ne put donner un élan décisif à une langue qui n'avait pu jusque-là se débarrasser de ses entraves grossières; cette émancipation ne devait se produire que plus tard sous l'énergique impulsion d'événements multiples; pendant longtemps on se borna à imiter l'antiquité d'une manière servile, et cette imitation conduisit

---

souvent à de véritables puérlités. La langue latine était celle des savants et des artistes; Jean Guyot ne dérogea pas à cette coutume puisqu'il écrivit ses *Etudes sur les arts libéraux* dans cette langue. Ce n'est que petit à petit que la langue française prit corps; dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle deux écoles de poésie rallièrent à elles les éléments épars et les groupèrent suivant des principes auxquels la poésie française fut redevable, au moins en grande partie, de son avenir: Marot (1495 à 1544) et Ronsard (1524 à 1585) firent surgir une légion de poètes qui se rangèrent sous la direction de ces deux chefs éclairés; au moment où Jean Guyot composait ses chansons, les choses n'en étaient pas encore arrivées à ce point; loin de là; ses maîtres, il ne put les trouver que parmi les derniers écrivains du XV<sup>e</sup> siècle dont le nombre était fort restreint; les œuvres littéraires étaient rares; l'imprimerie naissante avait peine à les vulgariser; un prince Charles d'Orléans (1391 à 1467) et un enfant du peuple, François Corbueil, dit Villon (1431 à ....?) marchèrent à la tête de cette milice poétique qui comptait dans ses rangs tout au plus une demi douzaine d'esprits d'élite. Entre le moyen-âge et la renaissance il s'était écoulé une période de transition pleine d'obscurités, d'indécisions, qui, pour être courte, n'en avait pas moins imprimé son cachet dans toutes les manifestations de la pensée. On pardonnera donc beaucoup à notre enfant de Chatelet et, jusqu'à un certain point, on excusera ses imperfections, comme celles de ses contemporains, en en faisant remonter les causes à la difficulté des temps, à la pénurie des modèles, à l'état ambryonnaire de la langue, au cercle étroit des idées de l'époque où il céda aux inspirations de sa muse; on se montrera enfin d'autant plus enclin à l'indulgence dans le jugement de ces œuvres qu'il prit une part plus active pour ouvrir aux beaux-arts et

aux belles-lettres une voie plus sûre et plus fleurie. Ce qu'on remarquera dans ces chansons, c'est à la fois le caractère de naïveté et le manque de variété dans les sujets. Telles sont d'ailleurs les impressions que laissent la lecture de la plupart des productions de ce temps.

J'attire surtout l'attention de mes lecteurs sur le titre d'une de ces chansons : « *En lieux desbatz m'assault mélencolie,* » ou, pour me servir du langage moderne : « *En tous lieux ici-bas m'assiège la mélancolie.* » Certes ! un tel titre est loin d'impliquer l'idée d'un rythme joyeux ; mais il est peut-être de nature à nous donner la clef du tempérament artistique de notre chansonnier et compositeur ; il y avait évidemment chez lui une tendance plus marquée au recueillement, à la méditation qu'aux frivolités bruyantes de la vie ; en un mot, il nous apparaît plus disposé à se livrer aux notes graves de la musique religieuse qu'aux accents légers de la chanson. Il n'en est pas moins vrai que le caractère et le coloris de ces morceaux profanes, qui viennent ainsi contraster avec les compositions religieuses, sont des éléments très sérieux d'appréciation au point de vue de leur auteur. Si la musique des chansons de Jean Guyot nous donne l'idée d'un style artistique tout autre, c'est-à-dire coulant, enjoué, flexible et badin, s'il paraît avoir fait plier avec souplesse sa riche imagination aux conceptions les plus variées, c'est le résultat de son travail assidu, de l'abondance de ses idées, de sa facilité à aborder les sujets les plus différents ; ces conceptions, dans leurs multiples éléments, fournissent, en somme, une donnée plus certaine pour apprécier le génie complexe et particulièrement sentimental du maître. « Les recueils de « chansons de nos vieux maîtres, écrit M<sup>r</sup> Ed. Fétis, sont « intéressants à plus d'un titre. On y saisit mieux que dans « leurs compositions religieuses, toujours plus ou moins

« soumises à de certaines formes conventionnelles, le véritable caractère de la musique du temps. C'est l'art sans « prétention, l'art en déshabillé, si nous pouvons nous « exprimer ainsi, fait pour tous et dans la mesure de l'éducation de tous, l'art, nous ne dirons pas précisément « vulgaire, mais bourgeois. Dans ces petits morceaux écrits « dans le goût de leur époque, les musiciens des XV<sup>e</sup> et « XVI<sup>e</sup> siècles ne se font pas seulement juger comme mélodistes, mais aussi comme harmonistes, car toutes leurs « pièces sont écrites pour plusieurs voix. Sous ce rapport, « elles ont une plus grande valeur que les romances de nos « compositeurs. » (1).

\*  
\* \*

Détail curieux ! Un siècle environ après cette publication des chansons de notre artiste, un autre compositeur du même nom éditait également un recueil sous le titre de : « *Les chansons pour danser et pour boire du sieur Guyot.* » (Paris, 1634, in-8<sup>o</sup>). D'après une dédicace adressée « à M<sup>r</sup> Des Places, maistre d'hostel du Roy, » ce compositeur s'appellerait Cl. Guyot, ou Clément Guyot. (2) Y a-t-il un rapport de parenté quelconque entre lui et notre célèbre Castiletain ? C'est ce qu'il m'est impossible de déterminer. Je ne mentionne le fait que comme un exemple singulier du rapprochement des noms et des productions.

\*  
\* \*

Jean Guyot cultiva donc la chanson, et l'on peut assurer qu'elle ne fut point avare de sa reconnaissance envers lui puisqu'elle se prit, de la meilleure grâce du monde, à incruster un joyau de plus au scintillant diadème qui devait

---

(1) Ed. Fétil. Les mus. belges, tom. I, pag. 125-126.

(2) Note due à l'obligeance de M<sup>r</sup> Foringer, premier bibliothécaire de la Bibl. Royale de Munich.

orner le front du jeune musicien. Ce fut peut-être la seule tendresse qu'il lui accorda dans le cours de sa vie, car je n'ai pas trouvé, malgré mes recherches dans les recueils de l'époque, d'autres chansons que celles qui précèdent. Comme je l'ai déjà écrit, il se sentait entraîné d'instinct vers une carrière plus sérieuse; la musique religieuse semble avoir eu pour lui une attraction irrésistible, absorbante; il s'y consacrera dorénavant d'une façon absolue. (1).

---

---

(1) Un de mes honorables amis me fait observer à l'instant que le texte de la chanson : « *En lieux desbatz...*, etc. » ne peut signifier : « En tous lieux *ici-bas*, etc., » mais : « dans les lieux où *l'on se réjouit...* etc., » *s'esbattre* ayant la signification de *se réjouir*. Cela me paraît également plus logique.





**CHAPITRE X.**

---

LES CANTIQUES SACRÉS (PSAUMES & MOTETS)

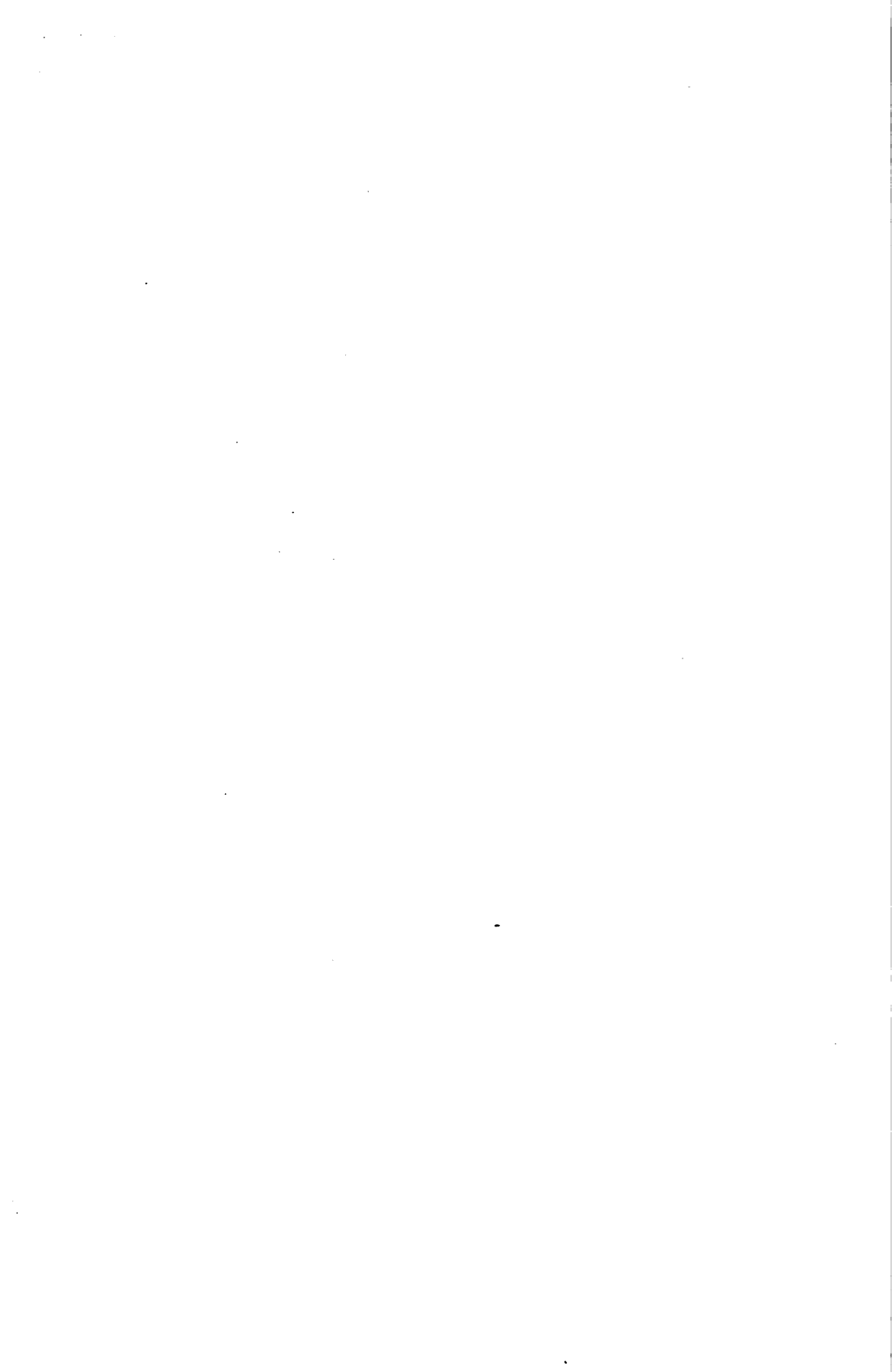
de **JEAN CASTILETI**

IMPRIMÉS A ANVERS PAR TYLMAN SUSATO

(1553-1557)

---





CHAPITRE X.

---

SOMMAIRE.

Difficulté de retrouver les œuvres des anciens maîtres de chapelle ; — Notre siècle s'efforce de combler ces lacunes ; — Des musicographes éminents ont déjà retracé plus d'une grande physionomie d'artiste musicien de ces temps éloignés ; — Les psaumes et motets de Jean Castileti ou Guyot imprimés par Tylman Susato ; — On ne trouve pas ce recueil à la Bibliothèque de Bourgogne ; — M<sup>r</sup> Foringer, bibliothécaire à Munich, me fait savoir que la Bibliothèque de cette ville le possède ; — Liste des œuvres de Guyot qui s'y trouvent ; — Les maîtrises d'églises ; — F.-J. Fétis et M<sup>r</sup> le chevalier X. van Elewyck ont demandé leur rétablissement ; — Feu le chanoine De Vroye a réorganisé celle de St-Paul, à Liège ; — Vœu d'y entendre exécuter les compositions de Jean Guyot ; — Opinion de l'allemand Kormmüller au sujet de l'exécution de ces anciennes musiques.

---

« Quant à ceux qui prétendent  
« qu'on peut réussir en quelque chose  
« sans travail et sans peine, ce sont des  
« empoisonneurs. (ВЕРЖАЮЩІЯ ФРАНКУСІ).

« Il apprit l'art de musique si per-  
« fectement, qu'il nectait sus chansons  
« et motets et avait l'art parfaitement  
« en soi. »

(OLIVIER DE LA MARCHÉ, à propos  
de Charles-le-Téméraire).

A la vérité, ce n'est pas chose facile que de mettre la main sur les compositions des auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle ; aussi suis-je intimement convaincu que, malgré tous mes efforts, je n'aurai réussi à découvrir qu'une faible partie des productions de Jean Guyot, quelles que soient d'ailleurs les peines que je me suis données pour arriver à des résultats plus fructueux. Demandez à ceux qui ont pris la peine de rééditer

quelques-unes des œuvres musicales de ce siècle ce qu'il leur en a coûté pour se les procurer ; consultez à ce sujet la *Société pour l'encouragement de l'art musical en Hollande*, dont le siège est à Amsterdam ; recourez à M<sup>r</sup> Robert Van Maldeghem, le patient auteur du *Trésor musical*, (1) à MM. L. de Burbure, Van der Straeten, etc., dont les travaux sont si estimés, et tous vous répondront que ce travail est des plus ardu et des moins rémunérateurs. (2) Il n'est aucune histoire qui n'ait été recouverte d'un voile aussi impénétrable jusqu'au second quart de notre siècle que celle de la musique aux Pays-Bas ; et cependant, il n'est pas d'annales dont nous devions être plus légitimement fiers, car nulle école n'a brillé d'un plus vif éclat ! C'est à celle-ci que l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne ont dû leurs premiers maîtres les plus éminents : ce sont ces maîtres wallons et flamands qui ont porté partout en Europe la gloire musicale du nom belge. Dans une sphère plus modeste, ne m'attachant qu'à éclairer le passé d'une seule et brillante personnalité, je me suis efforcé de remplir une lacune regrettable et de ramener au pays natal des éléments dispersés qui, réunis, groupés, reliés entr'eux, ne peuvent que l'honorer davantage. Mon travail est d'un fureteur : c'est

---

(1) Collection authentique de musique sacrée et profane des anciens maîtres belges.

(2) Tous les jours ces précieux documents qui prouvent notre antique gloire musicale se dispersent davantage ; je lisais dernièrement encore ce qui suit dans un journal de Bruxelles (4 janvier 1874) :

« On a découvert, aux couvents des Dominicains et des Augustins, à Rome, des œuvres remarquables, attribuées à nos anciens maîtres flamands : Willaert, Roland de Lattre, Josquin Després ; par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Prusse, ces merveilles ont été envoyées en Allemagne.

« Tout Belge ami de l'art se demandera si, en cette occurrence, il ne serait pas du devoir de notre gouvernement de réclamer des renseignements du ministre de Belgique, afin de tâcher, si le fait est exact, soit de se procurer ces manuscrits, soit d'en faire prendre copie, afin qu'ils ne soient point perdus pour l'art musical belge. » J'ignore si cette révélation a ému notre gouvernement.

de l'archéologie musicale : exhiber au grand jour les richesses éparpillées dans diverses villes du pays et de l'étranger et se rattachant à Jean Guyot, tel a été mon objectif. Mais où sont ces trésors de la musique ancienne ? Hélas ! ils sont presque introuvables ; c'est dans les rayons des grands dépôts littéraires, dans les principales bibliothèques de l'Europe qu'il faut aller pour les découvrir. Il y a là des matériaux précieux, du secours desquels nous ne pourrions nous passer. Que d'erreurs seront, grâce à eux, rectifiées ; que de faits obscurs seront remis en lumière ; que de choses perdues tirées de l'oubli. Le but que l'on poursuit compense bien la peine qu'on se donne pour l'atteindre. N'est-il pas vrai que les peintres, les sculpteurs, les architectes recueillent une gloire plus solide, plus durable que celle des musiciens ? La postérité jouit partout de leurs œuvres ; il n'est, pour ainsi dire, pas un coin du pays qui n'étale à nos regards un chef-d'œuvre d'architecture, de sculpture, de peinture. Les musées, les églises, les édifices publics sont remplis de leurs glorieux souvenirs et leurs noms sont connus de tous. En est-il de même des musiciens ? Hélas ! non ; tandis que tableaux et statues s'étalent partout dans nos monuments, dans nos temples, dans nos musées, dans nos cabinets, le son, quelque admirable qu'il soit, fuit, se perd et meurt dans un dernier écho, bien peu éloigné de son auteur. Vous me direz que l'impression musicale qui existait aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles a permis aussi de recueillir, dans des cahiers spéciaux, les œuvres de nos grands maîtres ; mais qu'est-ce que ces petits cahiers que le temps ronge chaque jour davantage et qui, passant de main en main, courent à chaque instant le risque de disparaître à jamais ? qu'est-ce que ces recueils pour conserver jusqu'à nous, à travers trois siècles, ces compositions qui ont coûté tant d'efforts, tant de peines, tant

de sacrifices à leurs créateurs ? Si vous voulez vous assurer de l'extrême fragilité de ce mode de conservation de nos productions musicales anciennes, recherchez, comme je l'ai fait, les publications de Tylman Susato, de Jean Montanus, de Joannelli, de Pierre Phalèse, etc., et vous serez étonné de la rareté de ces petits cahiers que leurs éditeurs ont cependant tirés par centaines d'exemplaires ; il est, pour ainsi dire, impossible d'en retrouver dans notre pays. C'est à Florence, à Rome, à Vienne, à Nuremberg, à Berlin, à Amsterdam, à Munich, etc., qu'il faut recourir ! Chose étrange et qui témoigne une fois de plus de la fugacité des choses humaines : nos vaillants musiciens belges ont créé, en Italie, les premières écoles musicales ; ils s'y sont montrés à la fois les principaux agents du développement de cet art, par le perfectionnement du contre-point, et les précurseurs intelligents du règne de Palestrina ; ils ont jeté les bases du fameux répertoire de la chapelle Sixtine ; ils se sont fait unanimement reconnaître comme les maîtres glorieux et les inspireurs des chefs de la grande école d'Espagne ; avec un éclat sans égal, ils ont longtemps dirigé les plus illustres maîtrises de l'Allemagne et conquis, par leurs talents, par leur génie séducteur, l'admiration de l'Europe entière pendant le cours des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ; eh bien ! de leurs savantes productions, des conceptions brillantes de leur génie, dans lesquelles ils mirent à la fois leur esprit et leur âme, de ces œuvres remarquables qui leur ont coûté tant d'efforts et de peines, que reste-t-il ? Presque plus rien ! La plupart ont péri dans le grand naufrage des ans. C'est à peine croyable, et pourtant c'est ainsi ! Heureusement, qu'en notre siècle, des esprits éclairés se sont mis à l'œuvre pour recueillir quelques épaves échappées du naufrage : F.-J. Fétis, Kiessewetter, Coussemaker, Léon de Burbure, Edmond Vander

Straeten, Robert Van Maldeghem, ont réussi, en surmontant d'énormes difficultés, à faire revivre la physionomie de quelques-uns de nos plus éminents musiciens de ces temps éloignés. Grâce à leurs savants travaux, à leur persévérance, les recherches deviennent plus aisées, la connaissance des sources plus certaine, les renseignements plus précis. Ils ont enfin ouvert une voie que d'autres auront à cœur de suivre.

\*  
\* \*

Je me doutais que les œuvres de Jean Guyot, qui avait bien décidément choisi pour son seul éditeur jusqu'alors son collègue Tylman Susato, devaient figurer dans presque tous les recueils édités par ce dernier. Aussi recherchais-je avidement l'ouvrage suivant sorti de ses presses : « *Ecclesiasticæ cantiones quatuor et quinque vocum, vulgo moteta vocant, tam ex veteri, quam ex novo testamento, ab optimis quibusque hujus ætatis musicis compositæ. Antea nunquam excusæ. Antverpiæ 1550 à 1557,* » petit in-4° obl. La Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, ne le possédant pas, je pus me convaincre enfin qu'il existait à la Bibliothèque Royale de Munich ; je résolus de m'adresser à cet important dépôt, et le succès couronna mes prévisions ; son premier et très-obligeant bibliothécaire, M<sup>r</sup> Foringer, a bien voulu m'adresser la liste des œuvres de Jean Castileti qui figurent dans les sept premiers livres de ce recueil ; la voici :

1°

LIVRE I, F° XV.

De Virginibus mat. XXV.

JOANNES GUIOT, ALIAS CASTILETI,

motet commençant par : *Prudente Virgines acceperunt oleum.*

2°                      LIVRE III, F° XVII<sup>b</sup>.

JOANNES CASTILETI.

De Christo prophetia quinquagesima tertia,  
psaume commençant par : *Domine, quis, credidit auditui nostro.*

3°                      LIVRE IV, F° XII.

JEAN CASTILETI.

Psalmus XCII,

commençant par : *Dominus regnavit, decorem indutus est.*

4°                      LIVRE VII, F° XIII<sup>b</sup>.

JOANNES CASTILETI.

De diva Virgine,

motets commençant par : I *Florens rosa.*

II *Mater domini speciosa.*

Tels sont les titres des deux psaumes et des trois motets, à cinq voix, de Castileti, qui ont paru dans l'important recueil de Tylman Susato, à Anvers, de 1553 à 1557.

\*  
\* \*

On sait que les maîtrises d'église, sortes de conservatoires, étaient les seules où se formaient les musiciens et les artistes les plus savants de nos provinces. Feu F.-J. Fétis a demandé, non sans raison, le rétablissement de quelques grandes maîtrises en Belgique; mais jusqu'ici, disait en 1860, au congrès de Paris, M<sup>r</sup> le chevalier X. van Elewyck, de Louvain, (1) sa voix n'a pas été entendue et aujourd'hui

---

(1) Discours sur la musique religieuse.

L'honorable chevalier X. van Elewyck m'a fait savoir qu'il ne possédait aucune note sur Jean Guyot, et qu'il bornait ses études aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ainsi qu'aux 25 premières années du XIX<sup>e</sup>. Son travail concernera spécialement Louvain.

---

nous n'en avons qu'une seule, celle de la cathédrale Saint-Paul, de Liège, qui doit sa réorganisation à feu le chanoine De Vroye, de Villers-la-Ville, grand chantre de cette cathédrale, compositeur et musicographe distingué, et éditeur des nouveaux livres de plain-chant de ce diocèse. (1) Si j'évoque ce souvenir, c'est pour mieux faire remarquer combien la tradition musicale s'est maintenue à Saint-Paul, à Liège, et pour avoir l'occasion de former le vœu de voir cette église, ainsi que celle de Châtelet, reprendre les motets d'un artiste qui leur a fait tant d'honneur et qui les a très probablement écrits pour elles, au moins en grande partie. Je souhaite vivement qu'elles suivent le conseil du savant auteur allemand P.-A. Kornmüller, et elles n'auront pas lieu de regretter d'avoir rajeuni, par une idée patriotique, ce qui paraît vieux sans l'être réellement, et du moins d'avoir tiré d'un injuste oubli des œuvres qui firent, en leur temps, la gloire la plus pure de notre petit pays. Kornmüller écrit donc dans son « *Lexikon der Kirchlichen Tonkunsts* : (2) « Notre époque a grand besoin de reprendre sérieusement « les anciens maîtres, de les étudier et de les exécuter ; ils « seront pour elle une source plus précieuse d'instruction et « de science ; elle se frayera, avec l'aide de Dieu, la voie « vers une harmonie et une instrumentation qui conviennent « à la musique d'église. »

A l'œuvre donc, vous tous qui portez intérêt à nos vieux artistes et à notre réputation musicale moderne !

---

(1) La maîtrise a été rétablie à Saint-Paul en même temps que le culte catholique, après la révolution française. Le premier maître de chapelle a été M<sup>r</sup> Harzeus, le second M<sup>r</sup> D. Duguet, père, et le troisième M<sup>r</sup> Jules Duguet, fils. C'est le maître actuel.

(2) Pag. 273.





**CHAPITRE XI.**

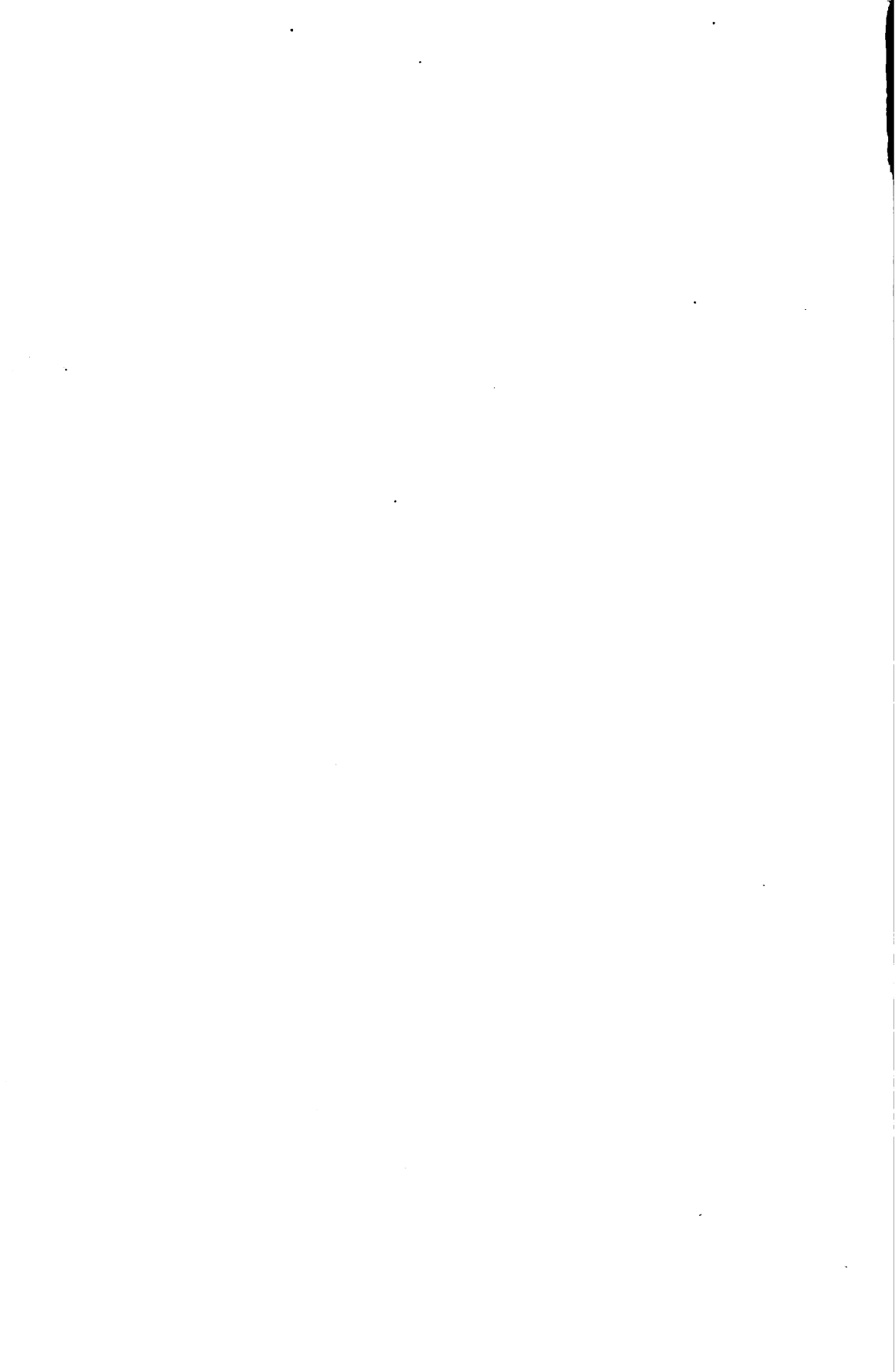
---

**JEAN GUYOT OU GUIDONIUS**

**AUTEUR DES « MINERVALIA ARTIUM »**

**(1554)**

---



# JEAN GUYOT DE CHATELET, SA VIE ET SES ŒUVRES.

---

## CHAPITRE XI.

---

### SOMMAIRE.

Persévérance de Jean Guyot dans le travail ; — Prosateur et poète latin, il publie, à Maestricht, en 1554, un ouvrage sur les arts libéraux ; — Rareté de ce volume ; — Les divers auteurs qui s'en sont occupés ; — Il est saisi, à Mons, en 1568, par l'Inquisition et reconnu exempt de tout germe d'hérésie.

---

« Les livres ne serviroient de rien  
« si n'estoit pour ramener en mémoire  
« les choses passées. »  
(PHILIPPE DE COMMINES. Liv. II. ch. VI).  
« Les livres sont la meilleure mu-  
« nition que j'aie trouvé à cet humain  
« voyage. » (MONTAIGNE).

Ce qui distingue surtout Jean Guyot, c'est la persévérance qu'il mit dans le travail, et qu'il recommande à tous ceux qui veulent se faire une belle réputation. Ses fonctions de maître de chapelle lui laissent-elles quelques loisirs, aussitôt il en profite pour se livrer à l'étude sérieuse de son art ; Guyot est à la fois un brillant prosateur et un bon poète ; il écrit des vers latins avec une grande facilité, voire même avec élégance ; il déclare qu'il a jadis rendu, non sans succès, ses hommages aux muses qui l'ont, ajoute-t-il, favorablement accueilli ; et non-seulement il se complait dans ces distractions intelligentes, mais il songe à en propager le goût dans son pays. C'est ainsi qu'il publie, en 1554, chez Jacques Bathen, à Maestricht, faute d'imprimeur à Liège, un

savant ouvrage sur les arts libéraux, dans lequel il invite fortement les beaux esprits à suivre le chemin de la bonne renommée par des productions nouvelles, suivant l'expression d'Abry.

\*  
\* \*

C'est ici le lieu de rappeler l'erreur dans laquelle les biographes ont versé, faute de vérification suffisante, en attribuant à diverses personnes les différents noms qui n'appartiennent irréfutablement qu'à Jean Guyot. Je l'ai déjà fait observer : Jean Guyot prit, à l'étranger et même dans son pays natal, le nom de *Johannes Castileti* ou *Jean de Châtelet*. Plus tard, latinisant le nom de *Guyot*, et se souvenant de la racine *Guy* et de ses dérivés *Guido*, *Guide*, *Guidon*, etc., il signera son livre : *Johannes Guidonius*, avec cette mention caractéristique : *Castiletanus*, afin de préciser le lieu de sa naissance. Il prendra de plus le soin de faire imprimer son nom d'artiste sur le titre courant de son livre : « *Minervalia Joannis Castileti*. » Ces singulières variations avaient donc fait prévaloir jusqu'aujourd'hui l'idée de trois personnages distincts. Mes investigations m'ont heureusement permis de rétablir la vérité au plus grand honneur du maître de chapelle Castiletain. *Jean Guyot*, *Johannes Castileti* et *Johannes Guidonius*, l'auteur des *Minervalia*, sont en réalité les noms différents d'un seul et même personnage, et non ceux de divers compositeurs ou écrivains. On sait déjà comment, dès le début de mes recherches, frappé par cette coïncidence que *Johannes Guidonius*, l'écrivain, et *Jean Guyot*, le musicien, étaient tous deux originaires de Châtelet, qu'ils vivaient à la même époque, dans le même pays de Liège, qu'ils s'occupaient tous deux de l'art musical, et qu'enfin ils portaient tous deux le même prénom *Jean* ; remarquant, en outre, cette particu-

larité, que presque tous les biographes, depuis Paquot, traduisaient *Guidonius* par *Guyaux*, j'en étais arrivé à la conviction que ces deux noms ne représentaient bien décidément qu'une seule et même personne, qui n'était autre que *Jean Guyot*; en effet, la découverte de l'inscription de sa pierre tumulaire, qui se trouvait dans la chapelle des Clercs, à Liège, vint bientôt confirmer mes déductions. Elle indiquait clairement que *Johannes Guidonius* avait été chapelain à Saint-Paul, ensuite à la cathédrale de Saint-Lambert, et enfin maître de chapelle de l'Empereur Ferdinand I<sup>er</sup>. Dès ce moment, le doute n'était plus permis : Jean Guyot était l'auteur des *Minervalia artium*.

\*  
\* \*

Passons maintenant en revue les biographes et les bibliographes qui se sont occupés de l'auteur et du livre. Louis Abry, qui mourut à Liège en 1720, est, selon moi, le premier qui en fasse mention. Voici les termes dont il s'est servi dans les « *Hommes illustres de la nation Liégeoise* » (1) : Jean Guide, de Chastelet-sur-Sambre, pays de Liège, a publié un livre intitulé : « *Minervalia* » où il fait l'exaltation des beaux arts et des sciences contre la paresse et l'ignorance volontaire; il a traité aussi de la musique et autres pour lesquels il incite fortement les beaux esprits à suivre le chemin de la vertu par des productions nouvelles; imprimé à Maestricht, l'an 1554 in-4°. » Par parenthèse, j'observe, non sans étonnement, qu'il donne à *Guide* des armoiries qui ne sont pas celles de Guyot et qui me paraissent, sauf pour les métaux et les couleurs qu'il n'indique pas, ressembler à celles de la famille Cornet, de Châtelet, savoir : « de . . . . . »  
« à la bande de . . . . . chargée de trois cornets ou huchets

---

(1) Pag. 40.

de..... »; peut-être avait-il pour cela quelque motif qu'il ne m'a pas été donné de pénétrer. En consultant l'ouvrage d'Abry, on verra qu'il distingue, comme plusieurs autres, *Jean Guide*, traduction de *Guidonius*, de *Jean Guillot (Guyot)*; il donne à chacun d'eux une biographie spéciale de même qu'il leur accorde des armoiries différentes, comme on le verra plus avant.

\*  
\* \*

Godefroid Walther, dans son « *Musicalisches lexicon*, » imprimé à Leipzig en 1732, consacrant un article à Johannes Guidonius et à ses « *Minervalia*, » ajoute que cet ouvrage est cité dans la *Bibliothèque philosophique*, de Lipenius; mais je n'ai pu malheureusement contrôler l'exactitude de cette indication. J'ai parcouru, sans trouver la confirmation de cette affirmation, les deux volumes in-8° de la « *Bibliotheca realis philosophica* », que Martin Lipenius fit imprimer à Francfort, en 1682, et qui se trouve à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles. Viennent ensuite Valère André (1) et Foppens (2), dont la « *Bibliotheca Belgica* » a été éditée en 1739; aux pages 652 et 653 du tome II, on lit : « Guidonius Castiletanus, quod in Eburonibus est oppidum, ad quartam supra Namurcum lapidem. In artibus humanitatis nobilitis doctus, multarumque operatione virtutem insignis. Scripsit librum cui titulum apposuit : *Minervalia*... etc. ». Presque tous leurs successeurs n'ont fait que reproduire cette version, tel que l'historien Paquot, de Florennes, qui s'exprime en ces termes dans ses « *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* »,

---

(1) L'ouvrage de Valère André que j'ai consulté à la Bib. de l'Univ. de Liège avait appartenu, en 1740, au chanoine Simon Tricot, de Châtelet, grand chancre de la collégiale de N.-D., à Maestricht, et musicien distingué.

(2) Zwertius n'en dit rien.

édités en 1769 (1) : « Jean Guyaux ou Johannes Guidonius, humaniste du XVI<sup>e</sup> siècle, était natif de Chastelet, alors village, aujourd'hui petite ville de la principauté de Liège, sur la rive droite de la Sambre, entre Charleroi et le prieuré d'Oignies. *Il y a grande apparence qu'il régenta la rhétorique à Maestricht* lorsqu'il publia un petit ouvrage qui n'est pas mal fait et qui a pour titre : *Minervalia Johannis Guidonii Castiletani*, in-4<sup>o</sup> de 68 feuillets, dont les bibliothécaires ne disent rien. » Cette dernière allégation que Paquot avait déjà produite dans une édition antérieure, celle de 1768, que je crois être la première (2), serait erronée en ce sens que Lipenius aurait déjà cité cet ouvrage dans sa « *Bibliothèque philosophique* » un siècle auparavant, et que d'ailleurs Foppens l'avait encore signalé depuis lors. Toutefois le soin que met Paquot à copier scrupuleusement le titre de ce livre, à en indiquer le format, la pagination, etc., me fait supposer qu'il a dû avoir l'ouvrage de Jean Guyot entre les mains. Quant à cette simple induction : « *Il y a grande apparence qu'il régenta la rhétorique de Maestricht, etc., etc.,* » j'ai tenu à me convaincre de ce qu'elle avait de fondé, et je me suis adressé dans ce but à l'estimable M<sup>r</sup> H.-P.-H. Eversen, un des membres les plus distingués de la « *Société historique et archéologique du Duché de Limbourg,* » à Maestricht ; jusqu'à ce jour, je n'ai trouvé nulle part la confirmation de la note un peu dubitative, il est vrai, de l'auteur des « *Mémoires* ». Au surplus, voici la réponse que M<sup>r</sup> Eversen me fit l'honneur de m'écrire, le 27 mars 1870 :

« Afin de vous être utile, j'ai voulu d'abord faire toutes les recherches possibles ; malheureusement, jusqu'à présent, elles sont restées sans résultat ; « aux archives communales, que j'ai compulsées en grande partie, surtout à

---

(1) Tom XV, pag. 196.

(2) Tom III, pag. 269.



« l'époque en question, il n'est pas fait la moindre mention de *Guidonius*; j'ai  
 « consulté, en outre, toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire et des anti-  
 « quités à Maestricht, M<sup>r</sup> le vicaire Habets, président de notre Société et M<sup>r</sup> le  
 « notaire Dumoulin qui en est membre; aucun d'eux n'a pu me donner la moindre  
 « indication. Comme le seul Collège qui existait alors à Maestricht relevait du  
 « chapitre de S<sup>t</sup>-Servais, j'ai demandé des renseignements à M<sup>r</sup> le vicaire  
 « Willemsen, également membre du comité, qui a publié une grande partie des  
 « archives de l'ancien chapitre, et, quoique le nom de *Guidonius* ne lui parût  
 « pas inconnu, nous n'avons pas trouvé son nom sur la liste des membres du  
 « chapitre de cette époque. Je me suis adressé également à M<sup>r</sup> le vicaire  
 « Van Soest, qui a fait beaucoup de recherches dans les archives de l'ancien  
 « chapitre de Notre-Dame, où il y avait dans ce temps non un collège mais une  
 « école, le nom de *Guidonius* lui était tout à fait inconnu. En dernier lieu, je me  
 « suis adressé à notre savant archiviste de la province, M<sup>r</sup> l'avocat G.-D. Fran-  
 « quinet, qui a fait immédiatement toutes les recherches possibles dans la partie  
 « des archives des chapitres de Saint-Servais et de Notre-Dame, dont le dépôt  
 « se trouve aux archives de la province, mais également sans résultat. Cepen-  
 « dant, des recherches de MM<sup>rs</sup> Willemsen et Franquinet, on peut déduire avec  
 « certitude que si *Guidonius* a été à Maestricht, ce n'a pas été dans la qualité  
 « que Paquot veut lui attribuer. »

Le nom de notre illustre musicien aurait pu, il est vrai, être inscrit dans les papiers de cette ville, soit sous la forme de *Castileti*, soit sous celle de *Guyot*, mais ces Messieurs n'ont pas été plus heureux pour ces noms que pour l'autre; si Jean Guyot s'est rendu à Maestricht, ce ne peut donc être que momentanément et pour veiller à l'impression de son ouvrage chez l'imprimeur Jacques Bathen. En effet, n'oublions pas qu'en 1546 nous avons rencontré notre compositeur wallon comme maître des chantres à la collégiale Saint-Paul, à Liège, et que, d'un autre côté, l'inscription de sa pierre tumulaire, placée dans la chapelle des Clercs, porte cette mention significative: « *Quondam in sancto Paulo, deinde in Ecclesia Leodiensi precentor et demum apud Imperatorem Ferdinandum Cæsareæ Capellæ magister.* » Ce qui signifie qu'après être sorti de la collégiale Saint-Paul, il passa à la cathédrale Saint-Lambert et que de là, il alla ensuite exercer les hautes fonctions de maître de chapelle à la cour de l'empereur Ferdinand. Si,

dans l'intervalle, il eût occupé ailleurs un autre poste important, ne l'eut-on point inscrit avec ses autres titres ? Or, il n'est fait aucune mention de ce prétendu séjour de Jean Guyot à Maestricht, séjour qui ne pourrait avoir eu lieu, si on voulait le faire concorder avec la date de ses « *Minervalia* » (1554), vraisemblablement qu'après son départ de la collégiale Saint-Paul, ce qui n'est pas possible, car nous voyons qu'il quitta Saint-Paul pour entrer à la cathédrale de Saint-Lambert. On peut donc considérer comme réduite à néant cette supposition, toute gratuite d'ailleurs, du célèbre biographe Paquot.

\*  
\* \*

Devaux, doyen de la collégiale Saint-Pierre, à Liège, vers la fin du siècle passé, s'occupe aussi de Guidonius dans une « *Histoire ecclésiastique du diocèse de Liège,* » ouvrage manuscrit qui repose à la bibliothèque de l'université (1). Il signale, en ces termes, les « *Minervalia* » : « Dans ce travail, Guidonius démontre le mérite supérieur de la science et la bassesse de l'ignorance; il y peint, avec des traits délicats, une sortie des autres arts libéraux contre la musique et il y presse de l'aiguillon les hommes à la vertu. » Devaux verse toutefois dans l'erreur en écrivant que cet ouvrage a été imprimé en 1534; il a fait un 3 d'un 5. Passons à d'autres : Forkel, dans son « *Allgemeine litteratur der musik,* » imprimé à Leipzick, en 1792, cite les « *Minervalia,* » de J. Guidonius, purement et simplement, c'est-à-dire sans aucun commentaire. (2).

(1) Tom V, pag. 82.

(2) J'ai aussi feuilleté, au point de vue de Jean Guyot, mais sans succès, l'ouvrage de Pierre Opmerus et de Laurent Beyerlinck (1591 à 1601) (Bib. de Bourg. à Bruxelles), intitulé : « *Opus Chronographicum orbis universi....., continens historiam, icones, elogia virorum illustrium, etc.* » Dom Martin Gerbert n'en dit rien non plus dans ses « *Scriptores ecclesiastici de musica,* » 3 vol. in-4°, publiés à St-Blaise en 1784, ce qui m'étonne un peu néanmoins,

\*  
\* \*

Un ouvrage publié en 1810, à Paris, par Al. Choron et F. Fayolle, et intitulé : « *Dictionnaire historique des musiciens*, » me fournit les indications suivantes que je livre au public sous toutes réserves et uniquement pour lui faire remarquer la singularité des rapprochements produits par l'homonymie, la chronologie, et l'identité des professions de certains personnages; après avoir consacré un article spécial, mais qui n'apprend rien de nouveau, à Jean Castileti, ces auteurs écrivent ce qui suit à la lettre G : « Guillaud, Maximilien, a publié, en 1554, un *Traité de musique*. On trouve plusieurs morceaux de sa composition dans les douze messes à quatre voix, imprimées à Paris, en 1554. » Puis : « *Guyon J., musicien français du XVI<sup>e</sup> siècle, de qui l'on trouve plusieurs morceaux dans les douze messes à quatre voix qui parurent à Paris, en 1554.* » Jean Guyot, J. Guyon et Guillaud (Maximilien) ont évidemment une assez grande ressemblance, à part le prénom de Maximilien, donné à ce dernier; mais la ressemblance devient plus forte encore, lorsque l'on constate que tous les trois publient, dans le cours de la même année 1554, soit un « *Traité sur la musique*, » soit des « *compositions musicales religieuses*. » En vérifiant de plus près ces curieux rapprochements, qui peuvent fort bien n'être que fortuits, on pourrait peut-être se trouver amené à cette conclusion que ces trois formes de noms ne déterminent de nouveau qu'une même personne; mais, je le répète, c'est à éclaircir.

---

Jean Guyot ayant été à la fois ecclésiastique et musicien. Je n'ai pu rencontrer l'ouvrage suivant : « *Catalogus librorum a nundinis quadragesimalibus Francofurtii anno 1569 celebratis*. Francofurt. apud Georg. Corwinum, anno 1579. Il ne se trouve pas à la Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.

\*  
\*\*

Quand j'ai écrit, dans mon Introduction et dans le cours du chapitre I de cette biographie, que le baron de Villenfagne ne faisait pas mention de Jean Guyot, j'ai fait erreur ; j'en fais humblement mon *mea culpa* ; car, depuis lors, j'ai pu me procurer une édition de son ouvrage où il accorde honorablement la première place, entre tous les anciens musiciens liégeois, à Jean Guyot. Les « *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège,* » ayant été publiées en cette ville, en 1817, il s'ensuit que de Villenfagne a été le second publiciste liégeois qui s'est occupé de notre artiste. Chronologiquement, il vient donc immédiatement après L. Abry et avant Dewez. Son récit est même plus complet que celui des autres écrivains, car il est le seul qui me paraisse envisager Jean Guyot à la fois comme artiste musicien et comme écrivain. « N'est-il pas juste, écrit-il en commençant, (1) que nous tirions de l'oubli où ils sont ensevelis aujourd'hui, des artistes qui ont consacré leur vie à l'amusement de leurs concitoyens ? Jean Guioz (*sic*) (2), né dans le bourg de Châtelet du ci-devant pays de Liège, avait un grand talent pour la musique et a laissé loin derrière lui tous les compositeurs qui l'avaient précédé ; *ses ouvrages étaient, en effet, assure-t-on, originaux et pittoresques* : on lui doit d'ailleurs des élèves qui ont encore étendu le progrès de cet art enchanteur. Guioz dirigea longtemps la musique de la chapelle de l'Empereur Ferdinand I<sup>er</sup> ; de

---

(1) Tom II, pag. 359.

(2) « Il est possible, ajoute en note l'auteur, que j'aie été induit en erreur sur la véritable orthographe des noms des musiciens que je rappelle dans cette notice, ainsi que sur celle des noms de quelques artistes dont j'ai parlé dans les articles précédents. Je prie mes concitoyens de m'avertir des fautes que je pourrais avoir commises à cet égard. » Voilà comment il se fait que presque tous les biographes ont écrit erronément : *Guioz* pour *Guyot*.

« retour dans sa patrie, il obtint une prébende impériale dans « le chapitre cathédral de Liège. Il mourut en 1589 (*sic*), âgé « de près de 90 ans. » L'auteur de cette notice, en signalant le caractère original et pittoresque des ouvrages de Jean Guyot, entend-t-il parler de ses œuvres littéraires ou de ses œuvres musicales ? On est en droit, me semble-t-il, de supposer qu'il vise ici le musicien et non le prosateur ; dans le cas contraire il aurait alors, le premier, percé le mystère qui enveloppait la personnalité de l'artiste par rapport à ses différents noms, et échappé aux errements des autres écrivains tel qu'Abry, qui n'étaient pas parvenus à s'assurer que l'auteur des « *Minervalia* » et le maître de chapelle ne faisaient qu'une seule et même brillante individualité.

\*  
\* \*

Je continue à donner la liste des auteurs qui ont cité l'écrivain Guidonius ou Guyot : deux ouvrages, parus en 1862, le mentionnent encore : A.-J. Van der Aa, dans sa « *Biographisch Woordenboek, etc.*, » imprimée à Harlem, reproduit, en langue hollandaise, exactement ce que Paquet avait publié avant lui, ni plus ni moins. Il en est de même de feu F.-J. Fétis qui, dans sa deuxième édition (1), après avoir donné une biographie erronée de Castileti, fait de Johannes Guidonius un écrivain « *hollandais (!)* » apparemment parce qu'il avait publié son ouvrage à Maestricht, et sans réfléchir qu'au moment de cette publication, cette ville était terre liégeoise. Il ne donne d'ailleurs aucune biographie ; il indique seulement le titre de l'ouvrage. Feu Ulysse Capitaine, dans ses « *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie dans les localités dépendantes de l'ancienne principauté*

---

(1) Paris 1862. Tom IV, pag. 156.

de Liège » (1), M<sup>r</sup> le comte X. de Theux, dans sa « *Biographie liégeoise* » (2), M<sup>r</sup> H. Eversen, dans un travail intitulé : « *De l'époque où l'imprimerie fut établie à Maestricht* » (3), M<sup>r</sup> L. Schools, dans sa notice « *Encore un mot sur Jacques Bathen* » (4), reproduisent aussi simplement le titre de l'ouvrage; quelques-uns d'entre eux copient même textuellement la note de Paquot au sujet du collège de Maestricht; tous appliquent à l'auteur le nom de *Guidonius*, un seul excepté, M<sup>r</sup> Eversen, qui lui donne les noms de *Guyaux* ou *Guidonius*. Hyacinthe Vander Meeren, dans sa « *Bibliotheca scriptorum Leodiensium* », travail inédit dont j'ai dû la connaissance à l'obligeance du regretté Ulysse Capitaine et dont j'ignore la date, reproduit exactement l'article de Foppens.

Il ressort à l'évidence de tout ce qui précède que les bibliographes s'étant copiés successivement sur ce point, aucun d'eux vraisemblablement, hormis Paquot, n'a pu avoir entre les mains les études sur les arts libéraux de Jean Guyot. J'en ai acquis, depuis lors, la conviction absolue. Tels sont, en résumé, les écrivains qui ont signalé l'ouvrage de notre compatriote; il doit y en avoir, je le crois, beaucoup d'autres encore, mais il est fort difficile de les découvrir. Les citations que j'ai produites dans ce chapitre fourniront d'ailleurs une preuve suffisante pour établir que l'ouvrage de Guyot n'a jamais été perdu de vue depuis la date de sa publication jusqu'aujourd'hui.

\*  
\* \*

Quelques mots maintenant au point de vue du choix de son imprimeur. Les villes où existaient des établissements

---

(1) Bruxelles 1867. Pag. 60 à 61.

(2) Tom II, pag. 347.

(3) Tom V des Publicat. de la Soc. arch. du Duché de Limbourg (année 1868).

(4) Tom VI des Publicat. de la Soc. arch. du Duché de Limbourg (année 1869).

semblables étaient peu nombreuses dans les Pays-Bas; on cite les imprimeurs d'Alost en 1473, de Louvain en 1474, d'Anvers, de Bruxelles, de Bruges en 1476, d'Audenaerde en 1480, de Gand en 1483, de Maestricht en 1552, de Liège en 1556. Rutger Velpius n'introduisit cet art, à Mons, qu'en 1580, ville qu'il quitta, en 1585, pour aller s'établir à Bruxelles. L'imprimerie fut ensuite introduite à Ath, en 1610, par Jean Maes, à l'Abbaye de Bonne-Espérance, en 1707, et à Belœil, par le prince de Ligne, en 1780. (1) Or donc, à l'époque où Jean Guyot publia son ouvrage, aucun imprimeur n'existait à Liège; le premier que l'on connaisse en cette ville est Henri Rochefort, à la date de 1556, c'est-à-dire deux ans après la publication des « *Minervalia* » (2). Gauthier Morberius est signalé comme le second en 1560. D'un autre côté, Jacques Bathen (Bathenius), que l'on rencontre fixé à Louvain en 1545 (3), où Jean Guyot pourrait l'avoir connu, transporta son industrie à Maestricht, où l'on ne connaissait pas d'imprimerie avant lui et où il publia, dès le mois de décembre 1552, un in-4° gothique de 23 feuillets, à la demande du prince-évêque de Liège, Georges d'Autriche, dont, selon U. Capitaine, il était déjà l'imprimeur en 1549, lorsqu'il habitait Louvain. Dans le cours des années 1553 et 1554, Bathen publia encore trois ouvrages, parmi lesquels nous rencontrons celui de Jean Guyot, qui est mentionné comme étant le quatrième sorti de ses presses. On ne rencontre plus le nom de cet imprimeur dans les annales de l'imprimerie, à Maestricht, à partir de l'année 1557. Le dernier article de

---

(1) V. VINCENT. Essai sur l'hist. de l'imp. en Belgique. Pag. 198 et 319.

(2) Voir J.-B. VINCENT. Essai sur l'hist. de l'imprimerie en Belgique depuis le XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>.

(3) V. aussi Dict. de géog. à l'usage du libraire et de l'amateur de livres, par un bibliophile.

M<sup>r</sup> Louis Schools : « *Encore un mot sur Jacques Bathen* », fait connaître les titres de deux autres de ses ouvrages imprimés en 1553 et 1554, de sorte que celui de Jean Guyot n'arrive définitivement qu'en cinquième ligne, si pas en sixième. La réputation de Bathen était donc établie alors. Parmi ces deux ouvrages, le second, écrit en langue flamande, a pour nous un intérêt tout particulier, car il traite aussi de la musique, et il fut publié précisément pendant le cours de la même année qui vit paraître celui de Jean Guyot. Il nous donne la clef de la spécialité de Bathen. Il contient, dit l'auteur de la notice, des poésies flamandes qui sont restées inconnues à MM<sup>rs</sup> Willems, Snellaert et Coussemaker, lors de la publication de leurs chrestomathies ; il n'a pas été non plus connu de M<sup>r</sup> le comte X. de Theux. (1) C'est à feu C.-P. Serrure, professeur à la Faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, que l'on en doit la découverte ; voici le titre tel qu'il le fournit lui-même : « *Dat ierste boeck vanden nieuwe duytsche liedekens met III. IIII. V. VI. en VIII partyen, van excellente musiciens nu corts in musycke ghestelt, bequaem om te singhen, ende op instrumenten te spelen. Tenor.* » Des deux côtés de la vignette, on lit cette devise : « *David cum cantoribus citharam percutiebat.* » *Met Privilegie van beyde onse ghenaedighe Heeren gedruet tot Maestricht by my Jacob Baethen. M. D. L. IIII. in de maent van november, voor hem ende Hendrick Peymans, boeckvercooper.* » C'est un in-4° oblong de 26 feuilles. M<sup>r</sup> L. Schools en donne une analyse détaillée dans sa notice. La musique commence sur le verso de la première feuille et continue jusqu'au recto de l'avant-dernière ; vient ensuite la

---

(1) Bibliog. liég. 2 vol. Liège 1867, par M<sup>r</sup> le comte Xavier de Theux de Montjardin.



table. « La découverte de ce recueil, dit M<sup>r</sup> L. Schools, a, comme on le voit, son importance, non-seulement sous le rapport bibliographique, mais aussi sous celui de la littérature flamande et de la musique. L'atelier de Jacques Bathen, à ce qu'il paraît, était très complet pour son temps, car il était pourvu du type italique, inventé en 1522, par Alde Manuce, et des types mobiles de la musique employés pour la première fois, en 1542, par Guillaume Vissenaken, d'Anvers. »

Indépendamment de la connaissance de cet imprimeur, que Jean Guyot avait pu faire lorsqu'il était étudiant à l'université de Louvain, et qui justifierait jusqu'à un certain point la préférence qu'il lui accorda plus tard pour l'impression de son ouvrage, on doit conclure, de ce qui précède, que Jacques Bathen avait d'autres titres sérieux à la faveur de notre vaillant artiste, et que la réputation dont il jouissait à Maestricht a fort bien pu amener Jean Guyot, lorsqu'il habitait Liège, à lui confier le soin d'éditer son travail, sans qu'on puisse supposer pour cela, comme je l'ai démontré plus haut, que ce fut par suite de son prétendu séjour à Maestricht. Bathen était aussi, on l'a vu, l'imprimeur du prince-évêque de Liège. Ce titre seul suffisait amplement.

\*  
\*  
\*

Un petit incident se rattache à la destinée de l'ouvrage de Jean Guyot ; pas plus que beaucoup de ses confrères, ce livre ne put échapper, pendant cette période de luttes religieuses, aux investigations soupçonneuses du Conseil des Troubles ; le 16 mars 1568, un exemplaire des « *Minervalia artium liberalium* » fut saisi à Mons. Ce fait nous est révélé par M<sup>r</sup> Ed. Vander Straeten, (1) qui en a trouvé la preuve dans un

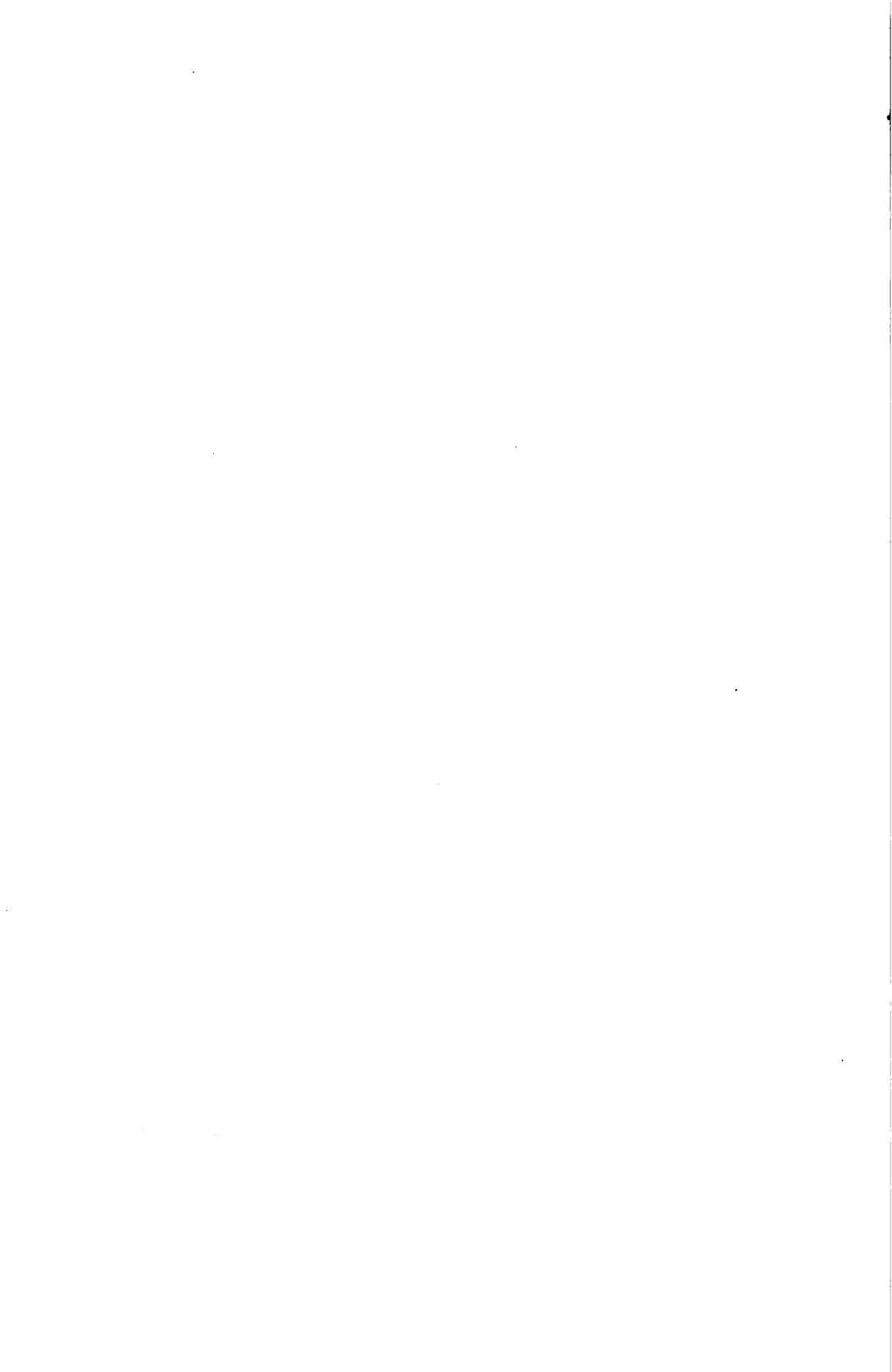
---

(1) La Musique aux Pays-Bas. Tom III, pag. 204.

carton bibliographique reposant aux « *Archives du Royaume.* » Des saisies générales furent opérées successivement à Anvers, à Mons, à Ath, à Enghien, à Bruxelles, à Courtrai et à Aire. Les examinateurs conclurent que les « *Minervalia* » de Jean Guyot ne recélaient aucun germe d'hérésie : son œuvre échappa donc au feu destructeur. Parmi les livres musicaux qui furent examinés, à Mons, avec le sien, je signalerai, d'après l' « *Inventaire des livres bons trouvés ès maisons des libraires jurés de la ville de Mons, visités ce XVI<sup>e</sup> de mars 1568,* » ceux de Phalèse (imp. en 1568), de Hubert Waelrant (id. 1552 et 1554), d'Adrien Le Roy (Paris, 1557), d'Adrien Willaert (Louvain, 1561). Le titre des « *Minervalia* » est écrit comme suit dans cet inventaire : « *Minervalia Joannis Guyot (sic), Castiletani, Trajecti apud Jacobum Batenium 1554.* » (1) Jugeons par nous-même, à notre tour, mais à un autre point de vue, l'œuvre de notre savant compatriote.

---

(1) On ne condamna au feu que très peu de livres avant l'année 1500. Philippe II ordonna, en 1558, que l'on imprimât un catalogue des livres défendus par l'Inquisition d'Espagne. Le pape Paul IV voulut que les inquisiteurs de Rome fissent un pareil catalogue ; il fut publié en 1559. Enfin, le Concile de Trente ordonna que l'on en ferait un nouveau pour les livres défendus et que tous les autres livres seraient examinés par un certain nombre de théologiens ; les inquisiteurs devaient effacer tous les passages qui pourraient nuire à l'église romaine. Afin de mettre ce décret à exécution, le duc d'Albe écrivit aux évêques, aux universités et aux magistrats de chaque bonne ville des Pays-Bas et leur ordonna de faire lire, par des personnes choisies, tous les livres suspects et de lui mander quel était leur sentiment sur chacun d'eux. Cet ordre fut exécuté en neuf mois. La conséquence fut la publication, par Christophe Plantin, d'Anvers, d'un « *Indice expurgatoire.* » (V. GÉRARD BRANDT. *Hist. de la Réformation.* Tom I, liv. X, pag. 197 à 199. La Haye 1726).



**CHAPITRE XII.**

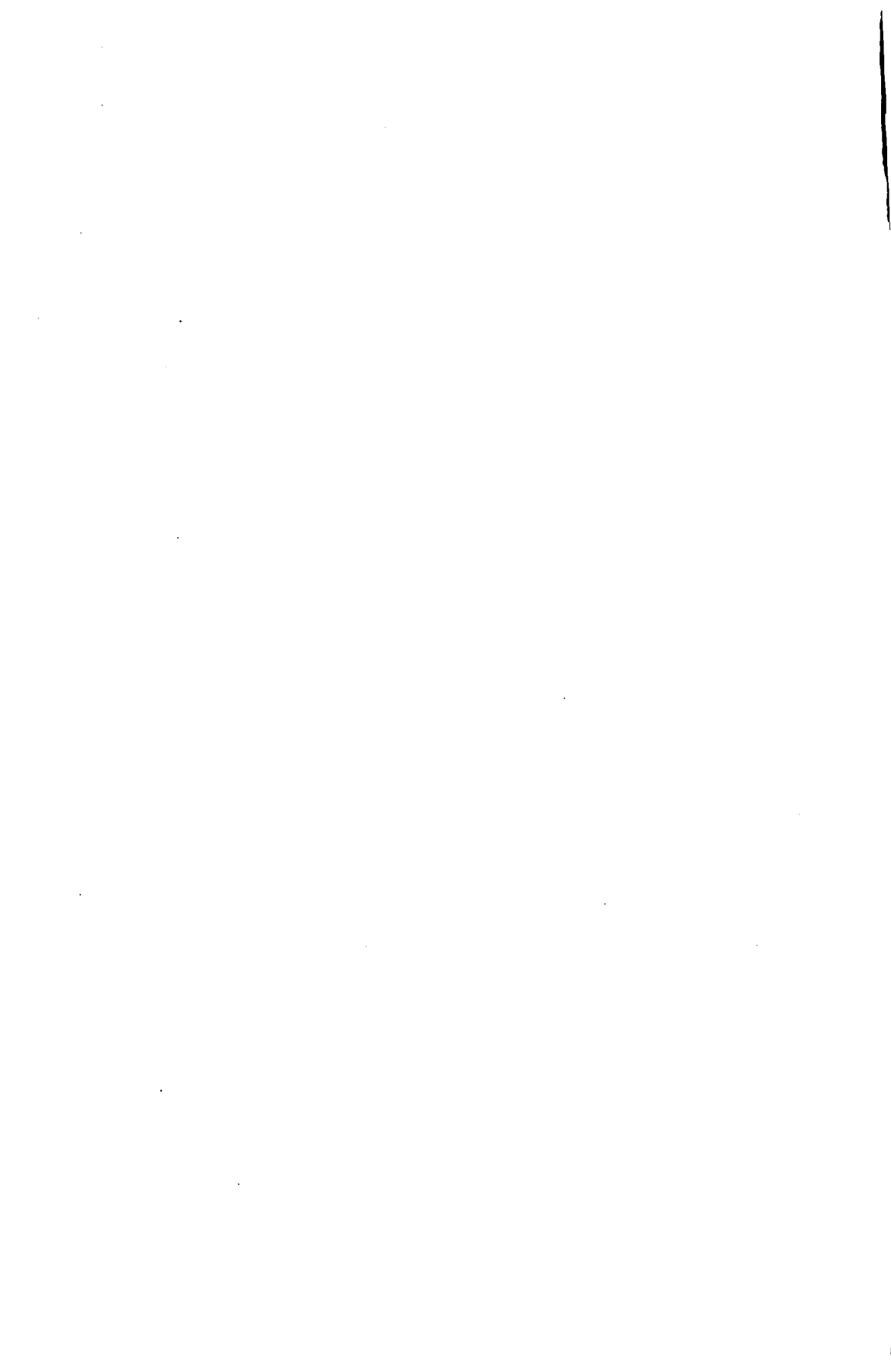
---

**APERÇU ANALYTIQUE**

des « **MINERVALIA ARTIUM** » de **JEAN GUYOT**

(1554)

---



# JEAN GUYOT DE CHATELET, SA VIE ET SES ŒUVRES.

---

## CHAPITRE XII.

---

### SOMMAIRE.

Difficultés de trouver ce livre aujourd'hui ; — Mr le baron de Wittert, de Liège, le possède ; — Description bibliographique ; — Frontispice, dessins, ornements ; — Analyse de l'ouvrage ; — La dédicace de Jean Guyot à son souverain Georges d'Autriche, prince-évêque de Liège ; — Notes biographiques sur Grégoire Sylvius, évêque de Tagaste ; Jean Huétius, savant jurisconsulte ; Guillaume a Pictavia, archidiaque de la Campine ; Charles de Nicquet, poète ; Jérôme Van der Noot, archidiaque du Hainaut ; — Liège en 1554 ; — Règne de Georges d'Autriche, protecteur des beaux-arts ; — Les poésies latines de Jean Guyot ; — Les poètes des bords de la Sambre au XVI<sup>e</sup> siècle.

---

« Pour les lettres, il y a toujours eu,  
« dans l'évêché de Liège, des hommes  
« rares et renommés.

(L. GUICHARDIN. — *Description de  
tous les Pays-Bas*).

« Le présent appartient à tous tant que nous sommes ;  
« Aux savants le passé ; l'avenir aux grands hommes.

(DELLILLE).

Connaissant le titre, mes recherches consistèrent dès lors à mettre la main sur l'ouvrage même de Jean Guyot. Ce ne fut ni la plus mince, ni la moins pénible de mes investigations ; en vain m'adressais-je, dans ce but, aux Bibliothèques des Universités de Liège, de Gand, de Louvain, à celle de Bourgogne à Bruxelles, aux érudits de Maestricht, d'Anvers, de Louvain ; en Allemagne, en France, en Italie, en Hollande ; aux collections privées de feu Ulysse Capitaine et du savant chanoine N. Henrotte, de Liège, etc., etc. De

toutes parts, on m'informa que cet ouvrage était très rare et qu'on ne le possédait pas. Mon désir était d'autant plus vif que, par suite de la perte des « *Minervalia*, » je me voyais ainsi privé, à mon grand regret, de l'heureuse fortune de pouvoir juger l'auteur d'après ses propres œuvres; quelque peu découragé de cet insuccès, je me remémorais alors, avec amertume, ces lignes du baron de Villenfagne (1) : « Qu'est-ce que des noms d'auteurs et les titres simples de leurs livres? Ce sont leurs ouvrages qu'il faut faire connaître. » J'avais écrit, de divers côtés, un nombre considérable de lettres, et je commençais décidément à désespérer du résultat de mes démarches, lorsqu'un jour, me trouvant à une réunion de l'Institut Archéologique Liégeois, M<sup>r</sup> le chanoine N. Henrotte, prêtre aussi modeste que savant, me frappant sur l'épaule, me dit : « J'ai trouvé enfin les « *Minervalia* » de Jean Guyot, de Châtelet, que vous cherchez ! » Cette bonne nouvelle me causa, on le comprendra, après toutes les peines que je m'étais données, la joie la plus vive; c'était peut-être l'unique exemplaire qui existait encore, et j'allais avoir le suprême bonheur de le posséder, car le respectable chanoine, qui voulait bien suivre mes travaux avec intérêt, avait été assez heureux pour le rencontrer dans les rayons de la bibliothèque d'un amateur obligeant, M<sup>r</sup> le baron de Wittert, de Liège. L'ouvrage était relié avec un autre volume et recouvert d'un cuir roux, frappé d'un encadrement de lignes minces sans aucune espèce d'apparat; la couverture ne portait aucun titre, et comme les « *Minervalia* » de Jean Guyot se trouvaient placés à la fin du recueil, on conçoit que son travail aurait pu longtemps encore échapper à nos investigations, sans la bonne fortune inattendue qui le fit remarquer à M<sup>r</sup> Henrotte.

---

(1) Rech., p. 152, note 24.

En amateur distingué, M<sup>r</sup> le baron de Wittert a fait donner depuis lors, aux « *Minervalia*, » une fort jolie reliure, dans le goût du XVI<sup>e</sup> siècle, et, comme cette réparation a été tout particulièrement soignée, on peut augurer que ce précieux et rare exemplaire ne courra plus désormais aucun risque de disparaître en se trouvant confondu, par un trop modeste accoutrement, dans la foule des livres vulgaires.

Il me reste, maintenant que ce savant ouvrage se trouve entre mes mains, à en donner une analyse sommaire à mes lecteurs, qui seront curieux, sans doute, après avoir déjà apprécié notre artiste par ses chansons et par ses compositions religieuses, de le connaître plus intimement en parcourant une œuvre de plus longue haleine et qui réclame, de la part de son auteur, à la fois une grande érudition et une connaissance profonde du génie de la langue latine.

\*  
\* \*

Voici le titre exact de l'ouvrage de Jean Guyot :

MINERVA-  
-LIA IOAN. GVI-  
-DONII, CASTILE-  
-TANI

IN QUIBUS SCIENTIÆ PRÆCONIUM, ATQUE  
IGNORANTIÆ SOCORDIA, CONSIDERANTUR.

ARTIUM LIBERALIUM IN MUSICEM DE

CERTATIO LEPIDA APPINGITUR :

ET ETIAM IUVENTUTI AD VIRTUTEM CALCAR PROPONITUR.

CUM PRIVIL. COES. MAIEST.

TRAJECTI

AD MOSAM JACOBUS BATHENIUS EX-  
-CUDEBAT. ANNO 1554.



Ce titre est placé dans un cadre de style renaissance, dont le fronton est soutenu par des satyres de sexes différents tournant le dos l'un à l'autre, debouts et appuyés chacun contre le fût d'une légère colonne torse, encadrement qui pouvait être beau pour l'époque, mais qui, grâce au perfectionnement actuel de l'art décoratif, nous paraît naturellement froid et lourd ; aussi doit-on tenir compte, pour en juger, des progrès accomplis en cette matière ; à la vérité, cette gravure sur bois ne présente rien de bien saillant.

Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, la mention du titre est reproduite, avec une variante aussi curieuse que significative, dans le titre courant qui orne le sommet de chaque page du livre ; ce dernier porte : « *Minervalia Joannis Castileti*, » tandis que celui du titre est : « *Minervalia Joan. » Guidonii Castiletani*, » ce qui nous donnerait de nouveau la preuve, s'il en était encore besoin, que le Jean Guide de L. Abry et Jean Castileti ou Guyot, ne forment bien réellement qu'un seul personnage. Pour s'harmoniser avec la gravure sur bois qui encadre le titre, l'imprimeur a disséminé, dans le corps de l'ouvrage, de petits dessins dans lesquels figurent les lettres initiales de la dédicace, de l'épître au lecteur, des poésies, de l'exposition et de l'entête des actes ; ces dessins sont agrémentés de diverses figurines assez grossièrement gravées suivant la mode du temps, en un carré qui, au point de vue de l'élégance, semble être un peu trop grand pour le format du livre ; les sujets grotesques ou puérils qu'ils représentent sont, au surplus, complètement étrangers au texte. Les « *Minervalia artium* » comportent 68 pages, petit in-4°, d'une impression assez nette quoique très fine, sauf en ce qui concerne la dédicace dont le caractère est un peu plus grand ; le papier est gros, de teinte jaunâtre, à côtes assez prononcées, fabriqué à la main et très solide ; les indi-

cations des sources auxquelles l'auteur a puisé sont placées en marge au lieu de l'être en note ainsi que cela se fait de nos jours.

\*  
\*\*

Comme la généralité des savants de son époque, l'auteur, pour écrire son travail, se sert de la langue latine; c'est une conséquence logique de l'enseignement universitaire dont il avait profité; la langue latine fut longtemps celle des savants et des artistes; tous les livres de science ou d'art l'adoptèrent; il en fut de même dans l'enseignement. (1) Les traductions françaises des auteurs grecs et latins étaient encore fort rares du vivant de Jean Guyot; il fallait de toute nécessité recourir aux textes originaux et, pour les bien comprendre, pour parvenir à s'en rendre maître, on conçoit qu'au préalable des études très-sérieuses étaient indispensables. Comme preuve de ce que j'avance, je citerai quelques exemples de l'extrême rareté de ces traductions: la plus ancienne version en prose des *Métamorphoses* d'Ovide fut imprimée à Bruges, en 1484; quelques années après, un poète français, Octavien de Saint-Gelais, mit en vers l'*Enéide* de Virgile et plusieurs livres de l'*Odyssée*; les œuvres de Pétrarque ne furent imprimées en prose française qu'en 1514 et en vers qu'en 1538. Dans nos contrées du Nord, le véritable restaurateur des lettres latines et grecques, au XVI<sup>e</sup> siècle, fut incontestablement Erasme, qui eut l'honneur d'être le précepteur de l'Empereur d'Allemagne Ferdinand I<sup>er</sup>. (2).

\*  
\*\*

Entrons dans l'examen analytique de l'œuvre de notre enfant de Châtelet: au verso du titre sont indiqués les

---

(1) Voici un fait qui établit combien la langue latine était alors cultivée: en 1526, une édition des *Colloques*, d'Erasme, fut tirée à 24 mille exemplaires.

(2) V. E. ROTTIER. — *De l'influence d'Erasme sur les lettres belges.*

personnages qui doivent paraître en scène pour soutenir leur opinion (*personæ loquentes*); au premier rang est Pallas, la déesse de la vertu, sous l'égide de laquelle viennent se grouper les sept arts libéraux : 1° l'Astronomie, 2° la Géométrie, 3° la Musique, 4° l'Arithmétique, 5° la Logique, 6° la Rhétorique, 7° la Grammaire, ainsi que les neuf muses, 1° Calliope, 2° Uranie, 3° Terpsichore, 4° Erato, 5° Polymnie, 6° Thalie, 7° Melpomène, 8° Euterpe, 9° Clio; d'autres acteurs viennent encore s'y joindre; la Poésie et Phanio son familier, de même que l'Ignorance, mère des vices, dont les complices sont : la Paresse (Philautia), la Discorde et l'Envie. Tout cela rentre dans le cadre de ses études universitaires. L'enseignement de l'Alma mater du XVI<sup>e</sup> siècle se montre à nos yeux dans toute son étrange originalité.

\*  
\* \*

La dédicace commence à la page 2; Jean Guyot fait hommage de son livre à son souverain le « Très-Illustre Seigneur Georges d'Autriche, évêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz. » Observons incidemment que la permission de publier ce travail fut accordée à Jean Guyot par l'Empereur Charles-Quint comme chef de l'empire germanique. J'établirai plus loin que les liens qui attachaient notre artiste à la maison d'Autriche exercèrent une influence prépondérante sur sa destinée. Cette dédicace en prose, véritable monument de l'histoire des arts et des lettres au pays de Liège, pour la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, comporte sept pages, dans lesquelles il accorde les plus grands éloges à son protecteur; aux personnes qui s'étonneraient de la répétition de ces formules laudatives, je répondrais quelles ne font que confirmer un genre adopté par la plupart des écrivains contemporains. Je viens de dire que cette dédicace

était un véritable monument historique au point de vue de l'état des esprits, dans la patrie liégeoise, pour la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle; en effet, toutes les sommités de la science, des belles lettres, des beaux-arts, de la finance, de l'administration publique, de la religion y défilent tour à tour comme sur la scène d'un théâtre. Les Anglais Godefroid et Réginald Pole, les évêques de Liège Erard de la Marck et Georges d'Autriche, les Georges Dovidale, les Gédéon, évêque de Cantorbéry, les Jean Huetius, les Grégoire Sylvius, les Guillaume à Pictavia, les Gérard de Groesbeck, les Charles de Nicquet y viennent recevoir, de la main de notre savant artiste, la couronne de gloire qu'ils ont méritée par leurs travaux, scientifiques ou littéraires, par leur zèle pour les intérêts de la patrie, par leur dévouement à la religion de leurs aïeux et aux chefs de l'Etat.

\*  
\* \*

Pour donner une idée du style et des idées que l'on rencontre dans l'ouvrage de Jean Guyot, je crois devoir mettre sous les yeux de mes lecteurs une traduction, très largement faite, de la dédicace de ses « *Etudes sur les arts libéraux* » :

Au Très Illustre Seigneur Georges d'Autriche, évêque de Liège,  
duc de Bouillon, comte de Looz, etc.

Jean Guyot (Guidonius), de Châtelet, présente ses salutations les plus respectueuses.

« Prince, l'ouvrage que j'entreprends exigerait une valeur plus grande, une éloquence plus assurée, que celles que je possède; pour célébrer votre magnificence, votre vertu, votre grandeur, j'aurais besoin de la voix retentissante de Cicéron ou de la plume classique de Tite-Live; hélas! je ne suis que trop éloigné de leurs talents; mais, d'un autre côté, les muses ont été tellement bienveillantes pour moi, malgré ma petitesse, qu'elles m'ont poussé, pour ainsi dire, malgré ma résistance, à entreprendre ce petit ouvrage; je n'ai pas cru qu'il fut raisonnable de dédaigner un don si généreux et de m'attirer ainsi leur inimitié; c'est grâce à leur secours que je pourrai accomplir ce que je n'aurais jamais osé commencer sans elles.

Tandis que, dans mon imprudence, je confie mes voiles au vent, malgré mon imprévoyance dans ce genre de navigation, soudain plusieurs tempêtes surgissent ; mon esquif, à peine éloigné du rivage, est ballotté par les ondes rapides ; il bondit sur le sommet des vagues pour retomber en gémissant dans la profondeur de leur sillon. Alors, l'immense difficulté de mon entreprise frappe mon esprit et, alors seulement, je sens combien je serais impuissant à me maintenir majestueusement à la hauteur de ma mission ; il faut que je m'y résigne cependant, car il ne m'est pas permis de revenir au port : le souffle du vent d'Eole gonfle mes voiles ; il me faut obéir aux ondes écumantes et tracer mon sillon sur le vaste océan, jusqu'à ce que Mélicerte me rende à la tranquillité. C'est pourquoi, dans cette occurrence, me confiant aux seules Pympliades, dans la mesure modeste de mes moyens, j'ai poursuivi, avec courage, ma course. Et certes, bien m'en a pris ; en traitant mon sujet, je vis les arguments affluer de toutes parts et les muses toutes disposées à accumuler autour de moi des points nouveaux à éclaircir. Nul doute que si elles eussent rencontré un écrivain réellement digne d'elles, elles ne lui eussent ouvert leur riche arsenal de faits d'une manière plus large, d'autant plus qu'il s'agit ici de leur propre défense. D'un autre côté, je ne fus pas médiocrement inquiet lorsque je me pris à songer que je devais, ô Prince éminent, te consacrer le fruit de mes élucubrations. Je ne me sentais point assez audacieux pour oser chanter, avec une lyre légère, tes hautes vertus si remarquées, sachant bien qu'aux grands hommes les grandes choses seules conviennent. C'est pourquoi, hésitant devant cette double voie, là vis-à-vis des muses, ici en face de ta Grandeur, j'eus recours à Pallas et je repris courage, au point de ne pas abandonner complètement le récit de faits qu'un peu auparavant, par suite de l'infirmité de ma plume, j'avais résolu de passer sous silence. Du reste, lorsque je jette les yeux sur les dons remarquables de ton noble cœur, sur les qualités précieuses qui ornent ton esprit, sur tes goûts distingués qui se rencontrent rarement dans d'aussi grands Princes, sur la grandeur de tes possessions ; quand j'envisage ta piété magnifique, ta sérénité toujours égale et, ce que je placerais en toute première ligne, cette sainte humanité envers tout le monde qui t'a valu l'amour de tes sujets et le titre d'*Humain*, je sens que je ne puis me résoudre à me taire. J'ai trouvé en toi des qualités dignes de la tragédie... Tu as donné des preuves nombreuses de l'humanité que ta charge exigeait, mais que ta libéralité innée t'enseignait davantage ; il est grand le nombre de ceux qui peuvent l'attester, de ceux qui ont joui de ce bonheur, de ceux enfin qui ont souvent été admis dans ton palais, non sous le couvert que les lois de l'hospitalité t'imposaient, mais plus véritablement grâce à ton esprit de charité. Et quand tu l'accordes, cette hospitalité, le grand nombre de ceux que tu reçois ne peut te distraire de ta sollicitude à l'égard de chacun d'eux ; la longueur des audiences a été loin de t'être désagréable : l'habitude t'avait rendu cette charge facile.

Il en est ainsi d'un millier de personnes qui pourraient l'attester ; qu'il me soit permis d'évoquer le témoignage de quelques-unes d'entr'elles : tout d'abord se présente messire Godefroid Pole, issu de l'illustre race des rois anglais, lequel, par suite de la cruauté de la persécution qui augmentait chaque jour

d'intensité, ayant été chassé de sa patrie, fut contraint d'abandonner sa maison et ses biens et de chercher son salut dans la fuite ; il vint ici, dans notre cité liégeoise, où il fut aidé par les secours de toute sorte que tu lui prodiguas ; son frère, doublement lié à lui par les liens du sang et par les malheurs de la persécution, messire Réginald Pole, cardinal de Sainte-Marie in Cosmedin, légat du patrimoine de Saint-Pierre, eut une part égale de tes bienfaits obligants et de ta munificence spontanée ; il avait déjà éprouvé la large libéralité de ton collègue Erard de la Marck, chef très prudent des Liégeois et cardinal du siège apostolique. On traversait alors, en Angleterre, une triste période ; les sectes dissidentes avaient poussé des racines profondes dans cette contrée ; les hérésies et la persécution des fidèles avaient pris des forces nouvelles et s'étaient fortement accrues ; le mal émergeant se répandit dans les provinces voisines et toute l'Irlande est actuellement imbuë de cette contagion pernicieuse : un édit royal défend aux catholiques de conserver l'usage des anciens rites ; les traditions apostoliques reconnues sont mêlées de dogmes nouveaux et celui qui refuserait de s'y soumettre, convaincu du crime de lèse-majesté, aurait bientôt à craindre le supplice capital. Cantorbery, qui est la métropole de l'Irlande, n'a pu résister aux effets de cette peste cruelle et messire Georges Dovydale, primat et archevêque de Cantorbery, lequel avait sous sa juridiction plus de cinquante évêchés, n'a pu qu'à grand-peine veiller à son propre salut ainsi qu'à celui de ses ouailles ; obligé d'abandonner à la fois tous ses biens et son troupeau, il se réfugia près de toi, ô Prince généreux, et, non-seulement tu lui procuras un asile sûr, mais tu lui fis encore sentir l'influence d'une humanité sans égale et ce, jusqu'au jour où les affaires d'Angleterre, ayant été remises dans une meilleure situation, il fut rappelé de Liège et put retourner, sans trop de danger, à son siège ancien. En somme, en admettant que les bienfaits dont tu as comblé ces deux hauts personnages ne suffiraient pas pour être envisagés comme tout-à-fait précieux et nobles, il convient de rappeler, qu'au moment de leur départ, ils se sont réjouis d'avoir reçu de ta main, très pieux Evêque, et en abondance, tout ce qui pouvait leur manquer. C'est pourquoi, il ne serait pas juste de laisser s'éteindre le souvenir de cette bienveillance. Leur noble cœur et leur grandeur d'âme ont manifesté leur gratitude envers toi lorsque, les larmes coulant abondamment, ils dirent adieu à ta Grandeur ; les mouvements de leur âme se trahirent bien plus par l'affection qu'ils te témoignèrent que par leur discours.

Quoique je ne puisse guère en dire davantage, ce qui demanderait d'ailleurs plus d'étendue et d'enthousiasme, je désire néanmoins, malgré la faiblesse de mes talents, m'appesantir encore sur quelques points. J'avoue que, lorsque je me suis représenté la science que devaient avoir les hommes illustres dont dépend le règlement des affaires auprès de toi, même ici, j'ai compris que ma plume serait impuissante à leur rendre hommage : car, dans un Etat où le temporel et le spirituel sont étroitement unis et dans un siècle des plus turbulents une si grande distinction a brillé dans les affaires de la patrie, toutes choses ont été dirigées avec une telle activité et une telle sagesse, que je suis convaincu

qu'on ne peut les célébrer dignement qu'en les revêtant de la majesté héroïque dont de sublimes poètes sont seuls capables. De tes vicaires, en effet, si je me borne à en présenter quelques-uns, je citerai tout d'abord messire Gédéon, évêque Castoriensis (1), ton vicaire général, que le Hainaut voisin t'a enlevé naguère, à la vérité, pour son ornement et non sans exciter en nous la douleur d'une telle perte; mais, tandis que tu secours ainsi une patrie étrangère, tu as pris soin que la cité liégeoise ne perde rien et tu as formé sous tes yeux ceux que le public juge seuls capable de remplacer les absents. Il faut reconnaître qu'à ce choix convenait singulièrement messire Grégoire Sylvius, (2) évêque de Tagaste, (lieu de naissance de Saint-Augustin); docteur des plus subtils au point de vue de la vérité théologique, il était député utilement à ce synode où les primats de la

---

(1) Castoriensis, c'est probablement de *Castorie*, évêché in partibus infidelium.

(2) Voici quelques détails sur la vie de ce prélat, dont j'ai déjà mentionné le nom dans une note, à la page 154. Grégoire Sylvius de Tonnelet, naquit à Liège, en 1503, de Bauduin de Scagier, dit Sylvius, compteur ou receveur des pauvres en Ile. Il était l'oncle de Marie de Corswarem, fille de Hubert, qui épousa, le 22 octobre 1532, Onufry de Limborgh, échevin de Liège, dont l'un des fils, également appelé Onufry, vint s'établir à Montigny-sur-Sambre, terre liégeoise, par suite de son second mariage, avec Delle Anne Guildolf, de Couillet. Sylvius embrassa, de bonne heure, la vie religieuse; il n'avait que seize ans lorsqu'il entra, en 1519, au couvent des Dominicains de Liège; il suivit, comme Jean Guyot et presque en même temps que lui, les cours de l'Université de Louvain; en 1538, il y obtint le grade de docteur en théologie, branche qu'il enseigna ensuite, à Liège, dans son couvent, dont il ne tarda pas à être nommé prieur (vers 1550); enfin, il devint chef de la communauté. C'est à ce moment qu'il fut nommé Inquisiteur de la foi contre l'hérésie, charge critique, qu'il exerça, pendant douze ans, avec beaucoup de sévérité. Le primat-évêque, Georges d'Autriche, le choisit pour son suffragant, en 1551, et le Pape, lui ayant assigné pour titre l'église de Tagaste, en Afrique, il fut sacré évêque, la même année, dans la cathédrale de Liège. Il avait alors 49 ans. Robert de Bergues et Gérard de Groesbeck, successeurs de Georges d'Autriche, le continuèrent dans les fonctions de suffragant. Il est probable que le titre d'évêque de Tagaste fut la récompense de la mission qu'il remplit, en cette même année 1551, au Concile de Trente, où il fut envoyé par Georges d'Autriche, avec Guillaume de Poitiers, chanoine et écolâtre de Liège, homme de grande prudence et d'une doctrine consommée, et Gérard de Grosbeck, alors grand doyen de la cathédrale de Saint-Lambert. Ce Concile ne fut terminé que le 4 décembre 1563, mais Sylvius ne paraît avoir pris part qu'aux séances d'un an. Je constate qu'en 1552, il était déjà de retour à Liège, car, en cette année, il fut parrain de confirmation, chez les frères prêcheurs, de son petit neveu, Onufry de Limborgh; voici encore quelques mentions de son séjour à Liège, dans le cours de ces années: Le 11 juin 1553, il prêche à l'occasion de la prise de voile de sa petite nièce, Marie de Limborgh, professe à l'abbaye de Laveau N.-D., près de Huy; en 1553, il est parrain de

foi catholique furent appelés à énoncer leurs vœux ; celui-ci ayant été dissous, Sylvius revint dans sa chère patrie, non sans avoir acquis beaucoup d'expérience, et il put ainsi remplir honorablement la place de Gédéon que le Hainaut nous a ravi. Le dirai-je ? la capitale de notre principauté a été illustrée d'une façon étonnante, par l'éclat de ses discours ; j'ajouterai que, de même que par la ressemblance du nom, il a d'autres rapports avec ce grand docteur de l'église et pontife-romain Grégoire ; c'est ainsi que, par ses talents à répandre la parole évangélique et par la connaissance des règles d'une musique savante qui lui a donné la science de chanter les louanges divines, il s'est formé une parenté plus étroite entre lui et l'illustre Pape.

Jacques de Limborgh, son petit neveu, à N.-D. aux Fonds, à Liège ; en 1560 et 1563, ses petits-neveux, Jacques et Jean de Limborgh, furent confirmés en sa maison de Liège. (Papiers de la famille Evrard-Lepage, de Montigny-sur-Sambre). Le 29 avril 1554, c'est-à-dire en l'année même où Guyot publia ses « *Minervalia*, » il consacra la nef de l'église cathédrale de Liège avec les enclotres et les chapelles. Loyens dit avec raison qu'il fut chanoine de la collégiale Saint-Paul. (V. Rec. Hérald, p. 350) et Delvenne ajoute, avec non moins de raison, qu'il n'obtint apparemment cette prébende qu'après avoir été promu à la dignité de suffragant (Biog. anc. et mod. des Pays-Bas, pag. 457). Deux verrières de cette collégiale conservent, en effet, son souvenir : la première fenêtre du côté droit du chœur est un don de sa munificence ; il la fit placer en 1557 ; il fit aussi placer, en cette année, la quatrième fenêtre au Nord. (V. Essai hist. sur la collég. de St-Paul, pag. 86). Le sujet principal du vitrail représente le donateur à genoux et en chappe, accompagné de Saint-Paul, debout derrière lui ; dans les niches supérieures, on voit Saint-Grégoire surmonté d'un G et un autre saint, dont le buste est détruit, surmonté d'un A qui doit signifier Saint-Augustin, né à Tagaste. Aux côtés des deux saints, se trouvent les lettres E et T, puis A et S. Au-dessus des deux mitres : G. S. E. T., c'est-à-dire « *Gregorius Sylvius, Episcopus Tagastensis*. » Dans l'image mutilée de Saint-Augustin, la mitre et la crosse sont entières. (Idem, p. 195). Ses armes : « d'argent avec un rosier de sinople fleuri de trois roses de gueules, » sont peintes deux fois sur cette verrière avec sa devise : « *Prius Asperum*. » Loyens dit qu'il avait pour armes trois roses couronnées, avec leurs branches et leurs épines, et pour devise les lettres P. A. Ses armoiries, qui sont peintes sur un des bras du fauteuil dans le tableau qui le représente, sont, me semble-t-il, des armes parlantes jouant sur le nom de Sylvius : de sable au cerf passant de dextre à sénestre, surmonté de deux cors de chasse. Ce portrait est déposé provisoirement au Musée archéologique de Charleroi. Sur la verrière dont je viens de faire mention, on lit encore :

*Si sustinemus conregnabimus*  
*Grego. Sylvius Theo. prof. Ep. Tagasten.*  
*Suffrag. Leodien. hujus Eccl. can.*  
 1557.



Vient ensuite messire Jean Huetus, très habile dans la science du droit, qui remplit auprès de toi les fonctions de sigillifer pour les affaires spirituelles, Huetus, pour chanter les louanges duquel on devrait exiger une recommandation toute spéciale des muses du patronage desquelles je m'occupe. C'est par la force de son savoir, bien plus que par le sang de sa race, qu'il a atteint ce poste élevé.

Voici maintenant le chancelier messire Guillaume à Pictavia, (1) archidiacre de la Campine, prévôt de Furnes, etc., également érudit et renommé. Qui pourrait contester son savoir? aussi distingué par la culture de ses facultés que par sa piété exemplaire et l'éclat de ses vertus, il ne doit être mis au-dessous de

---

Grégoire Sylvius fut envoyé, par le Prince-Evêque, dans le pays de Châtelet, vers 1376, pour réconcilier l'église du couvent des récollets de Saint-François-sur-Sambre, qui avait été dévastée ainsi que celles de Monceau, de Marchiennes, de Châtelet, de Pont-de-Loup, par les iconoclastes.

Employé par les Princes-Evêques dans les grandes affaires, il s'acquitta toujours honorablement de ses missions; il se signala autant par son éloquence que par son zèle; pendant plus de 40 ans, il prêcha, à Liège, les avents et les carêmes avec distinction. Delvenne ajoute qu'il ne trouva pas au-dessous de sa dignité d'enseigner la religion à des particuliers même; c'est ainsi qu'en 1375, il instruisit un juif, âgé de 38 ans, et que, sur la demande de l'évêque, il le baptisa, avec beaucoup de solennité, sur un amphithéâtre dressé à cet effet dans l'église cathédrale. Cet appareil fait croire qu'on s'était, au préalable, bien assuré des dispositions de cet israélite. C'est la dernière action de Sylvius qu'on connaît. En 1363, il avait déjà fait son testament, en faveur du fils de sa sœur Pétronelle, qui avait épousé Guillaume de Beckman, seigneur de Vieux-Sart, Montreville et Oignies, dont la descendance est aujourd'hui représentée par la famille de Beckman du Vieux-Sart, établie en Brabant depuis le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Grégoire Sylvius ne mourut que le 26 février 1378, âgé de 75 ans; on grava sur cuivre, en son honneur, une belle épitaphe qui fut placée dans l'église des Dominicains où il fut inhumé; on peut la lire dans Loyens, (pag. 358), ainsi que dans J.-P. Ernst. (V. Tableau des suffragants de Liège, pag. 173). L'historien liégeois Chapeauville rapporte des vers qui furent composés à la gloire de ce personnage, quelque temps après sa mort. (V. Gesta Pontificum, tom. III, pag. 479).

(1) Guillaume de Poitiers, chanoine et écolâtre de Liège, « homme de grande prudence et d'une doctrine consommée, » écrit Loyens. (Recueil hérald., p. 280). Voici quelques renseignements sur la carrière de ce personnage. Le 1<sup>er</sup> juillet 1544, le chapitre de Saint-Lambert l'envoya, ainsi que Thiery de Heze, inquisiteur, en ambassade vers la reine de Hongrie pour se plaindre des ravages des soldats étrangers dans ses terres. (V. CHARLES RABLENBECK. — *L'Eglise de Liège et la Révolution*. — Bruxelles 1864, p. 260. Note). Il fit également partie de la députation liégeoise qui fut choisie, par le Prince-Evêque, en 1551, pour assister au Concile de Trente, ainsi que le rapporte Chapeauville; cette députation se composait de Gérard de Grosbeck,

personne ; c'est pourquoi il fut choisi par Charles-Quint, toujours Auguste, sur la fin du règne de ce grand monarque, pour le représenter comme commissaire particulier de Sa Majesté Impériale au concile œcuménique (je crois volontiers que ce fut plutôt par la puissance divine) ; son rare mérite devait le porter à ces hautes destinées ; dans ce même concile synodal, qui aurait entrepris avec plus de distinction de remplir la mission ? qui, dis-je, aurait été à même de prendre cette délégation en ton nom, sinon cet homme éminemment habile, ce savant doyen de l'église de Liège qui est reconnu comme l'homme le plus incontestablement instruit en toutes choses ? Il peut s'exprimer bien dans la conversation, dans des écrits que dans l'éloquence ; il brille enfin tellement, dans ces différentes langues, qu'il n'y en a aucune qui ne paraisse lui avoir été départie par Apollon. Hélas ! si je devais continuer à le louer comme il le mérite, son éloge me demanderait tout un long traité.

J'ai hâte de passer à messire Charles Nicquet, (1) licencié dans l'un et l'autre droit et ton official ordinaire, doyen de Sainte-Croix, qui cultiva les muses avec beaucoup d'ardeur. Il serait également juste de rappeler ici le souvenir d'un grand nombre d'hommes distingués qui se trouvent mêlés à la direction des affaires tant spirituelles que temporelles, dans leurs sphères diverses, et qui sont dispersés aujourd'hui dans des pays et des climats bien différents. Il serait vraiment trop long de faire mention de chacun d'eux ; j'ai cru convenable de signaler seulement un ou deux noms. En première ligne paraît messire Jérôme Van der Noot, (2) archidiacre du Hainaut, qui, dans les affaires

---

futur prince-évêque et de Grégoire Sylvius dont je fais mention plus avant. Guillaume a Pictavia, archidiacre de la Campine, est cité en cette qualité en 1558. Un bref du pape Pie V, daté de Rome, le 8 mars 1569, prouve que, dès avant ce temps, le chapitre de Saint-Lambert avait choisi son prévôt dans la famille de Guillaume a Pictavia. (*V. Inv. analy. et chron. des chartes de la cath. de Saint-Lambert*, par M<sup>r</sup> J.-G. SCHOONBROODT. Acte n° 1145, pag. 371).

(1) Voici quelques notes qui le concernent : Par lettres, datées de Louvain, le 6 septembre 1528, Charles de Croy, administrateur perpétuel de l'évêché de Tournay et de l'abbaye d'Affligem, fit savoir à l'archidiacre de Liège qu'il nommait Charles de Nicquet, clerc du diocèse de Liège, pour desservir la chapelle castrale de Saint-Martin, charge vacante par la mort de Georges de Perchon. Cette nomination lui appartenait en sa qualité d'abbé d'Affligem ; mais l'institution étant réservée à l'archidiacre de Liège, Charles de Croy pria ce dernier de mettre l'abbé Nicquet en possession de ses fonctions et des revenus y attachés. (*V. Inv. analy. et chron. des chartes de la cath. de Saint-Lambert*, par M<sup>r</sup> J.-G. SCHOONBROODT, p. 363, n° 1120).

(2) Jérôme Van der Noot, archidiacre du Hainaut, est cité, en cette qualité, en 1558 et 1564. Dans le mois de novembre de cette année, il fut chargé, par Gérard de Grosbeck, nommé prince-évêque de Liège, de remettre, entre les mains du chapitre, la démission de doyen de la cathédrale de Saint-Lambert, à ce nouveau prince. (*Inv. acte n° 1141, pag. 370*).

économiques, occupe le rang le plus élevé parmi les officiers de l'évêché; il tire de cette haute position tant de distinctions et de gloires qu'il n'est pas nécessaire de le louer par mes écrits; en effet, cette assemblée, au pouvoir de laquelle l'administration du palais a été confiée, est assez connue par sa prudence et brille assez par ses vertus, pour que celui qui est placé à la tête du trésor pontifical soit jugé digne d'être promu à la charge prétorienne ou d'être gratifié d'une autre magistrature éminente.

Enfin, si je devais mentionner tous les personnages remarquables du diocèse de Liège qui se rencontrent dans le pays d'abord, puis au loin dans les régions voisines, il me faudrait parcourir toute la Germanie, le Duché de Juliers, la Gueldre, la Campine, le Brabant, le Hainaut, l'Ardenne; bien plus, je serais obligé de pénétrer jusqu'au cœur de la France. Aussi, persuadé comme je le suis à la fois de mon insuffisance et de mon inaptitude à glorifier et à recueillir tous ces éléments d'honneur de notre nation liégeoise, volontiers je me tais. Eh ! mon Dieu ! n'est-il pas vrai que je serais facilement vaincu si je voulais chanter les louanges de la seule cité de Liège, selon ses mérites, elle qui, fille de Rome et seconde sœur de l'heureuse Cologne, se réjouit, est dotée et brille de tant d'exemptions, de privilèges et de prééminences ? Que ma plume s'arrête donc. Oui ! que les Muses elles-mêmes entreprennent ces éloges ou qu'elles veuillent en confier la mission à leurs poètes sacrés ; elles ont, en effet, des amants et des adorateurs zélés, surtout depuis le jour où elles nous sont devenues plus familières, grâce à ta munificence, ô Prince très éclairé, car c'est encore à ta générosité que nous devons cet avantage. Qui ne voit pas combien tu les appelles par tes vœux, quel accueil tu leur réserves, avec quelle hospitalité tu les reçois, avec quelle humanité tu les traites, combien enfin tu les tiens en honneur. Pour autant que mes prévisions soient justes, il arrivera qu'un jour le verdoyant Cithéron enverra ta cité de Liège, que le mont Pieria des Macédoniens gémit, que la Libethra raisonnante murmure, que la fontaine limpide de l'Hippocrène se plaindra, que ce Castalius (?), auparavant si agréable, poussera de profonds soupirs et que finalement l'Hélicon, en habits de deuil, éclatera en sanglots gémissants ; mais cette tristesse sera pour nous la cause d'une grande joie et une source vive jaillira, dans cette heureuse cité, pour la récréer ; ses habitants sauteront joyeusement en apprenant que les muses sacrées y ont reçu une bienveillante hospitalité, et que par suite elles y ont fixé leur siège. Et certainement il serait difficile de narrer avec quelle attention délicate cette transformation s'opère ; les muses ont rencontré ici un illustre Mécène qui n'entreprend rien si ce n'est pour les glorifier et les récompenser ; bien plus, dans son palais somptueux, il a donné un corps à ce qu'il désirait depuis si longtemps, en édifiant une nouvelle et splendide Arétuse aux filles du Parnasse et ce, afin que rien de beau n'existe qui ne trouve sa place dans ce palais.

Quant aux autres agréments que la situation naturelle procure, les collines, les fontaines, les bois, les cours d'eau, les vallons, les montagnes, ils sont semés

avec une telle profusion dans Liège seule, qu'on trouve, dans cette cité, tout ce qui peut être agréable à ceux qui aiment le repos et l'ombrage ; à tel point qu'elle produit tout ce que

L'Aonie, le Parnasse, ou la rocailleuse Phocide  
Ou la haute Thespie et la Boétie peuvent produire.

Par ton habileté et ton zèle affectueux envers ta patrie, ô Prince remarquable, tu n'égalas pas seulement tes vénérables prédécesseurs, mais tu l'efforças de les surpasser par le nombre de tes bienfaits ; tu ne vises à rien moins qu'à ceci : c'est que la postérité ne puisse croire que tu as eu moins de respect pour les muses que n'en ont eu, dans les temps antérieurs, ces évêques de Liège qui furent les puissants protecteurs des études, au premier rang desquels il faut citer Notger, théologien, philosophe, poète et musicien remarquable ; l'histoire nous dit, qu'entr'autres choses excellentes, il a écrit un livre très élégant sur la musique et la symphonie. Le pape Nicolas, le premier, a fait chanter à la messe les « séquences » de Notger, que, dans un livre distinct du précédent, ce grand Prince dédia à Lutuardus, évêque de Verceil, archichaplain de l'Empereur Charlemagne ; un autre évêque de Liège, Etienne, profondément instruit au point de vue des divines écritures et remarquablement habile dans les lettres profanes, fut non moins vénérable par sa sainteté que par sa science ; malgré les soucis de l'administration de l'Eglise de Liège, il rédigea plusieurs opuscules qui prouvent qu'il a aimé et illustré l'art musical d'une façon à la fois éloquente et ingénieuse ; il écrivit un chant de la Sainte-Trinité, tiré d'Alcuin, dont nous nous servons dans les octaves de la Pentecôte, et un autre sur l'*Invention de Saint-Etienne* ; en outre, il composa, sur un mode plein de douceur, un chant nocturne sur le Bienheureux Lambert, pontife, martyr et patron de notre patrie. L'histoire rapporte enfin qu'il a transmis la Vie de celui-ci à Herman, archevêque de Cologne, après l'avoir écrite avec beaucoup de soin. En présence de tels exemples, pourrait-il donc paraître étrange à qui que ce soit que tu vénères tant la musique elle-même et toute la pleiade des muses, puisque tu fais ainsi honneur et à tes études, et à la patrie, et à la cité de Liège.

Ah ! plaise à Dieu que tous soient ornés du don des muses et de mœurs tellement exemplaires, qu'extirpant tous les vices, les hommes n'embrassent que des dogmes approuvés et que les vertus seules soient recherchées par eux ; et, si un tel état de choses ne peut se produire absolument chez la plupart, au moins ne pourra-t-on rien reprocher à la sollicitude. Qu'il soit donc très heureux celui qui est notre honneur et le meilleur Mécène des hommes studieux. Année de la Vierge, 1554.

\*  
\* \*

Jean Guyot fait suivre cette dédicace d'une épître, également en prose, adressée au lecteur bienveillant et qui

comporte deux pages ; il le prie d'accueillir favorablement le fruit de ses veilles.

\*  
\*  
\*

Viennent ensuite deux pièces de poésie dont la première dédiée à son livre est de seize vers et dont la seconde intitulée : « *Rei musices enumion ad benignum lectorem* » ne comporte pas moins de deux pages et demi. Elles accusent à la fois une verve brillante, une imagination très riche et une connaissance approfondie de la versification latine. La facture de son vers est très harmonieuse. Nous avons vu, dans la dédicace à Georges d'Autriche, que Jean Guyot affirme lui-même qu'il a cultivé les muses non sans succès. Dans cette première poésie, il fait ses adieux d'une manière touchante à son cher livre qui, lancé sur l'océan du monde, va désormais affronter les orages et supporter les luttes critiques de la publicité ; il craint pour sa destinée ; il eut même voulu retenir l'esquif au rivage, mais un devoir impérieux ne le lui permet pas ; une fois lancé sur les flots, il n'est plus maître de le faire rentrer au port. A propos de ces poésies, je crois devoir noter ici que j'ai rencontré, dans un travail publié à Francfort, en 1614, une pièce de vers latins, sous le nom de « *Ioannes Castelii, Flandri* » Serait-ce notre poète dont le nom aurait été mal orthographié ? Je ne sais. Quoiqu'il en soit, le titre de cet ouvrage que l'on peut trouver à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, est « *Delitiæ pætarum belgicorum hujus superiorisque ævi illustrium collectæ Ramitio Ghers*. (1)

---

(1) La poésie a été cultivée avec succès, au XVI<sup>e</sup> siècle, par un grand nombre de nos compatriotes wallons qui se sont livrés au culte des muses, soit en se servant de la langue latine, soit en s'inspirant du génie de la langue française ; indépendamment de Jean Guyot qui, en ce genre, a écrit dans ces deux langues,

\*  
\* \*

*Les études sur les arts libéraux (Minervalia artium liberalium)* débutent ensuite par une courte argumentation, sorte d'exposition du sujet que l'auteur se dispose à traiter.

Le cadre que je me suis tracé ne me permet pas malheureusement de me livrer à une analyse détaillée de cette publication ; je me bornerai simplement à signaler que Jean Guyot divise son traité en cinq actes, suivant la coutume du temps ; les acteurs viennent tour à tour soutenir leurs thèses devant le public ; ces différents actes sont écrits mi-partie en vers, mi-partie en prose ; il va de soi que l'Astronomie, la Géométrie, l'Arithmétique, la Logique etc, parlent comme le commun des mortels et qu'elles laissent le langage de Dieu à la Musique et aux neuf filles du Parnasse. Cette œuvre laborieuse témoigne d'une érudition vaste, exempte de pédantisme et d'afféterie, défauts généralement inhérents à la plupart des œuvres de ce temps ; l'auteur s'y révèle à la fois comme homme d'observation et d'initiative ; on est

---

je signalerais avec plaisir les noms des poètes suivants qui ont vu le jour dans les contrées les plus rapprochées de notre chère vallée de la Sambre : Jean de Troye, poète latin, né à Binche, Michel Langlois, (Engels ou Anglicus) né à Beaumont, décédé vers 1507. (Consulter : Dolvenne, Piron, ouvrages cités et Lecouvet : « Les poètes du Hainaut, publié en 1859 »,) Servais Gillet, né à Beaumont en 1599 (voir Lecouvet), Jean Crudilactius, né à Binche, mort en 1561 (idem), Guillaume Cordier (Gordenus) poète latin, né à Lobbes, qui a fait imprimer à Binche un ouvrage intitulé : « De varia fontium quomondum (?) natura de fluminibus et anni partibus » sous le nom de Guillaume Gordenus (V. man<sup>us</sup> de Devaux, doyen de St-Pierre à Liège, reposant à la bibl. de l'Univ. de Liège, sous le titre de : Hist. eccl. du dioc. de Liège. Tome 5, page 49. Devaux s'appuie sur Valère André (lit. G. page 314). Ce Guillaume Gordenus n'est donc autre que Guillaume Cordier qui, dans le cours de cette même année (1544), est signalé comme étant le premier qui imprima à Binche (je note en passant que Vincent dans son *Essai sur l'hist. de l'imp. en Belgique*, pag. 498 mentionne un Cordier, imprimeur à Anvers en 1588) Guillaume Cordier, qui était aussi l'imprimeur de l'Abbaye d'Alne, est reconnu comme le premier de ceux qui ont établi des imprimeries dans le Hainaut.

frappé de l'étendue et de la variété des sujets qu'il aborde ; que de lectures il a dû faire, que de notes il a dû prendre ; à quelles réflexions incessantes et profondes n'a-t-il pas dû se livrer pour en arriver à ce résultat ! Le savoir de notre enfant de Châtelet ne peut se contenir dans les limites absolues qu'il s'est tracées ; il éclate, il pétille, il déborde ; on reconnaît là, dans la paisible manifestation de sa pensée, qui se multiplie à l'infini dans des sphères si diverses et si élevées, les heureux effets des fortes études auxquelles il s'est astreint en suivant les cours de la faculté des arts de l'Université de Louvain ; il sait avec aisance, selon le précepte d'Horace reproduit par Boileau :

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

C'est un talent souple. On juge qu'il aborderait avec un égal succès des sujets très différents et que son esprit flexible pourrait se plier aux fantaisies les plus récréatives de l'art, après s'être redressé avec fierté dans l'étude des plus graves problèmes de la science ; les notes mélancoliques et rêveuses y résonnent toutefois plus fréquemment que d'autres : c'est la marque de son tempéramment de poète et d'artiste.

Nul ne prend une précaution plus grande à préciser avec soin les sources où il a puisé ; elles y sont désignées scrupuleusement ; Jean Guyot n'omet ni l'indication du chapitre, ni celle de la page. Et cependant son travail est tout bourré de réminiscences classiques ; les grands écrivains de l'église chrétienne, tant grecs que latins, y cotoient à chaque pas ceux du paganisme et tous concourent à apporter à notre auteur la brillante lumière de leur intelligence ; il cite entr'autres : la Genèse, les Evangiles, les Actes des Apôtres, Saint-Augustin, Saint-Gérôme, Saint-Chrisostôme,

Gerson, Platon, Euripide, Hésiode, Xénophon, Homère, Pindare, Sophocle, Polidore, Diodore, Seneque, Aristote, Horace, Suetone, Tacite, Cicéron, Pline, Lucain, Plaute, Ovide, Tibulle, Martial, Virgile, Lucrece, Catulle, Juvenal, Phèdre, Plutarque, Boëce, Lactance, Pétrarque etc. Pour en finir, je dirai que l'ouvrage est terminé par un erratum dont l'étendue prouve que l'art de l'imprimeur Jacques Bathen n'était pas encore arrivé à un très haut degré de perfection ; néanmoins, en tout esprit de justice, on peut déclarer que, pour le temps, les *Minervalia* de Jean Guyot ont été aussi parfaitement soignés qu'ils pouvaient l'être alors au point de vue de la typographie. En présence d'une œuvre aussi sérieuse, force m'est de la recommander aux personnes savantes, plus compétentes que moi en ces matières, particulièrement aux musicographes qui y trouveront de précieux renseignements sur la musique et les musiciens, depuis la plus haute antiquité jusqu'à Jean Guyot. Il serait même à souhaiter que cet ouvrage fut réédité ; ce serait un grand service que les bibliophiles liégeois rendraient à la science, un fleuron artistique qu'ils ajouteraient à la couronne de la cité de Liège s'ils voulaient s'en charger.

Georges d'Autriche régnait à Liège depuis 10 ans lorsque Jean Guyot lui dédia ses études sur les arts libéraux ; il est possible qu'à cette époque (1554), notre savant artiste avait déjà quitté la collégiale S<sup>t</sup>-Paul pour occuper la maîtrise de la cathédrale de S<sup>t</sup>-Lambert. Il est toutefois difficile de rien préciser à cet égard.

\*  
\* \*

Je dirai ici quelques mots du prince auquel Guyot dédia ses *Minervalia*.

Les annales historiques du pays de Liège ne sont guère



prolixes au sujet du règne de Georges d'Autriche, ce protecteur des arts, des sciences et des lettres tant vanté par Jean Guyot. Je vais m'efforcer, dans la mesure de mes moyens, de combler cette lacune, parce que je crois qu'il importe d'en avoir une connaissance plus étendue, car son active protection décidera vraisemblablement des plus chères destinées de notre artiste.

Ce fut pendant le séjour que Corneille de Berghes fit à Gand, en 1540, dit Bouille, que l'empereur Charles-Quint prit son temps pour le porter à se donner un coadjuteur et il lui fit sentir qu'il y allait du bien et du salut de son pays qu'il eut un successeur de la maison d'Autriche, parce que, s'il survenait quelque trouble pendant l'interrègne, non seulement la ville de Liège, mais les états voisins seraient exposés à de grandes agitations et sur l'heure il lui suggéra Georges d'Autriche, batard de l'empereur Maximilien et qui était archevêque de Valence, en Espagne... L'évêque étant revenu de Gand à Liège communiqua à son chapitre les intentions de l'Empereur au sujet d'un coadjuteur ; les capitulans demandèrent terme pour résoudre et il leur fut accordé. Sur la fin de décembre 1540, l'évêque assembla le chapitre, aux pressantes instances de l'Empereur pour renouveler la proposition qu'il leur avait faite de sa part et lui demander Georges d'Autriche pour successeur. Cela ne plut pas aux chanoines qui voyaient diminuer leurs droits, leur liberté d'élection et même leur autorité par ces coadjutoreries ; mais enfin, considérant que l'Empereur faisait cette demande les armes à la main, ils cédèrent après quelques jours de délibération et l'acceptèrent dans les premiers jours de l'an 1541. (1) Or, en revenant d'Espagne, Georges d'Autriche fut

---

(1) Bouille, tom. II, 341, 342.

arrêté et emprisonné pendant 22 mois par les français, de sorte qu'il ne put faire son entrée à Liège que le 17 août 1544, jour auquel elle eut lieu avec beaucoup de pompe et de magnificence. (1). Le surlendemain, il y eut une journée d'état des plus célèbres par la multitude de prélats et de seigneurs qui avaient assisté à l'inauguration, et, au mois de septembre, l'évêque selon la coutume, alla faire le tour des villes du pays où il reçut de grands honneurs accompagnés de présents. (2) Jean Guyot se trouvait sans doute à Liège au moment de ces fêtes. Le règne de Georges d'Autriche, qui dura treize années, fut tout-à-fait pacifique ; il eut cependant à lutter, dit Saumery (3), contre le protestantisme naissant, ce qui explique les éloges que Jean Guyot lui donne à ce sujet ; l'enfant de Châtelet resta jusqu'à la fin de ses jours un des fils les plus soumis de l'église catholique romaine ; peut-être devons-nous plus loin attribuer à des convictions trop énergiquement prononcées, son départ de la cour de Vienne, lorsque le successeur de l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> prendra en mains les rênes du pouvoir. Saumery dit encore de Georges d'Autriche qu'il fit tout ce qu'il dépendait de lui pour rétablir la discipline ecclésiastique, que sa douceur naturelle et sa grande bonté le rendirent cher à ses sujets et qu'il mourut en 1557. (4) Il ajoute cette phrase qui présente pour nous un grand intérêt : « *L'histoire n'apprend rien de plus, sinon qu'il fut fort attaché à la maison dont il portait le nom.* » Ce très haut protecteur de Jean Guyot, que sa naissance rattachait ainsi à la famille impériale d'Allemagne, à Charles-Quint,

---

(1) p. 357.

(2) p. 358.

(3) Les Délices du pays de Liège, tom. I<sup>er</sup>, pag. 56. Liège, imp. de Everard Kints, 1738.

(4) Bouille (tom. II) dit qu'il mourut le 7 mai de cette année à l'âge de 52 ans.

à Ferdinand son frère (1) avait un accès facile auprès de ces puissants monarques; je me demande en conséquence s'il est permis de douter un instant que c'est à son appui, à son influence que notre illustre musicien liégeois dut son admission à la cour de Vienne? combien nombreuses sont d'ailleurs les preuves qui témoignent des excellents rapports de l'artiste avec la famille d'Autriche! Le souverain qui lui donne l'autorisation de publier ses *Minervalia* n'est-il pas l'empereur Charles-Quint? Quel sera son imprimeur? Celui de Georges d'Autriche lui-même; à qui dédiera-t-il son ouvrage? Encore à Georges d'Autriche! Plus tard, lorsqu'il exercera ses importantes fonctions à la chapelle Impériale, ne témoignera-t-il pas à Ferdinand I<sup>er</sup> la reconnaissance qu'il éprouve des faveurs qu'il en reçoit en lui dédiant un missel et celui-ci ne marquera-t-il pas en quel sympathique estime il tient ce courageux artiste, en écrivant une lettre de recommandation aux chanoines de Saint Lambert à Liège, afin de lui assurer, quoique absent, le bénéfice du rectorat de l'autel impérial de cette église? Enfin, ne sera-ce pas à la louange du fils de cet empereur, de l'archiduc Charles d'Autriche qu'il composera une de ses œuvres musicales éditées à Venise par Joannelli sous le titre de: *Carole ter Felix* »? (2)

La conséquence à tirer de ce rapprochement des différents membres d'une même famille auxquels Jean Guyot semble porter une si grande affection, nous donne, à mon avis, la clef de sa future prospérité: l'artiste, qui servit la maison d'Autriche dans ses membres les plus éminents et avec les

---

(1) Il était leur oncle naturel.

(2) C'est par erreur qu'à la page 113 j'ai écrit que cette œuvre avait été composée par l'artiste à l'intention de l'empereur Charles-Quint; ce prince était mort lorsque cette œuvre fut publiée (1568). Il conviendrait cependant de lire cette composition pour être fixé sur ce point; je n'ai pu me la procurer jusqu'ici.

---

marques non équivoques de dévouement, devait en être un jour largement récompensé. Cela est tout naturel. George d'Autriche meurt le 7 mars 1557 et, dès 1558, Guyot publie en Allemagne. L'évêque ne l'avait-il pas recommandé in-extremis à l'Empereur et n'a-t-il pas procuré par son appui une plus haute position à son fidèle sujet, à son dévoué maître de chapelle.

Dans la seconde partie de cet ouvrage, je suivrai Jean Guyot à Vienne où il sera maître de chapelle de l'Empereur, de 1563 à 1564 ; je parlerai des écoles musicales qu'il y a fondées et entretenues de ses deniers, des causes pour lesquelles il a quitté cette haute position ; de ses grandes compositions musicales publiées à Venise, dans le fameux recueil de Pierre Joannelli, en 1568 ; de son retour dans sa patrie aussitôt après, des places qu'il y occupa, soit comme recteur de l'autel impérial de la cathédrale de St-Lambert, soit comme doyen de la chapelle des clercs ; des écoles musicales qu'il fonda à Liège et à Châtelet, de ses dernières années, de son testament, de sa mort arrivée le 11 mars 1588, de la musique au pays wallon pendant le XVI<sup>me</sup> siècle et enfin de l'influence exercée par notre artiste sur le développement musical national dans les siècles suivants.

Cette seconde partie contiendra en annexes des documents inédits très curieux relatifs à Jean Guyot et dont pourront profiter tous ceux qui s'occuperont de l'histoire de la musique et des musiciens dans nos provinces wallonnes.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## DE LA PREMIÈRE PARTIE

---

PRÉFACE . . . . . 9 à 16

### INTRODUCTION.

La musique au pays wallon avant la  
naissance de Jean Guyot.

### SOMMAIRE.

La musique au pays wallon avant Jean Guyot: Les écoles de Charlemagne à Liège, à Lobbes et à Cambrai; — celles de la cathédrale de Saint-Lambert à Liège; — les Princes-Evêques de Liège, protecteurs des sciences et des arts; — le culte de la musique dans les abbayes de Stavelot, de Gembloux, de Lobbes, d'Alne, d'Orval, de St-Hubert, de St-Trond, du Val-St-Lambert; — les musiciens des bords de la Sambre pendant les IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles; ils sont à la tête des artistes de l'époque; — Etienne, abbé de Lobbes, puis évêque de Liège; Hériger et Adelbold, moines-musiciens de Lobbes; — Albert, abbé de Gembloux, né à Leernes; Radulphe, abbé de St-Trond, né à Monstier-sur-Sambre; Hubert de Liège et Lambert, moines de St-Hubert, se distinguent par leur talent musical. — Grands musiciens des bords de la Meuse: Francon, écolâtre de Liège, invente les caractères de la musique; — Etienne, abbé de St-Jacques, à Liège; Wazelin, abbé de St-Laurent; les religieux de St-Laurent, Gilbert, Jean et Nison, savants musiciens; — Didier de Lattines, né à Lantin, près de Liège; Alard de Limborgh, chantre de la collégiale Saint-Paul à Liège; — les écoles musicales de Namur au XIV<sup>e</sup> siècle: Lille y envoie deux ménestrels pour s'y perfectionner; — la musique à St-Aubin à cette époque; — Guillaume Dufayt, de Chimay: sa renommée universelle. — Mathias Herbéus, de Maestricht (Pays de Liège); Pierre de Mal et Henri, dit le Jeune, chanoine de St-Paul, à Liège, se distinguent comme musiciens. — Gilles le Binchois, né à Binche; Josquin Desprès, né dans le Hainaut; Tinctoris, de Nivelles, leurs talents, leur gloire. — Arnould de St-Ghislain, etc., etc. Influence des Wallons sur les Flamands au point de vue de la musique jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle . . . . .

17 à 40

## CHAPITRE 1<sup>er</sup>

### Les biographes de Jean Guyot.

#### SOMMAIRE

Comment les biographes se sont occupés de Jean Guyot; — Leurs noms; — Leurs écrits; — Leurs erreurs; — Le premier et le plus exact est L. Abry, de Liège. . . . . 41 à 52

## CHAPITRE II.

### Sa naissance; sa famille.

#### SOMMAIRE.

Erreur évidente du testament relativement à son âge. — Les différentes formes orthographiques de son patronymique; quelle est celle qui lui convient et pourquoi. — Auteurs qui confondent Casletanus (Cassel) et Castiletanus (Châtelet). — Sa première enfance. — Sa famille; son origine probable; sa situation de fortune. — Ses oncles; ses frères et sœur . . . . . 53 à 70

## CHAPITRE III.

### Ses premières années passées à Châtelet.

(1512 à 1534).

#### SOMMAIRE.

Ses premières études. — A-t-il suivi les écoles que les Récollets du couvent de Farciennes auraient établies à Châtelet? — Bonne renommée de ces écoles. — Le comte Jean de T'Serclaes de Tilly, le célèbre général de la guerre de Trente-Ans, y fut élève. — Goût musical des habitants de Châtelet au XVI<sup>e</sup> siècle. — La musique religieuse de leur église. — Aspect poétique et particulièrement calme des environs de Châtelet à cette époque. — Premières et durables impressions qu'a dû en ressentir Jean Guyot. . . . . 71 à 84

## CHAPITRE IV.

### Ses études universitaires à la Faculté des arts de Louvain.

(1534 à 1537).

#### SOMMAIRE.

Nécessité du travail; — Dans quelle université Jean Guyot s'est-il rendu pour compléter ses études? — Comment j'en suis arrivé à savoir qu'il suivit les cours de l'Université de Louvain; —

*Guide* et *Guillot* indiqués par Abry, représentent une seule personne: *Jean Guyot*; — Les Wallons à Louvain avant Jean Guyot; — Il reçoit les leçons de la Faculté des Arts; — Il fait partie de la Pédagogie du Lys; — Il est classé parmi les riches; — Ses études, ses succès, ses maîtres, ses camarades d'études; — Il est nommé licencié-ès-arts; — Il y achève également ses études ecclésiastiques; — Ou a-t-il conquis le doctorat ou *magisterium* ?

85 à 102

## CHAPITRE V.

### Jean Guyot a-t-il été puiser les principes de son art en Italie ?

(1538 à 1543).

#### SOMMAIRE.

Coup d'œil sur les arts et les lettres en Italie au XVI<sup>e</sup> siècle; — Les musiciens belges en Italie; — Adrien Willaert fonde des écoles musicales à Venise; ses élèves; — Jean Castileti est cité parmi ses contemporains (1500 à 1540); — Quelques noms de ceux-ci; — Preuves qui tendent à établir que Jean Guyot s'est rendu à cette époque en Italie; ses études universitaires achevées, il fait argent des biens de la succession de ses auteurs; — Son absence de 1538 à 1543; — Il abandonne son nom *Guyot* pour en adopter un de consonnance italienne: *Castileti*; — L'abbé Saintini a collectionné dans les églises et les bibliothèques de Rome des motets manuscrits de notre artiste, datés de 1540; — Réponse à M<sup>r</sup> Kissewetter: *Castileti* n'est pas *Chasteleyn*; — Notre artiste fera publier plus tard ses compositions musicales en Italie, à Venise, chez Gardane (1568); — Résumé de ma démonstration; — Pourquoi Jean Castileti n'est signalé par aucun auteur comme ayant été en Italie; — Opinion de M<sup>r</sup> Ed. Fétis à ce sujet; — M<sup>r</sup> de Gasparis suppose qu'il n'a pas été à Rome; — Il pourrait toutefois avoir été dans d'autres villes italiennes, particulièrement à Venise; — Retour des artistes belges en Italie vers leur pays natal; — Jean Castileti a dû suivre leur exemple . . . . .

103 à 126

## CHAPITRE VI.

### Jean Guyot a-t-il séjourné à Anvers de 1543 à 1546 ?

#### SOMMAIRE.

Comment expliquer l'emploi que Jean Guyot fit de son temps entre les années 1543 et 1546? — Alla-t-il se perfectionner à Anvers ou bien appartenait-il déjà à la collégiale St-Paul à Liège ?

— Physionomie artistique d'Anvers à cette époque; — Le grand musicien Hubert Waelrant y fonde une école et une bibliothèque musicale; — Il n'a pu attirer Jean Guyot à Anvers; il était du même âge que lui et ne pouvait qu'avoir été son condisciple sous Adrien Willaert, à Venise; — Orlandus Lassus serait aussi venu en ce temps à Anvers, mais il était beaucoup plus jeune que notre artiste et ne devait guère encore avoir acquis une grande renommée; — Erreur de F.-J. Fétis qui confond *Jean Castileti* avec *Jean du Castelier*, maître de chapelle à Anvers, mort en 1544; — Lettre rectificative de M<sup>r</sup> le chevalier Léon de Burbure; — Tylman Susato établit le premier une imprimerie de musique à Anvers; — Jean Guyot le choisit pour son imprimeur; — Néanmoins il ne résulte pas de ce fait qu'il soit venu à Anvers; — L'imprimeur Pierre Phalèse ne s'est fixé en cette ville qu'en 1579, c'est-à-dire à une époque où Jean Castileti avait cessé de composer. — Une curieuse tradition de la ville de Châtelet: quatre des meilleurs élèves de cette ville étaient jadis envoyés chaque année à Anvers; — Gœthals, dans son *Dictionnaire généalogique*, cite une famille Guyot de Liège qui a quitté cette ville au XVI<sup>e</sup> siècle, pour se fixer à Anvers, ou elle existe encore actuellement; — Suppositions à ce sujet. . . 127 à 140

## CHAPITRE VII.

### Jean Castileti ou Guyot, Chapelain et Maître des Chantres à la Collégiale Saint-Paul à Liège.

(1546).

#### SOMMAIRE.

Liège au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles: Grands agréments que cette cité a toujours procurés; — Ses monuments religieux; — Opulence de son clergé; — Jean Castileti cité comme chapelain de la collégiale Saint-Paul à Liège, en 1546; — Il y devint maître des chantres; — Les principaux dignitaires de cette collégiale de son temps; — Quels furent les chapelains, ses collègues? — Artistes et savants du chapitre de St-Paul jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle; — Ses grands musiciens; — Quelles sont les raisons qui emmenèrent Jean Guyot à se fixer à Liège? — Origine liégeoises de sa famille paternelle; — Les Guyot mentionnés dans les plus anciens registres paroissiaux de cette ville; — Influence de ses oncles Bertrand, échevin de Châtelet et receveur du chapitre de Saint-Lambert, et Jehan, secrétaire des échevins de Châtelet; — Celle de ses cousins-germains Jehan et Gabriel, nommés notaires apostoliques à Châtelet par le Prince de Liège; — Relations suivies des habitants des



bonnes villes avec la capitale de la principauté; — Les de Marotte et les de Henry, de Châtelet, à la collégiale Saint-Paul et à la cathédrale de Saint-Lambert; — Combien d'années Jean Guyot passa-t-il à Saint-Paul? — Il est cité, en 1549, comme mambour de l'abbaye de Floreffe; Son attachement au chapitre de Saint-Paul; — Ses legs testamentaires; — Son assiduité au travail. . . . 141 à 162

## CHAPITRE VIII.

### Les motets de Jean Castileti imprimés à Anvers chez Tilman Susato.

(1546 à 1547).

#### SOMMAIRE.

Jean Guyot dirige les chantres de la collégiale St-Paul; — Il fait imprimer des motets à Anvers, chez Tylman Susato, en 1546 et 1547; — Qu'entend-t-on par motets; — Titre du recueil dans lequel figurent ceux de Guyot; — Liste de ses motets; — Il composera bientôt quelques chansons à la manière des autres musiciens de l'époque . . . . . 163 à 172

## CHAPITRE IX.

### Les neuf chansons de Jean Castileti imprimées à Anvers par Tilman Susato.

(1549 à 1550).

#### SOMMAIRE.

Le rôle de la chanson; — Elle s'introduit partout; — La chanson guerrière avec les bardes des anciens Belges; — La chanson féodale avec les trouvères et les ménestriers; — La chanson dans l'église aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles; — Singulier mélange du sacré et du profane; — Dénominations bizarres données aux messes par les compositeurs; — Musiciens belges qui se sont distingués comme chansonniers; — Ils célèbrent généralement l'amour; — Titres de quelques chansons du XVI<sup>e</sup> siècle; — Jean Guyot, chansonnier; — Il fait imprimer à Anvers, en 1549, neuf chansons de 4 à 8 parties; — Son imprimeur est encore Tylman Susato; — Grand nombre de noms wallons qu'on rencontre dans les recueils de chansons de cet éditeur; — Analyse littéraire des chansons de Jean Guyot . . . . . 173 à 196

## CHAPITRE X.

**Les cantiques sacrés (psaumes & motets)  
de Jean Castileti  
imprimés à Anvers par Tylman Susato.  
(1553-1557).**

### SOMMAIRE.

Difficulté de retrouver les œuvres de nos anciens maîtres de chapelle ; — Notre siècle s'efforce de combler ces lacunes ; — Des musicographes éminents ont déjà retracé plus d'une grande physionomie d'artiste musicien de ces temps éloignés ; — Les psaumes et motets de Jean Castileti ou Guyot imprimés par Tylman Susato ; — On ne trouve pas ce recueil à la Bibliothèque de Bourgogne ; — M<sup>r</sup> Foringer, bibliothécaire à Munich, me fait savoir que la Bibliothèque de cette ville le possède ; — Liste des œuvres de Guyot qui s'y trouvent ; — Les maîtrises d'églises ; — F.-J. Fétis et M<sup>r</sup> le chevalier X. van Elewyck ont demandé leur rétablissement ; — Feu le chanoine De Vroye a réorganisé celle de St-Paul, à Liège ; — Vœu d'y entendre exécuter les compositions de Jean Guyot ; — Opinion de l'allemand Kornmüller au sujet de ces anciennes musiques . . . . . 197 à 206

## CHAPITRE XI.

**Jean Guyot ou Guidonius  
auteur des « Minervalia Artium. »  
(1554).**

### SOMMAIRE.

Persévérance de Jean Guyot dans le travail ; — Prosateur et poète latin, il publie, à Maestricht, en 1554, un ouvrage sur les arts libéraux ; — Rareté de ce volume ; — Les divers auteurs qui s'en sont occupés ; — Il est saisi, à Mons, en 1568, par l'Inquisition et reconnu exempt de tout germe d'hérésie . . . . . 207 à 224

## CHAPITRE XII.

**Aperçu analytique des  
« Minervalia Artium » de Jean Guyot.  
(1554).**

### SOMMAIRE.

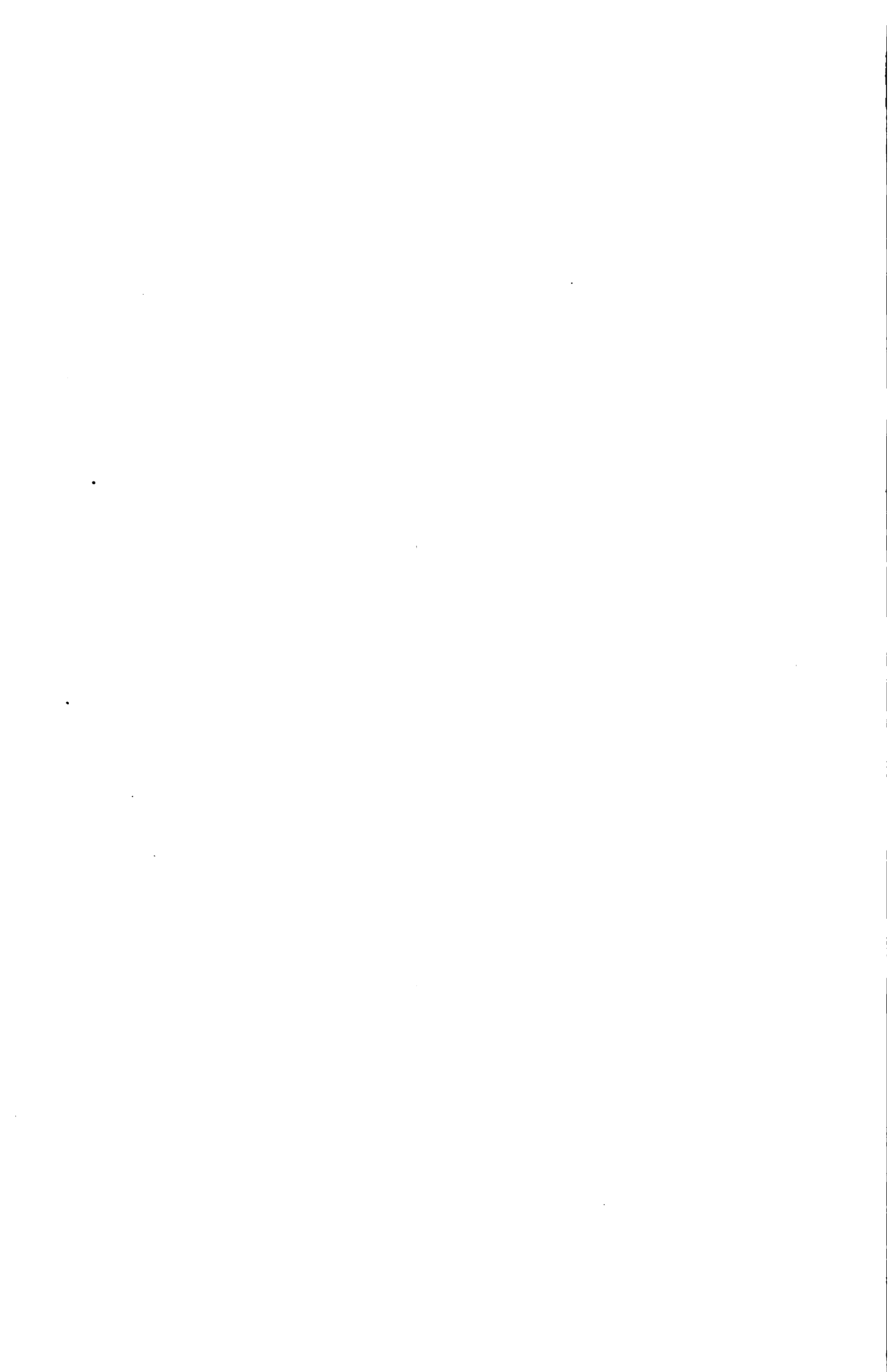
Difficultés de trouver ce livre aujourd'hui ; — M<sup>r</sup> le baron de Wittert, de Liège, le possède ; — Description bibliographique ; —

---

Frontispice, dessins, ornements; — Analyse de l'ouvrage; — La dédicace de Jean Guyot à son souverain Georges d'Autriche, prince-évêque de Liège; — Notes biographiques sur Grégoire Sylvius, évêque de Tagaste; Jean Huétius, savant jurisconsulte; Guillaume a Pictavia, archidiacre de la Campine; Charles de Nicquet, poète; Jérôme Van der Noot, archidiacre du Hainaut; — Liège en 1554; — Règne de Georges d'Autriche, protecteur des beaux-arts; — Les poésies latines de Jean Guyot; — Les poètes des bords de la Sambre au XVI<sup>e</sup> siècle. . . . . 225 à 249

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

---



## ERRATA.

PAGE 169, 2<sup>e</sup> ligne, lisez : *selectarū*, au lieu de : *selectarii*.

- » » 12<sup>e</sup> » » l'abbé *Santini*, au lieu de : *Saintine*.
- » » 14<sup>e</sup> » » *M. Gaspari*, au lieu de : *M. de Gasparis*.
- » 177, 24<sup>e</sup> » » *des bardes*, au lieu de : *de*.
- » 181, 9<sup>e</sup> » » *facteur d'orgues*, au lieu de : *d'orgue*.
- » 184, 1<sup>re</sup> » » un *écrivain*, au lieu de : un *musicien*.
- » » 6<sup>e</sup> » » *rhythme*, au lieu de : *rythme*.
- » » 1<sup>re</sup> » de la note, lisez : *Wilhelm*.
- » 185, note, 21<sup>e</sup> ligne, lisez : *patrocinium*.
- » » 26<sup>e</sup> ligne, lisez : recueils *de* madrigaux.
- » 189, lisez : *rhythmique et tâtonnements*.
- » 191, 28<sup>e</sup> ligne, lisez : *embryonnaire*, au lieu de : *ambryonnaire*.
- » 192, 10<sup>e</sup> » » *rhythme*.

Chapitre X, lisez : 1553-1555 au lieu de : 1557.

Page 203, 24<sup>e</sup> ligne, lisez : dans les *onze*, au lieu de : *sept*.

» 204, tels sont les titres des deux psaumes et des *trois* motets... lisez : *six* motets et pour les dates 1553 à 1557, lisez 1555. A ce passage, il faut ajouter les compositions suivantes de Jean Guyot :

5<sup>o</sup> LIVRE X, F<sup>o</sup> XVI (1555.)

DECAUTABAT POPULUS.

6<sup>o</sup> LIVRE XI, F<sup>o</sup> 4 ET 9 (1555.)

I *Ave maria gratia plena*.

II *Omni tempore*.

(Note due à l'obligeance de M. Georges Becker, de Genève.)

---